



Commune de
St-Sulpice

RAPPORT DE GESTION

2020



Photo Chris Blaser

Rapport
de la Municipalité de St-Sulpice
au Conseil communal
sur la gestion de l'exercice 2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (articles 4 et 93c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,
- du règlement du Conseil communal de St-Sulpice du 25 septembre 2019,

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'année 2020, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2020.

**Les comptes, accompagnés des commentaires de la
Municipalité, sont présentés séparément.**

Sommaire

Préambule	1
Autorités	6
- Conseil communal	6
- Municipalité.....	12
Administration générale	19
- Fermeture planifiée du bureau de poste de St-Sulpice.....	19
- Ressources humaines	19
- Secrétariat municipal	26
- Office communal de la population	27
- Informatique.....	36
Finances	38
- Service des finances.....	38
Bâtiments, domaines et forêts	40
- Bâtiments.....	40
- Domaines	45
- Forêts	49
- Demandes d'autorisation d'abattage.....	49
Développement durable	50
Infrastructures et énergie	54
- Routes	54
- Éclairage public	57
- Assainissement et épuration	58
- Service de la voirie.....	62
- Gestion des déchets	65
Urbanisme et constructions	
Transports	67
- Urbanisme	67
- Police des constructions	68
- Transport - Mobilité	71

Sécurité	74
- Police.....	74
- Service du feu.....	79
- Protection civile.....	79
Activités et vie locale	80
- Culture.....	80
- Location des salles.....	84
- Sociétés locales.....	84
- Sport.....	89
- Tourisme.....	90
- Développement économique.....	91
- Cultes - Paroisses.....	92
Enfance et jeunesse	96
- Écoles.....	96
- Parascolaire.....	98
- Jeunesse et sports.....	108
Affaires sociales	109
Conclusions générales	115
Organismes intercommunaux et autres associations et institutions	
- Liens pour rapports de gestion des organismes intercommunaux ou autres.....	116
Sigles et acronymes	117

Annexes

**Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission
de gestion et des finances**



PRÉAMBULE

GESTION ET IMPACT DU COVID-19

En 2020, l'administration communale de St-Sulpice, tout comme le reste du monde, a été durement touchée par la pandémie de Covid-19. Le présent chapitre résume au mieux les différentes actions qui ont été prises par les services communaux.

RAPPEL DES FAITS MARQUANTS

La mention (VD) identifie une décision ou un événement de niveau cantonal.

27 février	premier cas détecté dans le canton de Vaud (VD)
4 mars	limitation des manifestations (VD)
9 mars	décision d'annulation des manifestations communales
11 mars	établissement du plan de continuité des activités
13 mars	fermeture des écoles (VD)
16 mars	mobilisation générale de l'ORPC (VD) mise en place du commandement centralisé cantonal (VD)
17 mars	fermeture des crèches et des UAPE (VD) prononciation de l'état de nécessité (VD) déclenchement du plan de continuité mise en place de la cellule de crise
23 mars	instauration du principe « 1 personne par service et par bureau »
29 avril	réouverture partielle des écoles (VD)
11 mai	allègement progressif du plan de continuité, réouverture normale de la déchèterie réouverture UAPE, réfectoire et réception principale, levée de la cellule de crise
23 juin	levée du plan ORCA (VD)
24 août	rentrée scolaire avec mesures d'accompagnement sanitaires (VD)
25 octobre	situation extraordinaire et déclenchement du plan ORCA (VD)
29 octobre	mise en place de la cellule de crise
3 novembre	prononciation de l'état de nécessité (VD) réactivation de la cellule de crise
9 novembre	généralisation du télétravail port du masque obligatoire dans les bâtiments communaux

PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS (PCA)

Devant la montée rapide de la pandémie, l'État-major cantonal de conduite (EMCC) a instruit les communes vaudoises le 5 mars 2020 de la nécessité d'établir (ou de mettre à jour le cas échéant) en urgence leur plan de continuité des activités. Dans la commune, ce sont les chefs de service qui ont établi ce plan, approuvé et déclenché par la Municipalité le 16 mars.

Contenu

Le plan de continuité en cas de pandémie consiste principalement en une liste exhaustive de toutes les fonctions et tâches assurées par les services communaux (110 au total), incluant le mode d'exécution, l'implication (ou non) d'intervenants externes et classés par priorité :



1. activité absolument indispensable, toutes les ressources sont nécessaires ;
2. activité et ressource nécessaire, peut être retardée de quelques jours au besoin ;
3. activité souhaitable, peut être retardée pendant environ une semaine, les ressources peuvent être réallouées ;
4. activité secondaire, pouvant être retardée pendant plusieurs semaines, les ressources peuvent être réallouées ;

Bien entendu, plusieurs scénarios ont dû être élaborés pour certaines fonctions selon les décisions cantonales ; cela a été en particulier le cas pour l'accueil de jour (UAPE et réfectoire) où l'accueil des enfants pouvait passer de la priorité 1 (tant que les écoles restaient ouvertes) à 4 (en cas de fermeture des structures).

Ce plan a permis d'isoler une trentaine de fonctions prioritaires à maintenir en cas de pandémie (priorités 1 et 2), les ressources assignées aux autres tâches pouvant être réallouées au besoin.

Cellule de crise

Le plan de continuité prévoit également la création d'une cellule de crise chargée d'évaluer en temps réel la situation et de prendre des mesures immédiates, confirmées par la Municipalité dans un second temps.

À St-Sulpice, la cellule de crise a été pilotée par le Secrétaire municipal sous la direction du Syndic et incluait la responsable des Ressources humaines (pour les relations avec le personnel), le responsable de la voirie et le responsable des bâtiments (ces deux fonctions regroupant la grande majorité des tâches nécessitant des ressources sur le terrain). Pour chacun des membres de cette cellule, deux remplaçants successifs ont été nommés pour pallier les absences éventuelles.

La cellule de crise a été activée entre le 17 mars et le 11 mai, puis dès le 29 octobre et jusqu'à la fin de l'année ; elle s'est réunie tout d'abord par téléphone, puis par vidéoconférence au moins une fois par semaine.

Communication aux employés

Une communication électronique hebdomadaire a été envoyée à l'ensemble des collaborateurs. Cette communication, signée de la cellule de crise, informait sur la situation générale et à l'interne, rappelait les règles et conditions en vigueur tout en prodiguant quelques conseils. En parallèle avec les contacts fréquents assurés par les chefs de service auprès de tous leurs collaborateurs, cette communication a permis de conserver un lien fort au sein de l'administration communale.

IMPACT DU COVID-19 SUR LES SERVICES COMMUNAUX

Les tests étant difficilement disponibles lors de la première vague, nous ne disposons pas de données sur le nombre d'employés qui ont été atteints par le virus. Pendant cette période, le principal effet ressenti a été la mise en quarantaine des personnes à risque, des personnes contact (à titre préventif) ou des personnes suspectées d'être atteintes ; pendant ces quarantaines, les employés ont fort heureusement pu quasiment tous poursuivre partiellement leur travail.

Nous disposons de données plus précises en ce qui concerne la seconde vague : entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre, 9 personnes ont été testées positives et 12 personnes ont dû observer une quarantaine entre 10 et 14 jours ; ici encore, certains ont pu continuer à travailler depuis leur domicile.

Vacances et congés

Dès le déclenchement du plan de continuité, la Municipalité a annulé toutes les vacances et tous les congés des employés afin d'assurer un maximum de présence pour accomplir les tâches essentielles. Lors de l'accalmie de mai et en prévision d'une éventuelle seconde vague, les chefs de service se sont assurés que tous les collaborateurs puissent prendre, le plus rapidement possible, une à deux semaines de vacances sans impacter la bonne marche des services alors en pleine reprise.

Avec le déclenchement de la seconde vague en octobre et le retour des restrictions de déplacement, la majorité des employés n'a pas eu la possibilité matérielle de prendre l'ensemble des jours de vacances dus. Ces jours devront être repris sur l'année 2021.

Sondage

À la fin du mois de mai 2020, un sondage a été réalisé auprès de l'ensemble des collaborateurs pour connaître leur ressenti après la première vague du printemps. Ce sondage, qui a connu un taux de participation de 85 %, a permis aux chefs de service et à la Municipalité de corriger certaines mesures ou d'en confirmer d'autres qui ont reçu l'approbation des employés.



Municipalité

La Municipalité n'a jamais cessé de siéger pendant l'année 2020.

Dès le mois de mars, les séances de Municipalité ont été organisées sous forme d'audioconférence, puis de vidéoconférence, pour limiter autant que possible le regroupement physique de ses membres.

À partir du 11 mai, une solution a été mise en place permettant de tenir les séances partiellement en présentiel et partiellement en vidéoconférence, grâce à l'installation d'un système de vidéoconférence de groupe (écran, caméra et microphones) à la Salle des combles de la Maison de Commune. Chaque semaine, les participants (incluant les invités) peuvent ainsi décider s'ils participent à la séance par vidéoconférence ou en présentiel. Cette solution, qui donne satisfaction, est restée en vigueur jusqu'à la fin 2020.

Sur un plan pratique, l'utilisation du logiciel de gestion des séances de Municipalité a donné entière satisfaction et a permis à l'exécutif de tenir séance dans des conditions optimales.

Administration générale (Greffé, Service des finances, Ressources humaines, Service technique)

Les employés des services administratifs appliquent, depuis le 16 mars, le principe « une personne par bureau et par service » en assurant un tournus entre les collaborateurs.

Entre le 17 mars et le 11 mai (période d'activation du plan de continuité), les employés ont pu, non sans difficultés, assurer l'ensemble des tâches de niveaux 1 et 2 malgré quelques retards dans l'exécution ; pendant cette même période, plusieurs procédures ont été suspendues par des décrets cantonaux (travaux du Conseil communal, procédures de mises à l'enquête publique, prolongation des délais judiciaires,...), ce qui a permis aux employés concernés de se concentrer sur les tâches restantes mais a induit du retard dans ces procédures, retard qu'il s'est agi de rattraper une fois les suspensions levées.

La réception principale a été la dernière entité à fermer ses portes au public et la première à ouvrir à nouveau, dès le 4 mai. L'accès en a été limité à une personne uniquement.

Service des bâtiments

Le Service des bâtiments a connu une forte augmentation de travail suite aux mesures additionnelles de nettoyage et d'hygiène requises au niveau cantonal. Une entreprise externe a été mandatée pour absorber ce surplus de travail et des mesures de restrictions ont dû être prises concernant la mise à disposition des salles communales (voir plus bas).

Service de la voirie

Tout comme le Service des bâtiments, le Service de la voirie ne peut effectuer ses tâches en télétravail. Les employés ont donc dû poursuivre leur travail, vital pour la bonne marche de la commune.

Un accroissement du travail a été constaté, en particulier suite à une forte fréquentation des parcs publics ; malheureusement, plusieurs employés ont été convoqués par la protection civile, ce qui a entraîné des manques en personnel à certains moments.

La déchèterie a fait l'objet de mesures spéciales : tout d'abord fermée sur ordre cantonal, elle a ensuite été rouverte (toujours sur ordre de l'État), puis limitée d'accès pour éviter les attroupements. Devant le manque de personnel disponible, des habitants bénévoles ont proposé leurs services pour réguler le trafic à l'entrée de la déchèterie, soulageant ainsi considérablement les employés communaux.

UAPE et réfectoire

Les unités d'accueil scolaires ont connu également plusieurs phases : après la fermeture des écoles, les UAPE ont dû tout d'abord rester ouvertes pour accueillir autant d'enfants que possible ; cette décision cantonale a cependant été contredite trois jours plus tard par un ordre de fermeture.

Pendant la période de fermeture, les employés du réfectoire ont été réassignés pour assurer un contact téléphonique avec les personnes à risque de la commune.

Avec la réouverture des écoles, l'UAPE et le réfectoire ont également repris du service avec des mesures sanitaires particulièrement dures, dues à l'impossibilité d'appliquer les distances de sécurité.



MESURES DE PROTECTION PRISES

Depuis le 9 mars, les employés communaux disposent de masques et de produits d'hygiène et de désinfection sur leurs lieux de travail ; des poubelles fermées ont été installées, de même que des séparations en plexiglas entre les bureaux et aux guichets.

Dans les premières semaines, l'approvisionnement en masques s'est avéré difficile ; priorité a alors été donnée aux employés en contact avec le public, ainsi qu'aux personnes à risque. Après la reprise des écoles, ils ont en priorité été réservés aux éducatrices et au personnel en contact direct avec les enfants.

Bâtiments administratifs

L'accès aux bâtiments administratifs est restreint depuis mars 2020 : à l'exception de la réception principale, le public ne peut se rendre dans les services (bourse, greffe, office de la population ou service technique) que sur rendez-vous ; bien entendu, ces services restent atteignables par courriel ou par téléphone durant les heures d'ouverture.

Depuis le 9 novembre, le port du masque est obligatoire dans les bâtiments administratifs, même lorsque les distances de sécurité peuvent être respectées.

Collège des Pâquis

Les mesures de protection et de nettoyage instaurées au collège des Pâquis ont été adaptées fréquemment, selon les directives reçues respectivement de la DFJC (pour la partie scolaire) et de l'OAJE (pour l'UAPE).

Après la fermeture des établissements scolaires (et des unités d'accueil de jour quelques jours plus tard), un nettoyage complet du bâtiment a été effectué

Entre le 11 et le 22 mai, une solution hybride a été mise en place par le Canton avec des élèves accueillis par demi-classes ; dès ce moment, des normes de nettoyage très strictes ont été imposées, impliquant 8 à 10 heures de travail de conciergerie supplémentaire par jour ouvrable, pris en charge par une entreprise externe.

Lors de la rentrée scolaire d'août, de nouvelles normes ont été édictées, définissant des mesures d'hygiène tant pour les locaux que pour le matériel. Ici encore, l'entreprise externe a pris en charge le travail additionnel demandé.

L'accès aux salles de gymnastique a été interdit dès le déclenchement de la pandémie et jusqu'au 6 juin ; elles sont depuis à nouveau ouvertes aux sociétés locales, à l'exception des douches qui restent interdites d'accès.

Salles et refuge (Salle du Conseil, Foyer paroissial, Refuge, Espace 52)

La plupart des manifestations prévues au printemps ont été annulées, que ce soit par leurs organisateurs ou sur décision municipale ; de fait, les différentes salles communales n'ont plus été mises à disposition à partir du début du mois de mars.

Avec la levée du plan ORCA, la Salle du Conseil a été dédiée, dès le 8 juin, aux séances et réunions politiques (à l'exception des séances du Conseil communal qui se sont tenues hors de la commune), à raison d'une réservation possible par jour seulement.

Dès le 8 juin également, le Foyer paroissial a été remis à disposition pour une manifestation par jour uniquement et sur présentation d'un plan de protection, ceci pour pouvoir en assurer le nettoyage et la désinfection entre chaque manifestation.

Le refuge du Laviau n'est plus disponible à la location depuis la mi-avril, face à l'impossibilité de contrôler et de faire respecter les plans de protection et les normes de sécurité.

L'Espace 52 a été ouvert à la location entre le 8 juin et le 25 octobre ; il est depuis fermé par suite de l'interdiction des expositions culturelles.

TÉLÉTRAVAIL

Le 9 mars 2020, pendant une séance spécialement dédiée à la crise sanitaire, la Municipalité prenait acte que « faute de moyens informatiques appropriés, le télétravail n'est pas possible à l'administration communale » ; en effet, les employés ne disposaient alors que de postes informatiques fixes qui ne pouvaient être accessibles à distance.

Devant la multiplication des cas de quarantaine dès la mi-mars, une solution informatique temporaire a été mise en place en quelques semaines par le service informatique de Prilly, permettant une prise de contrôle des PC sécurisée à distance. Cette solution, bien que peu performante, a permis aux collaborateurs d'assurer les tâches administratives indispensables à distance.

Depuis ce moment, les séances de travail en vidéoconférence ont systématiquement été préférées aux séances en présentiel ; ces dernières sont devenues l'exception.



Entre les deux vagues pandémiques, un effort particulier a été consenti pour équiper les employés administratifs de PC portables, qui permettent d'utiliser les programmes spécifiques et d'accéder aux fichiers de manière totalement sécurisée, à partir de n'importe quel endroit disposant d'un accès Wifi.

Cette solution, pratiquement totalement déployée à la fin 2020, est satisfaisante pour accomplir la plupart des tâches quotidiennes. Par contre, elle permet difficilement de mener à bien des projets plus ambitieux, d'une part par manque d'accès aux documents stockés sous format papier et, d'autre part, par manque d'outils collaboratifs (partage de documents, travail en parallèle et échange entre plusieurs intervenants) déployés de manière uniforme sur l'ensemble du parc informatique.

Depuis le 9 novembre, le télétravail est à nouveau obligatoire pour tous les services où cela est possible.

Lors du sondage réalisé en mai, 60 % des collaborateurs évaluaient les conditions de télétravail comme « satisfaisantes » ou « relativement satisfaisantes » ; la majorité des personnes concernées ont indiqué souhaiter pouvoir continuer à travailler partiellement ainsi dans le futur.

Nicolas Ray
Secrétaire municipal



AUTORITÉS

CONSEIL COMMUNAL

Au cours de l'année 2020, le Conseil communal s'est réuni à 3 reprises sous la direction de son président pour 2019-2020, M. Etienne **Dubuis**, à 4 reprises sous la direction de M. Michel **Racine**, en qualité de président pour 2020-2021, et à 1 reprise sous la direction de Mme Carmen **Fankhauser**, en qualité de vice-présidente pour 2020-2021.

COMPOSITION DU BUREAU AU 30.06.2020

Président	M.	Dubuis	Etienne
1 ^{ère} Vice-président	M.	Racine	Michel
2 ^{ème} Vice-présidente	Mme	Fankhauser	Carmen
Scrutateurs	Mme	Aufrère	Laurence
	Mme	Devaud	Ghislaine
Scrutateurs-suppléants	Mme	Moriyama Swan	Cristina
	M.	Strobel	Patrick
Secrétaire	Mme	Aguilar	Olga (*)
Huissier	M.	Deboffe	Thomas (*)

COMPOSITION DU BUREAU AU 31.12.2020

Président	M.	Racine	Michel
1 ^{ère} Vice-présidente	Mme	Fankhauser	Carmen
2 ^{ème} Vice-président	M.	Chappuis	Olivier
Scrutateurs	Mme	Moriyama Swan	Cristina
	M.	Strobel	Patrick
Scrutateurs-suppléants	M.	Lehmann	Christian
	Mme	Probst	Claude
Secrétaire	Mme	Aguilar	Olga (*)
Huissier	M.	Yermani	Yosef (*)

(*) = hors Conseil communal

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31.12.2020 (59 membres assermentés)

Groupes :	Association St-Sulpice Ensemble (ASSE)		Serpelious de Centre-Droite (SCD)		
Affolter Markus	SCD	Graetzel Carole	SCD	Pache Rémy	SCD
Aufrère Laurence	ASSE	Grzelak-Guidon Madeleine	SCD	Piller René	SCD
Allemann Yves	SCD	Gygax Rolf	SCD	Plass Robert	ASSE
Bähni Philippe	SCD	Hanlon David	SCD	Probst Claude	ASSE
Beck Thomas	SCD	Hauschild Michael	ASSE	Quintas Benito	ASSE
Berner Roxane	ASSE	Hirsch Hans-Jörg	ASSE	Racine Michel	SCD
Bizzo Quentin	SCD	Hunziker Daniel	SCD	Richards Stephen	ASSE
Burrus Diane	SCD	Jindra Fröhlich Helena	ASSE	Rodriguez Carlos	ASSE
Chappuis Olivier	ASSE	Kaeser-Moser Alice	ASSE	Ruegg Olivier	ASSE
Clerc Laurent	ASSE	Knüsel David-André	ASSE	Salas Monika	SCD
Combes Olivier	ASSE	Kobel Damien	ASSE	Strobel Patrick	SCD
Comte Evelyne	SCD	Lehmann Christian	ASSE	Thélisson Eva	ASSE
Devaud Ghislaine	ASSE	Liechti Bernard	ASSE	Urio Anaëlle	ASSE
Dijamatovic Yves	ASSE	Lo Cascio Chappuis Virginie	ASSE	Vermeulen Etienne	ASSE
Dubuis Etienne	ASSE	Matthey Olivier	SCD	Vallotton Isabelle	ASSE
Emonet Muriel	SCD	Michel Christiane	ASSE	Walpen René	SCD
Equy Jacques	ASSE	Moriyama Swan Cristina	SCD	Wessner René	SCD
Fankhauser Carmen	ASSE	Moser Jean-Louis	ASSE	Willi Corinne	ASSE
Gass Volker	ASSE	Mouvet Laurent	ASSE	Wirth Paul	ASSE
Golaz Cyril	SCD	Oberhänsli Jean	ASSE		



MUTATIONS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAL

Il y a eu 11 démissions au sein du Conseil communal au cours de l'année 2020, celles de :

- M. Christophe **Wyss**, remplacé par M. Sébastien **Heyraud** pour l'ASSE ;
- M. Nicolas **Potalivo**, remplacé par Mme Muriel **Emonet**, pour le SCD ;
- M. Sébastien **Heyraud**, remplacé par Mme Eva **Thélisson**, pour l'ASSE ;
- Mme Nathalie **Dubuis**, remplacée par Mme Virginie **Lo Cascio Chappuis**, pour l'ASSE ;
- Mme Christine **Parent**, remplacée par Mme Anäelle **Urio**, pour l'ASSE ;
- M. Stefano **Spaccapietra**, remplacé par M. Michael **Hauschild**, pour l'ASSE ;
- M. Cédric **Glauser**, remplacé par M. Yves **Allemann**, pour le SCD ;
- M. Pierre **del Boca**, remplacé par M. Olivier **Combes**, pour l'ASSE ;
- Mme Annamaria **Leonardi**, remplacée par M. Etienne **Vermeulen**, pour l'ASSE ;
- M. Nicolas **Weber**, remplacé par Mme Isabelle **Vallotton**, pour l'ASSE ;
- M. Georges **Pittet**, non remplacé au 31.12.2020, pour le SCD.

L'effectif du Conseil communal au 31.12.2020 était de 59 membres.

SOMMAIRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Au cours des 8 séances tenues durant l'année 2020, les décisions suivantes ont été prises :

Séance du 12 février 2020

Présidence : M. Etienne Dubuis Effectif : 60 membres Présents : 47 membres

Le Conseil communal a assermenté 1 nouveau membre du Conseil communal :

- M. Sébastien Heyraud, suppléant à M. Christophe Wyss (pour l'ASSE).

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion Dubuis Etienne et consorts « Plantation d'arbres sur le territoire communal ».

Séance du 17 juin 2020

Présidence : M. Etienne Dubuis Effectif : 59 membres Présents : 51 membres

Le Conseil communal a décidé :

- de renvoyer la motion Christiane Michel et consorts « Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap dans notre commune » à la Municipalité pour réponse ;
- d'adopter la résolution Georges Pittet « Péréquation financière - ne plus la subir mais la gérer » ;
- de maintenir le nombre de conseillers communaux à 60 pour la législature 2021-2026 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 280'104.00 pour assainir les collecteurs d'assainissement et renouveler le branchement d'eau potable de l'auberge communale ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 77'000.00 pour le réaménagement du chemin du Russel ;
- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2019, ainsi que le bilan et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019 ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2019 des ententes intercommunales Chalet "Les Alouettes" à Morgins, Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge, ainsi que du Service intercommunal de défense incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».



Séance du 1^{er} juillet 2020

Présidence : M. Etienne Dubuis Effectif : 60 membres Présents : 44 membres

Le Conseil communal a assermenté 1 nouveau membre du Conseil communal :

- M. Muriel Emonet, suppléante à M. Nicolas Potalivo (pour le SCD).

Le Conseil communal a procédé à l'élection :

- tacite de son président pour 2020-2021 en la personne de M. Michel Racine;
- de son Bureau pour 2020-2021 (voir détail en page 6);
- de la Commission de gestion et des finances pour 2020-2021 (voir détail en page 9).

Séance du 23 septembre 2020

Présidence : M. Michel Racine Effectif : 57 membres Présents : 43 membres

Le Conseil communal a assermenté 1 nouveau membre du Conseil communal :

- Mme Eva Thélisson, suppléante à M. Sébastien Heyraud (pour l'ASSE).

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter que la Municipalité prélève un montant de CHF 153'500.00 sur le budget 2020 selon le préavis n°15/20 « Demande d'ajustement au budget 2020 destiné à financer des soutiens économiques en situation extraordinaire » ;
- d'approuver le règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et d'autoriser la Municipalité à prélever, au plus tôt le 1^{er} juillet 2020, une taxe maximum de 1 ct/KWh dédiée à l'alimentation du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et le développement durable ;
- d'autoriser l'entente intercommunale Mère-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la commune d'Ecublens, sur le secteur 11 « Triaudes-Sorge », d'allouer à la commission de ladite entente le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 490'000.00 net TTC, et d'autoriser la Municipalité à contribuer à ces travaux par un montant de CHF 1'029.00 net TTC;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 99'000.00 pour le remplacement de deux véhicules pour le service des routes et de la voirie.

Séance du 28 octobre 2020

Présidence : M. Michel Racine Effectif : 60 membres Présents : 47 membres

Le Conseil communal a assermenté 3 nouveaux membres du Conseil communal :

- Mme Virginie Lo Cascio Chappuis, suppléante à Mme Nathalie Dubuis (pour l'ASSE).
- Mme Anaëlle Urio, suppléante à Mme Christine Parent (pour l'ASSE).
- M. Michael Hauschild, suppléant à M. Stefano Spaccapietra (pour l'ASSE).

Le Conseil communal a décidé :

- d'adopter l'interpellation de M. Georges Pittet « Facture sociale - un accord déséquilibré et muselant les communes pendant 8 ans » ;
- de refuser le préavis municipal n° 16/20 sur l'arrêté d'imposition pour les années 2021 et 2022.



**Séance extraordinaire
du 12 novembre 2020**

Présidence : Mme Carmen Fankhauser Effectif : 59 membres Présents : 28 membres

Le quorum de 30 membres n'ayant pas été atteint, le Conseil n'a pu valablement délibérer.

Séance du 25 novembre 2020

Présidence : M. Michel Racine Effectif : 57 membres Présents : 46 membres

Le Conseil communal a assermenté 2 nouveaux membres du Conseil communal :

- M. Yves Allemann, suppléant à M. Cédric Glauser (pour le SCD) .
- M. Olivier Combes, suppléant à M. Pierre del Boca (pour l'ASSE).

Le Conseil communal a décidé :

- d'autoriser la Municipalité à signer avec la fondation du TKM, l'État de Vaud et les communes fondatrices, une convention de subventionnement multipartite de 4 ans, de 2021 à 2024, et d'accepter l'augmentation de la subvention ordinaire en faveur de la fondation du TKM qui passera, pour les années subventionnées, à CHF 37'362.00 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 13'000.00 pour l'installation des récupérateurs de balles au stand de tir de Colombier.

Séance du 16 décembre 2020

Présidence : M. Michel Racine Effectif : 59 membres Présents : 48 membres

Le Conseil communal a assermenté 2 nouveaux membres du Conseil communal :

- Mme Isabelle Vallotton, suppléante à M. Nicolas Weber (pour l'ASSE).
- M. Etienne Vermeulen, suppléant à Mme Annamaria Leonardi (pour l'ASSE).

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pache et consorts « St-Sulpice en route pour l'automobile individuelle électrique » ;
- d'adopter le budget communal amendé pour l'exercice 2021, ainsi que les budgets des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes à Morgins », Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31.12.2020

Gestion et finances (nommée pour l'année)				Immobilière (nommée pour la législature)			
Mmes	Fröhlich	Helena	ASSE	Mmes	Burrus	Diane	SCD
	Willi	Corinne	ASSE		Salas	Monica	SCD
MM	Affolter	Markus	SCD	MM	Dijamatovic	Yves	ASSE
	Beck	Thomas	SCD		Moser	Jean-Louis	ASSE
	Hirsch	Hans-Jörg	ASSE		Mouvet	Laurent	ASSE
	Kobel	Damien	ASSE		Piller	René	SCD
	Pache	Rémy	SCD		Rodriguez	Carlos	ASSE
Recours en matière d'impôts (nommée pour la législature)				Conseil intercommunal de l'Organisme régional de protection civile de Lausanne-Ouest (nommée pour la législature)			
MM	Equey	Jacques	ASSE	Mme	Devaud	Ghislaine	ASSE
	Hanlon	David	SCD	MM	Golaz	Cyril	SCD
	Knüsel	David-André	ASSE		Moser	Jean-Louis	ASSE
	Richards	Stephen	ASSE				
	Wessner	René	SCD				

Épuration (nommée pour la législature)				Laviau (nommée pour la législature)			
MM	Beck	Thomas	SCD	Mme	Probst	Claude	ASSE
	Chappuis	Olivier	ASSE	MM	Dijamatovic	Yves	ASSE
	Quintas	Benito	ASSE		Gygax	Rolf	SCD
	Rodriguez	Carlos	ASSE		Hunziker	Daniel	SCD
	Ruegg	Olivier	ASSE		Quintas	Benito	ASSE
	Strobel	Patrick	SCD				
Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale (ARASOL) (nommée pour la législature)				Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » (nommée pour la législature)			
Mmes	Berner	Roxane	ASSE	MM	Combes	Olivier	ASSE
	Graetzel	Carole	SCD		Piller	René	SCD
Conseil d'Etablissement de La Planta (nommée pour la législature)							
Mme	Willi	Corinne	ASSE				

RÉPONSES AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES DE 2020

Trop détaillées pour figurer dans ce chapitre, les réponses de la Municipalité aux vœux exprimés en 2020 par la Commission de gestion et des finances figurent en annexe au présent rapport de gestion.

MOTIONS, INTERPELLATIONS, INITIATIVES ET POSTULATS EN COURS OU EN SUSPENS AU 31.12.2020

- Interpellation concernant l'application de la directive cantonale de protection des eaux DCPE 872 « Gestion des eaux et déchets de chantier » sur le territoire de la commune (déposée lors de la séance du 7 septembre 2016).
- Initiative « Modification de l'art. 3.6 du RPGA de St-Sulpice » (déposée lors de la séance du 14 juin 2017).
- Postulat « Vendre la parcelle 67 afin de financer des investissements à venir » (déposé lors de la séance du 20 février 2019, réponse municipale déposée lors de la séance du 5 juin 2019 mais pas encore traitée par le Conseil).
- Motion visant à limiter le parking sauvage sur l'esplanade du débarcadère (déposée lors de la séance du 26 juin 2019)¹.
- Motion « Pour une modération de l'éclairage public de la Commune de St-Sulpice » (déposée lors de la séance du 30 octobre 2019)¹.
- Postulat « Incitation à la mobilité douce/transports publics pour les employés communaux » (déposé lors de la séance du 20 novembre 2019).
- Postulat « Incitation à la production d'énergies renouvelables dans notre commune » (déposé lors de la séance du 11 décembre 2019).
- Motion « Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap dans notre commune » (déposée lors de la séance du 17 juillet 2020)¹.
- Motion « Réaménagement de la place de jeux du Parc du Russel » (déposée lors de la séance du 28 octobre 2020)¹.

¹ Le texte a été déposé au Conseil communal sous le titre de « motion » mais sera traité par la Municipalité comme postulat.



SORTIE DU CONSEIL COMMUNAL

La sortie traditionnelle du Conseil a eu lieu le samedi 5 septembre 2020.

Départ à l'aurore de St-Sulpice, un autocar de l'entreprise Rémy Voyages nous a emmenés à Morat où nous avons pris le bateau pour traverser le lac et rejoindre Neuchâtel par le Canal de la Broye. Le long du canal, confortablement installés devant une tasse de café, nous avons pu admirer une luxuriante nature dégageant une certaine sérénité.

À Neuchâtel, l'autocar nous attendait pour continuer le voyage jusqu'à La Chaux-de-Fonds, une des villes horlogères de Suisse par excellence. La métropole horlogère nous a prouvé que la vie des montagnards n'est pas faite uniquement de la fabrication de montres/horloges et machines-outils et qu'ils savent recevoir et profiter des bonnes choses de la vie. En effet, nous avons eu droit à un excellent déjeuner dans un des meilleurs restaurants de la ville, l'hôtel/restaurant « Les Endroits ».

Après cet événement culinaire, nous avons suivi une visite guidée du « Musée International de l'Horlogerie ». Sur une surface de 2000 m², le musée est unique dans sa conception architecturale et muséographique. Il présente la collection la plus significative au monde consacrée à la mesure du temps. Du cadran solaire à l'horloge atomique, en passant par des machines et outils de production.

Sur le chemin du retour, nous nous sommes arrêtés à Bonvillars pour y déguster les vins de la région. La bonne humeur a régné pendant cette journée et nous avons eu la chance de bénéficier d'un temps magnifique. A notre retour à St-Sulpice, les 29 participants se sont séparés en affichant des sourires réjouis et satisfaits.

*Michel Racine, Président du Conseil communal (2020-2021)
(texte publié dans le Journal Le Serpeliou d'octobre 2020)*

RENCONTRE AMICALE ENTRE AUTORITÉS DE PRÉVERENGES ET ST-SULPICE

La traditionnelle compétition amicale et rencontre entre les Conseils communaux de Préverenges et de St-Sulpice n'a pas pu avoir lieu cette année en raison de la situation sanitaire.

REMISE DES POUVOIRS DU BUREAU

La remise officielle des pouvoirs du Bureau du Conseil communal a eu lieu le lundi 7 juillet 2020.



MUNICIPALITÉ

PRÉAMBULE

Dans quelques décennies, les livres d'histoire s'attarderont probablement sur l'année 2020 et sur les événements qui ont conduits, pratiquement d'un jour à l'autre, à l'arrêt complet de notre civilisation et ceci pour plusieurs mois.

Que l'on ne s'y trompe pas : tous les acteurs économiques, politiques ou sociaux ont vécu l'année 2020 comme une longue suite de remises en question ou d'adaptation, où ce qui paraissait totalement invraisemblable un jour devenait envisageable le lendemain, voire évident quelques jours plus tard.

La Commune de St-Sulpice, de même que sa Municipalité et son administration communale, n'a pas été en reste et a dû faire preuve d'une grande flexibilité pour continuer à fonctionner et à assurer ses tâches régaliennes au mieux. Fort heureusement, elle a pu compter sur le soutien de sa population envers les plus nécessiteux ; j'en remercie les bénévoles et tous ceux qui se sont spontanément mobilisés pour apporter leur aide.

Les conséquences de cette pandémie ont été très importantes. La Municipalité entière se joint à moi pour exprimer sympathie et soutien à toutes celles et ceux qui ont vu la disparition d'un proche, emporté par la maladie, ou qui ont été eux-mêmes touchés dans leurs chairs.

Outre le prix humain, notre société a également payé un lourd tribut social : annulation de toutes les manifestations, interdiction des rassemblements, distances de sécurité, fermeture des commerces et des restaurants, sont autant de mesures qui nous auraient parues totalement inimaginables au début de l'année.

Bon an, mal an, la Commune de St-Sulpice a cependant poursuivi son évolution pendant l'année 2020. La Municipalité a pu siéger, tout comme le Conseil communal, et différents projets organisationnels et techniques ont pu se poursuivre, même au ralenti. Différentes opérations d'aide à la population et aux commerces locaux ont vu le jour, dont la distribution de bons à l'ensemble de la population ou un soutien financier offert aux entreprises locales.

Tout cela n'a pu être possible qu'avec l'aide des employés communaux qui assurent au quotidien le bon fonctionnement de notre commune. Je les en remercie du fond du cœur et vous souhaite une bonne lecture de ce rapport qui présente une synthèse, par secteur, de cette - si particulière - année 2020.

Alain Clerc, Syndic

COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ AU 31.12.2020

Syndic	M.	Alain	CLERC	
Vice-syndic	M.	Marcel André	PANZERA	SCD
Membres	Mme	Anne	MERMINOD	ASSE
	M.	Cécile	THEUMANN	ASSE
	MM	Pierre-Yves	BRANDT	ASSE

Au cours de l'année 2020, la Municipalité a tenu 42 séances ordinaires (le lundi, en principe à 16 heures) et a participé aux 8 séances tenues par le Conseil communal.

Elle a, en outre, été représentée dans les séances tenues par des commissions communales ou des délégations diverses au niveau intercommunal, régional ou cantonal.

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

ÉTAT AU 31.12.2020

<i>Responsable</i>	<i>Secteur</i>
M. Alain CLERC , Syndic	Administration générale Voirie Domaines et forêts Transports publics
Mme Anne MERMINOD , Municipale	Bâtiment scolaires Préscolaire, parascolaire et instruction publique Transports scolaires Affaires culturelles Logement Paroisses Naturalisations Jeunesse et sports Tourisme
Mme Cécile THEUMANN , Municipale	Finances Développement économique Développement durable Affaires sociales
M. Pierre-Yves BRANDT , Municipal	Routes Services industriels Police des constructions Aménagement du territoire
M. Marcel André PANZERA , Municipal	Police SDIS Service du feu ORPC (Protection civile) Bâtiments communaux Informatique Assainissement Société locales

TABLEAU DES PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ - État au 31.12.2020

N°	Année 2013	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2020
10/13	Demande d'un crédit de CHF 22'000'000.00 pour la construction d'un nouveau complexe scolaire au ch. des Pâquis	Terminé	21'500'000.00	20'932'881.75
13/13	Demande d'un crédit de CHF 739'000.00 pour la requalification du tronçon de la Route Cantonale RC1A – Avenue Forel – Giratoire de Dorigny (Étape 2)	En cours	739'000.00	684'232.20

N°	Année 2015	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2020
04/15	Demande d'un crédit d'étude de CHF 58'300.00 pour la requalification de la RC1, Étape 3	En cours	58'300.00	35'221.30
06/15	Participation aux charges d'exploitation du centre sportif de Malley - Participation au capital-actions du Centre Intercommunal de Glace de Malley SA (CIGM)	Terminé	--	--
18/15	Révision du Plan Directeur Communal	En cours	65'000.00	6'874.75

N°	Année 2017	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2020
05/17	Demande de crédit de CHF 1'841'000.00 pour la réfection rue du Centre - chemin du Bochet	En cours	1'841'000.00	1'949'261.05
10/17	Financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois	En cours	2'085.45	0
11/17	Demande d'un crédit d'étude de CHF 214'000.00 pour la construction d'une garderie et d'un jardin d'enfants au chemin des Pâquis	Terminé	214'000.00	243'608.80
18/17	Demande d'un crédit de CHF 249'000.00 pour la modernisation de la connexion informatique des services communaux	Terminé	249'000.00	244'334.40

N°	Année 2018	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2020
05/18	Demande d'un crédit d'étude de CHF 22'500.00 pour la révision du bonus énergétique prévu à l'art. 3.6 RGATC	En cours	22'500.00	0
12/18	Demande de crédit de CHF 40'000.00 pour l'installation de 7 équipements de sport extérieurs	Terminé	40'000.00	39'469.10
13/18	Demande de crédit de CHF 3'000'000.00 pour l'achat de la parcelle n°187 à St-Sulpice	En cours	3'000'000.00	2'808'367.05

N°	Année 2019	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2020
01/19	Rachat à l'Association pour le Foyer paroissial de St-Sulpice du droit de superficie incluant le bâtiment du Foyer paroissial	Terminé	170'000.00	--
02/19	Demande d'un crédit de CHF 44'000.00 pour l'informatisation de la location des salles communales	En cours	37'800.00	46'041.75
03/19	Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'400'000.00 pour la requalification du tronçon de la Route Cantonale RC1A - Étape 3 (secteur Tir-Fédéral - Venoge)	En cours	2'400'000.00	426'728.00
06/19	Demande de crédit de CHF 20'000.00 pour la réfection de quatre pontons d'amarrage sur la Venoge	Terminé	20'000.00	19'394.10
08/19	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 10 « Villars/Triaudes »	Terminé	728.00	598.42
11/19	Réponse au postulat Pache et consorts « Vendre la parcelle 67 afin de financer des investissements à venir »	En suspens	--	--
12/19	Nouveaux statuts de l'Organisation Régionale de la Protection Civile Région Ouest-lausannois (ORPC-ROL)	Terminé	--	--
13/19	Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et ayants droit sur la voie publique	Terminé	--	--
14/19	Demande d'un crédit de CHF 4'600'000.00 pour la création d'un bâtiment de la petite enfance et l'installation d'une nurserie-garderie au chemin des Pâquis	En cours	4'600'000.00	3'118'227.50
16/19	Demande de crédit de CHF 990'000.00 pour le curage et le contrôle caméra des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires communaux	En cours	990'000.00	435'244.18
18/19	Demande de crédit de CHF 244'070.80 pour le règlement des travaux d'intérêt public liés aux projets « En Champagny »	Terminé	244'070.80	244'070.80

N°	Année 2020	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2020
01/20	Rapport - Réponse de la Municipalité au postulat de M. Bizzo et cst « Subvention pour les vélos à motorisation électrique »	Terminé	--	--
02/20	Plan d'affectation « Sus le Jordil »	En cours	--	--
03/20	Rapport - Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pache et cts « St-Sulpice en route pour l'automobile individuelle électrique »	Terminé	--	--
04/20	Législature 2021-2025 - Effectif du Conseil communal et de la Municipalité	Terminé	--	--
05/20	Convention de subventionnement entre la Commune de St-Sulpice et la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau	Terminé	--	--
06/20	Révision du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour	En cours	--	--
07/20	Création d'un fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable et d'un fonds communal pour l'éclairage public	Terminé	--	--
08/20	Assainissement des collecteurs de l'auberge communale - Parcelle n°82 - rue du Centre 59	Terminé	280'104.00	242'722.15
09/20	Demande d'un crédit d'étude de CHF 77'000.00 pour le réaménagement du chemin du Russel	En cours	77'000.00	32'407.82
10/20	Demande d'un crédit d'étude de CHF 60'000.00 pour la mise en place d'un système de gestion électronique des documents	Retiré	--	--
11/20	Règlement du personnel communal	Retiré	--	--
12/20	Comptes et gestion 2019	Terminé	--	--
13/20	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens et Chavannes-près-Renens - Secteur 11 « Triaudes-Sorge »	En cours	1'029.00	
14/20	Demande d'un crédit de CHF 95'000.00 pour le remplacement de deux véhicules du service des routes et de la voirie	En cours	95'000.00	30'526.50
15/20	Demande d'un ajustement au budget 2020 destiné à financier des soutiens économiques en situation extraordinaire	En cours	153'500.00	144'745.15
16/20	Arrêté d'imposition pour l'année 2021	Retiré	--	--
17/20	Demande de crédit de CHF 13'000.00 pour l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir de Colombier	Terminé	13'000.00	12'900.00
18/20	Budget 2021	Terminé	--	--

VISITE PRÉFECTORALE

Le mardi 10 novembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 141 de la loi sur les communes, Madame Anne Marion Freiss, Préfète du district de l'Ouest lausannois, a procédé à l'inspection annuelle de la commune.

A cette occasion, les différents registres communaux et documents mentionnés ci-après ont été reconnus comme régulièrement tenus et observés :



1. Les registres des procès-verbaux :
 - a) de la Municipalité
 - b) du Conseil communal
 - c) des votations et élections
2. Les registres :
 - a) civique (rôle des électeurs)
 - b) des inhumations
 - c) des commerçants
3. L'office communal de la population
4. L'onglet de la correspondance
5. Le casier sanitaire des eaux et le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)
6. Le fichier de contrôle des citernes
7. Le dossier des titres et créances
8. La comptabilité de l'année écoulée

Exceptionnellement cette année, en raison des précautions de rigueur en période de pandémie, Mme la Préfète a rencontré seulement le Secrétaire municipal, afin de limiter au maximum les contacts. A l'issue de la visite, elle l'a prié de transmettre au Bureau du Conseil ainsi qu'aux différents services communaux ses remerciements et félicitations pour les renseignements fournis et la parfaite tenue des différents registres.

ACTIVITÉS DIVERSES

LAUSANNE RÉGION

St-Sulpice fait partie de l'association Lausanne Région, qui est constituée de 27 communes représentant 296'500 habitants, soit environ 37 % de la population du canton de Vaud. Lausanne Région est devenue un atout majeur pour promouvoir et défendre les intérêts de ses communes membres. Celles-ci sont ainsi représentées par l'association dans de nombreuses instances décisionnelles.

Son président au 31.12.2020 était M. Gustave Muheim, Syndic de la Commune de Belmont-sur-Lausanne.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

L'Union des Communes Vaudoises (UCV) est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public. Pour lui permettre de jouer ce rôle de relais et de courroie de transmission entre l'État et les communes, et aider ces dernières à sauvegarder leurs prérogatives, elle se doit surtout d'agir en amont des problèmes, d'anticiper en participant à des groupes de réflexion ou en faisant connaître son point de vue dès l'ébauche de certains projets.

Les objectifs de l'UCV sont :

- Promouvoir les intérêts des communes et sauvegarder les compétences des communes vaudoises.
- Promouvoir la formation.
- Informer et consulter ses membres.
- Recueillir et faire connaître (après consultation) l'avis de ses membres sur les projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat.
- Représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.

281 communes sur les 308 que compte le canton (91 %) étaient membres de l'Union au 31.12.2020.

- Un Comité de 13 membres, tous syndics en fonction : 1 syndic par district (10), ainsi que le syndic de la Ville de Lausanne qui en fait partie de droit (art. 13 al. 3 des statuts), le président du Groupe des Villes et le président du Groupe des Bourgs et Villages (art. 13 al. 4 des statuts).
- Un Conseil de 50 membres pour 10 districts (5 par district), syndics ou municipaux en fonction.
- Un Groupe de Villes : en font parties toutes les communes de plus de 10'000 habitants. Celles dont la population excède 7'000 habitants peuvent également en faire partie, de même que les chefs-lieux de districts. Les délégués sont les syndics de ces municipalités.
- Un Groupe des Bourgs et Villages qui représente les communes de moins de 7'000 habitants. Chaque district est représenté par un ou deux délégués, selon qu'il compte moins de 20 communes membres de l'UCV ou davantage.

La Journée des communes vaudoises prévue à Payerne en juin 2020 a été reportée au 12 juin 2021. Si la pandémie a restreint ou supprimé de nombreuses activités conviviales et importantes pour les échanges, l'UCV fera tout pour maintenir en présentiel cet événement, même si sa forme festive habituelle a déjà été revue.

Assemblée générale du 17 septembre 2020

Le 17 septembre 2020, la Commune de St-Sulpice, représentée par le Syndic et M. Brandt, a participé à l'assemblée générale de l'UCV à Savigny.

Pendant cette soirée, les communes ont accepté, à une large majorité, l'accord conclu le 25 août entre le comité de l'UCV et le Conseil d'Etat sur la répartition de la facture sociale.

Cet accord fera passer graduellement la part des communes à cette facture de 47 % à 36.7 % en 2028, représentant une économie évaluée à 150 millions de francs.

Délégué-e-s du district de l'Ouest lausannois à l'UCV au 31.12.2020

<i>Présidente du Comité :</i>	Mme	Claudine Wyssa	Syndique de Bussigny
<i>Membres du Conseil des 50 :</i>	M.	Georges Cherix	Syndic de Villars-Ste-Croix
	M.	Jean-François Clément	Syndic de Renens
	M.	Alain Clerc	Syndic de St-Sulpice
	M.	Christian Maeder	Syndic d'Ecublens
	M.	Jean-Pierre Rochat	Syndic de Chavannes-près-Renens
<i>Groupe des Villes :</i>	Mme	Claudine Wyssa	Syndique de Bussigny
	M.	Jean-François Clément	Syndic de Renens
	M.	Alain Gilliéron	Syndic de Prilly
	M.	Christian Maeder	Syndic d'Ecublens
	M.	Stéphane Rezzo	Syndic de Crissier
	M.	Jean-Pierre Rochat	Syndic de Chavannes-près-Renens
<i>Groupe Bourgs et villages :</i>	M.	Georges Cherix	Syndic de Villars-Ste-Croix

ASSOCIATION DE COMMUNES VAUDOISES (AdCV)

La Commune de St-Sulpice fait également partie de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV), qui est l'une des deux organisations faitières, avec l'UCV, qui défend l'intérêt des communes.

L'AdCV compte 71 communes membres. Elle sert de relais entre ses membres et les autorités cantonales et/ou fédérales lors des discussions sur les projets de lois mis en consultation avant votation, cela sur toutes les grandes problématiques financières, organisationnelles ou juridiques.

L'association offre ainsi une plateforme démocratique où ses membres forment les grandes orientations dans le but de promouvoir l'autonomie communale et sa pérennité.

L'AdCV se réunit 4 fois par année. M. le Syndic, représentant la commune, a participé à 3 séances qui ont, en particulier, traité de la péréquation, de l'accueil de jour pour la petite enfance, ainsi que de la LAT et de son application cantonale.

Lors de l'Assemblée générale du 7 septembre, Mmes les Conseillères municipales Merminod et Theumann ont représenté la commune au cours des discussions et du vote sur l'avenir des finances communales. Dans ce cadre, les communes membres ont décidé de soutenir la position du Comité de l'AdCV, refusant d'adhérer à l'accord proposé par le Conseil d'Etat sur le financement de la facture sociale, tout en maintenant sa participation aux travaux sur la nouvelle péréquation intercommunale. Elles ont également décidé d'appuyer l'action du Comité consistant à écrire à l'ensemble de la députation vaudoise afin de l'inciter à refuser, ou du moins à amender, le protocole d'accord signé entre le Conseil et l'UCV sur le financement de la facture sociale, protocole validé par l'UCV le même soir.

BUREAU INTERMUNICIPAL

Le Bureau intermunicipal (BI) regroupe Mmes et MM. les Syndics de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Sainte-Croix.

Il n'a pas de pouvoir décisionnel mais permet aux dirigeants des communes d'échanger sur des dossiers communs et d'élaborer des projets en concertation.

ASSOCIATIONS, ENTENTES ET COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Délégué(s) de la Municipalité au 31.12.2020

AJESOL (Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois)	Mme Anne Merminod
APREMADOL (Association pour la Prévention et le Maintien à Domicile dans l'Ouest Lausannois)	Mme Cécile Theumann
ARASOL (Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois)	Mme Cécile Theumann
BI (Bureau intermunicipal de l'Ouest lausannois)	M. Alain Clerc
CIP (Caisse Intercommunale de Pensions)	M. Alain Clerc Mme Anne Merminod
COH (Commission de coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des Hautes Écoles)	M. Pierre-Yves Brandt M. Alain Clerc
Comité du chalet "Les Alouettes" Morgins	Mme Anne Merminod
Commission des Services industriels	M. Pierre Yves Brandt
Commission d'estimation fiscale des immeubles	M. Pierre Yves Brandt
Conférence des municipaux en charge des affaires sociales	Mme Cécile Theumann
Conférence des municipaux en charge des écoles (CMEOL)	Mme Anne Merminod
Conseil d'établissement de La Planta	Mme Anne Merminod
Entente intercommunale Mèbre et Sorge	M. Marcel André Panzera
ERM (Epuration Région Morgienne)	M. Marcel André Panzera
FERL (Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise)	Mme Anne Merminod
Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise	Mme Anne Merminod
Lausanne Région	Mme Cécile Theumann
ORPC-ROL (Office Régional de la Protection Civile - Région Ouest Lausannois)	M. Marcel André Panzera
PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges)	M. Pierre Yves Brandt
Police de l'Ouest lausannois – Sécurité dans l'Ouest lausannois	M. Marcel André Panzera
SDIS Chamberonne (Collaboration Ecublens, Chavannes, St-Sulpice)	M. Marcel André Panzera
SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois)	M. Pierre Yves Brandt M. Alain Clerc
STEP (Station d'épuration de Vidy)	M. Marcel André Panzera
tl (Transports publics de la région lausannoise)	M. Alain Clerc
Triage forestier intercommunal de la Venoge	M. Alain Clerc
VALORSA SA - Société pour la gestion des déchets du périmètre Ouest	M. Alain Clerc

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES AU 31.12.2020

Commission du feu intercommunale

M.	Marcel André	Panzera	Municipal
M.	Serge	Montagner	

Commission de salubrité

Président	M.	Alain	Clerc	Syndic
Membres	M.	Pierre-Yves	Brandt	Municipal
	M.	Bernard	Pellet	Médecin
	M.	David	Conde	Technicien communal

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

FERMETURE PLANIFIÉE DU BUREAU DE POSTE DE ST-SULPICE

Le 12 février 2020, La Poste CH SA informait la Municipalité de sa décision de fermer sa filiale située à la rue du Centre 26. Cette décision est principalement motivée par la baisse régulière de fréquentation de l'office postal depuis plusieurs années.

Dans le même courrier, La Poste confirmait à la Municipalité sa décision de remplacer l'office de poste par un service à domicile tout en restant ouverte, dans le cas où un partenaire se présenterait, à mettre en place une filiale en partenariat.

Convaincue depuis des années que les particularités géographiques et démographiques du village justifient pleinement du maintien d'un office postal, la Municipalité, comme c'est son droit, a déposé une demande d'examen de cette décision auprès de la PostCom, autorité qui doit revoir l'entier du dossier et émettre une recommandation à l'attention de La Poste.

La demande d'examen a été déposée le 13 mars 2020. Au 31 décembre, la procédure était encore en cours alors même que l'ordonnance fédérale indique qu'une réponse doit être donnée dans un délai de 6 mois. La recommandation de la PostCom est ainsi attendue dans le courant du 1^{er} trimestre 2021.

RESSOURCES HUMAINES

1. Effectifs du personnel communal

Au 31 décembre 2020, le total des effectifs se porte à **57 collaborateurs, qui correspondent à 34.85 EPT.**

La répartition par service se présente ainsi :

Liste du personnel fixe au 31 décembre 2020	Nombre	EPT
Finances (SFIN)	3	2.80
Ressources humaines (SRH)	1	0.80
Grefe*	7	5.65
Délégué à la promotion économique, développement durable et tourisme	1	0.60
Voirie	8	7.00
Technique (STECH)	4	3.80
Bâtiments (SBAT)	8	5.34
Enfance et Jeunesse (E & J)	12	6.27
Total	44	32.26

* le service du greffe nouvellement nommé ainsi après la fusion du secrétariat municipal, de la réception et de l'office de la population.

Le calcul des effectifs ci-dessus tient compte des auxiliaires à horaires réguliers, qui sont détaillés ci-dessous :

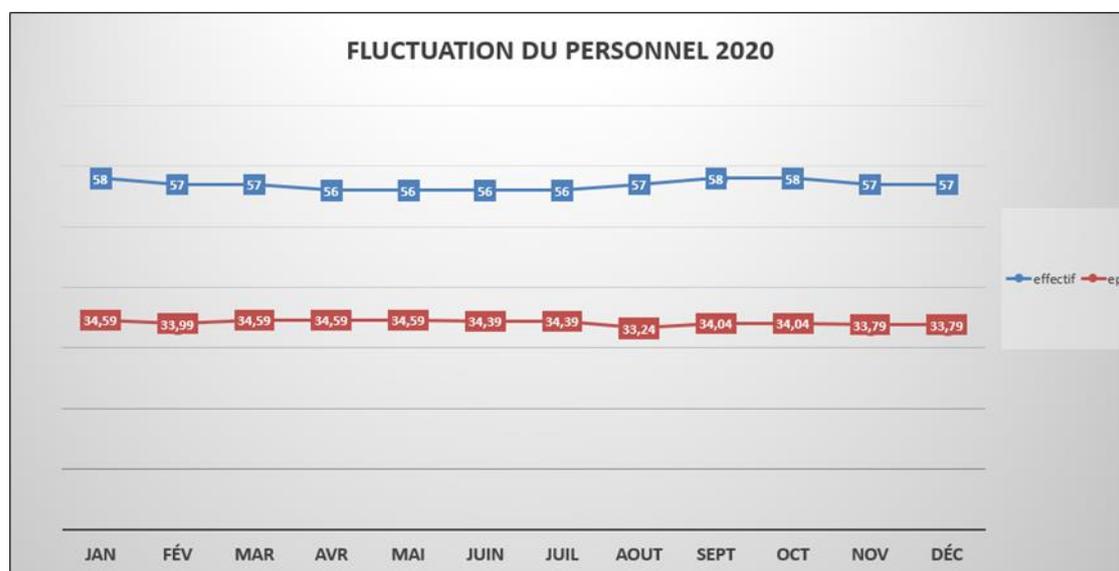
Service	Liste des auxiliaires à horaires réguliers	Nombre	EPT
E & J	Encadrants du réfectoire, devoirs surveillés et activités du midi	7	1.56
E & J	Encadrant UAPE	2	0.37
SBAT	Aide-concierge	2	0.46
Greffe	Huissier communal	1	0.05
Greffe	Secrétaire du Conseil communal	1	0.15
Total		13	2.59

Les effectifs non considérés dans cette analyse sont :

- les apprentis, les stagiaires et les auxiliaires sur appel, comme détaillés ci-dessous.

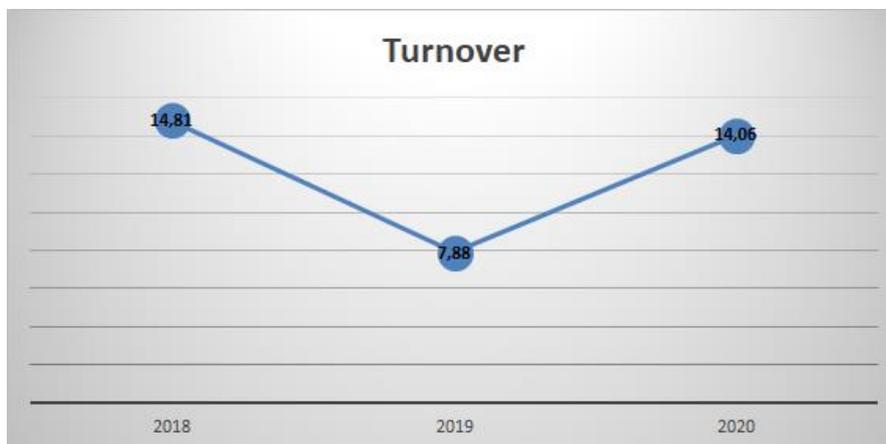
Service	Liste des auxiliaires à horaires variables ayant travaillé en 2020	Nombre
Greffe	Apprenti de commerce	2
SBAT	Stagiaire job d'été aide-concierge	1
Voirie	Stagiaire job d'été voirie	1
SBAT	Écoliers du programme Lift	2
SBAT	Remplaçant sacristaine	1
SBAT	Remplaçant organiste	2
SFIN	Aide de bureau	1
E & J	Remplaçant aide de cuisine	1
E & J	Remplaçant encadrant réfectoire, devoirs surveillés et activités du midi	3
E & J	Remplaçant secrétaire UAPE	1
E & J	Remplaçant ASE UAPE	2
E & J	Remplaçant APE UAPE	2
Total		19

Fluctuation du personnel



Mouvements

Le taux de rotation 2020 est à nouveau conséquent, comme il l'a été en 2018, avec plus de **14 %**.



Les entrées et sorties en détail

Au cours de cet exercice, 8 départs ont été enregistrés, soit :

Démission	6
Licenciement	1
Résiliation durant le temps d'essai	0
Autre	1
Total	8

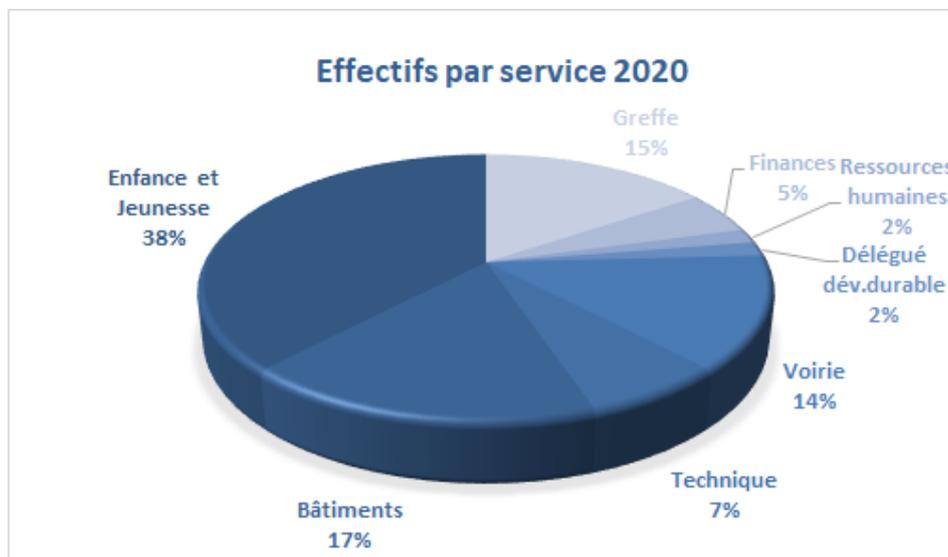
Le service le plus impacté par la rotation d'équipe est celui de l'Enfance et Jeunesse (E & J), qui compte 6 sorties et 7 arrivées (contrats temporaires et auxiliaires inclus). Chaque absence journalière doit être remplacée le jour même afin de garantir le nombre d'éducateurs-trices selon les normes requises en vigueur. Cette année 2020 fut particulièrement éprouvante dans l'accomplissement et le suivi de cette tâche tant sur le plan organisationnel qu'administratif, afin de pallier notamment aux diverses quarantaines.

Pour 2020, 2 nouveaux postes à repourvoir étaient annoncés.

Service	Poste	Date	Commentaires
E & J	Éducateur UAPE 48 %	mars	Remplacement poste à poste
Greffe	Huissier communal 5 %	mars	Remplacement poste à poste
E & J	Encadrant réfectoire 20 %	mars	Remplacement poste à poste
E & J	Encadrant réfectoire 20 %	août	Remplacement poste à poste
STECH	Assistant technique 80 %	septembre	Poste prévu pour le 1 ^{er} janvier à 100 %, fut repourvu à 80 % dès septembre
E & J	Chef de service E & J 50 %	pas repourvu	Poste prévu pour le 1 ^{er} septembre à 50 %, sera repourvu au 1 ^{er} janvier 2021

Répartition des services communaux

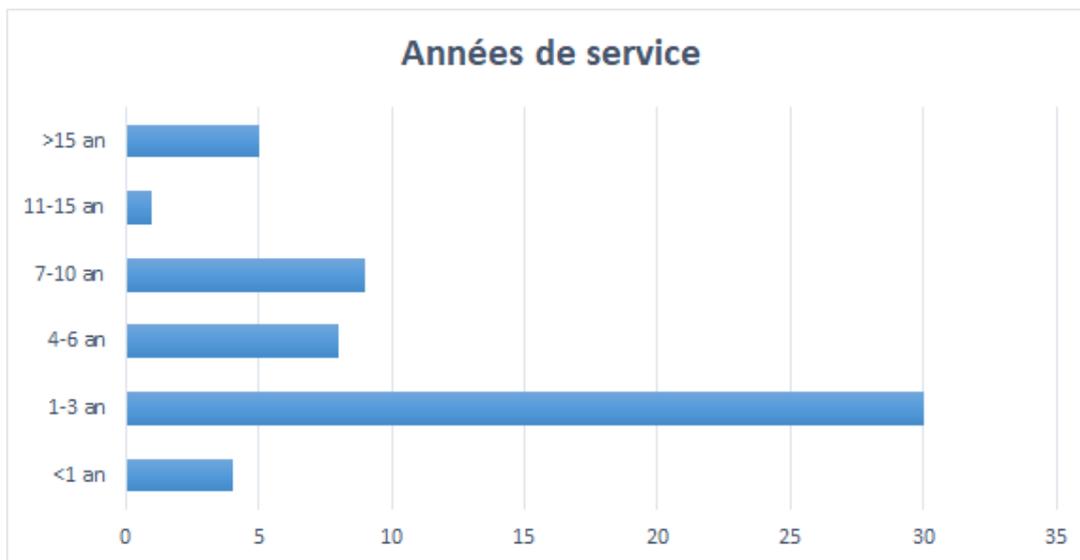
L'effectif du service Enfance et Jeunesse est de loin le plus important des effectifs. Avec la nouvelle garderie, il atteindra presque la moitié de l'ensemble des effectifs de la commune.



Années de service

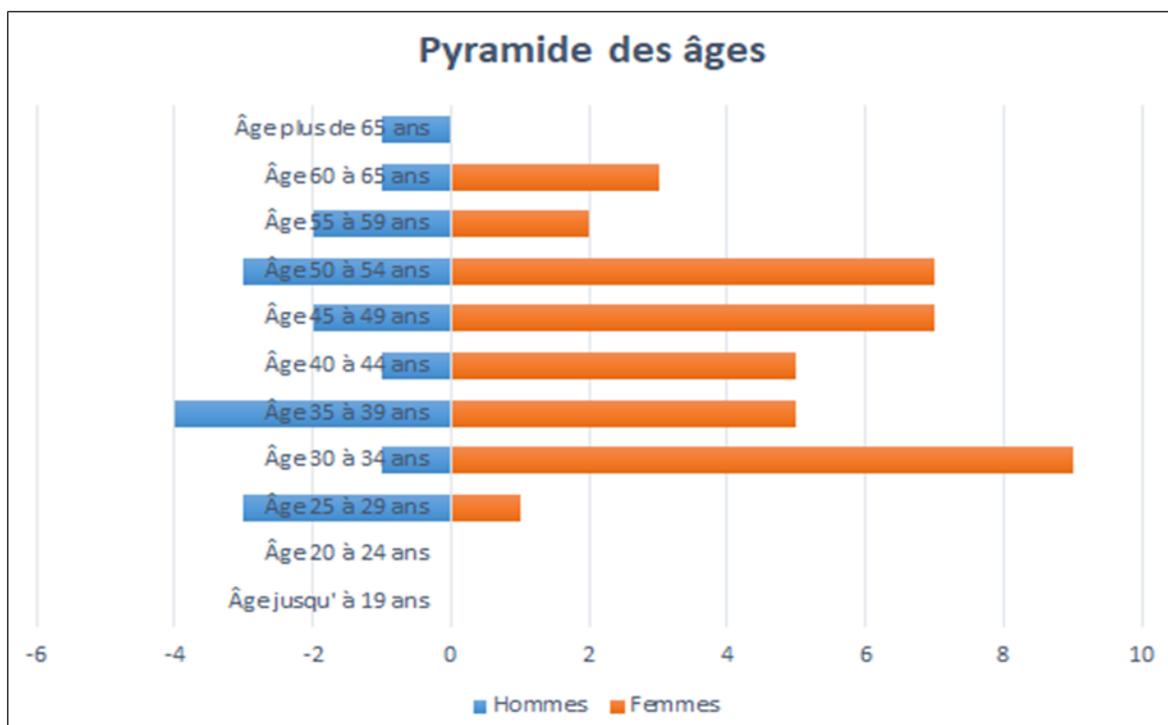
3 jubilés ont été fêtés cette année : 1 personne à 25 ans et 2 personnes à 10 ans de fidélité, félicitations !

Les effectifs (34 collaborateurs) ont en majorité été engagés il y a moins de 4 ans.



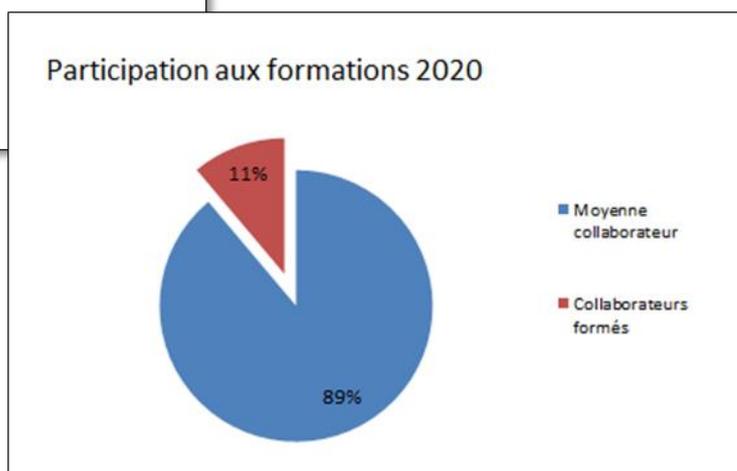
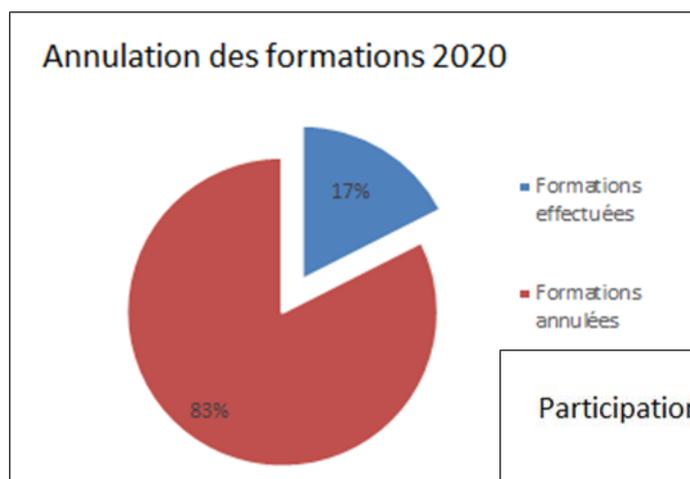
Pyramide des âges

St-Sulpice compte 39 collaboratrices avec un âge moyen 43 ans, contre 18 collaborateurs avec un âge moyen de 44 ans.



Formation des collaborateurs

Il était prévu 39 formations diverses (continue ou de perfectionnement) sur l'année 2020, mais suite à plusieurs annulations, seulement 7 ont pu avoir lieu, soit sur l'ensemble des collaborateurs seulement 11 % ont pu se former.





2. Événements particuliers et réalisations

La pandémie de coronavirus a fortement marqué l'année 2020 et compliqué la tenue des délais et des objectifs du service, dont les tâches n'ont pas diminué mais se sont complexifiées en matière d'élaboration (mise en place du télétravail et des visioconférences).

De nombreux projets ont néanmoins abouti fin 2020, dont voici un résumé :

- Élaboration d'une Directive et sa convention sur le télétravail ;
- Première mouture de la révision du règlement du personnel a pu être délivrée à la Cogefi ;
- Établissement d'un Etat des risques RH ;
- Mise au concours de 4 postes (avec celui de l'apprenti), représentant environ 180 postulations à traiter ;
- Traitement de 112 candidatures spontanées ;
- Gestion et suivi de 21 déclarations d'accident et maladie à l'assurance (hors covid), dont 5 pour des raisons professionnelles;
- Participation à 35 bilans annuels (préparation, entretien, feed-back) afin d'assurer la bonne conformité de ce premier exercice des bilans annuels dans chaque service ;
- Établissement de 24 contrats de travail et modifications (changements de taux principalement) ;
- Élaboration d'un guide d'utilisateur pour le logiciel Mobatime sur mesure et sa formation aux collaborateurs.

3. Soutien des jeunes de la commune et des environs

La Commune de St-Sulpice soutient les jeunes dans l'intégration au monde du travail sous différentes formes :

- Apprentissage formation initiale : l'apprentie Assistante socio-éducative de la petite enfance a obtenu avec brio son CFC en juillet 2020. Une nouvelle apprentie employée de commerce a été engagée.
- Dans le cadre du projet LIFT : St-Sulpice a accueilli 2 jeunes en 2020 au Collège des Pâquis (sur 3 demi-journées).
- Job d'été : cette année, 2 jeunes uniquement ont eu la possibilité d'effectuer un stage au collège et à la voirie.

Jessica Frei
Responsable Ressources humaines

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Le Secrétariat municipal a assumé les nombreuses tâches qui sont les siennes en tant qu'organe administratif de coordination pour l'exécution des décisions municipales. Outre les tâches de secrétariat pour la Municipalité, il exécute les divers travaux administratifs en relation avec l'activité de la Municipalité et du Conseil communal.

Liste non exhaustive des différentes tâches incombant au Secrétariat municipal au 31.12.2020 :

- Correspondance
- Procès-verbaux de la Municipalité et de séances diverses
- Ouverture et acheminement du courrier
- Réception des appels téléphoniques
- Rédaction, impression et tenue à jour des règlements communaux
- Tenue à jour des lois
- Gestion et mise à jour du site internet communal
- Service d'information au public par courriel et sms
- Économat
- Délivrance des permis pour la pose de procédés de réclame (temporaires ou à durée indéterminée)
- Avis de décès et registre des inhumations
- Archives
- Procédures de naturalisation
- Autorisations de manifestations en collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois
- Gestion des ports de la commune (Venoge et Tissot)
- Vente des passeports-vacances
- Délivrance des macarons de parage
- Gestion des occupations, locations et contrats des salles de gym du collège des Pâquis
- Liaisons avec les autres services
- Relations avec les sociétés locales

Tâches spécifiques pour le Conseil communal :

- Rédaction et impression des préavis, ainsi que du rapport de gestion de la Municipalité
- Impression des procès-verbaux, ordres du jour et autres documents, et envoi du courrier aux membres du Conseil en prévision des séances



JEUNES CITOYENS

En 2020, en raison de la situation sanitaire, la traditionnelle réception des jeunes gens ayant atteint leur majorité durant l'année n'a pas pu avoir lieu.

RÉCEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS

En 2020, en raison de la situation sanitaire, cette réception a malheureusement dû être reportée.

OFFICE COMMUNAL DE LA POPULATION ET RÉCEPTION

ORGANISATION DU SERVICE

L'Office communal de la population était composé, au 31 décembre 2020, de 4 collaborateurs et 2 apprentis :

- 1 préposée
- 1 préposée adjointe
- 1 collaboratrice
- 1 réceptionniste
- 2 apprentis (1 jusqu'à fin juillet 2020 et 1 depuis août 2020)

TÂCHES DU SERVICE

Principales tâches assumées par le service :

- Gestion administrative du service.
- Accueil de la population et gestion des demandes des administrés.
- Information et orientation sur les procédures à suivre.
- Enregistrement des arrivées, départs, changements d'adresse et autres mutations.
- Établissement des diverses attestations.
- Convocation des habitants (arrivée, départ, changements d'adresse).
- Transmission des mutations aux divers partenaires.
- Constitution des dossiers des étrangers.
- Suivi des dossiers des étrangers et des déclarations de prise en charge.
- Gestion des permis frontaliers.
- Convocation et prolongation des permis et carte de séjour des étrangers.
- Renouvellement des documents légitimant les séjours (résidence secondaire).
- Établissement des rapports de dénonciation.
- Gestion du registre des chiens.
- Gestion du registre des entreprises.
- Vente des cartes journalières CGN et CFF.
- Gestion des réservations des salles.
- Gestion du registre civique et des votations.
- Gestion des objets trouvés ou perdus.

Les différentes activités de l'Office communal de la population ont pour but principal la gestion d'un registre des habitants au plus proche de la réalité, ainsi que la gestion des dossiers étrangers.

Le registre des habitants permet aux Autorités, aux services de l'administration communale et à d'autres services de pouvoir effectuer leurs tâches.

CHIFFRES DE LA POPULATION

Le chiffre officiel de la population (en domicile principal), publié par le Service cantonal de la statistique (SCRIS), est établi sur la base du registre cantonal des personnes, alimenté par les registres communaux du Canton de Vaud et les registres fédéraux.

Le chiffre officiel de la population au 31 décembre 2020 s'élève à 4'909 personnes. Ce chiffre diffère de la population au 31 décembre 2020 comptabilisée par le registre communal, qui s'élève à 4'953 habitants.

La différence s'explique par le décalage dans l'extraction des données, ainsi que par une méthode différente de calcul de la statistique. Le SCRIS prend en compte uniquement les données suivantes :

- Suisse établis
- Permis C - B
- Permis L résidant en Suisse depuis au moins un an
- Fonctionnaires internationaux
- Population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an

Ne sont pas compris :

- Population du domaine de l'asile et permis L résidant en Suisse depuis moins d'un an
- Personnes en résidence secondaire

À cet effet, les données statistiques ci-après sont basées sur le registre communal des habitants, établi au plus près de la réalité.

Population au 31 décembre 2019 :

4717	SCRIS
4804	habitants
238	bourgeois
2255	confédérés
2311	étrangers
164	habitants en résidence secondaire.

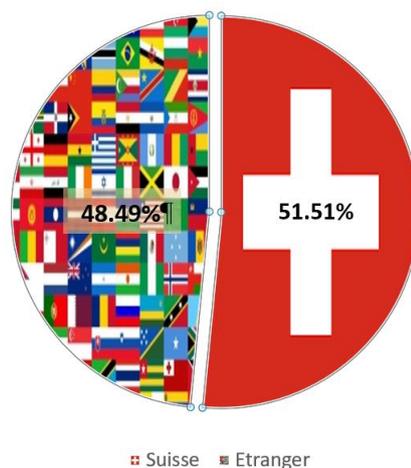
Population au 31 décembre 2020 :

4909	SCRIS
4953	habitants
271	bourgeois
2280	confédérés
2402	étrangers
155	habitants en résidence secondaire

Soit une variation annuelle de + 149

Mutations :

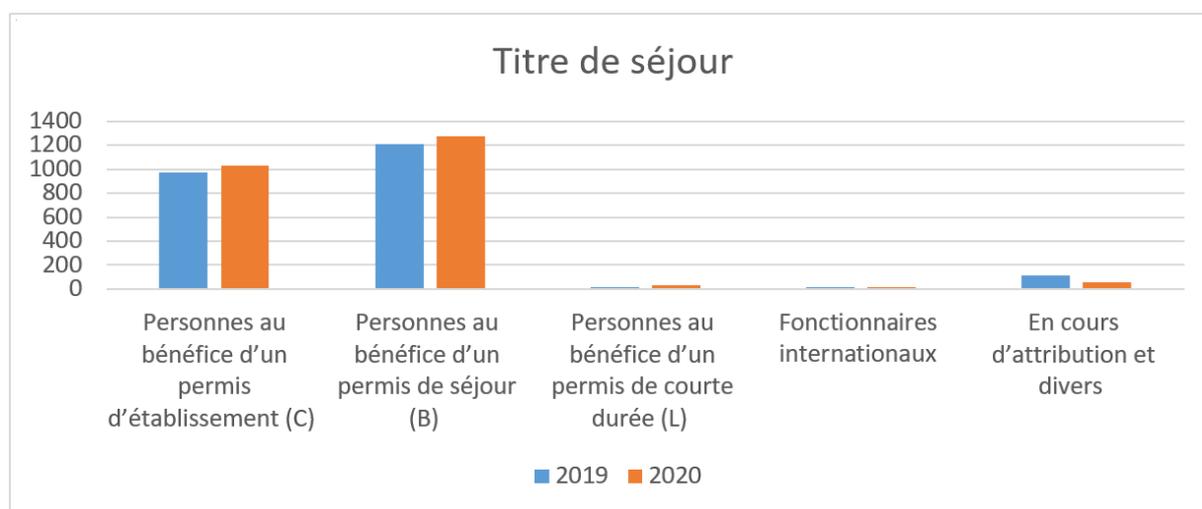
	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Arrivée	1058	982
Départ	1301	1118
Mariage	48	44
Divorce	15	13
Naissance	39	45
Décès	27	22
Naturalisation	66	45



Permis pour étrangers au 31 décembre 2020 :

	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Personnes au bénéfice d'un permis d'établissement (C)	969	1028
Personnes au bénéfice d'un permis de séjour (B)	1211	1275
Personnes au bénéfice d'un permis de courte durée (L)	9	30
Fonctionnaires internationaux	6	8
En cours d'attribution et divers	115	61 (*)
Total	2311	2401
Travailleurs frontaliers (permis G)	81	96

(*) La différence tient au fait que le Service de la population à Lausanne a eu beaucoup moins de retard cette année.



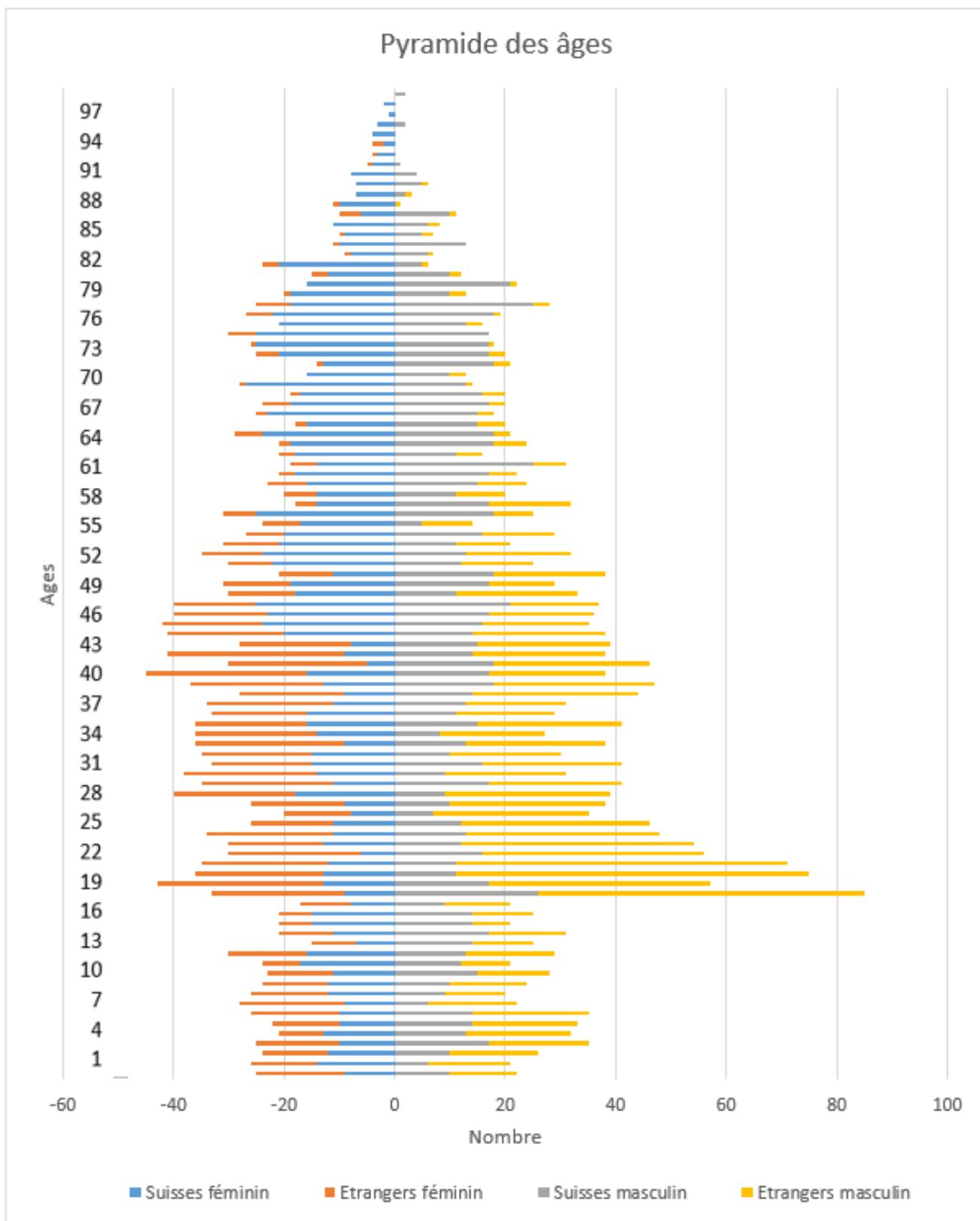
Nationalités présentes à St-Sulpice :

Avec 82 nationalités dénombrées, la population étrangère de St-Sulpice est diversifiée.

Afghanistan	7
Albanie	1
Algérie	3
Allemagne	109
Angola	1
Arabie saoudite	3
Australie	11
Autriche	31
Bangladesh	1
Belgique	54
Bolivie	3
Brésil	31
Bulgarie	7
Canada	27
Chili	4
Chine	102
Chypre	11
Colombie	6
Corée (Sud)	10
Côte d'Ivoire	2
Croatie	3
Danemark	7
Djibouti	1
Égypte	5
Équateur	4
Érythrée	1
Espagne	85
États-Unis	57
Finlande	4
France	825
Grèce	33
Guinée	4
Hongrie	19
Inde	46
Indonésie	2
Iran	29
Irlande	8
Islande	3
Italie	229
Japon	12
Kosovo	4

Lettonie	10
Liban	15
Lituanie	4
Luxembourg	4
Macédoine	7
Malaisie	3
Malte	1
Maroc	24
Maurice	1
Mexique	11
Moldova	1
Nigéria	1
Norvège	4
Pakistan	7
Pays-Bas	32
Pérou	1
Philippines	3
Pologne	48
Portugal	119
République dominicaine	1
Roumanie	30
Royaume-Uni	68
Russie	50
Sénégal	1
Serbie	9
Singapour	2
Slovaquie	11
Slovénie	1
Sri Lanka	2
Suède	14
Syrie	1
Taiwan (Taipei chinois)	3
Tchéquie	19
Thaïlande	3
Togo	1
Tunisie	40
Turquie	23
Ukraine	19
Venezuela	2
Vietnam	1
Total	2401

Pyramide des âges

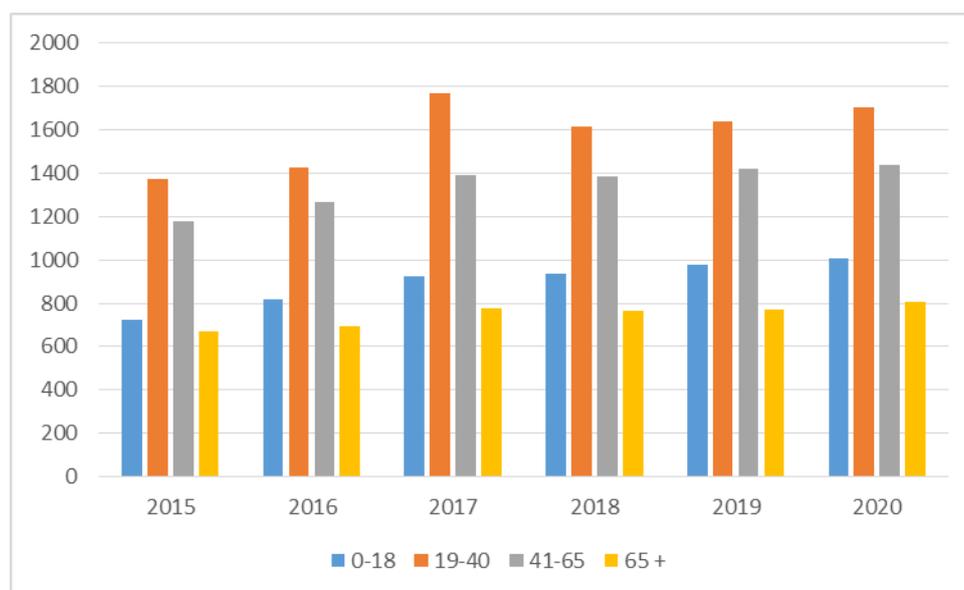


Classes d'âges	Masculin		Total masculin	Féminin		Total féminin	Résultat total
	Suisses	Étrangers		Suisses	Étrangers		
2020	10	12	22	9	16	25	47
2019	6	15	21	14	12	26	47
2018	10	16	26	12	12	24	50
2017	17	18	35	10	15	25	60
2016	13	19	32	13	8	21	53
2015	14	19	33	10	12	22	55
2014	14	21	35	10	16	26	61
2013	6	16	22	9	19	28	50
2012	9	11	20	12	14	26	46
2011	10	14	24	12	12	24	48
2010	15	13	28	11	12	23	51
2009	12	9	21	17	7	24	45
2008	13	16	29	16	14	30	59
2007	14	11	25	7	8	15	40
2006	17	14	31	11	10	21	52
2005	14	7	21	15	6	21	42
2004	14	11	25	15	6	21	46
2003	9	12	21	8	9	17	38
2002	26	59	85	9	24	33	118
2001	17	40	57	13	30	43	100
2000	11	64	75	13	23	36	111
1999	11	60	71	12	23	35	106
1998	16	40	56	6	24	30	86
1997	12	42	54	13	17	30	84
1996	13	35	48	11	23	34	82
1995	12	34	46	11	15	26	72
1994	7	28	35	8	12	20	55
1993	10	28	38	9	17	26	64
1992	9	30	39	18	22	40	79
1991	17	24	41	11	24	35	76
1990	9	22	31	14	24	38	69
1989	16	25	41	15	18	33	74
1988	10	20	30	15	20	35	65
1987	13	25	38	9	27	36	74
1986	8	19	27	14	23	37	64
1985	15	26	41	16	20	36	77
1984	11	18	29	16	17	33	62
1983	13	18	31	11	23	34	65
1982	14	30	44	9	19	28	72
1981	18	29	47	13	24	37	84
1980	17	21	38	16	29	45	83
1979	18	28	46	5	25	30	76
1978	14	24	38	9	32	41	79
1977	15	24	39	8	20	28	67
1976	14	24	38	20	21	41	79

Classes d'âges	Masculin		Total masculin	Féminin		Total féminin	Résultat total
	Suisses	Étrangers		Suisses	Étrangers		
1975	16	19	35	24	18	42	77
1974	17	19	36	23	17	40	76
1973	21	16	37	25	15	40	77
1972	11	22	33	18	12	30	63
1971	17	12	29	19	12	31	60
1970	18	20	38	11	10	21	59
1969	12	13	25	22	8	30	55
1968	13	19	32	24	11	35	67
1967	11	10	21	21	10	31	52
1966	16	13	29	20	7	27	56
1965	5	9	14	17	7	24	38
1964	18	7	25	25	6	31	56
1963	17	15	32	14	4	18	50
1962	11	9	20	14	6	20	40
1961	15	9	24	16	7	23	47
1960	17	5	22	18	3	21	43
1959	25	6	31	14	5	19	50
1958	11	5	16	18	3	21	37
1957	18	6	24	19	2	21	45
1956	18	3	21	24	5	29	50
1955	15	5	20	16	2	18	38
1954	15	3	18	23	2	25	43
1953	17	3	20	19	5	24	44
1952	16	4	20	17	2	19	39
1951	13	1	14	27	1	28	42
1950	10	3	13	16	0	16	29
1949	18	3	21	13	1	14	35
1948	17	3	20	21	4	25	45
1947	17	1	18	25	1	26	44
1946	17	0	17	25	5	30	47
1945	13	3	16	21	0	21	37
1944	18	1	19	22	5	27	46
1943	25	3	28	19	6	25	53
1942	10	3	13	19	1	20	33
1941	21	1	22	16	0	16	38
1940	10	2	12	12	3	15	27
1939	5	1	6	21	3	24	30
1938	6	1	7	8	1	9	16
1937	13	0	13	10	1	11	24
1936	5	2	7	9	1	10	17
1935	6	2	8	11	0	11	19
1934	10	1	11	6	4	10	21
1933	0	1	1	10	1	11	12
1932	2	1	3	7	0	7	10
1931	5	1	6	7	0	7	13

Classes d'âges	Masculin		Total masculin	Féminin		Total féminin	Résultat total
	Suisses	Étrangers		Suisses	Étrangers		
1930	4	0	4	8	0	8	12
1929	1	0	1	4	1	5	6
1928	0	0	0	3	1	4	4
1927	0	0	0	2	2	4	4
1926	0	0	0	4	0	4	4
1925	2	0	2	3	0	3	5
1924	0	0	0	1	0	1	1
1923	0	0	0	2	0	2	2
1922	2	0	2	0	0	0	2
Résultat total	1203	1377	2580	1348	1024	2372	4953

		Âge			
		0-18	19-40	41-65	65 +
Année	2015	726	1374	1176	668
	2016	820	1428	1265	696
	2017	924	1770	1390	775
	2018	938	1618	1387	764
	2019	975	1640	1419	770
	2020	1008	1704	1437	804



REGISTRE DES ENTREPRISES

389 entreprises sont recensées sur la commune, nombre en augmentation par rapport à l'an dernier (326 en 2019).

Toutes les entreprises sont désormais enregistrées dans le nouveau système informatique.

REGISTRE CIVIQUE

L'Office communal de la population (OFCOPOP) assume l'intégralité des tâches inhérentes à la gestion du registre civique et au contrôle des votes anticipés par correspondance.

Avec le système VOTELEC, l'électeur peut voter en toute confidentialité par correspondance depuis chez lui ou se déplacer le dimanche du scrutin au bureau de vote, entre 10h et 11h, muni du matériel officiel qui lui a personnellement été adressé.



Avant chaque votation/élection, le registre des électeurs actualisé est transmis par messagerie électronique au Canton, lequel adresse à chaque électeur le matériel ad hoc (carte d'électeur à usage unique, bulletin(s) de vote, enveloppe de vote et enveloppe de transmission). La carte d'électeur doit impérativement être complétée par la date de naissance et la signature du votant.

Le nombre des votes qui ne sont pas pris en compte à cause de la signature ou de la date de naissance manquante, incomplète ou croisée avec celle du conjoint, est constant. Dans la mesure du possible, il est pris contact avec les personnes concernées par téléphone pour les inviter à venir corriger leur erreur avant le vendredi midi précédant le scrutin. Cette démarche permet ainsi de valider de nombreux votes qui sinon auraient été déclarés nuls.

VOTATIONS / ÉLECTIONS

L'assemblée de commune a été convoquée à 4 reprises en 2020 pour des votations ou élections.

Date	Votation	Élect. inscrits	Votants	Particip. (%)	Bulletins valables	Oui	Non	Blancs
09.02.20 	Votation fédérale concernant :							
	Initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables »	2073	1135	54.75	1118	449	669	13
	Modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle)	2073	1138	54.90	1108	866	242	27
17.05.20 	Scrutin reporté en raison de la pandémie COVID-19							
27.09.20 	Votation fédérale concernant :							
	Initiative populaire du 31 août 2018 « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »	2097	1447	69.00	1437	546	891	10
	Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)	2097	1444	68.86	1415	571	844	29
	Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur l'impôt direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers)	2097	1444	68.86	1409	781	628	35
	Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG)	2097	1444	68.86	1432	1126	306	12
	Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat	2097	1443	68.81	1413	629	784	30
29.11.20 	Votation fédérale concernant :							
	Initiative populaire du 10 octobre 2016 « Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement »	2109	1263	59.89	1261	644	617	2
	Initiative populaire du 21 juin 2018 « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre »	2109	1264	59.93	1251	518	733	11

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL D'ÉTAT - 9 février 2020 (1^{er} tour)

Electeurs inscrits : 2073 Bulletins valables (y.c. blancs) : 774
Bulletins rentrés : 774 Taux de participation : 37.34%

(Canton : majorité absolue 69'009 suffrages / participation 31.84 %).

Résultats :

Candidat(e)	Suffrages St-Sulpice	Suffrages Canton	Élu(e)
LUISIER BRODARD Christelle	484	77'585 (56.21 %)	oui
VERNIER Juliette Pascal	149	33'888 (23.10 %)	non
MORAND Guillaume Toto	76	16'208 (11.74 %)	non
VANDEL Jean-Marc	40	7'153 (4.12 %)	non
voix éparses	3	657 (0.48 %)	

INITIATIVES ET RÉFÉRENDUMS

Liste des signatures pour des initiatives et référendums contrôlées en 2020 par l'Office communal de la population :

Objet	Contrôlées	Valables
Référendum contre la modification de la Loi sur la chasse	46	50
Référendum contre la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD)	14	14
Référendum contre la loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE)	34	37
Référendum "NON au coûteux congé paternité"	27	31
Initiative populaire fédérale "Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)"	92	103
Initiative populaire fédérale "Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice)"	23	26
Référendum contre l'accord de libre-échange avec l'Indonésie	62	64
Initiative populaire fédérale "Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) "	14	14
Initiative populaire "Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)"	43	46
Initiative populaire fédérale "Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers)"	70	73
Initiative populaire fédérale "Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage)"	42	48
Référendum contre l'arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat (délai référendaire repoussé suite COVID)	29	31
Initiative populaire fédérale "Oui à plus de codécision de la population dans l'assurance-maladie et l'assurance-accidents"	2	2
Référendum contre la loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre "Non à la loi sur le CO2"	19	25
Référendum contre la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)	9	11
Référendum contre la loi Covid-19 du 25 septembre 2020	17	18
Initiative populaire fédérale "Pour une téléphonie mobile respectueuse de la santé et économe en énergie"	6	6
Initiative populaire fédérale "Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (Initiative sur les rentes)"	1	1
Initiative populaire fédérale "Mieux vivre à la retraite" Initiative pour une 13 ^e rente AVS	34	37

CHIENS

L'Office communal de la population tient à jour le registre des chiens.

Nous avons recensé 242 chiens au 31.12.2020 (248 en 2019). 63 races différentes de chiens sont dénombrées, contre 70 au 31.12.2019.



Deux fois par année, le registre est transmis à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt communal (CHF 100.00) et de l'impôt cantonal (CHF 100.00). Les personnes au bénéfice des prestations complémentaires sont totalement exonérées de l'impôt. Il en va de même pour les chiens « professionnels ». Les personnes au bénéfice du revenu d'insertion sont quant à elles exonérées de l'impôt cantonal uniquement.

Les tâches liées à la gestion du registre des chiens sont :

- Gestion des inscriptions, des départs, des décès et des changements de propriétaires.
- Transmission des mutations à l'Office d'impôt des districts de Lausanne et de l'Ouest lausannois.
- Attribution aux propriétaires des chiens d'un identificateur fédéral.
- Mise à jour de la base des données fédérale des chiens « AMICUS ».
- Mise en place d'actions diverses pour le recensement des chiens.
- Information et orientation des administrés dans ce domaine.

INFORMATIQUE

SITE INTERNET ET PROJET « RÉSERVATION DES SALLES COMMUNALES »

Des mises à jour du système opératif du site ont été exécutées par la société WNG pendant l'année 2020. Une interface a été créée avec le logiciel en développement du projet de réservations des salles en ligne (préavis 02/19).

Ce logiciel a été validé par le personnel administratif concerné. Cependant, la situation induite par la pandémie ayant nécessité la suspension temporaire des locations de salles, il n'a malheureusement pas pu être activé.

COMMUNICATION PAR FIBRE OPTIQUE ET INSTALLATION DE WIFI PROFESSIONNELS

L'exécution du préavis 18/17 (Modernisation de la connexion informatique des services communaux) a été finalisée en 2020, avec les connexions et la mise en service des Wifi sur le site de l'UAPE au Collège des Pâquis et à la salle du Conseil communal au Complexe communal du Léman (Wifi Guest et Wifi Entreprise).

Les seuls immeubles communaux qui ne sont pas encore connectés aujourd'hui sont :

- Le Centre 52 (Galerie), qui nécessite une fouille de traverse sur la rue du Centre dont le coût est trop élevé par rapport à l'usage prévu.
- Le Centre 138 (Voirie) dont la relocalisation est planifiée dans un avenir proche, actuellement desservi par une ligne cuivre Swisscom.

LOGICIEL POUR LA GESTION DU TEMPS DES EMPLOYÉS

Acquis au printemps 2018, le logiciel de contrôle du temps de travail des employés communaux (MOBATIME) a été finalisé et implémenté en 2020, sous la responsabilité de notre responsable RH.

SUPPORT INFORMATIQUE

Le 30 juin 2020, la Commune de Prilly, à laquelle nous avons délégué le support du parc informatique par l'intermédiaire de son service spécialisé, nous a signifié sa décision de mettre fin à cette prestation au 31 décembre 2020.

Dès le mois de juillet, nous avons recherché une structure externe capable de reprendre le cahier des charges de ce support. Trois sociétés nous ont offert leurs services :

- OFISA : fournisseur des logiciels Abacus (Service des finances) et Nest (Office communal de la population).
- T2i : fournisseur du logiciel de gestion des décisions municipales Xpert Meeting.
- MALERA : société spécialisée dans le support matériel information et logiciel de bureautique et de gestion.

Après l'étude préliminaire et une première évaluation du parc informatique, nous avons conclu un pré-accord de reprise avec la Société MALERA dès le 1^{er} décembre 2020.

Des travaux d'évaluation et de mise à niveau sont en cours et devront être revus en 2^{ème} trimestre 2021.

Une opération de mise à jour de Windows 7 à Windows 10 sur plusieurs postes fixes et quelques PC portables est à planifier en 2021 pour des raisons d'obsolescence de la version Microsoft 7 (qui n'est plus supportée par Microsoft), mais également d'alignement sécuritaire avec nos barrières de protection anti-virus.

TÉLÉTRAVAIL

En raison de la situation de pandémie en cours, le recours au télétravail a, dans un premier temps, été recommandé pour être ensuite exigé lors de la deuxième vague, lorsque cela s'avérerait possible.

Par conséquent, il a été nécessaire d'équiper de PC portables tous les employés qui pouvaient travailler depuis leur domicile, faisant passer notre parc de 5 unités à plus de 25. Un coût évidemment non budgété pour 2020 et 2021. Certaines livraisons ont eu lieu seulement début 2021, en raison de ruptures de stock chez les fournisseurs.

En sus du prix du matériel, cette situation a engendré une augmentation conséquente de la charge de travail assurée par la société prestataire, qui s'est vue confier l'installation des logiciels et le paramétrage des équipements, avec pour conséquence des coûts supplémentaires.



FINANCES

SERVICE DES FINANCES

Dans la suite des démarches entreprises en 2019, le Services des finances a continué à développer les outils de gestion et à améliorer la qualité de l'information financière.

L'évolution permanente des normes et des réglementations, que ce soit dans le domaine comptable, fiscal ou juridique, apporte un niveau de complexité qui nécessite des compétences élevées.

La multiplication des réclamations, des demandes d'explications et des recours en lien avec de factures émises par la commune consomme de plus en plus de ressources, et retarde par là-même le développement des projets clés pour une gouvernance financière optimale.

Les projets suivants :

1 / ont été initiés :

- Mise en place d'une planification financière à 5 ans

2 / sont en cours de développement :

- Mise en place d'un Système de Contrôle Interne et de gestion des risques
- Optimisation de la gestion des débiteurs
- Optimisation de la gestion de la trésorerie et des emprunts
- Amélioration du processus de recours en matière d'impôts
- Mise en place d'un programme de formation pour la COGEFI et le Conseil communal
- Optimisation du portefeuille des assurances

3 / ont été menés à terme :

- Étude sur l'optimisation de la gestion financière des déchets
- Mise en place d'une systématique interne pour définir un budget plus rigoureux et précis
- Description des processus clés du système de contrôle interne « Créanciers », « Salaires RH » et « Facturation » ainsi que les états des risques liés. Ceci permet d'améliorer la planification opérationnelle au sein du service. Ceci apporte également plus de transparence et de rigueur
- Implication et formation des chefs de services dans la gestion financière de leurs activités, amélioration du planning budgétaire et de la qualité de l'information financière.

Procédure en cours

Le litige en cours, mentionné l'an passé dans les comptes "Municipalité" et "Manifestations-réceptions", n'est toujours pas réglé car la crise du Covid a retardé le retour du Conseil d'État à ce sujet ; celui-ci devrait néanmoins être traité d'ici la fin de la législature.

Missions et responsabilités

Le Service des finances (3 EPT) assume les responsabilités suivantes :

- Tenue de la comptabilité générale et clôture des comptes
- Gestion des salaires et collaboration à la gestion du personnel
- Gestion de la trésorerie, des titres et des placements
- Gestion des paiements des débiteurs et des créanciers
- Gestion des assurances
- Gestion des diverses facturations et du contentieux
- Coordination et élaboration du budget de fonctionnement et du plan des investissements
- Crédits complémentaires au budget de fonctionnement et aux crédits d'investissements
- Planification, études et analyses financières
- Décomptes et assujettissement TVA
- Gestion du Système de contrôle interne, gestion des risques

Dans le cadre de ses missions, le Service des finances accomplit également les tâches énoncées ci-après :

- Appui régulier à la facturation des prestations fournies par le réfectoire scolaire
- Appui régulier à l'UAPE pour des tâches relatives aux salaires, aux paiements et aux statistiques
- Gestion des rôles d'impôts et des éléments fiscaux, relation avec les autorités fiscales cantonales,
- Arrêté d'imposition
- Élaboration et mise à jour de la planification financière communale
- Gestion du cadastre administratif et perception de l'impôt foncier
- Perception d'impôts (impôt foncier, tombolas et lotos) et de taxes (séjour, déchets, raccordement au réseau d'égouts, chiens, taxes d'amarrage)
- Facturations diverses liées aux établissements scolaires

Perspectives

L'état des risques du Service des finances reste la base permettant de fixer les priorités. Il est mis à jour en fonction des projets qui ont été réalisés et les nouveaux défis qui surviennent. Le système de contrôle interne est un processus permanent qui permet d'assurer la fiabilité des comptes et de limiter les erreurs. Sur les cinq processus principaux qui le composent et qui ont été définis par l'exécutif, trois ont été décrits et documentés et deux approuvés par la Municipalité. Les autres processus principaux seront traités courant 2021.

La révision des règlements et des directives concernant les taxes des déchets et de l'épuration va nécessiter une analyse des coûts, ainsi qu'une planification financière et opérationnelle à long terme. Un premier pas a été fait en 2020 avec une analyse des diverses recommandations relatives à la gestion des déchets et l'adaptation du plan comptable lors de l'élaboration du budget 2021.

BÂTIMENTS DOMAINES ET FORÊTS

BÂTIMENTS

Missions du service :

- Maintenance et transformations.
- Élaboration du budget annuel d'entretien et de transformation des bâtiments existants.
- Rédaction des rapports d'adjudication pour validation par les Municipaux.
- Gestion administrative liée aux commandes, contrats, factures.
- Maintenance et entretien des installations techniques des bâtiments communaux.
- Élaboration des projets de transformations intérieures et propositions de réaménagement des locaux.
- Élaboration des appels d'offres liés aux travaux.
- Exécution, par les entreprises externes, de divers travaux d'entretien ou de transformation (menuiserie, maçonnerie, serrurerie, plâtrerie-peinture, revêtements de sols, installations électriques, chauffage et sanitaire).
- Planification des travaux durant l'année selon les ressources disponibles et en fonction de l'occupation des locaux.
- Assistance aux Municipaux lors de nouveaux travaux et suivi financier.
- Suivi et présence régulière lors de la phase de réalisation.
- Maintien à jour des dossiers de révision et des plans des bâtiments.
- Suivi énergétique et optimisation des installations techniques existantes.
- Contrôle et entretien des installations électriques des bâtiments communaux et exécution des travaux de mise en conformité.
- Mise en service des nouvelles constructions et gestion des travaux de garantie.

St-Sulpice - Bâtiments communaux								
Sites	Bochet 1 Abri publique	Centre 47 Adm. communale	Centre 52 Espace 52	Centre 59 Auberge	Centre 60 Adm. communale	Centre 138 Voirie	Centre 138 Déchèterie	Pâquis 13 Foyer paroissial
Parcelle n°	290	181	19	82	16	191	1444	314
Surfaces en m ²	3831	3225	1043	4136	586	992	1000	3848
Surface habitable en m ²	666	495	552	516	349	233		507
Surface commercial et industriel	491		180	1459	15	715	172	
Année de construction	1973	2005	1998	1984	2015	1959	2000	1969
Nombre d'appartements en location	8	0	5	7	1	3	0	0
Valeur ECA	3 853 011	2 627 073	2 811 200	7 560 929	2 240 900	2 542 841	82 500	2 247 954

3500 CENTRE 60

Bâtiment mixte : administratif et locatifs

Local BCV :

Mise en place d'une armoire pour la remise de clés pour locations de salles.

Contrôle de fonctionnement et changement de batterie du défibrillateur par le fournisseur.

Locaux administratif :

Mise en place de plexiglas à l'Office de la population avec système de désinfection.

Raccordement du lecteur de badge de l'entrée bâtiment au serveur communal pour la mise à jour des badges utilisateurs communaux.

Mise en place du système visio-conférence à la salle des commissions.

Travaux préparatoires cave appartement 2^{ème} étage pour future mise à disposition des archives communales.

Travaux de mise à niveau de transmission 2G à 4G du système d'alarme.

Commun et location :

Intégration du Gateway 4G téléphonie mobile pour l'ascenseur de l'immeuble.
Purge du chauffage au sol chez le locataire du 3^{ème} étage.
Remise en état d'un luminaire extérieur suite à un accident de la circulation.
Expertise immobilière par une entreprise externe.

3501 CENTRE 47 ET 14-AVRIL

Bâtiment administratif :

Pose d'un interphone avec gâche électrique contrôlable par gestion téléphonique.
Changement de la garniture de la porte d'entrée principale avec ouverture par badge.
Mise en place de plexiglas au Secrétariat municipal.
Mise en place du système visioconférence à la salle des combles.
Changement ventilation WC.
Mise à jour et regroupement de la base de données du contrôle d'accès des bâtiments administratifs et du collège sur le serveur communal.
Travaux de mise à niveau 2G à 4G du système d'alarme.
Expertise immobilière par une entreprise externe.

3503 BOCHET 1

Bâtiment mixte : locatifs, commercial, stockages et abris public.

Location :

Pose d'un robinet et d'une nouvelle prise électrique (avec contrôle) dans un dépôt en location.

Commun :

Remplacement du lave-linge.
Pose d'un clapet de pression sur la cheminée.
Accompagnement et mise à disposition de documents pour la rédaction d'un rapport amiante destiné à Swisscom.
Expertise immobilière par une entreprise externe.
Présentation du travail élaboré dans le cadre du MAS en expertise dans l'immobilier - module économique à l'EPFL - de Mme Gerber.

3504 CENTRE 59 COMPLEXE DU LÉMAN

Bâtiment mixte : locatif, commercial et public.

Commun immeuble :

Changement tapis de sol entrée et ascenseur.
Réparation après vandalisme d'un bouton d'ascenseur.
Mise en conformité de la nourrice sanitaire, raccordement incendie et poste de mesure.

Locations :

Remplacement de la robinetterie, d'une soupape de ventilation, d'un réservoir WC et du verre d'un velux.
Réparation d'un réfrigérateur et d'un lave-vaisselle.
Peinture du plafond d'une salle de bain.
Curage canalisation d'une cuisine jusqu'à la colonne de chute.

Café-restaurant :

Déplacement des condenseurs des réfrigérateurs dans le parking pour cause de nuisance sonore, sur demande et aux frais d'un tiers.
Remplacement de trois toiles de stores renforcées sur la terrasse.

Salle du Conseil communal :

Raccordement de la fibre communale, mise en fonction du wifi communal et d'une imprimante.

Dépannage du système d'allumage des lumières de la salle.

Remplacement d'un store électrique.

Expertise immobilière par une entreprise externe.

3505 BÂTIMENTS DIVERS

WC publics :

Installation d'une barre handicapé aux Pierrettes.

Changement du radiateur, Venoge.

Changement du tableau d'alimentation électrique pour cause d'oxydation, arrêt de bus Venoge sud - tl.



3506 Pâquis 13 - Foyer des Pâquis

Bâtiments publics :

Remise en état d'un faux plafond.

3507 CENTRE 138 - BÂTIMENT DE LA VOIRIE

Bâtiment mixte : locatifs, voirie et dépôts

Locations :

Fin du contrat de location des locaux de stockage au 1^{er} étage à compter du 31.12.2020.

Il est précisé que l'insalubrité de ces locaux interdit toute autre activité que celle de stockage de matériel.

Réparation de trois stores et remise en état d'un agencement de cuisine.

3508 CENTRE 52

Bâtiment mixte :

Locations :

Mise en place d'un tapis de propreté antidérapant à l'extérieur.

Changement de la robinetterie d'une cuisine, de trois ventilations WC, d'une hotte, d'un four avec vitroceram et d'un lave-vaisselle, incluant une demande de subvention équiwatt.

Curage des colonnes de chute des eaux usées de tous les locataires.

Espace 52 :

Travaux de mise à niveau 2G à 4G du système d'alarme.

3509 Refuge

Bâtiment publics :

Changement du thermostat de température du chauffage électrique et de la ventilation des WC.

Réparation de l'éclairage intérieur, réglage et graissage des deux portes-fenêtres.

3510 Pâquis 3

Bâtiment mis à disposition :

Démolition du chalet de la Société de Jeunesse avant démarrage du chantier de la garderie.



3512 Complexe scolaire Pâquis

Test de fonctionnement et changement de la batterie du défibrillateur par le fournisseur, sous garantie.

3513 SCH-Logements protégé- droit de superficie

Deux locaux de stockages :

- un local en sous-location,
- un local utilisé comme garde-meuble communal lors de procédures d'expulsion.

3514 Garderie bâtiment

Le 21 novembre 2019, le Conseil communal a approuvé le préavis 14/19, et ainsi accordé à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 4'400'000.00 TTC pour la création d'un bâtiment de la petite enfance et d'une nurserie-garderie au chemin des Pâquis.

Les travaux ont débuté le 22 juin 2020 et se dérouleront sur douze mois, de juin 2020 à juin 2021.



La construction a été mise hors d'eau au 23 décembre 2020, selon le planning.

Le chantier a repris le 11 janvier 2021.

3515 Centre 152

Bâtiment mis à disposition de :

- Club de plongée.
- Association école à la ferme (Mirabelle & Balcon).

5110 Bâtiment scolaire - Pavillon

Réaffectation des trois salles pour la rentrée scolaire 2020, par décision municipale.

Nettoyage des trois salles pour mises à disposition futures.

Des travaux de menuiserie, peinture, sanitaire et électricité ont été entrepris dans deux salles pour aménager une classe enfantine et une salle pour les devoirs surveillés :



Mise à disposition de la troisième salle pour la Société de Jeunesse de St-Sulpice.

5130 COLLÈGE DES PÂQUIS

De nombreux contrôles de débit d'air ont été effectués cet été pour favoriser le rafraîchissement nocturne. La seule solution efficace qui en résulte est de permettre aux usagers d'ouvrir les fenêtres afin de créer un courant d'air avec les couloirs pour évacuer l'air chaud accumulé pendant la journée. Des travaux d'obturation des casiers sous les fenêtres et le rehaussement avec un garde-corps sont nécessaires.

Une tentative de remise en état des sols de la bibliothèque par l'entreprise qui avait exécuté les travaux n'a pas donné satisfaction. Après discussion avec l'entreprise totale et l'entreprise responsable du sol, il a été convenu de changer les sols ainsi que leur mode de pose. Ils seront collés et non plus flottants. Cette remise en état sera réalisée pendant les vacances scolaires 2021.

Deux nouvelles salles de classe ont dû être créées : une classe enfantine dans les pavillons, où il a fallu faire des travaux de peinture, et la salle de sciences qui a été réaménagée en salle de classe.

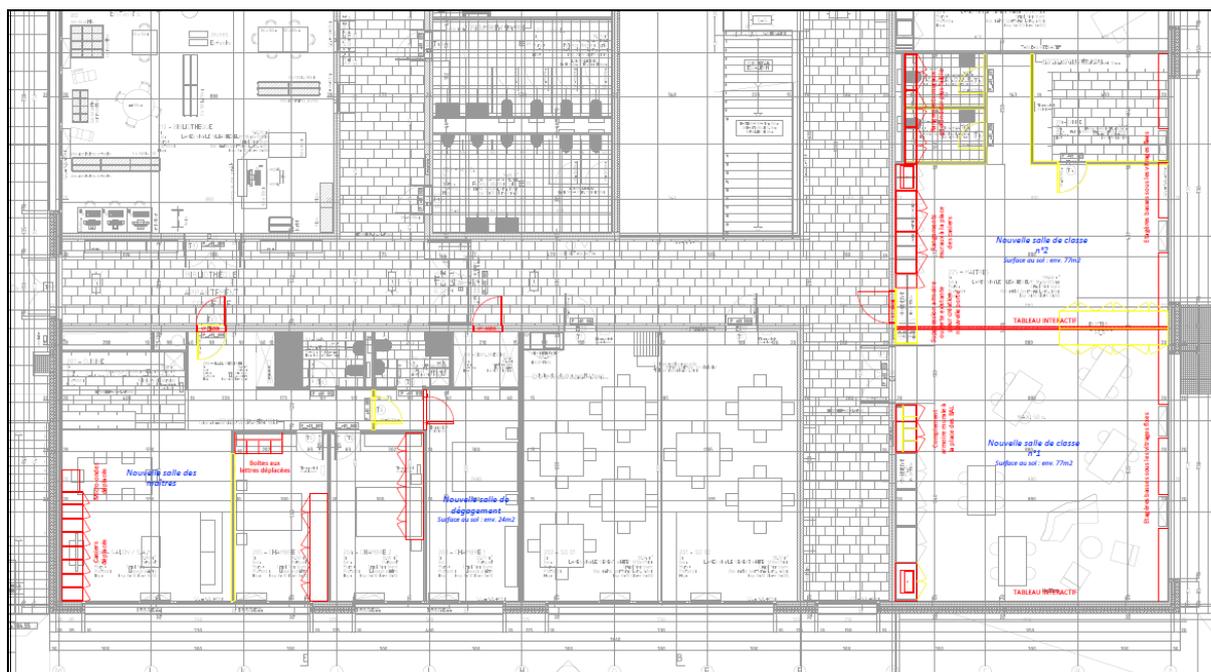
La programmation des stores a été revue pour permettre le fonctionnement manuel selon les besoins des utilisateurs.

Les défauts de construction du collège ont pu être résolus sous garantie, qui a pris fin en juillet.

De nombreuses déprédations ont été commises sur les stores du collège. Une fuite importante sur le réseau de production d'eau chaude sanitaire est survenue en fin d'année. Après isolation de la fuite, les travaux de remise en état auront lieu début 2021.

Le constat de l'état du collège démontre que le bâtiment est bien entretenu.

La Municipalité a adjugé un mandat de direction des travaux pour l'établissement d'un cahier des charges, sous forme de descriptif des travaux, dans le but de transformer l'appartement du concierge en une salle des maîtres et une salle de dégagement et créer deux classes avec la salle des maîtres actuelle. On parvient ainsi à regrouper toutes les classes dans un seul bâtiment et à préserver les salles de musique, d'arts visuels et de sciences. Les travaux prévus permettront ainsi d'ajouter deux salles de classe. Sans connaître la future réorganisation scolaire, il est prématuré d'envisager un nouvel agrandissement. Si ces salles ne devaient pas suffire, les salles de sciences, de musique et d'arts visuels seraient utilisées de manière provisoire comme salles de classe.



5800 Temples et cultes

Travaux de mise à niveau 2G à 4G des systèmes d'alarme.

Remplacement des horloges des cloches et de la gâche d'entrée, d'un disjoncteur à courant de défauts pour le chauffage et du luminaire de la sacristie.

Contrôle OIBT des installations électriques. La remise en état des défauts sera réalisée en 2021.

DOMAINES

PLACES - PARCS - PROMENADES

Les travaux d'entretien et d'amélioration suivants ont été réalisés en 2020 :

- Taille (douce) de différents grands arbres sur le territoire communal, par un spécialiste.
- Pose de deux nouvelles poubelles solaires au parc du Pélican, les anciennes étant devenues trop petites en raison de l'affluence des baigneurs et des étudiants.

St-Sulpice peut être fière de ses parcs, forêt et rivages.

L'équipe du Service de la voirie se sent très concernée par l'entretien et l'embellissement de la commune.



Pose de poubelles presses solaires au parc du Pélican

- Pour les plantations de compensation, remplacement d'une plante abattue ou supprimée par deux, voire trois nouvelles plantations quand l'espace disponible le permet.
- Remplacement des appareils défectueux ou trop anciens par des nouveaux modèles électriques (souffleuse, tronçonneuse, débrousailluse) afin de diminuer l'impact sonore.
- Utilisation de procédés de lutte douce contre les insectes nuisibles : pièges, phéromones, etc.
- Abolition de l'usage de désherbants sur l'ensemble du territoire communal (avec pour conséquence la présence de mauvaises herbes au bord des trottoirs ou au cimetière).
- Essais de mulching (broyage d'herbe ou de gazon laissé sur place comme paillage) dans les parcs publics, toute moins sévère des gazons et conservation d'endroits non fauchés pour préserver la biodiversité.
- Fourniture d'aide pour divers aménagement de l'école à la ferme et pour le canapé forestier.

CIMETIÈRE

Tâches effectuées par le service de voirie en 2020 :

- Tonte/fauchage de la prairie.
- Taille des haies et entretien des pins parasols.
- Désherbage manuel et essais d'élimination des mauvaises herbes par calcination.
- Apport complémentaire de gravier.
- Reprise de l'entretien et de l'ornementation florale du Jardin du souvenir (travail effectué jusqu'ici par des personnes bénévoles qui ne peuvent désormais plus s'en occuper).



VIGNE

La vigne située au sud de la Maison de Commune est entretenue et sa récolte vinifiée par la famille Henri Cruchon, vigneron à Echichens, à notre entière satisfaction.



surface totale de la vigne : 1'822 m ²		
cépage chardonnay : 524 m ²	cépage viognier (*) 250 m ²	cépage pinot noir servagnin : 1'048 m ²

La vendange 2020 a produit le résultat suivant :

- chardonnay 239 kg (96° Oe) soit 207 bouteilles (180 kg (91° Oe), 156 bouteilles en 2019)
- viognier 218 kg (97° Oe) soit 188 bouteilles (75 kg (97° Oe), 65 bouteilles en 2019)
- pinot noir servagnin 957 kg (95° Oe) soit 469 bouteilles (717 kg (102° Oe), 618 bouteilles en 2019)

Stock de vin communal au 31.12.2020 :	blanc (chardonnay) 2019	156 bouteilles
	blanc (chardonnay) 2018	146 bouteilles
	blanc (viognier) 2019	66 bouteilles
	blanc (viognier) 2018	120 bouteilles
	rouge (pinot noir servagnin) 2019	618 bouteilles
	rouge (pinot noir servagnin) 2018	442 bouteilles
	rouge (pinot noir servagnin) 2017	113 bouteilles

(*) produit et encavé sur les acquits du vigneron.

PORTS DE LA VENOGÉ ET « TISSOT »

La gestion administrative des ports est assurée par le Secrétariat municipal sur la base du Règlement du port de la Venogé, rive gauche, et du port Tissot. Le contrôle des ports sur site est assuré par le Service de la voirie.

Tarif des taxes d'amarrage perçues en 2020 :

domicilié à St-Sulpice ou à Préverenges pour la Venogé
par place et par année : CHF 400.00

domicilié dans une autre commune
par place et par année : CHF 600.00

Port de plaisance de la Venogé

Capacité : 59 places, dont 57 louées
et 1 visiteur + 1 police/secours

Port Tissot

Capacité : 15 places louées



La liste d'attente pour l'obtention d'une place d'amarrage dans l'un des ports comprenait, au 31 décembre 2020, 51 inscriptions de personnes domiciliées à St-Sulpice et Préverenges (dont les habitants ont la priorité sur les citoyens d'autres communes pour l'obtention d'un ponton). Elle est dorénavant fermée, en prévision de l'étude d'un futur port pour pallier la suppression des places d'amarrage prévue dans le cadre du projet de renaturation de la Venogé.

La Venogé a été très calme cette année, les propriétaires de gros bateaux se sont plaints qu'ils touchaient le fond en passant sous le pont, raison pour laquelle une demande de dragage de l'embouchure a été formulée.

Le Service de la voirie est intervenu après une petite tempête durant l'été. Les plantes aquatiques (algues) sont remontées le long du cours d'eau, empêchant les bateaux d'en sortir pendant 1 jour et demi. Il n'a pas été possible de faire intervenir la faucardeuse lors de cet épisode car l'engin est trop haut pour passer sous le pont.

La présence d'un ou deux castors, qui ont grignoté plusieurs jeunes arbres, a nécessité de protéger des troncs le long des rives avec du grillage. Pour l'anecdote, les rongeurs se sont régalés de maïs dans le champ voisin du maraîcher, situé près du refuge.



En raison des basses eaux (*), un travail de curage plus conséquent que d'habitude a pu être effectué au port Tissot. Environ 100 m³ de boues et de feuilles ont pu être évacués, ainsi que 50 m³ de sable/gravier qui ont été étendus sur la plage.

Depuis quelques années, l'embouchure du port s'ensable beaucoup plus et il faut intervenir plusieurs fois pendant l'année pour en dégager l'entrée.

Actuellement, le terrain a tendance à s'affaisser le long du mur de soutènement, rendant nécessaire le rebouchage régulier des trous qui se forment dans la partie herbeuse du bord.

(*) L'ouvrage (barrage, usine hydroélectrique et écluse) dit du Seujet, sis à Genève entre les ponts de la Coulouvrenière et de Sous-Terre, a pour but de maintenir les eaux du lac entre les cotes 371,70 m s.m. et 372,30 m s.m. (référence RPN 373,60 m s.m.). Les limites limnimétriques définissant le niveau du lac sont faites à Saint-Prex. Chaque année bissextile, le niveau du lac est abaissé à la cote 371,50 m s.m. pour une période de quatre semaines, si possible du 15 mars au 15 avril, pour permettre les travaux de construction et de réparation sur les rives et bords du lac.

EXPLOITATION DU BATEAU FAUCARDEUR

Le faucardage des algues est une tâche saisonnière effectuée au moyen d'un bateau faucardeur, qui a été exploité selon la convention qui lie la commune à celles de Préverenges, Morges, Saint-Prex et Tolochenaz, ainsi qu'à l'ERM.

Les zones de faucardage sont déterminées selon les directives et autorisations du Service des eaux et du Service de la faune.

Conformément à la décision du Comité directeur, la facturation a été établie depuis l'année 2002 selon les heures réellement effectuées et non selon la convention. Le coût de l'opération pour la commune s'est élevé à CHF 4'350.00 (HT) pour 2020 (14,5 heures à CHF 300.00 HT).



La somme de CHF 600.00 (HT) (2 heures de machine à CHF 300.00 HT), a par ailleurs été refacturée à l'UNIL pour l'entretien des berges de sa parcelle durant la saison de faucardage 2020.

Tableau des activités (extrait du rapport ERM 2020 - chiffres arrondis)

SAISONS		2018	2019	2020	
Mise à l'eau		28 juin	26 juin	07 juillet	
Début du faucardage		09 juillet	08 juillet	08 juillet	
Fin du faucardage		30 août	26 août	13 août	
Retour du bateau à la STEP		28 septembre	17 octobre	25 octobre	
Heures personnel ERM y.c. maintenance	h	333	426	818	
Algues récoltées	m ³	186	222	256	
H machine effectuées	Saint-Sulpice	h	24	16	17
	Préverenges	h	15	11	9
	Morges	h	26	27	21
	Tolochenaz	h	2	3	1
	Saint-Prex	h	8	12	19
	Rolle	h	18	20	29
	Σ	h	93	88	95

Maintenance

Comme chaque année et avant la mise à l'eau, les travaux d'entretien courant et l'aiguisage des barres de coupe ont été effectués. On notera que d'importants travaux de réparation ont été entrepris sur les éléments des convoyeurs et sur le châssis de la machine. De plus, au vu des avaries rencontrées en 2019 sur certains composants hydrauliques, il a été décidé de remplacer l'ensemble des circuits hydrauliques. Après la mise hors d'eau, il a été procédé aux travaux habituels de mise en hivernage.

Bilan 2020

Comparativement à l'année précédente, le bilan de la campagne 2020 enregistre un nombre d'heures machine supérieur à 2019, mais qui est comparable à celui de l'année 2018. Les travaux d'entretien relativement importants cette année ont ainsi permis une exploitation sans avarie. Au vu des conditions météorologiques particulièrement favorables, la croissance des macrophytes (plantes aquatiques) a été nettement plus importante que les deux années précédentes. Le volume d'algues récolté en 2020 a été de 256 m³ alors qu'il n'était que de 222 m³ en 2019 et de 186 m³ en 2018. De ce fait, certaines zones ont nécessité 2 passages de machine. Il n'est pas aisé d'en tirer des conclusions, sachant que les explications peuvent en être multiples, comme par exemple la teneur en nutriments ou les conditions atmosphériques pendant la période de floraison.

L'évacuation des algues par les communes utilisatrices s'est déroulée sans encombre et la collaboration avec les différents responsables communaux a été excellente. On notera encore qu'au vu des difficultés rencontrées les années passées dans plusieurs zones, comme la baie de l'Eglise, les abords du débarcadère de Morges et à St-Prex, à proximité du port et de la plage, la DGE a accepté que les zones de faucardage soient étendues ou modifiées selon les demandes des communes concernées. Les plans de toutes les zones de faucardage sont disponibles sur le site internet de l'ERM.

Facturation

Le tarif horaire de CHF 300.00, appliqué dès l'année 2017, a pu être maintenu pour la campagne 2020. Malgré des coûts d'entretien particulièrement élevés en 2020, ce tarif, basé sur la moyenne des prix de revient effectifs des trois années précédentes et compte tenu de l'évaluation des coûts pour l'entretien de la machine en 2021, celui-ci devrait probablement pouvoir être maintenu pour la campagne suivante.

FORÊTS

St-Sulpice fait partie du Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge. Tous les travaux forestiers sont gérés par le Service forestier intercommunal de la Venoge. Le garde forestier au 31.12.2020 est M. Laurent Robert.

DEMANDES D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Décisions municipales	2019	2020
Autorisations d'abattage	24	15
Refus d'abattage	5	4
Total	29	19



Pour l'exercice 2020, les autorisations d'abattage portent sur 25 arbres, dont 3 sont inclus dans le cadre des travaux de la requalification de la RC1 Étape 3. Tous seront compensés conformément à l'article 5 « arborisation compensatoire » du règlement communal sur la protection des arbres (RPA). La Municipalité a refusé à 4 reprises les demandes qui lui ont été soumises.

La procédure incombe au Service technique, qui travaille avec l'appui du garde forestier et du Service de voirie. La gestion administrative des arbres abattus et à compenser se fait à l'aide du logiciel QGIS. Le contrôle in situ des plantations compensatoires est réalisé quant à lui par le Service de voirie qui vérifie l'essence et localise approximativement l'implantation. Au vu du nombre important d'arbres à compenser, la nécessité d'une localisation plus précise est progressivement apparue. Il est ainsi envisagé de localiser les plantations compensatoires au moyen de relevés GPS, ce qui impliquera l'acquisition du matériel adéquat.

De plus, les autorisations ont été systématiquement assorties d'une obligation de compenser. Le règlement et l'application qui en est faite par la Municipalité remplit donc les objectifs de protection qui étaient recherchés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

COORD 21

L'association, qui regroupe les communes de Suisse romande engagées dans une démarche de développement durable, a lancé en mars 2020 son « Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons ».

Cette publication donne aux collectivités publiques les clés pour s'approprier les Objectifs du Développement Durable de l'Agenda 2030 (ODD). Véritable boîte à outils, elle facilite l'adaptation de ce cadre de référence global et universel aux spécificités locales. Le guide propose une marche à suivre et un catalogue de mesures concrètes en faveur d'un développement durable.

Mise à part la présentation de ce guide, l'association s'est à nouveau réunie pour présenter et débattre de solutions optimales et pragmatiques pour un plan mobilité pour les communes.

RESSOURCES DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un supplément de 20 % EPT a été affecté à ce département qui, dès le 1^{er} janvier 2021, bénéficiera d'un délégué au développement durable à 40 %. Ce temps supplémentaire sera nécessaire pour mettre sur pied et gérer la coordination et la gestion au quotidien du nouveau Fonds pour le développement durable.

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Fonds pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable a été accepté en octobre 2020. Sa constitution devrait voir le jour dès le 1^{er} janvier 2021.

Il a pour objectif de financer des subventions et des activités relatives à l'efficacité énergétique, à la promotion des énergies renouvelables et du développement durable. Ceci permettra ainsi de répondre aux besoins exprimés par la population et le Conseil communal et de restituer au citoyen le produit de la taxe par le biais de ces mesures. Pour rappel, la taxe est prélevée sur la facture d'électricité à raison de 1ct/kwh, soit l'équivalent d'un montant annuel d'environ CHF 50.00 pour une famille de 4 personnes.

Un appel à candidature a été lancé à la fin de l'année pour former la commission en charge de préavisier l'allocation de financement de ce Fonds. L'appel a été entendu puisqu'une petite dizaine de personnes se sont annoncées parmi la population et les membres du Conseil communal. La formation de cette commission est prévue au tout début 2021.

Les actions du Fonds vont principalement s'élaborer sur 4 axes. Les économies d'énergie, les énergies renouvelables, la mobilité douce et la biodiversité. Outre des mesures de subventions, des activités ponctuelles devraient compléter ce programme, telles que des ateliers, conférences ou autres projets associatifs liés au développement durable dans son ensemble.

EQUIWATT

Une rencontre avec Equiwatt - le programme d'efficacité énergétique des Services industriels de Lausanne - a eu lieu en 2020, afin de proposer de nouvelles mesures d'économie d'énergie, que ce soit pour les ménages individuels ou les entreprises. Typiquement, les subventions Equiwatt pour les équipements concernent ceux qui permettent un taux d'économie d'électricité ou de chauffage de 15 %.

La pandémie a ici aussi retardé le développement de nouvelles mesures, reportées en 2021. Néanmoins, les mesures actuelles feront partie intégrante du programme du Fonds pour le développement durable.



JARDIN COMMUNAUTAIRE

Le jardin communautaire mis en place en 2019 par la commune s'est agrandi et a évolué. Il est depuis le début de l'année 2020 géré par un collectif de Serpeliouss ayant constitué l'Association "Notre Si Bio Jardin", qui œuvre à son développement.



2020 a vu l'agrandissement du jardin partagé (150 m²) et la création de parcelles individuelles exploratives. Ces parcelles d'expérimentation ont notamment fait l'objet d'un projet en phase pilote pour s'assurer de leur bonne gestion et entretien régulier avant de concrétiser cette utilisation dans le nouveau contrat qui sera établi entre la commune et l'association au printemps 2021. Pour l'Association "Notre Si Bio Jardin", le bilan 2020 est très positif : une cinquantaine de jardiniers réguliers, 280 m² cultivés, une approche centrée sur la biodiversité, et l'organisation de deux ateliers ouverts à tous, en partenariat avec « Légumes Perchés » et grâce au soutien de la commune.

« Notre si Bio jardin » - Bilan 2020

Jardinage

Nous avons eu une belle année de jardinage. Ensemble nous avons fait :

- préparation des plantons à partir de graines ;
- dans un premier temps, répartition des graines et semis par les membres, à leur domicile ;
- semis en pleine terre à partir de mai ;
- préparation de la terre ;
- anciennes parcelles 2019 et nouvelles parcelles de l'extension 2020 ;
- plantations des légumes et des fleurs ;
- paillage, arrosage, désherbage, entretien ;
- expérimentation de nouveaux types de plantes ;
- échanges de connaissances et plantes entre membres ;
- récoltes et partages entre les membres ;
- construction d'un nouveau composteur ;
- activités travail et pique-nique avec les salades du jardin (en petits groupes) ;
- atelier "couche chaude" avec Légumes Perchés.

Organisation

- rédaction d'un projet d'extension et d'évolution par le comité provisoire (Alexandra Bezler et Guillaume Béraudo) ;
- 24 février, création de l'association et élection du comité (Alexandra Bezler, Alexandra Monchâtre, Baptiste Gauthier, Carine Latreille, Guillaume Béraudo) et vérificateurs des comptes (Ahmed Adlan, Pierre Reymond) ;
- création d'une commission pour réfléchir aux possibilités avec un grand terrain ;
- intégration de nouveaux membres.

Quelques chiffres

- 2 ans depuis la création du potager par la Municipalité;
- 1 an depuis le départ de l'association "Légumes Perchés";
- 25 membres (51 personnes); comité de 5 personnes; 2 vérificateurs de comptes;
- 280 m² de terrain exploité;
- 12/14 parcelles individuelles exploratoires allouées.

Zone de parcelles individuelles exploratoires

Cette année, les membres avaient la possibilité de disposer d'une petite parcelle individuelle de 4 m². Le but était de leur permettre d'acquérir une expérience complète et autonome, du semis à la récolte. Cela a été un grand succès :

- quasiment toutes les parcelles ont été attribuées ;
- il y a eu une grande diversité de cultures et d'expériences ;
- de nombreux échanges entre membres (graines, plantons, récoltes, recettes) ;
- une très forte participation également dans les zones collectives.

Ces parcelles, qui étaient en phase pilote, sont très bénéfiques et attractives pour l'association et la partie collective du jardin. Nous souhaitons donc les pérenniser.

Aide de la commune

Le compost, fumier, paille, destinés au projet d'extension et fournis par la commune ont été très utiles. Cela a permis d'enrichir le sol, de faire de belles récoltes et de prendre ainsi un grand plaisir à travailler au jardin.

Du fait de la situation sanitaire, il n'a été possible d'organiser qu'un seul atelier "Légumes Perchés" au lieu des quatre prévus. Nous nous rendons compte que plusieurs points d'eau répartis sur la surface cultivable permettraient d'arroser à plusieurs; cela pourrait se faire de manière économique à l'aide de 2 tonneaux répartis sur la surface cultivable. Nous souhaitons remercier la Municipalité pour tout le support qu'elle nous a fourni cette année.

Situation sanitaire

La situation sanitaire nous a impacté, notamment en empêchant l'organisation de grands événements fédérateurs, ce qui a découragé les membres principalement intéressés par l'aspect social du jardin. Nous avons toutefois réussi à nous organiser pour venir au jardin en groupes réduits, dans le respect des directives de l'OFSP. Le nombre de membres a augmenté cette année, ce qui est un bon signe pour la pérennité de ce projet initié par la Municipalité.

G. Béraudo
Président Association « Notre Si Bio Jardin »

MOBILITÉ DOUCE

Carvélo2go

A St-Sulpice, un carvélo est à disposition des habitants et des commerçants depuis l'automne 2018. Ce mode de transport continue d'augmenter au niveau national avec 1/3 de plus d'utilisateurs. Ce qui ne se traduit pas systématiquement par une utilisation accrue car la pandémie a arrêté net les locations durant le confinement. Le véhicule a de surcroît été vandalisé à deux reprises l'an passé, ce qui a diminué de fait sa disponibilité pendant les périodes de réparation. Néanmoins, au cours du semi-confinement du printemps, la possibilité de locations de longue durée a été introduite, ce qui a doublé le nombre de locations pour les mois de mai et juillet 2020. Le véhicule a été loué 36 fois au cours de l'année.



ACTION CONTRE LA RENOUÉE

En 2020, l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) a continué le travail entrepris en 2019 pour arracher la Renouée, plante exotique terriblement invasive.



Avec l'aide de 17 bénévoles, y compris des Serpelious, l'association a arraché 114 kg de plantes, soit un résultat sensiblement supérieur que l'année précédente (105 kg). Cela s'explique par une augmentation du périmètre couvert par les bénévoles et par le traitement d'un nouveau foyer situé au niveau de la plage du Laviau.

Dans l'ensemble, une nette baisse de prolifération est constatée par rapport à la campagne 2018 où 286 kg de matière végétale avaient pu être récoltés. L'action « Halte aux Renouées » a donc un fort impact sur le ralentissement de la prolifération de cette plante invasive qui a de bonnes chances d'être totalement éradiquée d'ici quelques années.

NET'LÉMAN

En automne 2020, la Commune de St-Sulpice a pris part à Net'Léman, le plus grand nettoyage lacustre d'Europe organisé par l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL).

Cette première édition locale a été marquée par la participation de quelques 50 bénévoles et 15 plongeurs, qui a permis de récolter plus de 82 kg de déchets. Nous tenons à remercier le Club de plongée de St-Sulpice (CSSP) et l'Union Nautique des Pierrettes (UNP) pour leur implication dans ce projet.



SOUTIEN À DES PROJETS ESTUDIANTINS



Mission Asclepios

La Municipalité a, à nouveau, collaboré avec les étudiants de l'EPFL pour soutenir cette fois-ci la mission Asclepios : un projet novateur visant à simuler la vie sur un autre corps céleste tout en développant des projets spécifiques au développement durable.

La Municipalité a mis à disposition un local de stockage dans un de ses locaux disponibles au sous-sol de l'immeuble du Bochet 1. Suite à la pandémie, le projet a été mis en suspens jusqu'à nouvel avis.

Quant à Orion, la voiture de course électrique dont le développement a été soutenu par la commune en 2019, celle-ci a vu son projet s'agrandir et a déménagé dans des locaux plus adéquats hors de la commune.

PROMENADES VERTES

En 2020, les balades vertes ont été perturbées par la pandémie. L'annulation de la Fête de la Nature et les restrictions dues au COVID ont poussé à revisiter le format de ces balades vertes. Nous nous tournons désormais vers la mise en place de parcours qui pourront être réalisés de manière indépendante.

En 2021, un prospectus répertoriant les points importants de chacune des balades devrait voir le jour et être mis en ligne sur le site internet de la commune.

COMMUNE EN SANTÉ

Nomination de St-Sulpice pour le Prix Radix « Commune en santé »

Porté par l'Office fédéral de la santé publique, Promotion Santé Suisse, et d'autres institutions, le prix Radix incite au développement de programmes et de mesures pour la promotion et la prévention de la santé à travers la Suisse.

Après avoir réalisé un audit des mesures en vigueur sur leur territoire communal, 28 communes et 10 villes suisses se sont portées candidates pour le prix « Communes en santé – villes en santé ». Après évaluation des dossiers par les jurys régionaux, 7 candidatures ont été sélectionnées et nommées, dont celle de St-Sulpice, qui vient ainsi renforcer l'ancrage du label « Commune en santé » obtenu en 2019.



POSTULAT SUR L'E-MOBILITÉ ET LES VÉLOS ÉLECTRIQUES

Une deuxième réponse a été apportée au postulat « St-Sulpice en route pour l'automobile individuelle électrique » sous la forme d'un rapport qui proposait l'introduction de subventions aux vélos électriques via l'adoption du Fonds pour le Développement durable. Ce rapport a été accepté par le Conseil communal en date du 25 novembre 2020.

PUBLIBIKE

Dans le cadre de l'e-mobilité, une collaboration avec Publibike a été amorcée mais n'a pas pu être concrétisée en 2020 suite au vandalisme subi par les équipements mis à disposition dans l'Ouest Lausannois - vols et dégradations de vélos. L'entreprise a momentanément retiré ses cycles de la location dans ce périmètre et espère rapidement reprendre ses activités en 2021.

RELATIONS EXTERNES

La section Développement Durable a été active dans les différents groupes de travail suivants en 2020 :

- Groupe de travail Energie & environnement qui rassemble les délégués au développement durable de l'Ouest Lausannois et vise la mise en place d'actions conjointes. En 2020, plusieurs propositions de projets intercommunaux ont été discutées : Dring-Dring, la mise en place d'un outil interactif et participatif à l'image de La Fourmilière à Montreux, la réalisation d'un tableau de bord mutualisé en ligne comprenant les indicateurs généraux énergie-CO2. Le groupe a aussi été animé par plusieurs discussions autour de "Commune Rénové", des plans climat etc. Ces projets sont toujours à l'étude et seront remis sur la table en 2021 suite au changement de législature.
- Cellule de pilotage technique (CPT)

La CPT est l'organe de direction technique du SDOL. La déléguée au développement durable y représente St-Sulpice et assiste aux séances dans le but d'assurer la coordination intercommunale et avec les autorités cantonales au niveau opérationnel et, de préparer - en collaboration avec la CPT - les objets soumis au Groupe de pilotage (Gropil) pour adoption.

Perpectives

Le programme lié au Fonds pour le développement durable devrait être lancé dans la 1^{ère} partie de 2021 et ainsi proposer aux Serpelious des mesures et subventions dans le cadre de l'Agenda 2030.

D'autre part, les projets présentés par COORD21 sont des bases précieuses pour développer et concrétiser d'autres mesures pour le développement durable, ainsi qu'un plan mobilité pour l'administration communale, qui permettra ainsi de répondre au postulat déposé dans ce sens au Conseil communal.

INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIE

ROUTES

CHANTIERS EN COURS DE RÉALISATION

Chemin du Bochet - Rue du Centre

Les travaux de réfection du chemin du Bochet et de la rue du Centre (préavis 05/17) se sont achevés dans le courant de l'année 2020. La remise de l'ouvrage a pu avoir lieu peu après dans de très bonnes conditions, au vu notamment de la qualité des travaux réalisés. Il y a encore lieu de relever l'excellente collaboration des partenaires concernés (MBC, TL, Polouest, entreprise JPF), ainsi que des usagers et riverains lors des travaux.

On rappellera que le mandat confié à la direction des travaux a été résilié avec effet immédiat courant 2019, en raison des difficultés rencontrées dans le suivi du chantier. Le solde des honoraires réclamé par le mandataire a fait l'objet de pourparlers qui ont abouti à un accord conforme aux intérêts de la Commune.

La fin des travaux s'est dès lors poursuivie sous la direction directe du Service technique, à la faveur d'une bonne collaboration avec l'entreprise JPF. On notera en particulier que les deux arrêts des transports publics sis à la rue du Centre (arrêts « Bochet ») ont été aménagés sans aucun accroc. Un fraisage sur l'emprise définie a été réalisé afin de poser des tapis percolés, qui constituent une structure renforcée pour limiter les éventuelles déformations de la chaussée dues aux sollicitations sévères de charges causées par les véhicules lourds des transports publics (arrêts, démarrages). Le préavis 05/17 pourra ainsi être fermé dans le courant de l'année 2021.



RC1 – Étape 3 - Requalification

Le Conseil communal a approuvé le préavis 03/19 le 11 avril 2019. Il a ainsi accordé à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 2'400'000.00 TTC pour la réalisation de la dernière étape des travaux de requalification de la RC1. Peu avant, le Grand Conseil et le Conseil communal d'Ecublens avaient approuvés les demandes de financement pour les parts d'ouvrage qui leur incombent. Cette troisième étape se situe entre l'avenue du Tir-Fédéral (carrefour de Pré-Fleuri) et la Venoge. Elle comprend notamment l'élargissement du pont qui enjambe la rivière.



Les travaux ont débuté le 3 juin 2019 et se dérouleront sur trois ans, jusqu'à l'automne 2021. La couche de roulement sera réalisée en 2022.

Ce chantier est mené par la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes). Le canton de Vaud et les Communes de St-Sulpice et d'Ecublens sont partenaires dans la réalisation des travaux.

L'état d'avancement est le suivant :

- Les travaux d'élargissement et d'assainissement du pont sont terminés, à l'exception des finitions d'étanchéité qui seront finalisées courant 2021.
- Les infrastructures des voies Nord et Sud sur la première étape (Pont de la Venoge / Chemin de l'Ochettaz) sont terminées, à l'exception du giratoire « En Vallaire », du Pont de la Venoge et de la pose des tapis.
- Les infrastructures de l'étape Nord entre le carrefour de Pré-Fleuri et la route de Vallaire sont terminées. Le défrichage et le déboisement de l'ensemble du chantier ont été réalisés.

Ces différentes étapes ont été étudiées afin de permettre le maintien de la circulation en tout temps, limitant ainsi l'impact sur le trafic et les nuisances pour les usagers ou les riverains.

PROJETS EN COURS D'ÉTUDE

RC81c – Route de Vallaire - Réaménagement du terminus TL ligne 33

La Commune de St-Sulpice participe aux séances du groupe d'étude technique « Mobilité de l'image directrice des TL de l'Ouest lausannois », par le biais du SDOL (Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois). Dans ce cadre, il a été constaté que l'augmentation de la fréquentation sur la ligne 33, intervenue au cours des dernières années, et l'évaluation de l'offre imposent désormais le recours à des bus articulés.

Ce constat implique obligatoirement le réaménagement du terminus des TL et de la route de Vallaire (emprises, éclairage public, etc.). Or ces dépenses sont à la charge des communes territoriales qui bénéficient d'une subvention fédérale (mesure PALM 2007,17.OL.02).



La Municipalité est désireuse d'avancer sur ce projet, à l'instar d'autres communes de l'Ouest lausannois impactées par le changement du matériel roulant sur la ligne TL 33. Elle a ainsi mandaté le bureau SD Ingénierie qui est déjà en charge de la requalification de la RC1 Étape 3. Il s'agissait de profiter des bonnes connaissances des ouvrages qu'il avait acquis pour éviter de devoir financer des opérations à double.

L'étude a donné lieu à une proposition d'aménagement routier (situation, profils caractéristiques et emprise) conforme aux différentes normes professionnelles applicables, tout en répondant aux besoins des TL.

Les services industriels ont également contribué à l'étude de l'éclairage public, en fonction des nouveaux aménagements, conformément aux normes actuelles applicables. Il sera notamment recouru à la technologie LED.

Le projet a ainsi été approuvé par la Municipalité.

Prochaine étape : ce projet sera soumis début janvier 2021 à la DGMR pour examen préalable.

Toutefois, il apparaît que l'un des objectifs visés ne pourra être atteint : la Municipalité souhaitait en effet réaliser ces travaux dans la continuité de la requalification de la RC1, Étape 3. Au vu des nombreuses étapes qui doivent encore être réalisées (enquête publique, adoption par le Conseil communal, adoption DIRH), ces travaux devront être réalisés ultérieurement.

On précisera que les communes peuvent bénéficier d'une subvention de l'Office fédéral des routes, qui doit toutefois être requise au minimum 6 mois avant le début des travaux.

Chemin du Russel - Réaménagements

(En lien avec le Chemin du Russel du présent rapport - Chapitre « ASSAINISSEMENT ET ÉPURATION » - page 58)



La Municipalité a poursuivi l'étude du projet de réaménagement portant sur le chemin du Russel, qui avait débuté en 2018 (cf. rapport de gestion 2018).

Il convient de rappeler que d'importants travaux de renouvellement des réseaux (eau, gaz, électricité), de même que des travaux d'assainissement des canalisations EC/EU, sont nécessaires sur l'entier du chemin du Russel.

Par ailleurs, le mauvais état de la chaussée constaté lors de la réalisation du chantier du chemin du Bochet, plus particulièrement lors de la réfection de l'amorce réalisée sur le chemin du Russel dans le cadre de ces travaux, a mis en évidence un encaissement inexistant.

En parallèle, la campagne de mesures de vitesse menée par Polouest a révélé la nécessité de réaliser des aménagements imposant une réduction de la vitesse des véhicules empruntant cette voie. A noter que le trafic journalier moyen (TJM) observé est de l'ordre de 700 v/j.

Ces constats ont amené à la conclusion qu'il fallait profiter des travaux de renouvellement des réseaux et d'assainissement pour réaménager la superstructure indispensable jusqu'à l'encaissement de la chaussée. Dans ce contexte, la Municipalité a souhaité étudier les mérites d'un passage de la zone 30 km/h (régime actuel) à une zone 20 km/h (zone de rencontre).

Un crédit d'étude a été approuvé durant l'exercice 2020, qui englobait le projet d'aménagement de surface, l'étude de faisabilité d'aménagement en zone en 20 km/h ou 30 km/h (étendu au chemin des Charmilles), les phases de l'étude préliminaire (phases 11 à 22, selon SIA 103), puis les prestations concernant l'examen préalable et l'établissement du projet jusqu'à la mise à l'enquête (phases 31 à 33).

Dans cette perspective, un rapport technique sur la modération de trafic a été établi. Il en ressort que les conditions préalables observées sur les chemins du Russel et des Charmilles pour la mise en place d'une zone 20km/h ne sont pas complètement remplies, au regard des conditions prévues par les normes supérieures pour les zones de rencontres ou d'activités ; en substance, ces chemins doivent plutôt être considérés comme des axes de transit. Sur la base de ces éléments et des plans d'aménagements de la superstructure fournis, la Municipalité s'est prononcée en faveur d'un maintien du secteur en zone 30 km/h.

Au terme de ces études, ce projet devra faire l'objet d'un examen préalable auprès du Canton (DGMR + DGE) et, en principe, d'une mise à l'enquête. Par conséquent, une planification sera définie, qui débouchera sur l'établissement d'un préavis municipal portant acceptation d'un crédit d'ouvrage, idéalement dans le courant de l'exercice 2021.

Pour rappel, ce projet est coordonné avec les Services Industriels de Lausanne (SIL) pour le remplacement des conduites d'eau potable, de gaz et d'électricité.

TÂCHES COURANTES

Travaux d'entretien divers

Le Service technique collabore tout au long de l'année avec le Service de la voirie afin de planifier les interventions d'entretien routier sur le domaine public. Il intervient en tout temps en cas de nécessité.

À titre d'indication, des travaux ponctuels ont ainsi été réalisés :

- Réfection des places de stationnement au chemin du Laviau en grave recomposée 0/16.
- Réfection ponctuelle de la dalle en béton de l'arrêt des transports public « Venoge Sud ».
- Traitement de fissures au Chemin du Pâquet.
- Réfections ponctuelles de chaussée et remplacement de grilles d'écoulement d'eau de ruissellement.

Demandes d'autorisation pour l'utilisation temporaire du domaine public et fouilles

Les demandes d'autorisation pour utilisation temporaire et/ou d'interventions sur le domaine public suscitent une coordination entre les divers intervenants : Polouest, les transports publics (TL-MBC) et le Service technique.

Le processus de traitement des demandes comprend l'analyse de la demande d'autorisation, la délivrance du permis et le contrôle de la bienfacture des travaux. Les tâches administratives dues au non-respect des consignes sont en constante augmentation. Malgré cela, le traitement des demandes peut être accompli de manière très performante, en général en moins d'une semaine.

La statistique des cas traités laisse apparaître les chiffres suivant sur les cinq dernières années :



2016	2017	2018	2019	2020
24	36	77	47	63

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La gestion du réseau d'éclairage public de la commune est confiée aux Services industriels de Lausanne (SIL). Le Service technique est chargé des tâches qui se rapportent à ce domaine.

RC1 - Étape 3

En 2020, 40 % des socles pour candélabres prévus ont été réalisés.

Pour rappel, le projet d'éclairage public de la RC1, 3^{ème} Étape, a non seulement été validé par les Municipalités de St-Sulpice et d'Ecublens, mais également par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Cet éclairage, qui recourt à la technologie LED, respectera les normes d'éclairage EN/SN 13'201-1 à 4 et remplira les conditions de la norme SIA 491 "Prévention des émissions inutiles de lumière à l'extérieur". Il permettra d'éclairer toute la chaussée de manière uniforme, y compris les pistes mixtes (piétons-vélos), ce qui devrait incontestablement améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers de la RC1.

A l'instar de ce qui a été entrepris au chemin du Bochet, les SIL ont prévu que les futurs candélabres seraient réglés de manière à pouvoir assurer un éclairage dégressif qui suivra la courbe suivante :

- 100 % au moment de l'enclenchement de l'installation (= Classe C3)
- 67 % entre 21h30 et 00h30 (= Classe C4)
- 50 % entre 00h30 et 05h30 (= Classe C5)
- 100 % dès 05h00 à l'extinction (= Classe C3)

Cet abaissement ne sera toutefois pas appliqué aux passages piétons, ceci afin de conserver les 5 lux d'éclairage vertical imposés dans la norme. Selon les projections réalisées par les SIL, il permettra des économies d'environ 28 % sur la consommation.

RC1 - Étape 1

Les premiers résultats de l'étude menée par les SIL pour l'éclairage de la piste de mobilité douce située côté lac, ont amené les Municipalités de St-Sulpice et d'Ecublens à prendre connaissance du caractère de non-conformité de l'installation initialement réalisée par le Service intercommunal de l'électricité (SIE).

Fort de ce constat, les deux communes ont pris la décision de mandater les SIL dans le but d'intégrer la mise en conformité de l'installation existante à l'éclairage de la piste de mobilité douce située côté lac. Le résultat de cette étude a été agendé pour février 2021.



Contrôle de conformité mécanique et de stabilité

Cette année, 66 candélabres ont fait l'objet d'un contrôle de conformité mécanique et de stabilité des ouvrages d'éclairage public conformément à la norme SIA 261. Le résultat montre qu'ils sont tous exempts de défauts.

Pour rappel, l'Ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF) impose aux propriétaires d'installations d'éclairage public des contrôles sur les installations neuves, à la fin des travaux, ainsi que des contrôles périodiques sur les installations existantes. Ces contrôles sont obligatoires depuis 1999 et s'effectuent tous les 5 ans.

Dommmages occasionnés sur mobilier urbain

Cette année, la commune a déploré 3 candélabres renversés dans le cadre des travaux de la rue du Centre 37 (1 x) et du chemin des Pierrettes 3 (2 x). Les auteurs ont été identifiés pour deux des cas. Elle a également déploré un acte de vandalisme au parc du Russel qui a vu 3 de ses bornes Modullum Micro endommagés, sans parvenir à en découvrir l'auteur.

Consommation annuelle

Unité	2018	2019	2020
Kilowattheure (kWh)	191'659.00	190'949.00	190'877.00
Franc suisse (CHF)	36'131.80	35'656.45	34'918.30

Le tableau ci-dessus montre une très légère baisse de la consommation énergétique, de 0,04 % par rapport à l'année précédente. La nouvelle installation prévue sur la RC1 Étape 3 courant 2021-2022 pourrait amener à une augmentation de la consommation électrique qui devrait être compensée par une stratégie municipale qui consiste à investir CHF 50'000.00 par année (budget de fonctionnement) dans le renouvellement de différents candélabres implantés sur notre territoire. Cela concerne les points lumineux des 12 rues/routes dont le bilan est situé au-dessus de la recommandation (40 % du réseau), parmi lesquelles on relève 10 rues dont la consommation est supérieure de 48 % à la norme.

Le but étant de remettre en conformité 12 rues/routes précitées en recourant à la technologie LED et à l'étalonnage recommandé par les SIL. À l'instar du chemin du Bochet, qui a été réglé de manière dégressive selon les modalités suivantes :

- 100 % au moment de l'enclenchement de l'installation
- 60 % entre 22h00 et 00h30
- 40 % entre 00h30 et 05h00
- 60 % entre 05h00 et 06h00
- 100 % dès 06h00 à l'extinction

ASSAINISSEMENT ET ÉPURATION

CHANTIERS EN COURS DE RÉALISATION

Convention Intercommunale de la Station d'épuration de Vidy (CISTEP)

Comme il a été indiqué au précédent exercice, afin de pouvoir entreprendre les travaux de la nouvelle STEP, la Commune de Lausanne, propriétaire des lieux à Vidy, a décidé de constituer une société anonyme EPURA et lui a cédé, dès le 1^{er} janvier 2016, toutes les installations de traitement des eaux, des boues d'épuration et d'incinération de ces dernières. En conséquence, EPURA gère la construction de la nouvelle STEP en sus de l'opération de traitement des eaux usées actuelles.



La Commune de Lausanne et EPURA sont liées par un contrat de prestations de services, précisant les modalités et les conditions de leur collaboration. Selon les termes de ce contrat, EPURA facture à la Commune de Lausanne les charges annuelles totales de la STEP selon leur coût effectif.

La Commune de Lausanne et les communes partenaires participent à ces charges (charges d'entretien et d'exploitation, ainsi que les charges d'intérêts et d'amortissement) facturées par la société à la Commune de Lausanne, selon une clé de répartition prenant en compte la consommation annuelle d'eau soumise à la taxe d'épuration et les surfaces cumulées des parcelles « imputables » susceptibles d'acheminer leurs eaux claires à la STEP.

C'est dans ce cadre qu'un projet de « Convention intercommunale » a été déposé dans les 15 communes partenaires et la Commune de Lausanne. Celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, suite à l'approbation par le Conseil d'État dans sa séance du 27 mars 2019.

Sont réputées parcelles « imputables » toutes les parcelles du bassin versant de la STEP acheminant leurs eaux claires à la STEP (y compris le domaine public), non équipées en séparatif ou dont l'écoulement transite sur le territoire communal concerné par des collecteurs unitaires. Dès qu'une parcelle est « imputable », sa surface totale entre dans la détermination de la superficie considérée pour la clé de répartition.

La part des parcelles « imputables » aux charges totales est déterminée à raison d'un montant annuel fixe hors taxes de CHF 500.00 par hectare.

Le solde des charges totales est réparti au prorata de la consommation annuelle d'eau soumise à la taxe d'épuration.

A l'échéance du 31 décembre de chaque année, chaque commune transmet à la CISTEP :

- la consommation d'eau,
- la superficie des parcelles « imputables ».

A ce titre, la Municipalité a approuvé, dans sa séance du 8 février 2020, le décompte établi dans un tableau recensant toutes les données relatives au calcul de cette clé de répartition, portant ainsi à 20.76 ha les surfaces imputables identifiées, correspondant à 12.2 % de l'ensemble des parcelles urbanisées (170.787 ha).

Chaque année, la présentation du rapport d'activité d'Epura, le résumé des comptes et de l'état d'avancement du chantier de la STEP de Vidy a lieu lors de l'Assemblée générale de printemps de la CISTEP qui, cette année, a eu lieu le 26 mars. Pour 2020, un élément particulier est à relever : en raison de l'état sanitaire lié à la pandémie du Covid-19, la STEP a réceptionné et traité 1'115 tonnes de graisses de restaurants, en diminution de 45,7 % par rapport aux 2'052 tonnes réceptionnées en 2019. Cette baisse s'explique par des quantités moins importantes livrées pendant la période de fermeture des restaurants.

« État 0 » - État des lieux du réseau d'assainissement des eaux claires (EC) / eaux usées (EU)

Dans la dernière décennie du XXe siècle, la Commune de St-Sulpice a consenti d'importants travaux pour finaliser, moderniser et compléter son réseau d'épuration ; en particulier en assurant une mise en séparatif de la totalité des parcelles, à l'exception de la parcelle 605 (Laviav). Il convient maintenant de pérenniser ces importants investissements en assurant une maintenance et un suivi du réseau souterrain. De fait, le dernier état des lieux et nettoyage des collecteurs, qui concernait environ 80 % du réseau communal, a été effectué entre 2004 et 2005 pour l'établissement du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). Le contrôle des 20 % restants datant des années 90.

D'après les conclusions du PGEE et les pratiques usuelles, les collecteurs devraient être contrôlés au minimum tous les 10 ans et nettoyés tous les 5 ans.

Pour mémoire, la Commune dispose d'un réseau de collecteurs publics d'eaux usées et d'eaux claires de 35'000 mètres linéaires environ, avec pas moins de 1'000 organes tels que des chambres de visites ou des grilles avaloires, qui représentent le patrimoine « assainissement ». La Commune est responsable de ce patrimoine et se doit par conséquent d'en avoir une parfaite connaissance pour permettre son entretien et son bon fonctionnement.

Le Conseil communal a ainsi approuvé, le 14 octobre 2019, le préavis 16/19 et accordé à la Municipalité un crédit de CHF 990'000.00 TTC pour le curage, le contrôle et les relevés nécessaires à l'établissement d'un état des lieux du réseau des collecteurs de la commune, l'«État 0».

Ces travaux ont débuté au printemps 2020, par le traitement des exutoires communaux au lac, profitant de l'abaissement du niveau du lac qui a lieu chaque année bissextille.

A ce jour, tous les collecteurs d'appartenance communale, d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU), sis sur le domaine public communal et parfois sur le domaine privé, ont été traités dans un premier temps par curage (nettoyage) puis, dans un second temps, par visionnage (passage caméra) afin de permettre un constat précis de leur état.

Certains tronçons, obturés par des dépôts limitant la capacité hydraulique ou le passage caméra, ont dû être assainis par fraisage, traitement à haute pression et/ou à percussion.

Quant aux chambres situées sur ces collecteurs publics, elles ont également fait l'objet de relevés intérieurs et de relevés altimétriques permettant ainsi prochainement l'enrichissement de notre base de données.

A l'issue de ces investigations et suite aux analyses des données récoltées débutées en fin d'année, un rapport sera établi, l'«État 0 », localisant précisément les défauts constatés et leur degré d'urgence, qui seront hiérarchisés sur plan. Une priorisation pourra alors être définie sur les travaux d'entretien, de remplacement ou de réhabilitation pour ces prochaines années, qui permettra l'établissement d'un plan d'investissement à long terme afin de garantir la pérennité et la valeur des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées.

Au cours de ces explorations, nous avons été confrontés à un cas de figure qui a dû être traité en urgence. Lors des inspections, l'entreprise Cand-Landi a constaté un déchirement de gaine sur la conduite de concentration, DN 600 mm transitant sur la parcelle 551 de l'UNIL. Cette conduite avait fait l'objet d'une réhabilitation par gainage en 2016 par l'entreprise SCRASA, l'ouvrage avait été réceptionné en avril 2016 sans aucun défaut constaté.

Début novembre, l'entreprise SCRASA est alors contactée afin d'intervenir et procéder à un sondage sur place pour accéder au collecteur. Une lucarne a ainsi été réalisée sur le collecteur, permettant de constater une gaine déchirée et enroulée sur elle-même sur une dizaine de mètres, réduisant au passage le diamètre du collecteur. Les travaux se sont révélés plus difficiles que prévus et des mesures importantes ont dû être déployées, notamment la sécurisation des lieux par un étayage avec un pompage conséquent en raison de la nappe phréatique, la création d'une chambre d'accès et le retrait de ce tronçon de gaine, manuellement, par petits bouts.

Actuellement, le résultat des analyses, des constats réalisés et des mesures à prendre, font l'objet de pourparlers entre l'entreprise SCRASA, notre mandataire et le Service technique.

Stations de pompage (STAP) et Stations de relevage des eaux usées (STREL)

Le réseau d'eaux usées de la commune est composé de quatre stations de pompage (STAP de la Venoge, du Marquisat, de la Chamberonne et du Stade du Laviau) et de trois stations de relevage (STREL du Débarcadère, du Russel et des Pierrettes).

Courant 2020, dans le cadre du projet de l'« État 0 » (préavis 16/19), ces stations ont été traitées par curage et dessablage (fosses et exutoires).

Un constat complet des lieux est en cours d'élaboration, avec la participation du gestionnaire de la maintenance des sites de pompage de la STEP de Vidy et du Service de la voirie, dans le but de prévenir des dégâts qui pourraient s'avérer très conséquents. Il s'agit de définir les besoins d'entretien et de rénovation sur ces installations, notamment en terme de :

- vérification du dimensionnement des installations (débit de pointe, fosses, pompes, etc.),
- aspect génie civil (détermination de l'état des bétons, de la structure des bâtiments),
- équipement électromécanique et appareillage.

À terme, au même titre que l'« État 0 », les travaux à entreprendre sur ces installations vieillissantes, notamment en terme d'alarmes, commandes et transmission des données, feront l'objet d'un plan d'investissement dans le but de garantir leur pérennité et leur valeur. Il convient de préciser que les systèmes de communications actuels sont obsolètes.

PROJETS EN COURS D'ÉTUDE

Chemin du Russel - Assainissement du réseau de collecteurs eaux claires (EC) / eaux usées (EU)

(En lien avec le Chemin du Russel du présent rapport - Chapitre « ROUTES » - page 54)

La Commune de St-Sulpice poursuit l'étude du projet au chemin du Russel qui a débuté en 2018 (cf. rapport de gestion 2018).

Le bureau d'ingénieurs civils Schopfer & Niggli SA, suite à l'analyse du rapport Liaudet SA sur l'état des collecteurs publics, a été mandaté afin d'étudier les différentes variantes d'assainissement des collecteurs EC/EU.

Suite au contrôle caméra effectué en janvier 2019, qui a permis d'identifier un certain nombre de problèmes, des solutions d'assainissement ont été proposées et, en fonction des besoins identifiés, la Municipalité s'est prononcée en décembre 2019 pour la variante proposant le remplacement complet des collecteurs publics EC/EU.

Ainsi le préavis 09/20 soumis à la Municipalité a été approuvé en date du 2 mars 2020.

Le 2 avril 2020, lors d'une réunion par visioconférence, la Municipalité, représentée par M. Panzera pour les thèmes d'assainissement et d'infrastructures et M. Brandt pour les aménagements de surfaces (chaussée/trottoirs), a présenté le projet à la Commission. À l'issue de son examen, le Conseil communal a décidé d'accorder, lors de sa séance du 18 juin 2020, un crédit d'étude pour un montant de CHF 77'000.00 TTC.

Auberge communale - Rue du Centre 59

Assainissement des collecteurs eaux claires (EC) / eaux usées (EU)

Des débordements des collecteurs d'eaux claires de l'auberge communale étant survenus au cours de l'été 2017, la Municipalité a mandaté le bureau Schopfer & Niggli afin de procéder à l'étude des mesures d'assainissement à entreprendre.

Dans le cadre de cette analyse, il a notamment été identifié le mauvais état des collecteurs de raccordement d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) ceinturant le bâtiment et lié, entre autres, à des pénétrations de racines et des contre-pentes.

D'autre part, il a également été constaté le raccordement de chéneaux sur les collecteurs de drainage. Pour mémoire, les collecteurs de drainage ne sont généralement pas dimensionnés pour recueillir des eaux de ruissellement, ce qui pourrait potentiellement expliquer les débordements de l'été 2017 (fortes pluies). Il s'agira de réaliser un nouveau collecteur de raccordement EC qui reprendra uniquement les grilles et descentes de toit de la parcelle, ainsi que la reconstruction des collecteurs de raccordement EU et EC situés au Sud de celle-ci.

Compte tenu du coût de l'ouvrage, un dossier d'appel d'offres a été établi. Après l'analyse des dossiers selon des critères d'adjudication définis, l'attribution du mandat est revenu à l'entreprise AGV TONI SA, pour un montant de CHF 192'733.60 (TTC).

Par la suite, en date du 2 mars 2020, le préavis 08/20 a pu être établi et soumis pour approbation à la Municipalité.

Le 16 avril 2020, lors d'une réunion par visioconférence, la Municipalité, représentée par M. Panzera, a présenté le projet à la Commission. A l'issue de son examen, lors de sa séance du 18 juin 2020, le Conseil communal a décidé d'accorder le crédit d'ouvrage pour un montant de CHF 280'104.00 TTC.

Ces travaux étaient initialement prévus au mois d'août, pendant les vacances estivales et la fermeture de l'auberge pour en limiter les nuisances. Ils ont finalement débuté le 3 août 2020, malgré l'ouverture de l'établissement qui avait auparavant été fermé en raison des restrictions dues à la pandémie.

Profitant de ces travaux d'assainissement, le branchement de l'eau potable, datant de 1984, a également été remplacé par une conduite en polyéthylène Ø 63 mm, ainsi que la mise en conformité selon les directives actuelles de l'installation de la batterie d'eau à l'intérieur du bâtiment (défense incendie et bypass de sécurité). Ces modifications ont généré une nouvelle mise à la terre précédemment réalisée via le branchement en acier existant.

Finalisés au mois de septembre 2020, ces travaux se sont déroulés avec succès, selon le planning défini, jusqu'à la réception de l'ouvrage en novembre 2020, sans défaut constatés. Par ailleurs, il est à relever que les arbres sis sur la parcelle, initialement annoncés en péril par la réalisation des fouilles réalisées à proximité, ont pu être conservés.

Plan Régional d'Evacuation des Eaux - PREE Chamberonne

Courant 2019, la Direction générale de l'environnement (DGE) a initié le démarrage opérationnel des études du PREE Chamberonne et procédé à l'adjudication des modules techniques structurant ce plan directeur. Le module 8 « Organisation et financement » a fait l'objet d'un mandat englobant le périmètre de l'ensemble de 16 communes membres de la CISTEP, et qui sera subventionné à 90 % par le Canton.

La phase de récolte des données nécessaires pour poser les bases des études a débuté au sein des services de l'État. Elle nécessite des compléments et précisions auprès des communes afin de bénéficier d'informations de terrain spécifiques. Dans ce but, des mandataires sont chargés d'assurer la coordination de la récolte des données communales sous formes d'interviews ciblées.

Dès lors, les communes de la CISTEP ont décidé de lancer une étude sur l'organisation et le financement de l'assainissement dans le bassin versant de la STEP de Vidy. Cette démarche, approuvée par toutes les communes, s'inscrit dans le cadre du PREE Chamberonne, module 8, qui traite de ce sujet et dont le mandat a été confié à la société INTEGRALIA SA. Le pilotage du projet sera réalisé conjointement par la CISTEP et la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV).

Par conséquent, les séminaires de travail ont débuté avec la participation des responsables techniques de chaque commune courant 2020. Ceci dans le but de définir les objectifs communs du projet, son périmètre, ainsi que la méthodologie de travail (qui prévoit en alternance des réunions techniques et politiques).

A titre d'information, plusieurs bassins versants d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU), propriété de tiers, transitent par les réseaux de collecteurs de la commune. Dans ce contexte, le bureau mandataire Schopfer & Niggli SA a été mandaté afin de pouvoir identifier les points de rejets de tiers dans les réseaux communaux (EC/EU).

Plan Général d'Evacuation des Eaux Intercommunal (PGEEi) - Mèbre / Sorge

Au début des années 60, le collecteur de concentration Mèbre/Sorge a été construit dans le but de récolter tout ou partie des eaux usées des communes de la région lausannoise, situées principalement à l'Ouest de Lausanne. Il comprend trois tronçons principaux : Mèbre, Sorge et Chamberonne.

Pour mémoire, les communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice, sont liées par une convention, l'« Entente Intercommunale Mèbre-Sorge » qui convient, selon le diagnostic établi, des modalités de réhabilitations définies lors de l'élaboration du PGEEi.

Par conséquent, la réhabilitation du collecteur Intercommunal Sorge à Ecublens et Chavannes-près-Renens, Secteur 11 - « Traudes-Sorge », s'inscrit dans le cadre des tronçons à réhabiliter.

A ce titre, le préavis 13/20 soumis à la Municipalité a été approuvé en date du 11 mai 2020.

Représentée par M. Panzera, la Municipalité a exposé le projet le 15 juillet 2020 à la Commission d'épuration par visio-conférence, laquelle l'a préavisé favorablement. Lors de sa séance du 19 août 2020, le Conseil communal a décidé d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux, d'allouer à la Commission de l'Entente le crédit nécessaire de CHF 490'000.00 TTC et d'autoriser la Municipalité à y contribuer par un montant de CHF 1'029.00 TTC.

Précédemment, courant 2020, les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 10 « Villars/Triaudes » - (Préavis 08/19) ont été réalisés avec succès.

SERVICE DE LA VOIRIE

En 2020, l'équipe de voirie s'est acquittée des nombreuses tâches qui lui sont confiées au service de la population.



L'année a néanmoins été particulière pour le service puisqu'il lui a fallu composer avec les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19 et adapter son mode de fonctionnement pour répondre aux diverses recommandations du Conseil fédéral et de la Municipalité.

Par exemple, il a été nécessaire de limiter l'accès à la déchèterie au public et de recourir à l'aide bienvenue de personnes bénévoles pour veiller à la bonne circulation des usagers (un grand merci à MM. Olivier Chappuis et Olivier Matthey pour le précieux soutien qu'ils ont spontanément proposé à l'équipe !).

Avec l'entrée en vigueur du confinement, beaucoup de monde s'est déplacé pour profiter des rives du lac. Le phénomène a engendré un important surcroît dans les travaux de nettoyage de l'espace public (littering) et le vidage des poubelles.

Travaux hebdomadaires :

- L'exécution des tâches hebdomadaires a été chamboulée puisqu'il a fallu vider toutes les poubelles du village 7 jours sur 7.
- Pendant les périodes d'accès limité à la déchèterie, une longue file de voitures s'est formée à la rue des Jordils, débordant même sur la rue du Centre.
- Aucun membre du personnel de la voirie n'a été atteint par le virus mais trois employés ont été contraints de se placer en quarantaine pour cause de promiscuité avec une personne infectée.
- Le recours au télétravail étant presque impossible pour ce service, il a été le bras manuel de la commune par excellence pendant cette période délicate.

Travaux courants :

Dans l'ensemble, les travaux courants sont restés les mêmes en 2020 :

- Il a été procédé à quelques essais d'arrosage des bacs et des plantations :
 - 1) à l'aide de jarres en terre cuite qui sont poreuses et dispensent l'eau très doucement (le principe n'a pas été satisfaisant pour les plantes annuelles, mais il est prometteur pour les plantes vivaces qui ont le temps de faire des racines) ;
 - 2) à l'aide d'outres en plastique placées autour des troncs et qui, à l'instar des jarres ci-dessus, libèrent l'eau petit à petit.
- Des analyses de sol ont été effectuées pour permettre un choix plus judicieux des arbres à planter sur le territoire communal.
- Les travaux de déneigement ont été peu importants compte tenu des faibles chutes de neige de l'année écoulée.
- Toutes les manifestations ont été annulées, hormis une représentation du théâtre TKM au parc du Débarcadère.
- Les créations florales (auparavant réalisées par M. Frédy Schudel) ont été reprises par M. Antoine Perroulaz.
- Les citoyens font de plus en plus appel au service de ramassage porte-à-porte proposé par la voirie.

Travaux particuliers :

- Gestion et application des règlements COVID-19.
- Réparation de l'écoulement de la fontaine des Pierrettes.
- Création d'un socle (pivotant) pour le panneau de l'action « L'aiMant Rose » (création d'un massif de tulipes en faveur d'une action pour la prévention du cancer du sein).
- Poursuite du remplacement des anciennes poubelles par des modèles plus simples, nettoyage et changement des sacs.

- En prévision de la manifestation « Cap sur l'Ouest », élaboration d'un projet de micro-paysage qui a été repoussé en 2021.
- Rédaction d'un préavis pour remplacer deux véhicules de la voirie : une camionnette multi-benne de 17 ans et un élévateur de 27 ans.
- Instauration d'un contrôle des factures en collaboration avec le SFIN et préparation du budget de la voirie.
- Participation à un cours de formation (M. Patrick Tschanz et M. Claude-Alain Rouge) sur le calcul des dommages subis par les arbres.
- Curage spécial (année bissextile) du port Tissot avec évacuation d'environ 100 m³ de boue et 50 m³ de gravier.
- Renouvellement courant des machines de jardinage en débutant leur remplacement progressif par des engins électriques.
- Préparation des bacs ralentisseurs pour création d'une zone test 20 km/h au centre du village.
- Suivi de différentes plantations de compensation dans les parcs publics.
- Organisation et aide au montage du théâtre TKM pour une représentation au parc du Débarcadère.
- Pose de 2 nouvelles poubelles solaires au parc du Pélican.
- Rafrâichissement du vernis des tables du refuge.
- Organisation, avec le garde forestier et le bûcheron, d'un canapé forestier pour les écoles.
- Renouvellement des copeaux de la place de jeux du parc des Pierrettes.
- Pose de deux bacs ralentisseurs au chemin du Russel (en partenariat avec la police).
- Nettoyage au Karcher de la capite du Débarcadère, de la gloriette du Russel et de la pergola du carnotzet communal.
- Organisation de la « livraison » de la vente du compost aux habitants (en raison de la pandémie de COVID-19).
- Création d'une circulation à sens unique à la déchèterie pour limiter le croisement des voitures.
- Essai de traitement pour tenter d'éradiquer ou du moins limiter la colonisation des fourmis Tapinoma Magnum (espèce invasive) dans le quartier du chemin de l'Ochettaz.
- Pose de niochirs à mésanges (prédateurs des chenilles processionnaires), sur les chênes du parc du Russel.
- Nettoyage et vidage des bouées de la zone du kitesurf du Laviau, avec l'aide du pêcheur local M. Alain Schmid.
- Déplacement de la boîte aux lettres et de la caissette à journaux à côté du parc du Pélican.
- Préparation de la plantation de divers arbres (motion Dubuis) après analyse des sols.
- Acquisition d'un nouveau compacteur pour les poubelles publiques (étanches).
- Préparation des rondins en bois pour la création du canapé forestier et de l'école à la ferme.
- Dégagement de différents regards (eaux claires ou usées) pour procéder à l'État 0 des canalisations communales.
- Réparation de la « Pomme bleue » (suite à des actes de vandalisme).



Aide au montage des infrastructures éphémères du théâtre TKM au Débarcadère

Véhicules :

Le Service de la voirie a acquis deux nouveaux véhicules en 2020 : un élévateur, déjà en activité au dépôt, et une camionnette, encore en commande, dont la livraison est prévue au 1^{er} semestre 2021.

Le service dispose, pour son activité quotidienne, des véhicules et du matériel suivants :

Plaque	Marque	Genre	Libellé	Couleur	Prix catalogue	Mise en circulation	Remplacement prévu	N° matricule/ châssis
VD 3 043	Yanmar B55W	chariot travail	excavatrice	jaune/gris	120'000.00	02.07.01	2021	905.329.182 matricule
VD 3 777	Aebi VT450	camion	pont basculant	Rouge	201'946.00	24.09.09	2029	434 E12 006 châssis
VD 8 929	Teu FD18T	chariot travail	élévateur à fourche	jaune	31'000	16.11.20	2040	905.492.974 matricule
VD 8 929	Schmidt (Aebi)	compact sweeper swingo 200 basic	balayeuse	blanc/bleu	200'520.00	31.10.13	2028	411.314.480 matricule
VD 132 507	Skoda Roomster 1.2	voiture livraison	voiture concierge	blanc	15'000.00	07.01.15	2025	216.729.705 matricule
VD 293 912	Mercedes-Benz sprinter 313 CDI	voiture livraison	agr. sup. int. ch /crochet	orange	52'210.00	14.06.12	2027	675.725.019 matricule
VD 361 004	Dacia Logan 1,6 Ambiance	voiture tourisme	break	blanc	13'900.00	11.02.11	2021	674.269.201 matricule
VD 385 554	VW T6 (2.0 TDI Euro 5) double cabine Champion	voiture livraison	pont	orange	34'750.00	13.04.16	2031	217.974.203 matricule
VD 401 428	Henmann Z12.24 B	remorque transport choses	pont	gris		07.02.08	--	309.437.408 matricule
VD 531 147	Scam SM 35 = en commande	voiture livraison	camion multi-benne	orange	137'000.00	01.07.03	2021	426.363.471 matricule
VD 690 385	Kubota F 3680	chariot à moteur (tracteur agricole)		orange/ gris	59'850.00	22.02.11	2021	186.161.087 matricule
VD 690 981	Kubota B 2311	chariot à moteur	tracteur	orange/ bleu	42'000.00	21.11.18	2033	520.213.296 matricule



Nivellement du sable à la plage du Laviau

GESTION DES DÉCHETS

Un service porte-à-porte ponctuel et de qualité prend en charge les déchets et veille à leur traitement dans le respect de l'environnement. Depuis cette année, le prestataire de service est équipé d'un camion de collecte entièrement électrique.



La propreté du domaine public tient un rôle important pour la qualité de vie de la population. Les citoyens sont donc plus que jamais encouragés à s'équiper de conteneurs ; non seulement pour des questions de salubrité mais aussi par respect pour les employés en charge de la collecte, qui bien souvent doivent lever de lourdes charges. Si les conteneurs destinés aux différents déchets ont les bonnes couleurs, cela facilite d'autant leur collecte (gris pour le papier / bleu pour le verre / brun pour le compost / vert pour les sacs taxés).

Il ne faut pas hésiter à consulter en détail le calendrier annuel de ramassage « RECYCLO », édité sur un modèle unique pour tout l'Ouest lausannois. Il est très instructif et dispense de précieux conseils en matière de tri et de revalorisation des déchets.

TAXE AU SAC

Pour la 8^{ème} année, le principe de causalité pour la taxation des déchets a été mis en application dans la commune.



RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES

Type de déchets	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Verre (mélangé)	147'750	159'500	166'880	173'350	173'960	198'040
Papier et carton	252'550	252'090	271'460	272'570	249'820	262'290
Ordures ménagères	390'990	422'973	460'040	467'310	463'110	511'020

(Quantités indiquées en kilos)

Ce qui représente environ par an et par personne :
 (calculé sur la base de 4'909 habitants au 31.12.2020)

40 kg	de verre	(37 kg en 2019)
53 kg	de papier et carton	(53 kg en 2019)
104 kg	d'ordures ménagères	(98 kg en 2019)

C'est l'entreprise Henry Transports, à Ecublens, qui était mandatée au 31.12.2020 pour la collecte des déchets ménagers urbains sur le territoire de la commune (ordures ménagères, verre, papier/carton et déchets organiques).

Les déchets industriels sont directement pris en charge par les intéressés et ne figurent donc pas dans les données ci-dessus.



Déchèterie communale



DÉCHETS DIVERS

Autres déchets collectés à St-Sulpice durant l'année 2020 :

• Déchets encombrants (déchets composés mesurant plus de 60 cm)	45'880 kg
• Ferraille (y.c. fers encombrants légers, aluminium et fer blanc)	33'870 kg
• Matières compostables (biodéchets)	551'970 kg
• PET	12'000 kg
• Bois	68'760 kg
• Capsules Nespresso (récupérées en conteneurs d'une capacité de 770 litres)	4'400 kg
• Déchets OREA et SWICO (appareils électroménagers, électriques et électroniques)	18'500 kg

DÉCHETS ORGANIQUES ET COMPOSTABLES

Les déchets organiques et compostables collectés sur le territoire communal sont pris en charge et traités par la société Ecorecyclage à Lavigny (www.ecorecyclage.ch).

En 2020, 59.67 kg (*) de déchets organiques ont été collectés en moyenne par habitant sur le territoire communal (au total 479.07 tonnes). Grâce à la valorisation des organiques ménagers, les Serpelious ont contribué à préserver :

72.34 tonnes
de CO₂

5'988 kg
d'éléments minéraux
et oligo-éléments

365'051 kWh
d'énergie à réserves limitées

A titre de comparaison, la quantité moyenne de biodéchets livrée sur le site d'Ecorecyclage correspond à environ 59 kg par habitant, sur un bassin de population de 300'000 habitants des communes affiliées à la société. Celle-ci a délivré à la Commune de St-Sulpice une attestation indiquant sa contribution à ce bilan environnemental positif.

Au printemps 2020, la possibilité a été à nouveau offerte aux habitants d'acheter à prix de faveur des sacs de compost produit par ce prestataire. En raison des mesures de confinement en vigueur à cette époque, les commandes, payables sur facture et sans supplément de prix, ont exceptionnellement été livrées directement à domicile par les collaborateurs du service de voirie pour permettre aux habitants d'œuvrer dans leurs jardins.

(*) *En début d'année, les bennes de branchages ont été livrées à Bettens par l'entreprise Henry Transports SA. Dès avril, les déchets verts ont ensuite été livrés en totalité à Ecorecyclage à Lavigny, ce qui explique la différence des tonnages mentionnés dans les deux précédents chapitres de cette page.*

DÉCHETS TOXIQUES MÉNAGERS

Le processus de collecte et traitement de ces déchets est géré par Valorsa SA et ce depuis 2009 (www.valorsa.ch).



URBANISME ET CONSTRUCTIONS TRANSPORTS

REMARQUES GÉNÉRALES

Le Service technique accomplit des tâches dans différents domaines. Il est compétent pour les questions d'urbanisme, de police des constructions et de travaux publics. Il suit également les dossiers qui relèvent de l'assainissement ou de la protection des arbres. A cela s'ajoutent des projets particuliers (par ex. : Le Laviau) ou des tâches pour lesquelles il vient en appui des autres services.

Depuis 1^{er} septembre 2020, le Service technique comprend 1 collaborateur et 3 collaboratrices pour un total de 3,8 ETP. Cet effectif 0,8 ETP supplémentaire dédié à l'administratif permet de faire face à l'augmentation continue de la charge administrative que connaît le service, qui ne cesse de se complexifier d'année en année. Cela lui a permis en particulier d'assurer une disponibilité par téléphone étendue pour le public et ses partenaires, tous les matins entre 08h00 et 12h00, ainsi que les après-midis sur rendez-vous.

Durant l'année 2020, le Service technique a été contraint d'adapter son organisation aux contraintes découlant de la pandémie. Les collaborateurs ont dû appliquer le plan de continuité de l'administration communale et mettre en œuvre le télétravail. En dépit de ces contraintes, les dossiers ont pu être traités sans retard et sans sacrifier à la qualité du travail requis. Les autorisations sont toujours délivrées dans des délais très brefs pour les objets qui demeurent de compétence municipale. Ces délais restent toujours plus importants lorsque des autorités cantonales sont amenées à devoir se prononcer sur un objet spécifique. Il n'en demeure pas moins que le Service technique subit inexorablement les exigences de l'État de Vaud et, en particulier, des différents départements tels que : Direction générale du territoire et du logement (DGTL), Direction générale de l'environnement (DGE), Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), Établissement Cantonal d'assurance incendie (ECA) et Centrale des autorisations en matière de constructions (CAMAC).

De manière plus générale, les collaborateurs du service restent très sollicités par les différents mandataires, en particulier les architectes, ainsi que par la population. Cette mission d'information fait partie des tâches du service. Il convient toutefois de relever que le temps qui y est consacré a des répercussions sur l'accomplissement des autres tâches qui lui sont dévolues. Il y a, de surcroît, lieu de relever que les projets soumis à l'enquête publique suscitent encore régulièrement des oppositions et un nombre croissant de recours, qui doivent être traités de manière attentive.

Les collaborateurs du Service technique doivent ainsi demeurer des généralistes aptes à travailler dans des domaines très divers qui, dans certaines communes, sont répartis dans différents services. En même temps, ils doivent maintenir un niveau de connaissance et de compétence pour répondre aux demandes émanant des autres autorités et des administrés. Ce double défi reste une source de motivation mais également un challenge exigeant pour une équipe dont l'effectif est limité. Ainsi, en 2019, une absence de longue durée a pu déséquilibrer la charge de travail et avoir une influence négative sur le suivi des dossiers en cours. On peut craindre que le service soit exposé à une situation similaire à l'avenir, au vu de la dotation en personnel.

Cela étant, le Service technique a été en mesure de franchir le cap de l'année 2020 et d'accomplir ses missions malgré les effets de la pandémie. La motivation de ses collaborateurs est importante. Elle doit pouvoir être maintenue en mettant à leur disposition un outil de travail adapté à des besoins toujours plus exigeants.

URBANISME

PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL

En préambule, il convient de rappeler que le plan directeur communal remonte à l'année 1997. A l'instar des autres communes du district de l'Ouest Lausannois, St-Sulpice devait revoir sa planification. Durant la précédente législature, le Conseil communal avait accepté l'idée de mettre en œuvre un plan directeur intercommunal commun aux 8 communes du district (PDi-OL) sous l'égide du SDOL. Durant l'année 2020, les travaux se sont poursuivis. Les remarques issues de la première consultation publique ont fait l'objet d'une analyse de la part du SDOL et d'une première notice. Dans la mesure du possible, les remarques ont été prises en considération. Le projet a été soumis à l'approbation préalable des services cantonaux, qui l'ont validé le 7 septembre 2020. La partie stratégique du projet a ensuite fait l'objet d'une seconde consultation publique dans les huit communes du district, qui a eu lieu du 16 novembre au 16 décembre 2020.



Cette démarche n'a pas suscité d'interventions au sein de la population, hormis différents propriétaires de fonds riverains du lac. Pour l'essentiel, ils demandaient que le projet ne mentionne plus la possibilité de faciliter l'accès du public aux rives du lac. Ces remarques feront l'objet d'une prise de position de la Municipalité dans la perspective du dépôt du préavis commun, prévu au début de l'année 2021. Il appartiendra ensuite aux conseils communaux (ou conseil général pour Villars-Ste-Croix) du district d'approuver ce projet. En parallèle, le chapitre sur la mise en œuvre et les mesures est en cours d'élaboration. Une liste de mesures communales et intercommunales a été préparée avec l'appui du SDOL. Chaque mesure devant faire l'objet d'une fiche ad hoc. Ces éléments constitueront le programme d'actions de chaque municipalité pour la mise en œuvre du PDi-OL.

PLAN D'AFFECTATION "LES JORDILS"

Le préavis 2/20 portant acceptation du projet de plan d'affectation « Sus le Jordil » a été déposé au Conseil communal lors de la séance du 12 février 2020. Une commission ad hoc a été désignée pour rapporter sur ce projet ; elle s'est réunie le 11 mars 2020. Par la suite, ses travaux ont été suspendus en raison de la pandémie. En parallèle, des discussions ont été engagées entre les opposants au projet et les promoteurs. Elles ont abouti à des accords de principes qui ont été transmis à la Municipalité afin de les mettre en œuvre.

PLAN D'AFFECTATION "VALLAIRE"

Le projet de rehaussement des immeubles sis à l'angle de la route cantonale et du chemin de Vallaire a fait l'objet d'une procédure de planification. La Municipalité s'est montrée favorable, compte tenu de faible impact qu'une telle mesure pourrait avoir sur la qualité de vie du village et les infrastructures existantes. Au terme de l'enquête publique, plusieurs oppositions ont été déposées. Des pourparlers étaient en cours entre l'auteur du projet et les opposants, avec le concours de la Municipalité. Le projet n'a pas avancé durant l'année 2020 en raison de la crise sanitaire.

PLAN D'AFFECTATION "LE LAVIAU"

Le canton de Vaud souhaite renaturer la Venoge, ce qui implique de libérer des bateaux amarrés le long de ses berges.

Les Communes de Préverenges et de St-Sulpice étudient en commun un projet de faisabilité d'un nouveau port à l'est de l'embouchure. Les Municipalités ont examiné différentes possibilités de financement du port.

Au surplus, le projet n'a pas avancé durant l'année 2020.

PLAN D'EXTENSION PARTIEL "CENTRE-VILLAGE"

Le point demeure en suspens, aucune activité n'ayant été engagée à ce titre durant l'année 2020. Pour rappel, la Municipalité avait mandaté le bureau ABA Partenaires SA afin réaliser une pré-étude en vue d'une éventuelle révision du PEP Centre Village, qui paraît nécessiter à tout le moins une adaptation à l'évolution du village. Les axes de préoccupation principaux étaient le maintien des caractéristiques du bâti le long de la rue du Centre, une réévaluation des périmètres situés en arrière-plan jusqu'à la route cantonale sans incidence sur la densité des constructions, un bilan des problèmes liés à la circulation et la mise en œuvre de mesures tendant à rendre le secteur plus convivial. Un rapport très complet avait été soumis à la Municipalité qui en a pris connaissance. Le processus d'étude pourrait être réactivé si le besoin se faisait sentir.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

DOSSIERS DÉPOSÉS

En 2020, 56 analyses en matière d'autorisations de construire ont été effectuées par le bureau ABA partenaires SA. Il en ressort une diminution de 3,5 % par rapport à l'année précédente (58 analyses). Cette évolution est rendue possible par une prise en charge toujours plus ciblée de la part du Service technique.

Toutefois, il est important de souligner que l'analyse des dossiers demeure fréquemment compliquée, dès lors que les bureaux d'architecture et d'ingénieurs continuent à déposer des dossiers incomplets ou non conformes aux prescriptions en vigueur. De ce point de vue, la situation ne s'est pas améliorée par rapport aux précédents exercices et aurait tendance à augmenter face aux exigences toujours plus importantes des services cantonaux.

Le nombre de permis de construire a diminué de 34 % et celui des autorisations administratives (travaux dispensés d'enquête publique) a augmenté de 112 % par rapport à l'année précédente (41 permis et 24 autorisations). Cette année encore confirme la tendance à une diminution des permis de construire. Toutefois, il est à noter que les autorisations administratives ont quant à elles connu une augmentation importante. Les transformations-agrandissements et les travaux divers représentent toujours le 88 % des délivrances de permis et d'autorisation; cela confirme la transition observée depuis 2016.

Une fois encore, on constate une activité soutenue dans le secteur de la construction pour l'année 2020. À savoir un peu plus de 6,5 permis et autorisations délivrés mensuellement par la Municipalité.

Cette dernière reste toujours fréquemment confrontée à des problèmes de non-conformité des constructions réalisées par rapport aux plans qui ont été approuvés. Dans certaines situations, on constate toujours une volonté délibérée de ne pas respecter les dispositions applicables, voire parfois une certaine réticence à répondre aux sollicitations de l'autorité. Dans ce contexte, la Municipalité se voit toujours contrainte d'intervenir. Cela se fait en amont du processus par des inspections de chantiers. Il est également nécessaire de contrôler les prescriptions données après les visites de la Commission de salubrité. Dans certains cas, la Municipalité peut aussi être amenée à engager des procédures de régularisation ou de mise en conformité. Elle doit également se résoudre à des dénonciations pénales pour non-respect des règles en matière de construction. Ces démarches ont une incidence sur le volume de travail effectué par le Service technique, voire sur les dépenses communales en frais d'avocat.



Permis de construire et autorisations administratives

27 permis de construire et 51 autorisations administratives ont été délivrés au cours de l'année 2020.

Nature de l'ouvrage	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Villas familiales à 1 logement	2	0	4	1	0	2	0
Villas à plusieurs logements, immeubles locatifs, bâtiments à usage mixte	11	10	5	4	6	3	4
Commerces-ateliers-industrie-édifices publics (nouvelles constructions et transformations)	2	1	0	3	1	2	4
Transformations-agrandissements	12	10	26	28	34	31	33
Divers (auvents, "velux", piscines, clôtures, tennis, serre, garages indépendants, aménagements extérieurs, sous-stations de transformation, citernes)	7	9	20	30	29	26	36
Démolitions	1	0	0	1	0	1	1
Démolitions liées à une reconstruction et n'ayant pas fait l'objet d'un permis distinct	(7)	(8)	(7)	(3)	(5)	(2)	(4)
Total	35	30	55	67	70	65	78

Dénonciations à la Préfecture de l'Ouest lausannois

Nature de la dénonciation	2017	2018	2019	2020
Loi et règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RGATC)	1	1	1	2
Règlement communal sur la protection des arbres (RPA)	-	-	-	2
Prescriptions de protection incendie AEAI	1	-	-	-

Récours concernant les projets de construction

Instance de recours	2017	2018	2019	2020
Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal (CDAP)	2	3	-	6
Tribunal fédéral	-	-	-	-

AUTRES ACTIVITÉS

Annonces d'installation solaire ne nécessitant pas d'autorisation de construire

Nature des annonces	2018	2019	2020
Photovoltaïque (surface m ²)	4 (90 m ²)	3 (364 m ²)	9 (537 m²)
Thermique (surface m ²)	0	0	1 (54 m²)

Le tableau ci-dessus montre une augmentation des annonces d'installation solaire sur le territoire communal et, par la même occasion, de la surface occupée par ces dernières.

STATISTIQUE DU LOGEMENT

Il a été recensé **13 logements** vacants sur le territoire de St-Sulpice au 1^{er} juin 2020 dont :

Appartements à louer : 4 x 1 pièce
2 x 2 pièces
3 x 3 pièces
4 x 4 pièces

Locaux industriels et commerciaux à louer : néant



COMMISSION COMMUNALE DE SALUBRITÉ

La Commission de salubrité (délégation) a effectué 72 visites en 2020 en vue de la délivrance de permis d'habiter et/ou d'utiliser.

Mme Junco a par ailleurs effectué, par délégation, 25 visites complémentaires après visite de la commission afin de vérifier la conformité des projets.

(Composition de la commission au 31.12.2020, voir page 18).

CONTRÔLE DES CITERNES

Par convention signée le 19 décembre 2016, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) est chargée de la gestion des tâches spéciales liées à la surveillance des citernes sur le territoire communal.

Législation en vigueur

Pour mémoire, la nouvelle carte cantonale définit trois types de secteurs principaux :

- « Au » : secteur particulièrement menacé.
- « üB » : autre secteur.
- « S » : secteur particulièrement menacé (captage d'eau de sources).

En règle générale, seuls les réservoirs situés en secteur « Au », d'une capacité supérieure à 2'000 litres, sont soumis à révision périodique (10 ans) avec contrôle de l'organe de surveillance. Ceux d'une capacité inférieure, ainsi que la totalité de ceux situés en secteur « üB », sont soumis à un devoir d'entretien laissé à la seule responsabilité de leur propriétaire.

Devoir de surveillance de l'ERM

Les tâches de l'ERM, assurées dans le cadre de son devoir de surveillance, se résument comme suit :

- Recensement de l'ensemble des citernes, tenue à jour du fichier par inscription des nouvelles installations, sur la base des avis de mise en service (Formulaire « 63 »), respectivement par la désactivation de celles mises hors service sur la base des avis idoines.
- Envoi des avis de révision et/ou rappels des citernes situées en secteur « Au » selon une périodicité de 10 ans, impliquant la tenue à jour de la base de données du recensement.
- Courriers particuliers aux communes et à certains propriétaires en fonction des nécessités.

En 2020 la Commune de St-Sulpice comptait 214 citernes en service (216 en 2019), dont 17 en zone Au et 197 en zone üB (199 en 2019).

10 citernes d'une contenance supérieure à 2'000 litres sont situées en zone üB. Elles font l'objet d'un suivi actif par l'ERM.

Gestion des dossiers pour St-Sulpice	2019	2020
Mises en service	0	0
Mises hors service	6	6*
Rapports de révision traités	11	13
Premier rappel	0	0

* Pour les mises hors service, l'ERM a dû rajouter des citernes qui n'étaient pas répertoriées dans sa base de données.

TRANSPORTS - MOBILITÉ

TL (TRANSPORTS PUBLICS DE LA RÉGION LAUSANNOISE)

Situation actuelle : la ligne 31 relie directement St-Sulpice à la gare CFF de Renens tout en desservant les Hautes Écoles, l'arrêt UNIL-Sorge du métro m1 et l'établissement scolaire de la Planta.



La ligne 33, qui est une des plus longues lignes du réseau tl, offre également une liaison directe entre St-Sulpice et la gare CFF de Renens, à une fréquence de 15 minutes aux heures de pointe.

Depuis le mois de juillet 2020, les bus font demi-tour au giratoire de Vallaire. Cela permet d'économiser à chaque trajet 930 mètres de parcours pour les deux lignes 31 et 33, soit une économie totale d'environ 20'700 km entre juillet et décembre 2020, et de 41'400 km sur l'année complète suivante.

Ligne	Nombre de voyageurs en 2020	Evolution par rapport à 2019
31	603'000	- 27 %
33	1'700'000	- 23,5 %
m1	8'900'000	- 39 %
m2	22'480'000	- 31 %
Total passagers tl (y compris leb)	87'157'000	- 28,5 %

Les informations complémentaires sur les activités des tl sont disponibles sur le site internet www.t-l.ch.

MBC / TPM (TRANSPORTS DE LA RÉGION MORGES – BIÈRE - COSSONAY)

La société MBC (Transports de la région Morges-Bière-Cossonay) administre, entre autres, les lignes de bus urbains TPM (Transports publics de Morges et environs), dont fait partie la ligne 701 qui emprunte la rue du Centre.



L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au COVID-19 touchant l'activité des transports publics.

Ainsi, la fréquentation sur le réseau des TPM a chuté de 27,9 % sur l'ensemble des lignes avec 3'353'586 voyageurs transportés. La ligne 701 a transporté sur cette année 1'108'157 voyageurs, soit une baisse de 28,51 % par rapport à 2019.

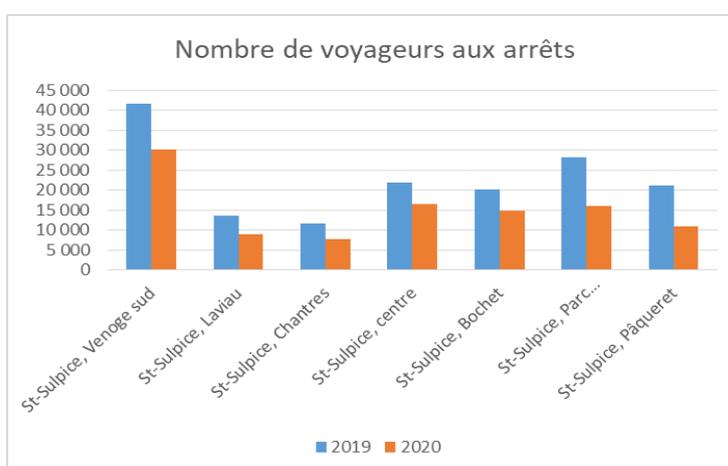
La baisse de la fréquentation aux arrêts desservant St-Sulpice reflète une situation très hétérogène.

- Les arrêts desservant le centre-ville, ainsi que les différents lieux d'habitation de la commune, connaissent une baisse de fréquentation dans la moyenne, se situant aux environs de 25 %.
- Les arrêts desservant le campus universitaire connaissent une forte diminution de fréquentation, d'environ 50 %, liée aux mesures prises pour les étudiants, à savoir privilégier l'enseignement à distance.

Ligne 701 - Morges, gare - Lausanne, Bourdonnette

Nombre de voyageurs montés aux arrêts

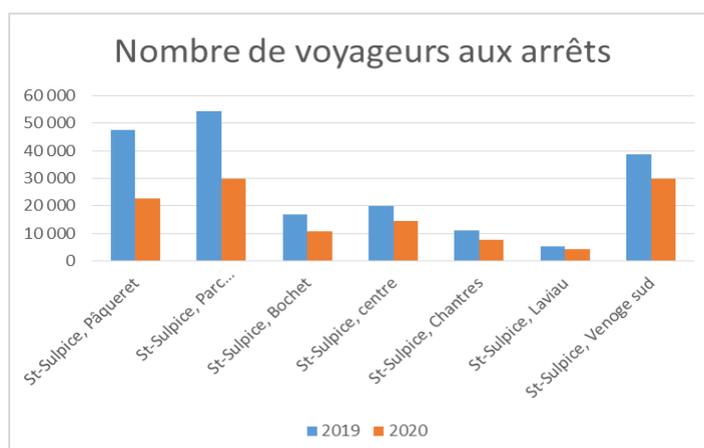
	2019	2020	Delta 20 - 19	Delta 20-19 en %
St-Sulpice, Venoge sud	41 538	30 139	-11 399	-27,4%
St-Sulpice, Laviau	13 511	9 110	-4 401	-32,6%
St-Sulpice, Chantres	11 675	7 729	-3 946	-33,8%
St-Sulpice, Centre	21 928	16 503	-5 425	-24,7%
St-Sulpice, Bochet	20 155	14 723	-5 432	-27,0%
St-Sulpice, Parc Scientifique	28 318	16 025	-12 293	-43,4%
St-Sulpice, Pâqueret	21 061	10 994	-10 067	-47,8%



Ligne 701 - Lausanne, Bourdonnette - Morges, gare

Nombre de voyageurs montés aux arrêts

	2019	2020	Delta 20 - 19	Delta 19-18 en %
St-Sulpice, Pâqueret	47 610	22 537	-25 073	-52,7%
St-Sulpice, Parc scientifique	54 220	29 755	-24 465	-45,1%
St-Sulpice, Bochet	16 731	10 896	-5 835	-34,9%
St-Sulpice, centre	19 970	14 428	-5 542	-27,8%
St-Sulpice, Chantres	11 133	7 548	-3 585	-32,2%
St-Sulpice, Laviau	5 296	4 326	-970	-18,3%
St-Sulpice, Venoge sud	38 683	29 760	-8 923	-23,1%



Perspectives

Un projet de prolongation de la ligne tl n°1 reliant la Bourdonnette à l'EPFL par la RC1 est en cours. La mise en service pourrait avoir lieu en 2023.

La ligne tl n°33 verra une augmentation des cadences dès mai 2021 : 15 minutes toute la journée 7 jours sur 7, de 6 h du matin à minuit (actuellement de 15 à 30 minutes selon les heures et le week-end).

CARTES JOURNALIÈRES COMMUNE



Comme les années précédentes et malgré les deux mois de pandémie, ces titres de transport, très prisés de la population (carte journalière valable pour pratiquement l'ensemble des transports publics suisses, proposée au prix avantageux de CHF 40.00), ont rencontré un vif succès.

La vente des cartes issues des deux abonnements propriété de la commune est assurée par la Réception principale. Deux cartes par jour sont ainsi mises à la disposition des citoyens. En 2020, 489 cartes journalières (660 en 2019) ont été vendues à des habitants de St-Sulpice. Le décompte des ventes de ces titres de transports pour 2020 affiche une moyenne de rentabilité d'environ 67 % sur l'année (90.40 % en 2019).

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LAC LÉMAN / CGN

En 2020, la Commune a accordé un don annuel de CHF 8'400.00 à l'ABVL (Association des amis des bateaux à vapeur du Léman), recevant en contrepartie, dès le 1^{er} avril 2020, quatre abonnements au porteur sous forme de 365 cartes journalières 1^{ère} classe (éditées du 01.04.2020 au 31.03.2021). Ces cartes journalières ont été mises à la disposition des administrés au prix de CHF 15.00 par carte et par jour. 554 cartes journalières ont été vendues pour l'année 2020.

Depuis plusieurs années, la CGN réserve une offre exclusive avec des tarifs très attractifs aux communes riveraines. Ces cartes journalières 1^{ère} classe, valables toute l'année sur les lignes régulières, ont été mises en vente en 2020 au prix de CHF 45.00/adulte et CHF 22.50/enfant ou détenteur d'un abonnement ½ tarif.

Afin de compléter l'offre de location des abonnements généraux au porteur, la commune a cette année encore proposé ces titres de transport à l'intention exclusive de ses habitants. 6 cartes adulte et 34 cartes enfant ou ½ tarif ont été vendues (en 2019 : 17 cartes adulte et 78 cartes enfant ou ½ tarif).



NAVETTES AUTONOMES

Si dans le domaine de la voiture autonome de grands pas ont été réalisés, ce n'est pas le cas de l'évolution des navettes autonomes pour les transports des voyageurs. Nombreux sont les problèmes techniques et sécuritaires qui doivent encore être résolus pour parvenir à développer ce mode de transport, qui reste néanmoins prometteur.

La Municipalité n'abandonne pas le projet et demeure attentive à l'évolution observée dans ce domaine, tout en privilégiant les solutions existantes proposées par les prestataires en matière de transports publics.

SÉCURITÉ

POLICE

ASSOCIATION SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS



Composition du Comité directeur (CODIR) et responsabilités pour la législature 2016-2021, au 31.12.2020 :

Commune	Conseiller municipal	Police Ouest	ORPC-ROL	SDIS
Bussigny	Jean-Pierre Aebi	Membre	Membre	Sorge
Chavannes-près-Renens	Isabelle Steiner	Vice-Présidente	Membre	Prés. Chamberonne
Crissier	Pierre Mühlethaler	Membre	Membre	Sorge
Ecublens	Michel Farine	Président	Membre	Chamberonne
Prilly	Antoine Reymond	Membre	Membre	Renens-Prilly-Malley
Renens	Oliver Golaz	Membre	Membre	Renens-Prilly-Malley
St-Sulpice	Marcel-André Panzera	Membre	Président	Chamberonne
Villars-Ste-Croix	Nicole Cattano	Membre	Vice-Présidente	Sorge

POLICE OUEST LAUSANNOIS - RAPPORT DE GESTION 2020 - COMMUNE DE ST-SULPICE

Le projet REGIO, opérations communes entre la Police de l'Ouest lausannois et la Police Cantonale, a suivi son cours en 2020, renforcé dans le plan ORCA durant la première vague de la pandémie, de mars jusqu'à fin juin 2020, puis réintroduit depuis le mois de novembre. Un audit externe sur ce projet a été mené dans le 4^{ème} trimestre 2020. Le rapport et ses conclusions seront mis à disposition du public en avril 2021.

Les éléments rapportés dans le rapport de gestion de la commune constituent un extrait de l'ensemble du travail réalisé par l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" au profit des huit communes du district.

Les membres du Conseil communal sont invités à prendre connaissance du rapport de gestion que l'Association édite chaque année, conformément à ses statuts. Le rapport de gestion de l'Association est disponible auprès du Président du Conseil communal, en format électronique, auprès des délégués de la commune au sein du Conseil intercommunal, auprès du Conseiller municipal en charge de la police, auprès du Secrétariat de la POL et sur internet à l'adresse www.polouest.ch.

Il est à relever que la Commission de gestion de l'Association est en charge de la vérification de la gestion de l'Association, tâche qui fait également l'objet de comptes rendus publics sur internet, à la même adresse.

Des réflexions en cours à la POL, dans le cadre d'un groupe de travail incluant des membres des communes et du Comité de Direction, pourraient mener à la suppression du chapitre police transmis aux communes. Ainsi, seul pourrait subsister le rapport de gestion de la POL dès l'année prochaine.



Comité de Direction et Conseil intercommunal

Le Conseiller municipal en charge de représenter la Commune de St-Sulpice est M. Marcel-André Panzera. En 2020, il a participé à 10 séances du Comité de Direction, au cours desquelles 29 décisions ont été prises. En sus de sa position, il est également le délégué de l'Association auprès du Comité de la Conférence des Directeurs des Polices Vaudoises (CDPV), cadre dans lequel il a participé à huit séances.

Les deux représentants de St-Sulpice au Conseil intercommunal sont Mme Annamaria Leonardi et M. René Pillier. Cinq préavis ont été traités au cours des trois réunions tenues par cette instance en 2020.

District de l'Ouest lausannois Extrait des statistiques 2020 de la criminalité

Source : OFS



Infractions sur la commune de St-Sulpice



221

Total des infractions enregistrées en 2020

- 97.3% Code pénal (215) 0%
- 1.8% LStup (4) *ns
- 0.9% LEtr (2) *ns

Patrimoine

67% des infractions au code pénal contre le patrimoine

-3.4% par rapport à 2019

60 vols -6.3% dont:

- 29 cambriolages -29.3%
vols par effraction et vols par introduction clandestine
- 17 dommages à la propriété +30.8%
- 8 vols de véhicules *ns

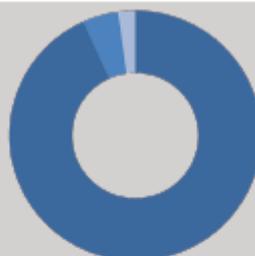
Personnes

25% des infractions au code pénal contre des personnes

- 20% concernent la liberté
(menaces, violations de domicile)
- 4% concernent la vie et l'intégrité corporelle
- 1% concernent l'intégrité sexuelle
- 0% concernent violence / menace contre autorités / fonctionnaires

*ns = non significatif

Infractions dans le district de l'Ouest lausannois



4'339

Total des infractions enregistrées en 2020

- 93.2% Code pénal (4'042) -4.3%
- 4.6% LStup (201) -18.3%
- 2.2% LEtr (96) -35.6%

Patrimoine

63% des infractions au code pénal contre le patrimoine

-1.9% par rapport à 2019

1'068 vols -13% dont:

- 314 cambriolages -18.4%
vols par effraction et vols par introduction clandestine
- 489 dommages à la propriété +31.8%
- 214 vols de véhicules -4%

Personnes

24% des infractions au code pénal contre des personnes

- 14% concernent la liberté
(menaces, violations de domicile)
- 9% concernent la vie et l'intégrité corporelle
- 2% concernent l'intégrité sexuelle
- 0% concernent violence / menace contre autorités / fonctionnaires

Répondant communal

Pour St-Sulpice, le répondant communal est le premier-lieutenant Chappuis. En cette année particulière de crise sanitaire, l'échange d'informations entre le municipal et le répondant s'est effectué en fonction des problématiques se faisant jour. Il est toutefois à relever qu'en raison du semi-confinement, le nombre de dossiers traités habituellement a subi une très forte diminution. Demeurent tout de même des problématiques de nuisances sonores, comme celles relevées sur un chantier des Hautes Écoles et, récurrentes, de la plage du Pélican. Par ailleurs, dans un souci d'efficacité, certaines doléances parvenues directement à M. Panzera ont été traitées par l'intéressé en collaboration avec l'Unité trafic de la Police de l'Ouest lausannois.

Il est entendu que les éventuels aspects politiques d'un dossier sont toujours supervisés par le commandant, le Major Frédéric Schaer.

Service de la signalisation

En 2020, le service est intervenu à une seule reprise à St-Sulpice pour un accident de la circulation. 59 interventions ont eu lieu sur des chantiers, particulièrement dans le cadre de la requalification de la route Cantonale.

En outre, des travaux ont été menés pour le tirage de la fibre optique et les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées. Les policiers sont également intervenus à deux reprises lors de manifestations. Enfin, 110 interventions ont été réalisées, notamment pour la pose de compteurs routiers et de signalisation provisoire pour la suppression de places de parc suite à des déménagements, manifestations, travaux, etc.



Statistiques pour St-Sulpice

Les chiffres, ci-après, sont extraits du rapport de gestion de la POL.

Police Proximité

Unité Trafic	Infractions radar	Nombre de contrôles	46
		Véhicules contrôlés	5968
		Véhicules en infraction	583
		% d'infractions	9.74
	Signalisation	Interventions	172

Police Administrative

Commission de police	Ordonnances pénales dans la commune *	Domaine privé	232
		Domaine public	174
	Audiences		3
	Amendes d'ordre délivrées	Circulation et stationnement	2377
Naturalisations	Nombre de rapports rédigés	PV d'audition SPOP	-
		Rapports SPOP	-
		Naturalisations ordinaires	27
		Solde année précédente	5
		En attente de rédaction	13
Notifications	Commandements de payer reçus		153
	Mandats reçus		6
	Actes notifiés		5

Police du commerce	Total des manifestations ouvertes au public, séances réunions, locations de salle : 32	Janvier	3
		Février	3
		Mars	5
		Avril	-
		Mai	-
		Juin	3
		Juillet	1
		Août	5
		Septembre	8
		Octobre	4
		Novembre	-
		Décembre	-
	Activités itinérantes (stands divers, collectes, ventes diverses, flyers)	4	

* Une ordonnance pénale fait notamment suite à :

- une amende d'ordre qui n'a pas été payée dans les délais légaux (30 jours)
- une dénonciation sur terrain privé (par exemple parking devant un immeuble)
- toutes dénonciations en lien avec les différents règlements communaux et toutes infractions relevant de la compétence de la Commission de police

L'ordonnance pénale est notifiée par courrier recommandé au contrevenant. Elle indique entre autres les faits reprochés et la sanction.



POLICE PRIVÉE

En 2020 la société Protectas a maintenu une surveillance étendue des lieux, soit le Laviau (Vestiaires du FC et refuge), la place du Débarcadère (WC), les parcs du Pélican et des Pierrettes, contribuant à une dissuasion contre des incivilités. Protectas a optimisé sa coordination avec la Police de l'Ouest pour intervenir sur ces lieux en cas de problèmes avérés.

Le mandat a été revu avec la même société, en étendant la surveillance extérieure du collège des Pâquis, les week-ends et pendant les périodes de vacances. Cette extension du mandat va couvrir aussi le parc du Russel, fréquenté tardivement en soirée par des jeunes de la région.

CONTRÔLES DE LA QUALITÉ HYGIÉNIQUE DES EAUX DES PLAGES

En application de l'art. 16 de la Loi du 19 mai 1985 sur la santé publique (LSP), M. Alberto Nascimento, concierge, a procédé en 2020 à des prélèvements d'échantillons d'eau aux endroits suivants :

2 séries de prélèvements pour les plages : Laviau, Pélican et Dorigny (La Chamberonne)
(Prélèvements effectués les 23 juin et 28 août)

Aucune interdiction de baignade (selon art. 6/1 du règlement du 26.06.87 sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages et piscines publiques) n'a été prononcée au cours de la saison par le département Inspection des eaux du Service de la consommation et des affaires vétérinaires. Tous les prélèvements ont affiché le résultat de Classe A « Eau de bonne qualité bactériologique ».

Il est à noter que depuis 2020, le suivi officiel de la qualité hygiénique des piscines de PPE n'est plus qu'effectué dans le cadre des inspections de l'OFCO (Office cantonal de la consommation, Epalinges).

PRÉPOSÉ AGRICOLE

Au 31 décembre 2020, le préposé agricole pour la commune était M. Valentin Blondel, nommé le 01.01.2019 pour le district de l'Ouest lausannois.

NATURALISATIONS

Nouveau droit (procédure actuelle)

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2018, du nouveau droit suisse sur la naturalisation, le ressortissant étranger qui souhaite déposer une demande de naturalisation doit être au bénéfice d'un permis d'établissement C et avoir vécu 10 ans en Suisse. Il lui est demandé d'attester de ses compétences linguistiques françaises, orales et écrites. Il doit en outre ne pas avoir bénéficié de l'aide sociale durant les 3 années précédant le dépôt de sa demande et prouver un passé judiciaire irréprochable.



Les candidats à la naturalisation adressent leur dossier directement au Service cantonal de la population, qui se charge de l'instruction de la demande et contrôle le respect des conditions formelles requises.

Les dossiers sont ensuite remis à la commune de domicile des candidats qui traite la phase communale de la procédure. Cette étape consiste en l'analyse des conditions matérielles, notamment du degré d'intégration du demandeur qui doit passer un test écrit de connaissances élémentaires géographiques, historiques et politiques portant sur la commune, le canton et la confédération. C'est la commune qui fait passer le test, si possible en présence d'un membre de la Municipalité.

Quant aux rapports administratifs de police, ils continuent d'être établis par la Police de l'Ouest lausannois, section police administrative, à Prilly.

Les informations détaillées relatives à la nouvelle procédure peuvent être consultées sur le site Internet du canton de Vaud : www.vd.ch/naturalisation.

Dossiers en cours au 31.12.2020 :

61 dossiers (concernant 97 personnes) étaient en cours de traitement au 31.12.2020, dont 26 dossiers concernant 52 personnes déposés durant l'année. Le nombre de dossiers en cours a donc doublé par rapport à 2019 (30 dossiers concernant 42 personnes).

Ont obtenu la nationalité suisse en 2020 :

<i>Pays d'origine</i>	<i>Dossiers</i>	<i>Personnes</i>
Allemagne	3	5
Belgique	1	1
France	5	12
Grande-Bretagne	1	4
Iran	1	3
Italie	3	6
Russie	1	1
Serbie	1	4
Total	16	36



Dossiers en cours de traitement selon l'ancien droit Point de la situation à fin 2020

Au 31.12.2020, 5 dossiers de naturalisation ordinaire (Article 8 LDCV) concernant 11 personnes (personne seule, couple ou famille) étaient encore en cours de traitement auprès des services cantonaux en vue de l'aboutissement de la procédure courant 2021.

Ont obtenu la nationalité suisse en 2020 selon l'ancien droit :

<i>Pays d'origine</i>	<i>Dossier(s)</i>	<i>Personne(s)</i>
Allemagne	2	3
Espagne	1	3
France	1	1
Italie	1	1
Total	5	8

SERVICE DU FEU

Le SDIS Chamberonne, service du feu intercommunal de défense contre l'incendie, regroupe les trois communes d'Ecublens, de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice. Une centaine de pompiers assume les interventions tout au long de l'année, 24 heures sur 24.

Le Maj Frédéric **Jacot** en assume le commandement, appuyé par son adjoint le Cap Cyrille **Tille**.

Les délégués communaux de la Commission consultative du feu étaient, au 31.12.2020 :

Comité de direction :	Panzera Marcel-André	Président (jusqu'au 30 juin) Membre (dès le 1 ^{er} juillet)
Commission du feu :	Montagner Sergio	Membre



Les SDIS du district de l'Ouest lausannois :

- Chamberonne = St-Sulpice, Chavannes-près-Renens et Ecublens
- Sorge = Crissier, Bussigny et Villars-Ste-Croix
- Prilly-Malley = Renens et Prilly

sont en attente des résultats finaux du projet appelé VIDIS (Vision Intégrée Défense Incendie et Secours 2020 – 2025), englobant 18 communes de l'agglomération lausannoise, et dont la mise en œuvre a rencontré des difficultés. Une finalisation du projet devrait être présentée aux Syndics et Municipaux de ces communes en mai 2021.

La Commune d'Ecublens souhaite reprendre l'usage des locaux utilisés comme Caserne I par le SDIS Chamberonne. Des réunions entre les 3 municipaux « sécuritaires » et les 3 syndics des Municipalités de Chavannes-près-Renens, Ecublens et St-Sulpice ont eu lieu à plusieurs reprises dans le but de rechercher des solutions de relocalisation du matériel et de l'équipement entreposé dans ces locaux. Ceux-ci, en l'état, ne peuvent pas être stockés dans la Caserne 2 située à Chavannes-près-Renens, faute d'espace suffisant.

Un terrain sur la Commune de Chavannes a été identifié. Cette localisation a été approuvée par l'ECA en adéquation avec les normes de dépôts des interventions sur le territoire à couvrir. Un projet d'étude sera soumis aux Conseils communaux des trois communes au 2^{ème} semestre 2021.

PROTECTION CIVILE

En ce qui concerne l'ORPC ROL, M. Marcel-André Panzera préside le Comité directeur de l'association pour la législature 2016 - 2021. A ce titre il fait aussi partie de l'assemblée des dix présidents ORPC du canton, qui s'est réunie 5 fois en 2020, à Gollion.



Protection civile
Ouest Lausannois

Un des sujets traités est le projet TETRIS, qui prend en compte la décision du Conseil fédéral de réduire à 245 jours le service obligatoire. Ce projet a pour objectif de réorganiser la PCi vaudoise en considérant la baisse de plus de 40 % des effectifs de la PCi, conséquence de cette décision du CF et ceci à compter du 1^{er} janvier 2021. Les conclusions de ce projet seront présentées en mars 2021 au Conseil d'État, pour examen et commentaires. Cette proposition de réorganisation aura un impact majeur sur l'actuelle structure puisque les effectifs devront être revisités, pour se maintenir en adéquation avec la mission assignée par le Conseil d'État.

En outre, l'ORPC de la région Ouest lausannois a introduit un nouveau règlement du personnel permanent, validé par le Conseil Intercommunal. Ce dernier a aussi retravaillé son propre règlement, aligné avec les nouveaux statuts validés en 2019, sous la présidence de M. Cyril Golaz.

En 2020, 2 personnes du personnel permanent de l'ORPC ROL ont été engagées en remplacement de personnes partant en retraite. 3 personnes feront valoir leur droit à la retraite en 2021, en fin de législature, dont le Commandant Lt Col Pierre-Alain Anaheim.

Au 31.12.2020, les délégués communaux à l'ORPC étaient :

Comité de direction :	Panzera Marcel-André, Président	Conseiller municipal
Conseil intercommunal :	Devaud Ghislaine	Conseillère communale
	Golaz Cyril	Conseiller communal, Président du Conseil intercommunal
	Moser Jean-Louis	Conseiller communal



ACTIVITÉS ET VIE LOCALE

CULTURE

Dans le domaine culturel, tout s'est arrêté en mars 2020. Une petite reprise a bien eu lieu à l'automne mais tout s'est à nouveau refermé.

Le festival des arts de la rue a été annulé. Le TKM, comme les autres lieux de culture, a été contraint de fermer ses portes.

ZIGZAG théâtre s'est réinventé pour présenter des spectacles covid-compatibles aux enfants.

JOURNAL « LE SERPELIOU »

Le Serpeliou, journal local d'information et de publicité, reste un moyen de communication et d'information privilégié entre les autorités, les sociétés locales et la population. Il paraît 6 fois par an.

La Municipalité remercie les membres du Comité qui oeuvrent bénévolement à la réalisation de ce journal, qu'elle a soutenu financièrement en 2020 par une contribution de CHF 16'000.00.

Composition du Comité au 31.12.2020 :

Secrétaire-rédactrice	Mme	Nicole	Rochat
Rédacteurs	Mme	Alexia	Lehmann
	M.	Bertrand	Merminod
Trésorière	Mme	Dominique	Pache
Représentante des sociétés locales	Mme	Patricia	Gentilini-Baldi

Le journal essaie d'être représenté par un ou plusieurs de ses membres lors de la plupart des manifestations organisées dans la commune, qu'elles soient culturelles, sportives ou simplement festives. Ainsi, la grande majorité des événements locaux est rapportée dans cette publication.

Dans chaque numéro ont été publiés : le « Billet de la Municipalité », les principales décisions prises en séance par l'exécutif et quelques courts articles portant sur un sujet précis.

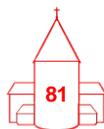
La présentation des services communaux a continué en 2020, avec deux articles consacrés au secrétariat municipal et à l'organiste, Mme Kikoutchi. Ceux qui n'ont pas encore fait l'objet d'une publication le seront en 2021.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

La commune soutient la Société de Développement par le versement de subventions. Pour 2020, elle lui a versé la somme de CHF 20'000.00, prélevée sur le fonds du tourisme. Ce soutien a été primordial pour couvrir les frais déjà engagés malgré la pléthore d'annulations des événements programmés.

Constitution du Comité au 31.12.2020 :

Président	M.	Dominique	Gillot
Trésorière	Mme	Linda	Richards
Membres	Mmes	Ellen	Degonda
		Maguy	Gillot
		Melina	Intelisano
		Maya	Schneider
		My-Hue	Tan
	MM	Christian	Lehmann
		Armin	Rostamian
Déléguée de la Municipalité	Mme	Anne	Merminod



Rapport d'activité 2020

L'année 2020 a été très difficile pour la Société de Développement de St-Sulpice qui a dû compter avec les contraintes posées par la pandémie de coronavirus, qui nous ont obligés à annuler et reporter de nombreux événements, en majorité en 2021.

Cette situation a requis beaucoup de travail pour maintenir des activités quand cela était possible, au prix de contraintes importantes pour respecter les règles sanitaires : tenue de listes de participants, avec noms, prénoms, adresses mail et numéros de téléphone portable. Notre société a maintenu des rapports étroits avec la Police de l'Ouest Lausannois pour le contrôle et le suivi de ces règles.

Malgré cela nous avons dû annuler des activités pour lesquelles nous avons investi en termes de publicité et de communication. Nous avons déposé des dossiers pour être dédommagés, mais cela prend du temps. Des événements importants et de qualité ont néanmoins pu être maintenus.

Les concerts de Musique à St-Sulpice

- Le 2 février 2020, le concert Nuori a remporté un grand succès dans une église romane comble.
- Le dimanche 1^{er} mars, l'Ensemble de femmes EVOS avec un programme inédit et ce soir-là, également, un temple archiplein.
- Le 15 mars le concert de Bernard Roder et ses amis à l'église romane **annulé et reporté** au 9 mai 2021 en raison du coronavirus
- Le 26 avril, le grand concert de Christophe Rousset et Jean Rondo, deux clavecins à l'église romane. En fait deux concerts prévus complets en raison de l'intérêt du public pour ces artistes uniques et au sommet de leur art, **annulé à la dernière minute en raison du coronavirus....et reporté en 2021, nous l'espérons.**
- Le 27 septembre, l'Ensemble « spontané », exceptionnellement au Foyer des Pâquis, interpréta **La grande partita de Mozart** avec 13 musiciens à vent. Un concert rarement monté en raison de sa difficulté. Une audience de 100 personnes, jauge permise par la police : un record en cette période !
- Le 8 novembre, concert Calicanto à l'église romane, annulé en raison du coronavirus malgré de nombreux participants inscrits et **reporté en 2021.**
- Le jeudi 26 novembre et le vendredi 27 novembre, à l'église romane, deux concerts du Quatuor Sine Nomine qui jouait Beethoven dans le cadre de l'année du même nom. Ces deux concerts ont été **annulés et reportés** en raison du coronavirus malgré le fait qu'ils étaient complets.
- Le vendredi 13 décembre, fenêtre de l'Avent avec concert de Gospel du groupe Madrijaz. Très attendu mais également annulé en raison du coronavirus et reporté en 2021.

Vous pouvez trouver tous les détails sur ces concerts en consultant notre site : www.sddsaintsulpice.ch.

Les expositions

- Du jeudi 20 février au dimanche 1^{er} mars, exposition des artistes Serpelious avec de nombreux artistes et, comme chaque fois, un grand succès.
- Initialement prévue du 25 avril au 2 mai, l'exposition des artistes Marina Resnyanskaya et Marie Thüller, finalement reportée du 1^{er} au 10 octobre en raison du coronavirus. Elle a rencontré un vif succès malgré des conditions difficiles pour respecter les consignes sanitaires.
- Du jeudi 28 septembre au 11 octobre, exposition du peintre Jacques Walther, annulée et finalement reportée en 2021.
- L'exposition de photos a elle aussi été reportée en 2021.

Les rencontres culturelles

- Le 29 février à l'Espace 52, conférence du Mme la Professeure Rita De Micheli, Cheffe de clinique du service oncologie au CHUV à Lausanne.
- Le samedi 7 mars et le dimanche 8 mars à la salle du Conseil, conférence de Mme Margaret Brider sur les fondements des structures psychiques avec exercices pratiques.
- Le 17 mars, projection du film « Grande Scynthe » à la salle du Conseil communal... **annulée** en raison du coronavirus et reportée, nous l'espérons, en 2021.
- Le 24 octobre et le 25 octobre, deuxième conférence de Mme Margaret Brider, **annulée** et reportée en 2021 en raison du coronavirus.

Assemblée générale

Habituellement prévue en juin, notre assemblée générale s'est finalement tenue le 5 octobre 2020 à l'Espace 52 dans le respect des contraintes sanitaires.

Le rapport d'activités 2019, particulièrement fourni, a été présenté et nous avons pu afficher un léger profit. Il a été approuvé par vote de l'assemblée générale. Quant au Comité, il a été reconduit et plusieurs personnes l'ont rejoint à titre de support.

Durant cette assemblée générale, nous avons remercié la Municipalité de St-Sulpice qui nous a apporté un soutien très apprécié au cours de cette année difficile.

Site web

Chaque année, nous oeuvrons à améliorer notre site web et nous avons ainsi pu mettre en place un «Livre d'Or» permettant aux personnes intéressées de laisser un commentaire sur les activités, comme on peut le faire sur un tel ouvrage, mais avec l'avantage d'être disponible en tout temps dans sa version virtuelle.

Pour 2021, nous allons mettre en place la possibilité d'écouter certains concerts et séances en vidéo sur notre site.

Conclusions

2020 a été une année très difficile pour la SDD, avec la frustration de devoir annuler des événements après les avoir minutieusement préparés. C'est malheureusement le lot des personnes qui travaillent dans la culture en cette période critique.

Nous en avons néanmoins tiré les conclusions qui s'imposent en proposant en 2021, autant que possible, des activités qui prendront place en extérieur, appliquant ainsi la directive émise par la Confédération. De tels événements courront moins le risque de devoir être annulés.

C'est une remise en question pour tenir compte des nouvelles conditions dans lesquelles nous devons évoluer et qui vont nous accompagner un moment encore.

Notre programme 2021 est déjà très fourni. Nous espérons pouvoir en faire profiter les nombreuses personnes de St-Sulpice et d'ailleurs qui nous soutiennent.

*Dominique Gillot
Président de la Société de Développement*

THÉÂTRE KLÉBER-MÉLEAU (TKM)

La commune a soutenu ce théâtre par une contribution de CHF 31'184.00, ce qui correspond à CHF 8.00 par habitant selon le chiffre du SCRIS au 31.12.2015 (3'898 habitants).

Une nouvelle convention de subventionnement a été signée en décembre 2020 entre les communes, portant leur contribution respective à CHF 8.00 par habitant selon les chiffres du SCRIS au 31.12.2018 (pour St-Sulpice : 4'707 habitants soit CHF 37'656.00). Dès 2021, ce montant s'élèvera à CHF 37'362.00 et restera stable jusqu'en 2024.

La saison théâtrale a été largement ralentie par l'épidémie Covid-19, 68 représentations ont été annulées entre mars-juin et novembre-décembre 2020.

Un spectacle itinérant et en plein air a été organisé dans les communes de l'Ouest lausannois ainsi qu'à Lausanne. « La Grande Guerre du Sondrebond », mis en scène par Robert Sandoz, a pu être présenté lors de 9 représentations pour 720 spectateurs à la fin de l'été 2020.

Installée à St-Sulpice le 27 août, entre l'église romane et le parc du Débarcadère, la scène offrait un cadre idyllique et les acteurs des performances exceptionnelles. De quoi réjouir les 130 spectateurs qui ont pu profiter ce jour-là de la première édition de ce spectacle itinérant inédit, soutenu par la *fondation Leenaards et Piguet, Galland & Vous*. Le service de la voirie a participé au montage comme au démontage de la scène et des décors de la manifestation.



Au niveau du personnel, la situation est stable. En juin 2020 l'apprenti techniscéniste a fini sa formation avec succès. La formation se poursuit avec un apprenti en 2^{ème} année et un nouvel engagement est prévu pour 2021.

Pour la partie financière, grâce au maintien des subventions et aux aides fédérales (RHT et aides extraordinaires découlant de la loi Covid), la situation du théâtre est saine. Tous les employés (administratifs, techniques, artistes et artisans) ont été payés comme prévu dans leur contrat.

CONCOURS DE NOUVELLES, DE BANDES DESSINÉES ET D'ÉCRITURE

Pendant la période de confinement, la commune a organisé un concours de dessins, d'écriture et de bandes dessinées afin de pallier les annulations successives d'événements. Malgré les contraintes sanitaires, une exposition des œuvres et une remise des prix ont été organisées à l'Espace 52 à la fin septembre.

Nous tenons à remercier les participants pour leur créativité et pour leur enthousiasme ! Notre gratitude s'adresse également aux membres du jury, qui ont rendu l'organisation de ces concours possible, de même qu'à la Société de développement (SDD), Saint-Sulpice Contact et les enseignants du Collège des Pâquis, pour avoir donné de l'écho à ce projet.

FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA RÉGION LAUSANNOISE

Pour l'année 2020, la Commune a participé au soutien de ce fonds pour un montant de CHF 37'352.00 soit CHF 8.00 par habitant selon le chiffre du SCRIS au 31.12.2018.

Les institutions qui ont bénéficié de ce fonds sont :

Rudra Béjart Lausanne / Théâtre de Vidy-Lausanne / Orchestre de Chambre de Lausanne / Opéra de Lausanne.

En résumé, le montant total des subventions allouées en 2020 aux Institutions s'élève à CHF 850'000.00.

Le montant des subventions versées par les communes se monte à CHF 871'688.00, soit une hausse par rapport à l'année précédente (CHF 858'451.12 en 2019). Le bilan au 31 décembre 2020 se solde sur un capital de CHF 35'527.20.

	2020
Opéra de Lausanne	CHF 255'000.00
Théâtre de Vidy	CHF 255'000.00
Béjart Ballet Lausanne (BBL)	CHF 170'000.00
Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)	CHF 170'000.00

Pour information, le budget 2020 de la Ville de Lausanne pour ces 4 institutions se montait à CHF 24'362'900.00. Idéalement, selon la Convention, la quote-part des communes devrait atteindre le 10 % de cette somme, soit CHF 2'436'290.00 (CHF 14.36 par habitant).

Comité de gestion

Président : M. Marc **Zolliker**, Pully
Vice-président : M. Jean-Claude **Glardon**, Bussigny
Trésorier : M. Antoine **Reymond**, Prilly
Membres : Mme Sylvie **Pittet Blanchette**, Ecublens
Mme Claire **Glauser**, Lutry
M. Philippe **Somsky**, Le Mont-sur-Lausanne

PASSEPORT CULTUREL « CARTE CULTISSIME »

St-Sulpice a adhéré au principe du passeport culturel "Carte Cultissime" pour les jeunes de 18 à 25 ans. Ce passeport donne droit à des billets à moitié prix pour les spectacles de 4 institutions, ainsi que pour le Théâtre Kléber-Méleau, les théâtres de l'Arsenic, le 2.21, le Pulloff et la Grange de Dorigny, et pour le centre Pluriculturel et social d'Ouchy. Cette carte est gratuite, elle donne accès à des places à moitié prix n'excédant pas CHF 80.00.

La Ville de Lausanne gère toutes les commandes et refacture la moitié du prix des billets acquis en fin d'année aux communes concernées. Le nombre de cartes émises en 2020 s'élève à 419 (562 nouvelles cartes émises en 2019). Un chiffre relativement optimiste au regard de la triste année culturelle écoulée mais qui doit être nuancé par le fait que certaines communes offrent ces cartes à leurs jeunes citoyens pour leur 18^{ème} anniversaire. Le nombre de places achetées par le biais de la carte, qui s'élève pour 2020 à seulement 91 contre 226 en 2019, reflète en revanche la réalité.

ZIGZAG THÉÂTRE

Association regroupant les 8 communes du district, ZIGZAG Théâtre présente des spectacles de qualité qui s'adressent surtout aux jeunes et aux enfants. Ayant su fidéliser son public, l'association développe également des projets avec la Manufacture (HEAS).

ZIGZAG pense de nouvelles formes d'expression et adapte les propositions en fonction des réalités sociales, politiques ou sanitaires (ex : lectures-spectacles dans les classes, petites formes adaptées à tout lieu d'accueil public,...). Il permet de découvrir des spectacles variés : danse, marionnettes, contes musicaux, théâtre, etc.

Des ateliers sont organisés avant chaque représentation dans les communes. ZIGZAG travaille aussi avec les écoles et les enseignants.

LOI SUR LES ÉCOLES DE MUSIQUE (LEM)

La nouvelle loi sur les Ecoles de Musiques (LEM), entrée en vigueur le 1^{er} août 2012, prévoit un montant par habitant payable par année civile pour chaque commune. Pour l'année 2020, ce montant s'élève à CHF 8.50 par habitant.

LOCATION DES SALLES

Les habitants de St-Sulpice, comme les sociétés, groupes et institutions qui y sont rattachés, peuvent réserver le refuge du Laviou pour des fêtes privées. Les personnes extérieures à la commune ont accès à la location dans la mesure où elles sont parrainées par un habitant de St-Sulpice. Il est très demandé tout au long de l'année.

Le Foyer paroissial des Pâquis, réservé en priorité à la paroisse protestante des communes d'Ecublens et de St-Sulpice, est très prisé pour les repas de soutien des sociétés locales. Cette salle est également utilisée par des privés pour des apéritifs de mariage, des obsèques ou des anniversaires.

Depuis quelques années, un groupe de gym du dos occupe le Foyer deux fois par semaine et un cours de danse aérobic y est donné une fois par semaine (ces activités n'ont pas lieu durant les périodes de vacances scolaires). Le Foyer est également occupé le dimanche par une église anglophone.

La salle du Conseil communal, située au-dessus de l'Auberge, est occupée principalement pour des séances et assemblées générales diverses des sociétés locales et d'entreprises situées sur le territoire communal ou en-dehors de St-Sulpice. Des groupes de gym et de Tai Chi pour les Aînés utilisent également cette salle une fois par semaine. Les privés peuvent la louer pour des réunions ou des banquets. C'est alors l'Auberge qui assure un service de boissons et/ou de restauration.

L'ancienne petite salle « Chant-Samaritains » a été rebaptisée « Salle de musique ». Elle est occupée régulièrement par le Conservatoire de l'Ouest vaudois pour des cours de flûte et de piano. Des cours de rythmique pour enfants et d'autres cours de flûte y sont également dispensés.

Artistes peintres, sculpteurs et sociétés locales louent les salles de l'Espace 52 pour l'exposition d'œuvres d'art, l'organisation de rencontres culturelles ou de réunions. Ces salles modulables sont très prisées et peuvent être louées pour une, voire deux semaines. Elles ne peuvent cependant pas être réservées pour des repas ou des fêtes privées.

Cette année 2020 a été perturbée par les différentes mesures sanitaires liées à la pandémie. Dès lors, seules les locations des trois premiers mois de l'année 2020 sont représentées dans le tableau ci-dessous.

	Privés (payant)	Sociétés locales (exonéré)
Refuge du Laviou	25	0
Foyer paroissial (des Pâquis)	12	70
Salle du Conseil communal	1	25
Salle de musique	0	32
Espace 52	24	20

SOCIÉTÉS LOCALES

USL (UNION DES SOCIÉTÉS LOCALES)

Le mot du Président

L'année 2020 restera historique, profondément marquée par la pandémie du Covid-19. Une année qui a été jalonnée d'espoirs et de désillusions, l'Autorité supérieure interdisant le déroulement des activités communes aux sociétés membres de l'USL.

L'Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale était initialement prévue pour mars mais les mesures sanitaires Covid-19 ont imposé sa convocation à une date ultérieure. Finalement, la réunion a pu avoir lieu le 5 août 2020, en présence de M. Marcel-André Panzera, répondant des sociétés locales à la Municipalité, de l'ensemble des membres de l'USL et du comité de la nouvelle société du Club des Plongeurs de St-Sulpice (CPSS), candidat auprès de l'USL. Les comptes 2019 et les résultats des activités de la Fête villageoise 2019 ont été approuvés à une large majorité, de même que la décharge à la trésorière et au comité. Une copie des comptes à destination de la Municipalité a été remise au municipal présent.

Avec la présentation de leur société par Mme Valentine Posse-Blanc (présidente) et M. Luc Ducommun (secrétaire), la demande d'adhésion du Club des Plongeurs de St-Sulpice (CPSS) au sein de l'USL était le point particulier de l'ordre du jour. La requête a été acceptée à l'unanimité, faisant du club sportif le 9^{ème} membre de l'USL.

Les manifestations 2020 :

L'année doit être considérée pour l'ensemble des activités événementielles de l'USL comme une année « sans » :

- annulation du 1^{er} Août 2020
- annulation du Noël villageois 2020.

Pour les membres de l'USL, c'est donc l'essentiel, voire la totalité, des manifestations planifiées qui ont également été annulées, avec des conséquences évidentes sur le plan de leurs trésoreries respectives.

Fête villageoise 2021

A fin 2020, l'étude du projet était suspendue dans l'attente d'une décision de l'Autorité supérieure autorisant à nouveau les manifestations jusqu'alors interdites par les mesures sanitaires fédérales et cantonales.

Rolf Gygax, Président

FC SAINT-SULPICE

Rapport non transmis

Informations générales

Adresse : FC Saint-Sulpice-Sport
Case postale 77 - 1025 St-Sulpice
Téléphone : +41 21 691 47 67
secretariat@fcsaintsulpice.ch
www.fc-saint-sulpice.com



FSG ST-SULPICE

Durant l'année 2020, notre société avait prévu d'organiser ou de participer, comme chaque année, à un certain nombre de manifestations récréatives...

La Covid-19 en a décidé autrement ! Les représentations de gym, la Raclette au Laviau, le 1^{er} Août au Débarcadère, les Tirs inter-sociétés, la rencontre sportive et le Noël au village : tout a été annulé.

En salle, une baisse de 35 % des enfants actifs ; nous avons fusionné des groupes et diminué les moniteurs ; de nombreuses formations J+S ont été annulées.

Pour les adultes, 4 mois de sport au lieu de 10 habituellement ; difficile de conserver nos membres... beaucoup démissionnent.

Le coup dur est également financier, nous n'avons aucune rentrée à part les maigres cotisations.

Le décès de Michel Gaudin en janvier 2021, membre honoraire et ancien du Comité, ajoute une touche triste à ce bilan final.

Nous espérons que nous pourrions bientôt organiser à nouveau une manifestation, afin de rencontrer la population avec l'aide de nos bénévoles !

Je remercie nos autorités communales, par l'intermédiaire de M. Marcel-André Panzera, pour les excellents rapports que nous entretenons avec l'équipe du Service de la voirie, l'administration communale, ainsi que les concierges de l'école. Encore une fois merci à tout celles et ceux qui consacrent de leur temps libre auprès des enfants pour assurer ainsi la pérennité de notre belle société de gymnastique.

Comité administratif :

Cédric Glauser président, Brigitte Bizzo caissière, Maryc Maeder secrétaire, Anne-Lise Golaz resp. technique, Nicole Reymond Glauser, Patricia San Narciso, Catherine Rodrigues, Nicolas Potalivo, David Hanlon, Jose Barbecho et Jacques Equey.

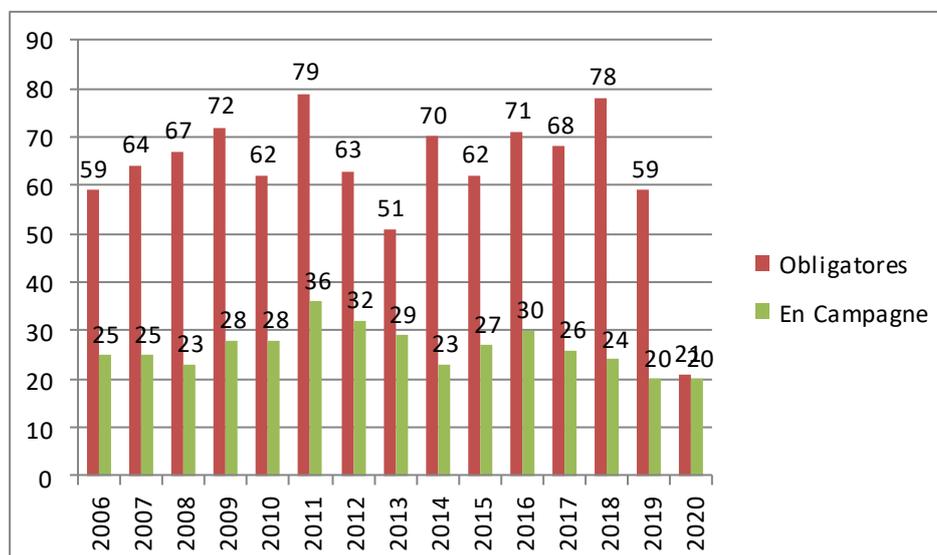
Membres : 76 enfants et 134 adultes

*Cédric Glauser, Président FSG
Mars 2021*

SOCIÉTÉ DE TIR DE ST-SULPICE

Tirs militaires obligatoires (TO) et Tirs « en campagne » (TC)

Graphique relatif au nombre de tireurs en TO et TC :



La suppression des tirs militaires obligatoires en 2020 du à la pandémie COVID 19 a impacté drastiquement le nombre de participants à ce programme. Celui-ci s'est limité aux tireurs licenciés de la société de tir, soit 21 et 20 aux tirs en campagne, qui exceptionnellement ont eu lieu « à domicile ».

Championnat de groupes

Implication avec un groupe à domicile (soit 5 tireurs) pour les premier et deuxième tours. Pas qualifié pour la finale vaudoise à Lausanne.

Les maîtrises « en Campagne » délivrées par la Société Vaudoise des Carabiniers

Pour cette année 2020, la société de Tir de St-Sulpice a enregistré la demande suivante de « maîtrise en Campagne » : **André Pfister 1^{ère} et 2^{ème} maîtrise – SVC**

Tir Inter Comités Giron Senoge-Venoge

En date du 3 septembre 2020, 5 tireurs ont participé aux tirs Inter Comités à Villars-sous-Yens, avec le résultat suivant :

Groupe : St-Sulpice 2^{ème} avec une moyenne de 78.60 sur 6 groupes

Individuel / 24 participants / Meilleurs résultats pour la Société :

Challenge Groupe : Patrick Dizerens 11^{ème}

Challenge Ciron : Guiseppe Alongi 9^{ème}

Cible Bouteille : Félix Laemmler 5^{ème}

Les tirs inter sociétés de St-Sulpice

Suite aux restrictions de regroupement, les tirs inter sociétés ont malheureusement dû être annulés à fin septembre.

Championnat individuel vaudois

Pas de participation des membres suite aux limitations de jours de tirs.

Activités dans l'Union des Sociétés locales

Suite aux limitations et diverses annulations, aucune manifestation dans le cadre de l'USL.

Autres activités

- 14 avril 2020 – Assemblée générale de la Société de Tir de St-Sulpice **annulée en raison du confinement**

En résumé, une activité extrêmement limitée, liée aux restrictions de rassemblement et de jours de tir, à Colombier sur Morges.

Marcel-A. Panzera, Président
février 2021

ABBAYE DES LACUSTRES

2020 est vraiment une année particulière qui nous a privés de bien des événements, COVID-19 oblige !

Bon nombre de manifestations ont été annulées ou éventuellement reportées. Pour notre société, le calendrier de cette année a été considérablement remanié.

Nous avons démarré l'année par notre assemblée générale (janvier) puis avons enchaîné avec la préparation de notre traditionnel loto (février), sans savoir encore que nous devrions l'annuler !

Plus rien ne s'est passé jusqu'en juillet ou nous avons prévu une « retraite » de deux jours pour poser les bases de notre fête 2022 qui annoncera les 100 ans de notre honorable société. Ce fut un week-end chargé mais où de très belles idées se sont dessinées. Quelques contrats ont déjà été signés et nous nous trouvons sur de bons rails, en espérant que plus rien ne viendra contrecarrer nos projets.

Les représentations dans les différentes Abbayes du giron ont fondu comme neige au soleil, toutes étant supprimées !

Un comité a quand même eu lieu en septembre, pour faire le point de notre progression dans l'avancée de l'organisation de ce 100^{ème}.

Les tirs du giron et l'assemblée générale, les tirs inter-sociétés ont également été annulés, ainsi que le Noël villageois.

Voici donc résumée cette triste année. Nous remercions néanmoins toutes les personnes qui nous soutiennent malgré les épreuves et nous encouragent dans notre organisation 2022.

*Robert Ryser, Abbé-président
mars 2021*

JEUNESSE DE ST-SULPICE

Rapport non transmis



TAEKWONDO - CLUB DE ST-SULPICE

Courtoisie - Intégrité – Persévérance - Contrôle de soi - Courage

1. Informations générales sur l'association

Equipe dirigeante :

Président : Milard Jurczenko Raphaële
Trésorier : Pojer Florence
Secrétaire : Boissier Pomme
Entraîneur : Oviedo Pinto Fernando
Vérificateurs aux comptes : Ruiz Carlos et Szegezdi Georges

Horaires des cours :

- Enfants 4-7 ans : mardi et jeudi 16h30-18h00
- Enfants 8-10 ans : mardi et jeudi 18h00-19h00
- Enfants 11-15 ans : mardi et jeudi 19h00-20h00

Tous les entraînements se déroulent dans la salle de gymnastique n°1 du collège de Pâquis.

Cotisations :

La cotisation annuelle est de CHF 500.00.

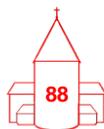
Formes de paiement :

Annuel : 1 x CHF 500.00 (avant le 31 octobre 2020)
Semestriel : 2 x CHF 250.00 (31 mars pour le 2^{ème} semestre)
Uniforme (Dobock) : CHF 50.00
Déductions : Famille CHF 50.00 par enfant

2. Rapport d'activité de l'association

Le nombre d'inscrits passe de 76 (2019) à 100 à la rentrée de septembre 2020.
Tous les élèves habitent et sont enclassés à St-Sulpice.





Achats de matériel et frais de fonctionnement :

- Cotisations des membres :	CHF 47'600.00
- Rétribution pour entraîneurs et moniteurs :	CHF 39'046.00
- Achat de matériel d'entraînement :	CHF 5'173.00

Les frais d'entretien ont considérablement augmenté en raison des règles sanitaires (achat de masques, désinfectant, etc.)

Bien sûr, tous les documents de la comptabilité en détail ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales sont à disposition si besoin.

Engagement social :

Notre entraîneur Oviedo Pinto Fernando a continué à former les moniteurs Casares Rafael et Oviedo Mateo.

3-4 jeunes (15-16 ans) du club s'investissent pour aider les moniteurs.

Le club souhaite offrir une formation « premiers secours » ou Jeunesse et Sport » à ses moniteurs ou jeunes élèves.

Tournois et médailles : néant pendant cette année de pandémie.

Activités du club :

- 17 février 2020 : Assemblée générale du club au Foyer des Pâquis
- Mars - avril - mai 2020 (pendant le confinement) : cours de taekwondo sur youtube en live et Zoom
- Juin 2020 : passage des ceintures pendant les cours
- 4 juillet : BBQ au Laviau
- 27 septembre : cérémonie de passage des ceintures en 3 groupes

3. Perspectives d'avenir

- 31 mars 2021 : assemblée générale en Zoom
- Début juin 2021 : passage des ceintures pendant les cours
- 20 juin 2021 : cérémonie de passage des ceintures en 3 groupes

Le club de taekwondo aurait besoin de d'avantage de créneaux horaires étant donné l'augmentation de ses membres. Notamment les mardis et jeudis, de 16h30 à 18h00, avec les deux salles, afin de mieux répartir les groupes de petits.

Avec nos plus sincères remerciements pour votre support.

Raphaele Milard Jurczenko, Présidente

TCSS - TENNIS CLUB DE ST-SULPICE



Le club a – forcément – vécu un début de saison agité en raison de la pandémie. Alors que les terrains avaient pu être préparés exceptionnellement tôt en raison de la météo particulièrement clémente, le comité se voyait d'abord dans l'obligation de renvoyer l'Assemblée générale, puis de repousser l'ouverture des courts.

Heureusement, la saison a finalement pu débuter rapidement, le 11 mai, avec plus ou moins deux semaines de retard sur le calendrier habituel. Cette ouverture a pu se faire en établissant un premier plan de protection, limitant par exemple les possibilités de jeu au simple ou interdisant l'accès au club-house.

Tous les membres ont joué le jeu et respecté les mesures mises en place, permettant à chacun de s'offrir une parenthèse sportive bienvenue durant cette période difficile.

Ne sachant pas à quoi ressemblerait la saison 2020 et soucieux d'offrir à tous les membres la possibilité de jouer, le Comité a pris la décision de renoncer aux interclubs, qui avaient été repoussés au mois de septembre par Swiss Tennis, en désinscrivant toutes les équipes adultes. Il remercie tous les compétiteurs du club pour leur compréhension et leur soutien.

Seuls inscrits chez les juniors, les garçons de 18&U ont pu disputer leurs rencontres, finissant 3^e derrière Morges et le Stade Lausanne.

Grâce à notre professeur Brice Lapeyre, les cours juniors de tennis ont pu se dérouler presque normalement ; là aussi en suivant les précautions recommandées par l'OFSP ou Swiss Tennis. Les groupes d'enfants ont notamment été limités à 4, les allées et venues des parents contrôlées, les cours des plus jeunes repoussés.

En juin, les directives ont pu être assouplies par le biais d'un 2^e plan de protection : les doubles ont à nouveau été autorisés et les vestiaires ont pu ouvrir. L'Assemblée générale s'est tenue au club, en plein air, le 24 juin, en présence de quelques fidèles.

En septembre, nos tournois internes se sont déroulés presque normalement : chez les dames, Isabelle Udin a remporté de haute lutte la victoire contre Zoë Molinari, tandis que chez les hommes Thomas Molinari s'imposait en faisant triompher sa jeunesse !

En double, les titres sont revenus chez les dames à Oriane Joz-Roland et Debora Zurru, chez les messieurs à Marc Habisreutinger et Brice Lapeyre, et en double mixte, à Thomas et Zoë Molinari.

Aucune agape n'a malheureusement pu être organisée sur notre terrasse durant cette année.

La saison s'est terminée fin novembre avec des courts restés dans un état remarquable jusqu'à son terme. Bien préparés par Realsport, ils ont été tout au long de la saison magnifiquement entretenus par notre concierge Jean-Marie Meyer qui accomplit chaque année un fabuleux travail d'entretien.

Romain Bérard, Président

CLUB DE PLONGEE DE ST-SULPICE

Le club de St-Sulpice n'a pas échappé cette année aux mesures sanitaires liées à la Covid-19. Nos activités se sont stoppées de mi-mars à fin mai. Des week-ends ainsi que plusieurs sorties ont dû être annulés.

Pourtant, les membres ont toujours répondu aux sorties organisées par Luc Ducommun (responsable des sorties et membre du comité) même si celles-ci ont dû être limitées à 5 membres.

Cette année, le Club a pu faire des sorties plongées sur des sites différents et dans des lacs différents, de jour ou de nuit (voir listes ci-dessous). Les membres ont eu l'occasion, par le biais de Net'Léman, d'accomplir un acte écologique en nettoyant le lac Léman et les rives à St-Sulpice.

Nous sommes davantage présents sur les réseaux sociaux avec un compte Facebook et un site internet, ainsi que la création en juillet 2020 d'un compte Instagram qui permet de rendre visible les activités du club de plongée.

Nous avons accueilli 21 membres supplémentaires au sein du club.



Mois	Activités
Février	02.02 : Sortie au lac de Neuchâtel, à Vaumarcus 15.02 : Sortie au château de Chillon 19.02 : Assemblée générale du Club de St-Sulpice 29.02 : Sortie à Rivaz
Mars	05.03 : Sortie au Quai Perdonnet à Vevey 15.03 : Sortie bateau en France
Avril	20.04 : Vidéo conférence sur les procédures de décompression
Mai	27.05 : Sortie à Villeneuve
Juin	18.06 : Sortie à St-Prex
Juillet	04.07 : Sortie bateau aux blocs de Meillierie (France) 18.07 : Sortie à Thoun et pique-nique à midi
Août	07.08 : Soirée BBQ au club house de St-Sulpice 09.08 : Sortie bateau à la Pichette 13.08 : Sortie au Boiron 18.08 : Sortie à Rivaz
Septembre	27.09 : Sortie à St-Aubin
Octobre	04.10 : Net'Léman : nettoyage du Lac Léman et des rives à St-Sulpice 10.10 : Nettoyage des locaux du club house de St-Sulpice 11.10 : Sortie à Ripaille 25.10 : Sortie à St-Aubin
Novembre	10.11 : Sortie de nuit à St-Prex 25.11 : Quais de Vevey de nuit

SPORT

CENTRE SPORTIF DE MALLEY (CSM)

Inaugurée en 2019, la nouvelle « Vaudoise aréna » a été entièrement mise en fonction courant 2020.

La participation, signée en 2015, s'étend sur une durée de 15 ans. Les communes de l'agglomération lausannoise doivent se répartir les charges à hauteur de CHF 2'169'035.00. Cette répartition se fait selon la valeur du point d'impôt, le nombre d'habitants, le temps de parcours en transport public et les infrastructures sur la commune.

Pour St-Sulpice, le montant est de CHF 57'757.00 pour 2020.

D'importantes manifestations prévues dès le printemps 2020, n'ont pas pu se dérouler à cause du Covid-19. Lors de son assemblée générale, le CSM a informé que son budget de fonctionnement dépassait largement celui estimé pour 2020, entraînant une augmentation du coût pour les communes membres. Ainsi, le déficit à la charge des communes actionnaires atteint, dès l'année 2020, le plafond prévu dans la convention alors même que seule une partie du centre (les patinoires) est en service.

Le CSM explique ce déficit par la pandémie de Covid-19 et les mesures de semi-confinement qui ont entraîné l'annulation de plusieurs manifestations, par une augmentation du personnel qui n'avait pas été budgétée, ainsi que par une augmentation générale des frais d'exploitation (coûts de sécurité, de nettoyage et du système de production du froid).

ENGINS FITNESS

Tous les engins fitness ont pu être installés.

Malheureusement, toujours à cause de la pandémie, aucune initiation n'a pu être organisée mais cela n'empêche pas adultes et enfants de les utiliser.

TOURISME

NUITÉES HÔTELIÈRES

Le nombre de nuitées à St-Sulpice concerne les établissements hôteliers, les appart-hôtels ainsi que la para-hôtellerie. Il est à préciser qu'un nombre important de ces nuitées est réalisé par un établissement hôtelier : " Le Starling Hotel ".

Mois	Nombre de nuitées Starling Hôtel 2020
Janvier	3'070
Février	2'148
Mars	982
Avril	0
Mai	31
Juin	578
Juillet	1'123
Août	1'418
Septembre	1'069
Octobre	701
Novembre	420
Décembre	625
Total	12'165

2020	12'165	2017	36'466
2019	37'732	2016	32'135
2018	37'791	2015	30'276

FESTIVAL D'ARTS DE RUE

En 2020, la Commune de St-Sulpice avait travaillé à l'organisation d'un festival d'arts de rue sur le territoire communal, en collaboration avec la Plage des Six pompes. En raison du contexte sanitaire, elle a renoncé à l'organisation d'un événement d'une telle ampleur, en espérant pouvoir remettre ce dossier à l'ordre du jour en 2021.

Perspectives

En 2021, le Conseil communal devrait voter sur une modification de la taxe de séjour.
L'espoir demeure de pouvoir organiser un festival des arts de rue.
Le TKM, fort du succès rencontré en 2020, pourrait revenir en 2021.
En cette période plus qu'incertaine, tout est à écrire au conditionnel.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MESURES DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

Face aux conséquences économiques de la COVID-19, la Municipalité a mis sur pied un programme exceptionnel de soutien à l'économie locale comprenant deux mesures : des bons COVID et des aides pour les baux à loyer destinées aux commerçants ayant fait l'objet d'une fermeture obligatoire. Le budget pour ces mesures a été pris intégralement sur le budget d'activités annulées en raison de la pandémie.

Action bons COVID

La campagne des bons COVID a débuté en octobre 2020 avec pour objectif de relancer la consommation locale en distribuant un bon de CHF 20.00 par habitant, à utiliser dans les commerces locaux participant à l'action. Au total, 5000 bons ont été distribués pour une trentaine de commerçants impliqués et un montant de CHF 100'000.00. Suite à la deuxième vague, la validité de ces bons a été prolongée jusqu'à fin janvier 2021.

Aides pour les baux à loyer

Au printemps 2020, le Canton avait annoncé un programme d'aides sur les baux à loyer pour les établissements ayant dû fermer en raison de l'art. 6, al. 2, de l'ordonnance 2 COVID-19. Cette mesure prévoyait que, suivant l'accord avec le bailleur, le loyer serait reparti entre le commerçant, le bailleur et le Canton pour les mois de fermeture.

Face aux refus de la part de plusieurs bailleurs, et à la non-intervention du Canton dans ce type de cas, la Municipalité a décidé d'entrer en matière pour les commerçants ayant obtenu une réponse négative de leur bailleur après avoir effectué une demande de réduction ou de suppression de loyer.

Une mesure au niveau communal a donc été mise en place. Elle prévoyait que les entreprises et commerces, remplissant les critères d'éligibilité, prennent à charge 50 % de leur loyer ou fermage pour la durée de la fermeture. Les 50 % restants étant pris sur un fonds extraordinaire de soutien à l'économie locale mis en place par la Municipalité. Deux commerces ont bénéficié de cette mesure, notamment les prestataires offrant des services impliquant un contact physique tels que salons de coiffure et de beauté.

LAUSANNE RÉGION

La pandémie a bouleversé les priorités économiques de tous et, par définition, de la branche développement économique de Lausanne Région. L'accent a été mis sur les échanges directs qui se sont multipliés afin que l'administration communale puisse apporter les réponses adéquates aux commerçants de St-Sulpice. Cette étroite collaboration a permis de faire une communication au mois de juin 2020 à toutes les entreprises sises sur le territoire communal, sur l'ensemble des aides disponibles au niveau cantonal ainsi que leurs modalités d'application (RHT, crédits de transition, aides à fonds perdu pour les baux commerciaux, etc.). Ce soutien administratif a été bien accueilli et utilisé à plusieurs reprises.

Le trophée PERL (Prix Entreprendre Lausanne Région) a été décerné via une cérémonie digitale. Il a récompensé les 5 entreprises suivantes :

- Trophée 2020 : Membrasenz Sàrl
- Prix du Jury : Société coopérative - Lait Équitable
- Prix de l'innovation : CompPair Technologies SA, Nextkidney SA, et Regenosca SA.

BROCHURE POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

Cette brochure est le fruit du projet pack de bienvenue et des études de satisfaction s'y référant.

L'information à l'intention des nouveaux habitants est l'une des priorités pour favoriser l'intégration, d'une part, et pour faire la promotion des acteurs locaux, d'autre part. C'est pourquoi, pour leur souhaiter la bienvenue et leur permettre de faire connaître le contexte local, la Commune de St-Sulpice a mis à jour, complété et donné un coup de jeune à sa brochure de bienvenue en français.

Celle-ci contient non seulement des informations sur les prestations communales de base, les liens vers les informations cantonales, mais également une présentation exhaustive des associations communales. Distribuée par l'Office communal de la population, elle est également consultable sur le site internet de la commune, en version française et anglaise.

L'intégration dans la brochure des commerces de proximité est en cours de réflexion et pourrait faire partie d'une deuxième phase du projet.

Grâce à son objectif d'intégration, le Bureau Cantonal de l'Intégration (BCI) a subventionné cette action à raison de 60 % de son coût.

VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

La pandémie a poussé de nombreuses entreprises à revoir ou reporter leur intention de développement et étude d'implantation. N'y a pas échappé l'important projet démarré en 2019 en collaboration avec la Municipalité. Mis en suspens, celui-ci devrait reprendre en 2021.

Perspectives

Les effets de la pandémie vont continuer à se faire sentir et impacter certains types d'entreprises spécifiques tels que les restaurateurs et services liés. La 3^{ème} vague est attendue, et rien ne permet de prévoir un retour à la normale rapide et sans effets collatéraux.

Consciente de ces enjeux, la Municipalité va rester très à l'écoute de son secteur économique afin d'être le plus réactive possible, l'objectif étant de conserver au mieux cette offre de proximité et continuer d'offrir ces prestations à la population.

L'évolution de la situation devrait permettre de réactiver les gros projets d'implantation d'entreprises sur le sol communal.

CULTES - PAROISSES

ÉGLISE DE ST-SULPICE

Comme chaque année, l'église romane a attiré de nombreux visiteurs mais, compte tenu de la situation sanitaire et des restrictions en matière de réunions privées, les mariages ont pour la plupart été reportés en 2021, voire en 2022. Une seule union y a donc été célébrée en 2020, pour un couple en provenance du canton de Zurich.

Pour rappel, la participation aux frais perçue pour l'utilisation de l'église lors de cérémonies pour des personnes non domiciliées dans la paroisse est de CHF 500.00 pour les mariages et CHF 300.00 pour les services funèbres. L'église est mise gratuitement à la disposition des personnes domiciliées dans la paroisse d'Ecublens/St-Sulpice.

La plupart des manifestations culturelles ayant été annulées ou reportées en cette année de pandémie, seuls 4 concerts (16 concerts en 2019) ont pu être organisés au temple par « Musique à St-Sulpice » (mise à disposition gratuite) ainsi que par d'autres organisations, groupes ou artistes privés (mise à disposition au tarif de CHF 250.00).

Au 31.12.2020, l'organiste est Mme Etsuko **Kikoutchi** et la sacristaine est Mme Anne-Lise **Perret**.



PÈLERINS DE ST-JACQUES DE COMPOSTELLE

La Municipalité confirme sa volonté de trouver un local qui pourrait être mis à la disposition des pèlerins comme gîte d'étape. Ce projet reste actif mais, à ce jour, aucune solution n'a pu être trouvée.

LES ORGUES

Le projet n'a pas avancé durant l'année écoulée. Il reste cependant d'actualité pour celles à venir.

STATISTIQUES DES CONFESSIONS

			(en 2019)
Protestants	15 %	habitants	(17 %)
Catholiques	20 %	habitants	(22 %)
Autres, sans confession ou non annoncés	65 %	habitants	(61 %)

Les habitants ne sont plus tenus de mentionner leur appartenance religieuse lorsqu'ils s'inscrivent auprès de l'Office de la population. Au cours des dernières années, la tendance est à la baisse. Cela a des répercussions sur le calcul des subventions que l'État de Vaud reverse aux communautés reconnues.

PAROISSE PROTESTANTE D'ECUBLENS - ST-SULPICE

Rapport sur la vie de la paroisse en 2020

Comme partout dès le mois de mars, l'année 2020 a été marquée par la pandémie de Coronavirus qui a complètement perturbé les activités traditionnellement à l'agenda de notre paroisse. Cependant, en février, la « Journée neige » a réuni quelques paroissiens qui n'ont pas pu skier mais qui ont profité d'être ensemble pour faire un peu mieux connaissance avec notre nouveau couple pastoral grâce à un moment de pique-nique et de jeux très apprécié.



Paroisse Ecublens - St-Sulpice

Le 1^{er} mars, le brunch de « Un jour pour donner » a réuni une centaine de personnes autour d'un magnifique buffet dans le Foyer des Pâquis. Ce moment convivial a été suivi du culte, dans la même salle, avec une animation qui a permis à chacun de réfléchir et de partager sur le thème des Béatitudes.

Puis le premier semi-confinement est arrivé et même les cultes ont été supprimés. La fête des confirmations et baptêmes des catéchumènes a dû être reportée. Le Conseil paroissial, qui ne pouvait plus se réunir en présentiel, a pu tenir sa séance en vidéoconférence grâce à l'application Zoom. C'était la première édition d'une longue série.

Grâce à deux de ses membres, Auke Ijspeert et Olivier Schneider, qui ont assuré la technique, le Conseil a ainsi décidé de proposer des cultes par ce moyen technologique, à commencer par le culte de Pâques, présidé par notre pasteur Claire-Lise Corbaz, dont c'était le dernier acte officiel puisqu'elle est retraitée depuis le 31 mars. Ainsi, en moyenne tous les 15 jours, les paroissiens ont pu suivre le culte transmis depuis le bureau de notre pasteur Patrice Haesslein, désormais seul ministre dans la paroisse et depuis le salon de notre organiste, puis, dès que les réunions ont été à nouveau tolérées et en prenant toutes les précautions demandées par les autorités, depuis l'une de nos deux églises. Les enregistrements de ces cultes sont mis à disposition durant un mois sur le site web de la paroisse. Malgré les obstacles techniques, ces cultes ont rencontré un vif succès car ils ont permis à de nombreux paroissiens, voire à des personnes plus lointaines, de vivre ces moments communautaires à l'abri des soucis sanitaires ou de déplacement. C'était aussi l'occasion de découvrir le visage des autres participants de manière inédite.

Le 22 août, nous avons pu prendre officiellement congé de Claire-Lise Corbaz. La fête prévue au mois de mars n'avait pas pu avoir lieu mais, grâce à la générosité de nos communes, nous avons pu organiser un apéritif covidocompatible sur le parvis de l'église d'Ecublens.

La semaine suivante, le 30 août, le culte de confirmation s'est tenu au Foyer des Pâquis en présence des seules familles puisque nous n'avions pas le droit d'être plus de 100. Les paroissiens avaient tout de même la possibilité d'y assister par Zoom depuis l'église d'Ecublens ou depuis chez eux.

La Fête au Motty avait été mise entre parenthèses vu les travaux importants prévus sur la place. Cependant, pour animer notre paroisse contre vents et marées, le culte du 27 septembre a été dédié aux récoltes et les généreux maraîchers qui fournissent habituellement légumes et fruits à la Fête nous ont aidés à garnir les paniers préparés par Madeleine Auberson et Sylviane Oggier. Cela nous a permis de vivre un culte original et joyeux tout en gonflant un peu notre caisse.

La tradition des fenêtres de l'Avent n'a pas été possible non plus en 2020. En lieu et place, la commune a proposé à toutes les sociétés de préparer une décoration pour une des baies vitrées du Centre socioculturel. Notre animatrice Seuyin Wong Liggi a ainsi créé une magnifique fresque pour le 6 décembre, en s'inspirant de St-Nicolas.

Enfin, les membres du groupe Tricot, emmenées par Cathie Haesslein, ont confectionné des couronnes de l'Avent en plus des ouvrages tricotés pendant l'année et ont organisé un « Marché de Noël » à la salle du Motty, en respectant bien sûr scrupuleusement les règles sanitaires en vigueur.

Notons encore que, lors de l'Assemblée paroissiale d'automne qui s'est tenue par Zoom, après présentation des différents projets, les paroissiens ont désigné le bureau d'architectes Fehlmann pour finaliser les plans de la future maison de Bassenges.

Ainsi, en dépit des difficultés, des contraintes, même des deuils qui ont frappé certaines familles, la vie de la paroisse a été, grâce à Dieu et sous son regard, extrêmement riche durant cette année 2020.

*Nicole Livet, présidente du Conseil paroissial
Ecublens, janvier 2021*

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE DE ST-SULPICE

La Communauté catholique de St-Sulpice a la chance de bénéficier d'un lieu de culte en la chapelle Sainte-Claire située à la rue du Bochet 37. Elle fait partie de la grande paroisse Saint-François de Renens, qui englobe les 5 communes de Renens - Ecublens - Chavannes-près-Renens - Crissier - St-Sulpice.

Les événements marquants de l'année 2020 ont été les suivants :

En raison de la pandémie de coronavirus, de nombreuses manifestations de notre communauté ainsi que les activités traditionnellement organisées avec la paroisse protestante ont été annulées.

Le 9 février, une soirée de prières et chants de Taizé s'est tenue à la chapelle, animée par un groupe de personnes issues des communautés protestantes et catholiques de la région de Morges et du pied du Jura.

Le 18 mars, la Soupe Oecuménique de Carême a été organisée conjointement avec la paroisse protestante d'Ecublens-St-Sulpice au Foyer des Pâquis. Une cinquantaine de paroissiens s'y sont retrouvés pour un moment de spiritualité et convivialité.

Du 13 mars jusqu'au 28 mai, les messes et les activités communautaires ont été supprimées à cause de la pandémie de coronavirus.

Dès le 8 mai, les messes et activités communautaires ont pu reprendre en respectant les mesures d'hygiène et de traçabilité. De nombreux paroissiens se sont abstenus de participer aux activités par mesure de précaution.

Dans le courant de l'été, de nombreuses messes dominicales ont été célébrées dans le jardin de la chapelle où les risques sanitaires sont limités.

Le 17 septembre à 20 heures, l'Assemblée Générale de la Communauté s'est tenue à la chapelle en présence d'une quarantaine de paroissiens.

Je remercie les nombreux bénévoles qui assurent le succès des manifestations en s'occupant des fleurs, des lectures, de la préparation des locaux, de l'animation des cérémonies et je formule le voeu que les restrictions dues à la pandémie soient bientôt levées et que notre communauté reste vivante ouverte et accueillante.

*Le Président de la communauté catholique
Jean-Claude Brahier*

ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE - PAROISSE DE RENENS ET ENVIRONS

En 2019, la part de la Ville de Renens a été de CHF 72'458.99. Les frais d'exploitation globaux se sont élevés à CHF 194'166.39, répartis entre les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice, au prorata du nombre d'habitants catholiques. Une Commission de gestion interne agit en qualité d'intermédiaire entre le Conseil de paroisse et les communes intéressées pour examiner préalablement le budget, les comptes d'exploitation annuels et les propositions qui lui sont faites concernant l'entretien des églises.

Les lieux de culte sont l'Église de St-François à Renens et la Chapelle Ste-Claire à St-Sulpice.

En 2018, la réalisation des 14 vitraux du « Cantique des créatures » a débuté grâce à la générosité des paroissiens, 9 vitraux ont été réalisés en 2018 et 2019. Deux nouveaux vitraux ont pu être installés en 2020.

Quelques événements en 2020 :

- 1^{er} et 2 février : le groupe interculturel *MusicalRenens* qui rassemble plus de 150 personnes de 10 à 85 ans a réalisé deux représentations de son spectacle « Teresa », qui relate la vie de Mère Teresa, plus de 1'000 personnes ont assisté à ces représentations ;
- Juillet : après 9 années au sein de la paroisse, l'abbé Thierry Schelling a rejoint la paroisse St-Joseph de Genève. Son engagement pour l'intégration et l'accueil des paroissiens issus de l'immigration a été récompensé par un décret canonique officiel de l'évêque reconnaissant le caractère interculturel de la paroisse ;

- Septembre : l'abbé Gaëtan Joire succède à M. Schelling en tant que modérateur, avec la mission de poursuivre ce travail ; l'abbé Emmanuel Rudacogora sera quant à lui le chapelain de la communauté italophone ;
- Dans la lignée des Dimanches Solidaires, un groupe de bénévoles de la paroisse et d'autres associations rennaises se sont mobilisés pour proposer un lieu d'accueil et servir des repas durant la période de pandémie à des personnes en situation de précarité. La fréquence d'ouverture a évolué de 7 jours sur 7 en mars, à 3 jours par semaine en fin d'année. La salle Jérusalem et la cuisine professionnelle, indispensables à cette proposition sont mis gracieusement à disposition. Afin que cette activité se poursuive, l'Association Espace solidaire de Renens a été constituée en collaboration avec la Ville de Renens et la Pastorale de Rue de l'église catholique du canton de Vaud.



Culte d'au revoir pour le curé T. Schelling le 5 juillet 2020

PAROISSE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT

La Paroisse de langue allemande de Villamont est comprise dans la circonscription des paroisses et des arrondissements ecclésiastiques de l'Église évangélique réformée. L'agglomération du rayon de la Paroisse de Villamont comprend 34 communes, dont St-Sulpice.

Selon les dispositions légales en vigueur, la Commune participe aux frais d'exploitation de cette paroisse, dès l'exercice 1996, au prorata du nombre d'habitants arrêté au 31 décembre de chaque année.

COMMUNAUTE ISRAËLITE DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (CILV)

Depuis le 1^{er} janvier 2008, une convention de subvention existe entre la CILV et les communes partenaires, dont fait partie celle de St-Sulpice. Selon cette convention, les communes partenaires se répartissent entre elles une partie des charges de la CILV.

D'entente avec les responsables de la CILV, le montant de cette contribution est de CHF 30'000.00 par année, avec une clé de répartition intercommunale qui est fonction du nombre de membres de la CILV domiciliés dans chaque commune. Pour St-Sulpice, le pourcentage de la contribution annuelle est d'environ 1,1 % de la subvention accordée à la CILV, soit environ CHF 300.00.





ENFANCE ET JEUNESSE

ÉCOLES

La rentrée scolaire s'est bien déroulée sous la direction de Monsieur Didier Sieber, Directeur des écoles, et 1354 élèves ont repris le chemin de l'école en août 2020, dont 441 élèves à St-Sulpice.

CONSEIL DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CHAVANNES-PRÈS-RENENS ET ST-SULPICE (CEps)

Le Conseil de l'établissement scolaire primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice (CEps) est composé de vingt membres représentant les divers partenaires de l'école.

Il regroupe cinq *représentants des parents d'élèves*, cinq *représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement*, cinq *représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement* et cinq *représentants des autorités politiques*.

Le Conseil d'établissement s'est réuni 1 seule fois le 3 mars 2020 en raison de la situation sanitaire due au COVID-19. En décembre, une information a été transmise à tous les membres du conseil concernant le nettoyage des collèges et le vote pour l'octroi des demi-journées de congé a été fait par correspondance.

Le projet LIFT a été mis à rude épreuve avec le COVID cette année. Il y a 3 élèves de 10VG et 4 élèves de 11VG (dont une qui a quitté l'école et donc aussi le projet). Aucun des élèves participant à Lift n'habite à St-Sulpice. Durant la première vague, tous les stages ont été suspendus et seulement l'un ou l'autre avait pu reprendre dès le 11 mai. Depuis la rentrée scolaire (et donc deuxième vague), les élèves peuvent effectuer des stages (parfois entrecoupés, raccourcis ou adaptés au contexte de travail). Mme Ortega, enseignante et déléguée au projet LIFT, effectue un important travail de réseautage et de motivation auprès des entreprises. Mme Boegli, responsable des modules d'accompagnement, tente d'en faire autant auprès des élèves qui sont globalement démotivés en cette période de pandémie.

Composition du Conseil d'établissement au 31.12.2020

Représentants des autorités communales

Mme	Merminod Anne	St-Sulpice	Présidente
M.	Rochat Alain	Chavannes-près-Renens	Vice-président
Mme	Willi Corinne	St-Sulpice	
Mme	Komsiyska Spassova Anastassia	Chavannes-près-Renens	
M.	Nehdi Adel	Chavannes-près-Renens	

Représentants des parents d'élèves

M.	Hummel Friedhelm	St-Sulpice	
M.	Chappuis Olivier	St-Sulpice	
Mme	Zelenkova Magdalena	Chavannes-près-Renens	
M.	Malatesta Davide	Chavannes-près-Renens	
M.	Schlaeffler Mathieu	Chavannes-près-Renens	

Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement (« société civile »)

Mme	Helle Benoît	Chavannes-près-Renens	
Mme	Golaz Anne-Lise	St-Sulpice	
Mme	Merminod Claudine	Chavannes-près-Renens	
Mme	Perianez Micaela	St-Sulpice	
M.	Jacot Stéphane	Chavannes-près-Renens (démission en 2020)	

Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement

Mme	Favre Oriella		
Mme	Hofmann Stefania		
M.	Clusan Franck		
M.	Khamlichi Saïd		
M.	Sieber Didier	Directeur de l'Établissement	



ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CHAVANNES-PRÈS-RENEUS ET DE ST-SULPICE

Directeur : Monsieur Didier **Sieber**
Adresse du bureau : Av. de la Concorde 1 - 1022 Chavannes-près-Renens
Tél. 021 557 48 60 - Fax 021 557 48 93 - courriel : eps.chavannes@vd.ch

Le rapport annuel 2020 de l'Établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de St-Sulpice peut être consulté sur demande au Secrétariat municipal.

EFFECTIF DES CLASSES DE L'ÉTABLISSEMENT AU 31.12.2020

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CHAVANNES-PRÈS-RENEUS ET DE ST-SULPICE

Directeur : Monsieur Didier **Sieber**
Adresse du bureau : Av. de la Concorde 1 - 1022 Chavannes-près-Renens
Tél. 021 557 48 60 - Fax 021 557 48 93 - courriel : eps.chavannes@vd.ch

EFFECTIF DES CLASSES DE L'ÉTABLISSEMENT AU 31.12.2020

Élèves fréquentant les classes primaires à St-Sulpice – Collège des Pâquis

Les 327 élèves étaient répartis comme suit :

1P	42 dont 1 de Préverenges	5P	33
2P	41	6P	43
3P	46	7P	40 dont 1 de Préverenges
4P	38 dont 1 de Préverenges	8P	44

Élèves fréquentant les classes primaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Plaine

Les 224 élèves étaient répartis comme suit :

1P	38 élèves dont 1 de St-Sulpice
2P	34 élèves
3P	38 élèves
4P	37 élèves
5P	34 élèves
6P	33 élèves dont 1 de Renens

Élèves fréquentant les classes primaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Concorde

Les 203 élèves étaient répartis comme suit :

1P	38 élèves dont 1 d'Ecublens et 1 d'Echichens
2P	49 élèves
3P	47 élèves dont 1 de Renens
4P	69 élèves

Élèves fréquentant les classes primaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Planta

Les 261 élèves étaient répartis comme suit :

5P	40 élèves
6P	48 élèves
7P	95 élèves dont 1 de Lausanne et 1 de St-Sulpice
8P	78 élèves dont 1 de St-Sulpice

Élèves fréquentant les classes secondaires à Chavannes-près-Renens – Collège de La Planta

Les 339 élèves étaient répartis comme suit :

9VG	47 élèves	dont	7	de St-Sulpice et 1 d'Ecublens
9VP	52 élèves	dont	35	de St-Sulpice et 1 d'Ecublens
10VG	64 élèves	dont	6	de St-Sulpice et 1 d'Ecublens
10VP	53 élèves	dont	21	de St-Sulpice
11VG	55 élèves	dont	13	de St-Sulpice, 1 d'Ecublens, 1 de Crissier, 1 de Renens et 1 de Penthaz
11VP	68 élèves	dont	31	de St-Sulpice et 2 de Bussigny



Élèves dans l'établissement par commune et district

<i>District de l'Ouest lausannois :</i>	Commune de Chavannes-près-Renens	896
	Commune de Bussigny	2
	Commune de Crissier	1
	Commune d'Ecublens	5
	Commune de Renens	3
	Commune de St-Sulpice	441
<i>District de Lausanne</i>	Commune de Lausanne	1
<i>District de Morges</i>	Commune de Préverenges	3
	Commune d'Echichens	1
<i>District du Gros-de-Vaud</i>	Commune de Penthaz	1
	Total	1'354 élèves

Élèves domiciliés à St-Sulpice enclassés à l'extérieur

Primaire (1P à 8P)	Privé	80	élèves	Total :	75 élèves
	Institution	4	élèves		
	Scolarité à domicile	2	élève		
Secondaire (9S à 11S)	Privé	16	élèves	Total :	19 élèves
	Institution	1	élève		
	Scolarité à domicile	1	élèves		

PARASCOLAIRE

RÉFECTOIRE

Depuis la rentrée 2017, le réfectoire a été réorganisé et les élèves séparés en deux groupes : les 5-6P et les 7-8P.

Pendant que les uns mangent, les autres font des activités, encadrés par des d'étudiants. Cette nouvelle répartition en deux groupes permet d'accueillir plus d'enfants, dans des conditions plus sereines et agréables.

Les groupes sont inversés au 2^{ème} semestre par souci d'équité envers tous les élèves.

Une moyenne de 80 élèves fréquente le réfectoire, les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.

Des menus variés et équilibrés y sont servis : salade ou soupe en entrée, viandes, féculents et légumes, fruits ou laitages pour le dessert. Un menu végétarien est servi une fois par semaine. Les menus sont les mêmes qu'à l'UAPE.

Une enquête a été menée auprès de tous les enfants inscrits au réfectoire (103 enfants) concernant la qualité de la nourriture. Celle-ci s'est déroulée en deux temps :

Dans un premier temps, durant une semaine, un sondage quotidien a été effectué sur le menu du jour sous la forme de formulaire demandant aux enfants s'il avait été ou non à leur goût, et s'ils avaient des suggestions de plats particuliers qui leur feraient plaisir. Les enfants ont fait preuve d'imagination puisque du homard, du caviar et même des sushis ont été suggérés. Ils ont également plébiscité des plats plus simples, comme des hamburgers, des frites ou des pizzas. Tous les enfants se sont transmis le formulaire afin d'y répondre avec enthousiasme.

Dans un deuxième temps, un autre formulaire leur a été remis avec des questions d'ordre plus général, comme :

- En général, aimez-vous les plats proposés par Croq-midi ? Les résultats étaient plutôt moitié-moitié.
- Doit-on garder Croq-midi comme traiteur ? Là aussi les résultats étaient partagés.
- Faut-il améliorer quelque chose dans les menus proposés ? Nombreux sont ceux à avoir répondu oui, souhaitant plus de plats qui ne sont pas équilibrés, comme dans le cas des suggestions émises dans la première phase de l'enquête.

Tous les enfants ont apprécié participer à ce sondage et les résultats de cette enquête étaient plutôt positifs. La plupart apprécie la majorité des plats proposés par Croq-midi mais certains sont assurément plus difficiles et ils n'ont pas été tendres dans leurs réponses au sondage. S'ils avaient répondu à l'enquête dans le cadre familial, le résultat aurait peut-être été sensiblement différent. Les enfants ont tendance à suivre le mouvement, ce qui a pu fausser les résultats.

Il a également été demandé aux 3 surveillantes du réfectoire de participer à ce sondage et elles ont plus apprécié les plats proposés que les enfants.

L'équipe du réfectoire se compose de 5 personnes, 2 personnes pour le service, la vaisselle et les nettoyages et 3 personnes pour la surveillance des enfants qui sont en moyenne au nombre de 40 par service, (de 38 à 45 selon les jours).

DEVOIRS SURVEILLÉS

Depuis la rentrée 2018, c'est la commune qui organise les devoirs surveillés, sous la responsabilité de Mme Belet Maude et avec une équipe de 6 encadrants, pour la plupart étudiants (UNIL, EPFL).

Ils ont débuté cette année le lundi 31 août 2020, pour les 4 à 6P, et le lundi 7 septembre 2020 pour les 7 et 8P ; ils sont proposés :

Pour les 4 à 6P : les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h30

Pour les 7 et 8P : en fonction de l'heure à laquelle ils finissent l'école, soit :

1. La classe de 7P/6S :
 - les mardis de 16h30 à 17h30
 - les jeudis de 15h15 à 16h30, il n'y a pas eu d'inscription pour ce jour
2. La classe 7P/7S
 - les lundis de 16h30 à 17h30
 - les jeudis de 15h15 à 16h30
3. La classe de 8P/5S
 - les lundis de 16h30 à 17h30
 - les mardis de 15h15 à 16h30, il n'y a pas eu d'inscription pour ce jour
 - les jeudis de 16h30 à 17h30, il y a eu trop peu d'inscription pour ouvrir un groupe
4. La classe de 8P/6S
 - les lundis de 15h15 à 16h30, il y a eu que 4 inscriptions, ils ont donc été mis avec un groupe de 6P
 - les jeudis de 16h30 à 17h30, il n'y a pas eu d'inscription pour ce jour

Les 4-6P sont en moyenne 25 élèves par jour, répartis en 3 groupes de 7 à 9 enfants (1 groupe de moins que l'année dernière).

Pour les 7-8P, un seul groupe de 8 élèves de 7P a été formé, le lundi de 16h30 à 17h30. 4 élèves de 8P ont quant à eux été placés avec les 6P, le lundi de 15h15 à 16h30, puisqu'ils n'étaient pas assez nombreux pour créer un groupe spécifique.

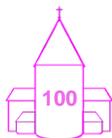
UAPE « LA PLAGE DES PIRATES »

Rapport de gestion annuel 2020

Chapitre 1 - La COVID-19 a marqué l'année 2020

Ce contexte particulièrement singulier a évidemment eu des répercussions sur la manière de travailler du personnel éducatif, de la direction et du secrétariat. L'ensemble du personnel a dû s'adapter au jour le jour et se coordonner tant bien que mal pour assurer le bon fonctionnement de l'UAPE, et trouver un équilibre susceptible de permettre l'accueil des enfants dans de bonnes conditions.





Au niveau du personnel de l'UAPE

Le personnel éducatif a fait preuve d'adaptation, de réactivité au quotidien et de bon sens, malgré les incohérences auxquelles il était confronté au début de la pandémie pour assurer au mieux les mesures d'hygiène et de sécurité. Au niveau de sa gestion, l'UAPE s'est appuyée sur le plan cantonal de protection pour l'accueil de jour des enfants établi par l'OAJE, qui s'est perfectionné au fil du temps.

Parallèlement, la direction a fait intervenir de nombreuses remplaçantes. Le but était de tout mettre en œuvre pour maintenir la structure ouverte afin que les parents puissent exercer leur activité professionnelle. Bien sûr, il était tout aussi important d'assurer la sécurité des enfants et leur quotidien. Pour pallier aux absences, la direction a dû recruter du personnel supplémentaire, solliciter une agence de recrutement « Nanou solution SA » et faire appel aux employés de la commune, principalement le personnel du réfectoire que nous remercions. La commune a également sollicité la bonne volonté des habitants du village pour nous aider en cas de situation extrême, situation que nous n'avons pas connue au final.

Au niveau des parents

90 familles étaient inscrites à l'UAPE et 54 familles inscrites sur la liste centralisée du réseau AJESOL, en attente d'une place d'accueil à la rentrée d'août 2020.

Pendant le confinement, nous nous sommes mis au télétravail et avons adapté toute la partie administrative afin de continuer à répondre aux besoins des parents inscrits à l'UAPE et à ceux inscrits sur la liste centralisée.

1- Les ajustements des revenus :

De février à fin mai, nous avons établi les acomptes 2019 pour le rétroactif et calculé le nouveau revenu de l'année en cours. Pendant la période de confinement, les parents devaient absolument fournir les justificatifs des revenus par email afin que nous puissions établir les nouveaux contrats sur la base de leurs revenus. La secrétaire s'est chargée du suivi des dossiers à distance tout en se coordonnant avec la direction de l'UAPE et le réseau AJESOL.

2- Les demandes de modification de contrat liées à un changement professionnel :

La pandémie a généré beaucoup d'incertitude et d'inquiétude face à l'avenir pour les parents. Une réorganisation professionnelle et familiale, une cessation d'activité, inscription au chômage, baisse du taux d'activité, impliquaient des conséquences sur le contrat d'inscription.

Une hausse importante des modifications de contrat a pu être constatée en novembre 2020. Durant cette même période, une baisse de fréquentation a été observée dans le groupe de 3-5P, de 15h15 à 18h00, qui risque de se prolonger jusqu'en juillet 2021. En effet, les parents inscrits sur la liste centralisée depuis le 1^{er} février 2020 ont été contactés afin de compléter les places libres. Hors, celles-ci ont été refusées car les parents avaient trouvé une solution qui couvrait la totalité de leur besoin d'accueil sur la semaine (Écoline, École privée billing, la famille, la nounou, etc.). Ils désiraient surtout une place pour la rentrée d'août 2021. Toutefois, 3 familles sur 19 sont restées intéressées par cette possibilité en début d'année 2021.

3- Les inscriptions pour les vacances d'été (juillet-août):

L'organisation des vacances d'été ne pouvait pas se préparer comme d'habitude en raison de nombreux facteurs inconnus liés à la pandémie.

Depuis sa création en 2012, l'UAPE a toujours été ouverte la première et la dernière semaine des vacances d'été. Cette année, le nombre d'inscriptions a augmenté.

Nombre 1-4P	2018	2019	2020
Juillet	9	15	28
Août	9 + 21 adaptations*	10 + 17 adaptations*	21 + 22 adaptations*

* Les adaptations ne sont pas obligatoires. Elles sont proposées aux parents pour permettre aux enfants de découvrir leur nouvel environnement, les jouets mis à disposition, rencontrer les éducatrices et les enfants du même groupe, faire le trajet entre l'école et l'UAPE, etc.

Lorsque l'UAPE a ouvert ses portes, le 11 mai 2020, l'équipe s'est consacrée à l'application des mesures sanitaires au sein de l'établissement, à réaménager les espaces de jeux, à réinventer les activités, puis à gérer et à rassurer les enfants. Dans ce contexte, l'équipe a par conséquent manqué de temps pour préparer les activités de la semaine de juillet. D'autant plus qu'elle ne savait pas si les groupes d'enfants seraient à nouveau acceptés dans les lieux publics en juillet. Toutefois, les enfants ont profité de grandes balades dans la nature. Exemple : une balade le long de la Venoge.



4- Les futures inscriptions pour la rentrée d'août 2020 :

En février 2020, la liste centralisée du réseau AJESOL comptabilise 54 demandes.

A la rentrée d'août 2020, 60 % des familles inscrites sur la liste centralisée du réseau AJESOL ont été admises à l'UAPE. Cependant, 40 % d'entre elles sont restées sans solution.

Nous avons orienté une partie des familles vers l'Écoline à St-Sulpice, leur permettant de trouver une solution intermédiaire jusqu'à ce qu'une place se libère à l'UAPE. Les familles ont alors réactualisé leur demande sur la liste centralisée du réseau AJESOL afin de conserver leur place jusqu'à la prochaine rentrée scolaire.

Sur 60 % des familles admises à l'UAPE, il est précisé que 39 % des familles ont obtenu un accueil à temps partiel à savoir :

- 15 % des enfants dans le groupe 3-5P
- 24 % des enfants dans le groupe 1-2P

Avant la fin de l'année 2020, sur les 15 % des enfants inscrits à temps partiel dans le groupe 3-5P, 10 % ont réussi à obtenir un temps complet. Cette situation est due au fait que les parents ont demandé des modifications de fréquentation entre septembre et décembre 2020, libérant ainsi certaines tranches horaires. Ce qui n'a malheureusement pas été le cas dans le groupe 1-2P qui est resté plus stable.

Les demandes sur la liste centralisée du réseau AJESOL concernaient principalement les enfants de 1-2P d'où un manque de place dans ce groupe. Une partie des familles a été orientée vers l'Écoline à St-Sulpice pour trouver une solution intermédiaire.

Parallèlement, environ 40 % des familles sont restées sans solution. Certains parents, qui ont inscrit leurs enfants en 1-2P à l'Écoline, ont réactualisé leur demande au réseau AJESOL pour conserver leur place sur la liste centralisée du réseau.

5- La collaboration :

La collaboration avec les parents a également été fortement réduite. Les parents ont récupéré leur enfant devant la porte d'entrée de l'UAPE pour des raisons sanitaires. La transmission des informations en fin de journée a donc été quasi-inexistante. Les rencontres ou entretiens avec les parents se sont déroulés à titre exceptionnel (conflit entre les enfants, problème d'intégration ou autres), à leur demande ou à la demande de l'équipe, tout en appliquant les mesures sanitaires indiquées sur le plan de protection cantonale.

L'équipe éducative s'est adaptée mais elle se réjouit de partager des échanges spontanés avec les parents et retrouver un espace de parole en vue de créer un lien confiance favorable au bien-être de l'enfant.

Au niveau des partenaires externes

La coordination entre l'école et l'UAPE fut également laborieuse. L'UAPE s'est adaptée en fonction des décisions prises par la DGEO. Une fois que l'école avait transmis les informations utiles, la Commune et l'UAPE pouvaient à leur tour informer les parents de leur organisation avant, pendant et après le confinement. L'anticipation était malheureusement impossible, il fallait être réactif au dernier moment.

Au niveau des enfants

Avant chaque nouvelle rentrée, les professionnels de l'UAPE se mobilisent pour préparer l'accueil des enfants : aménagement des locaux, recueil des informations liées à la santé des enfants, mise à jour des téléphones d'urgence, tri des jeux, préparation et mise en place complexe des brosses à dents en fonction du nombre d'enfants, préparation de la pharmacie, préparation du matériel de bricolage, planning des trajets, planning des fréquentations, etc.

Cette année en particulier, nous avons constaté que de nombreux enfants en 1P arrivaient à l'UAPE en pleurs ; ils étaient anxieux de quitter leurs parents. Il n'a pas été simple d'accueillir ces enfants et de les rassurer avec un masque sur le visage, tout en gardant les distances. A force de patience, de discussion et d'écoute, les enfants ont fini par accepter leur nouveau rythme de vie avant les vacances d'automne.

Malgré le contexte de la pandémie, l'UAPE a souhaité apporter un peu de gaieté en proposant une petite fête de Noël aux enfants. Tout en respectant les distances sociales, ils ont pu bénéficier d'un spectacle présenté par « Les Contes joyeux » et la visite du Père Noël qui était masqué sous sa grosse barbe. Cette année pas de câlin mais des cadeaux pour les enfants de l'UAPE. Les enfants ont chanté deux chansons au Père Noël pour le remercier de sa venue exceptionnelle à l'UAPE !

Chapitre 2 L'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP)

L'EIAP a établi un référentiel de compétences pour le personnel d'encadrement d'un accueil collectif de jour parascolaire primaire. Il est entré en vigueur le 1^{er} août 2019, www.eiap.ch. La direction de l'UAPE applique les directives du référentiel pour garantir une prise en charge de qualité au sein de l'établissement.

Taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis en 2020 : *1 EDE pour 12 enfants 1-2P / 1 EDE pour 12 enfants 3-6P*

Capacité des places d'accueil	7h-8h30	12h00-13h45	13h45-15h15	15h15-18h00
Nombre d'enfants 1-5P	24	60*	12	48*

* *mercredi* : capacité d'accueil de 36 enfants à midi et 24 enfants l'après-midi

Taux de remplissage - référence au mois de janvier 2020

1-4P	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Mercredi
Matin avant école	58 %	58 %
Midi	98 %	89 %
Après-midi après l'école	93,5 %	93.5 %

Nous constatons un taux insuffisant le matin avant l'école (7h00-8h30), ainsi que le mercredi en raison d'une faible demande de la part des parents durant ces tranches horaires. En effet, les parents préfèrent accompagner leur enfant à l'école si l'activité professionnelle le permet. Parallèlement, les parents se libèrent principalement de leur obligation professionnelle le mercredi afin de favoriser les activités extrascolaires de leur enfant. L'organisation de cet accueil sera revue en 2021.

Chapitre 3 Le personnel éducatif et administratif, stagiaires

EDE* : 1.7 ETP*
ASE* : 2 ETP
APE* : 1.10 ETP
Apprentie ASE : 1 ETP (3^{ème} année) jusqu'à juillet 2020
Secrétaire : 0.3 ETP
Direction : 0.8 ETP

*ASE = assistante socio-éducative (formation secondaire) / EDE = éducatrice de l'enfance (formation tertiaire) / APE = autre personnel encadrant (sans formation)

* ETP = équivalent temps plein

Accueil des stagiaires : les stages ont été annulés en raison du COVID-19.

Participation de l'UAPE à la JOM (Journée Oser tous les Métiers) :

Cette année, la visite de 2 élèves a été annulée en raison de la pandémie. La JOM a pour but de faire découvrir aux élèves de la 7^{ème} à la 9^{ème} année des univers professionnels nouveaux, au-delà des secteurs encore traditionnellement féminins ou masculins. Cet événement est organisé par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes de l'État de Vaud.



Balade le long de La Venoge, juillet 2020

BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES

La vie de la bibliothèque au temps de la Covid :

Quasiment toute l'année s'en est trouvée chamboulée. La bibliothèque n'a pu ouvrir ses portes que pendant 32 semaines au lieu des 38 habituelles.

A la réouverture, les modalités de prêt et de fréquentations ont fluctué selon les recommandations sanitaires et celles édictées par Bibliosuisse. Dans un premier temps, le public ne pouvait plus entrer dans la bibliothèque et nous avons dû réceptionner sur le palier les environ 1000 livres qui arrivaient à échéance de prêt, avec la consigne de les stocker dans des caisses, 72 heures, avant de les manipuler. Une fois ces retours et rangements effectués, nous avons fait en sorte d'assurer le meilleur service possible au regard des limitations imposées : mise en place d'un guichet de prêt, préparation de livres pour les classes et aussi pour les élèves, en fonction de leurs demandes, préférences et de leurs goûts. La bibliothèque a pu rouvrir au public communal et aux parents dès l'été, avec cependant une restriction du nombre maximal de personnes présentes en même temps dans la bibliothèque (10 lecteurs + le personnel). Les lecteurs pouvaient juste passer, mais ne pouvaient plus s'installer dans la bibliothèque. D'ailleurs, tous les sièges, tapis, gradins ont été retirés. Ces deux dernières modalités ont toujours cours. Dans les conditions contraignantes actuelles, la bibliothèque a perdu une de ses fonctions de lieu où il fait bon s'installer pour bouquiner, faire ses devoirs, flâner.

Animations

Les classes sont venues 47 fois à la bibliothèque de St-Sulpice, dont 6 fois à l'occasion d'une animation JOJ. Parmi le panel d'activités : emprunt libre des livres ; écouter une histoire ; animations proposées ou sur demande en lien avec les programmes (comme le tri de texte) ; promotion de la lecture (présentation des Prix Chronos et des Prix enfantaise ; comment choisir un livre) ; comment rechercher des documentaires (animaux, pays-continent) ; atelier comparatif de contes ; petites expo thématiques et saisonnières. Sur demande préparation d'un choix de livres en lien avec des thématiques étudiées en classe : loups, voyages, pommes, bonhomme de neige, Charlie Chaplin et le cinéma, écologie, oiseaux, eau-mer-pluie, papillons et insectes, tour du monde et continents, indiens, grand-nord, ferme, planètes et espace.



« Silence, on lit ! » * - Un projet d'établissement :

Dans le contexte exceptionnel de la rentrée scolaire 2020-2021 placée sous le signe de la Covid-19, l'envie d'un projet fédérateur et apaisant a été proposé par les bibliothécaires de l'EPS Chavannes-près-Renens et St-Sulpice. En accord avec la Direction, qui a décidé d'en faire un Projet d'établissement pour 2020-2021, les bibliothécaires ont lancé et coordonné « Silence on lit ! », une animation pour la promotion de la lecture.

Les Commissions de bibliothèque, composées d'enseignant.e.s des trois cycles et des bibliothécaires, ont coordonné et assuré la promotion ainsi que le suivi du projet. Une affiche, support à cette manifestation, a été créée bénévolement par ma fille, Coraline Beyeler, étudiante en graphisme à l'Eracom.

Dès le 7 septembre 2020, 15 minutes quotidiennes de lecture libre et silencieuse ont été intégrées à l'horaire de tous les élèves de l'établissement, ainsi que de toute personne adulte travaillant pour l'EPS.

L'une des missions fondamentales de l'école est de permettre aux élèves d'acquérir des compétences en lecture ; elle doit également offrir un climat propice aux apprentissages : lecture et silence, activité commune et recentrage sur soi, forment le socle de ce projet d'établissement.

En plus de favoriser l'accès au livre et le plaisir de la lecture, cette activité très simple vise également des bénéfices pédagogiques indéniables, car être à l'aise en lecture, c'est :

- améliorer ses chances à l'école en étant capable de lire et de comprendre des consignes, des règles, des textes dans toutes les branches ;
- apprendre à se faire une opinion, à se forger un esprit critique ;
- avec la lecture de fictions, pouvoir s'identifier à un héros et se construire en trouvant des réponses ;
- s'ouvrir à d'autres mondes, à d'autres cultures.

Pour participer à ce projet pédagogique, chaque jour et durant toute l'année scolaire, les élèves ont été encouragés à avoir leur livre personnel toujours avec eux, pris à la maison, dans une boîte à livres ou emprunté à la bibliothèque.

* En 2016, une association « Silence on lit ! » a été créée en France pour porter l'idée née en 2001 dans un lycée turc. Depuis, entre 800 et 900 établissements français participent, indique l'association, et le concept a séduit dans plusieurs pays, dont en Belgique, au Canada, au Maroc, au Cameroun, mais aussi en Suisse : à Vevey dans une école professionnelle, à Genève dans plusieurs écoles primaires, mais aussi à Lausanne, au collège des Bergières, qui s'y est mise deux mois par an depuis 2017.



Atelier ZIGZAG :

Le 4 mars, atelier théâtre ZIGZAG, à l'occasion de leur spectacle Nota Bébés. Pierre Deveaud (compagnie TaMiErO) a mené une animation musique, comptines, et rythmique pour les petits enfants. En tout 32 adultes et enfants, de St-Sulpice (11), et des communes avoisinantes, ont profités de ce moment de doux et ludique.

Contes :

En mai, une animation interculturelle et musicale aurait dû nous permettre de découvrir des contes et des instruments typiquement africains, avec le conteur africain Kasongo Mutombo et son accompagnante musicale, Federica Dal Ponte. Mais au vu des circonstances, cette manifestation a été annulée.

Aucune autre animation communale n'a pu être planifiée en raison de la Covid-19.

En 2022, la bibliothèque aura – déjà – 10 ans ! Nous verrons s'il sera possible de prévoir un spectacle ou des événements spéciaux qui jalonnent l'année.

Personnel :

La précédente assistante, ayant pu augmenter son pourcentage à son autre poste de travail, a démissionné en juin. Le poste est resté vacant jusqu'à fin août. Afin de maintenir l'ouverture les jours habituels, la Municipalité a permis aux personnes en place d'effectuer des heures supplémentaires (4h15 par semaine pour la bibliothécaire). Fin août, nous avons eu le plaisir d'accueillir la nouvelle assistante, Jennifer Bignens.

Dons et récolte de livres :

La bibliothèque scolaire de la Plaine et la Planta (Chavannes) a fait une sélection parmi les livres désherbés. Une autre partie de ces livres est allée rejoindre une bibliothèque au Cameroun.

La bibliothèque a aussi participé à une action Payot : la récolte de livres – donnés par les élèves et familles au profit de bibliothèques pédiatriques des hôpitaux vaudois.

Orientation quant au développement des collections :

- Création d'un rayon livre audio destiné en particulier aux parents et enfants allophones.
- Augmentation et actualisation du fonds de DVD et Blu-ray.
- Mise en valeur des livres de contes.

Ces actions, combinées à de la promotion, ont eu un impact immédiat sur l'attractivité de ces rayons.

Fréquentation :

En raison de la limitation à 10 personnes au maximum dans la bibliothèque et à la suppression des places assises, nos lecteurs ont dû changer leurs habitudes et se contenter de passer uniquement pour faire leur sélection et prêt.

Le nombre d'emprunts (par semaine ouvrable) est encore et toujours sur une pente ascendante (21'079 emprunts, malgré les semaines de fermetures et les restrictions). Il est probable que le projet d'établissement « *Silence, on lit !* » impacte positivement le nombre d'emprunts puisque chaque élève lit 15 minutes en classe et ce tous les jours.

Statistiques par semaine ouvrable	
2013	318 prêts
2014	402 prêts
2015	429 prêts
2016	446 prêts
2017	463 prêts
2018	495 prêts
2019	609 prêts
2020	659 prêts

329 personnes ont emprunté à la bibliothèque, ce qui représente une moyenne de 64 livres par an et par lecteur. Il est certain que les petits Serpelious sont et restent des lecteurs assidus et qu'ils ont plaisir à fréquenter la bibliothèque.

Laure Beyeler
Bibliothécaire

SANTÉ SCOLAIRE

La fonction de médecin des écoles était assurée au 31.12.2020 par la doctoresse Rebiha Marthe, à Chavannes-près-Renens, laquelle assurait la bonne marche du service en collaboration avec l'infirmier M. Dias Pinto José.

La fonction de dentiste scolaire est assurée par le docteur Butticaz Gaël, à St-Sulpice, pour les élèves de la commune.

CHALET "LES ALOUETTES" MORGINS

Pour rappel, l'Entente intercommunale Ecublens-Crissier-St-Sulpice est propriétaire du chalet des Alouettes et d'un appartement de trois pièces situé dans la copropriété des Ravaires. Les taux de propriété sont les suivants : Ecublens 53.04 %, Crissier 32.40 % et St-Sulpice 14.56 %.



Le comité

Le comité se compose comme suit au 31.12.2020 :

Présidente : Mme Pascale Manzini, conseillère municipale à Ecublens
Membres : Mme Michelle Beaud, conseillère municipale à Crissier
Mme Anne Merminod, conseillère municipale à St-Sulpice

Il est secondé par quatre collaborateurs de la Commune d'Ecublens, à savoir :

Secrétaire : M. Jean-Marie Léchenne, chef du service des activités scolaires et parascolaires aux Ecoles à Ecublens
Caissier : M. Claude Salzmänn, boursier communal
Gestion du personnel : Mme Françoise Matti, cheffe du personnel
Bâtiments : M. Yolán Menoud, chef du service des bâtiments
Responsable chalet : M. François Jeandet

Il s'est également entouré de M. Serge Lugon, directeur des écoles, pour les problématiques directement liées à l'école.

Le personnel

La composition du personnel se présente comme suit :

- 1 responsable du chalet et animateur à 100 %
- 1 cuisinier responsable à 90 %
- 1 aide de cuisine à 90 %
- 1 responsable de l'entretien à 50 %
- 1 auxiliaire de nettoyage à l'heure
- 2 civilistes (ont été libérés dès le 13 novembre 2020)



Occupation du chalet

En raison de la situation sanitaire liée au COVID-19, le chalet a été occupé pendant 17 semaines, à savoir :

Camps d'hiver	9 semaines	École à la montagne	6 semaines
Colonie de vacances (février)	1 semaine	Colonies de vacances (octobre)	1 semaine

L'occupation a été interrompue du 16 mars au 30 août 2020, puis une directive du Département de l'enseignement obligatoire a interdit tous les camps et voyages dès le 17 octobre 2020 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021.



Camps scolaires

Ce sont les enseignants qui accompagnent en général deux classes pendant une semaine. L'organisation de la journée pendant les camps scolaires se fait en accord avec l'animateur et les enseignants. Pour les camps scolaires d'hiver, un moniteur vient s'ajouter au personnel et c'est l'animateur du chalet des Alouettes qui organise la journée de camp, en accord avec les enseignants. La présence des civilistes complète le taux d'encadrement et les expériences avec ces derniers sont toujours très positives.

Colonies

Les deux colonies de vacances organisées en 2020 ont été fréquentées par une quarantaine d'enfants pour l'année entre les périodes de COVID-19.

Locations

Le chalet est loué pendant les week-ends. Il a été occupé à 8 reprises en 2020. Cette diminution du nombre de locations est due au fait qu'il a fallu se conformer aux règles fédérales et cantonales en matière de crise sanitaire liée au COVID-19.

Le traditionnel week-end de ski des enseignants des trois communes a toutefois pu se dérouler les 18 et 19 janvier 2020. Ce week-end est toujours très apprécié par ces derniers.

Les citoyens des communes membres de l'Entente intercommunale sont prioritaires pour la location le week-end sous réserve de disponibilité. Les tarifs sont indiqués sur le site internet.

Travaux

Les travaux des terrasses extérieures (étanchéité) sont terminés. Quant aux travaux de raccordement (écoulement), ils ont été prévus au budget 2021. Les chambres des enseignants ont été rénovées et la porte du local à pellets a été remplacée par une porte EI30, conformément à la demande de l'inspection de sécurité.

Pendant cette année atypique, le personnel des Alouettes a participé à de nombreux travaux qui sont normalement effectués par des prestataires externes :

- repeindre toutes les chambres du chalet ouest, le hall central ainsi que la cage d'escalier du sous-sol au deuxième étage ;
- agrandissement et réfection complète du vestiaire au rez-de-chaussée ;
- rafraîchissement du vestiaire et escalier du sous-sol ;
- installation d'un dallage et d'un nouveau gazon sur la partie terreuse devant la terrasse ouest ;
- réfection des arrêts de dalles et installation d'une rampe en maçonnerie sur les terrasses ;
- ponçage et peinture des portes extérieures.

De plus, l'entretien et la surveillance du chalet nécessitent une présence quotidienne.

Site internet

Le site internet en ligne : www.alouettes-morgins.ch est très utilisé pour les demandes de locations du week-end et pour des renseignements sur les modalités de location.

Un film a été réalisé et mis en lien sur le site internet afin de permettre aux parents de se faire une idée des activités qui se déroulent au chalet (voir QR-code ci-contre). En ce qui concerne les informations à destination des enseignants, elles demeurent moins consultées.



Arrêt du Tribunal fédéral concernant la gratuité des camps et sorties scolaires

Cet arrêt, qui préconise la gratuité des camps et sorties scolaires, a eu un impact sur les finances communales mais aussi sur les finances du chalet en ce qui concerne la location du matériel de ski. Le manque à gagner reste toutefois modeste.

Nous remercions le personnel des Alouettes pour le travail accompli auprès des enfants accueillis à Morgins tout au long de l'année, ainsi que pour sa force de proposition, déployée pour tenter de combler tous les inconvénients dus à la pandémie actuelle.

Il en est de même pour le personnel administratif d'Ecublens, membre du comité de l'Entente pour tout le travail accompli pendant l'année en faveur du personnel et du Chalet Les Alouettes.

Ecublens, le 31.12.2020/JML

TRANSPORTS DES ÉLÈVES

Depuis le mois d'août 2015, seuls les élèves du secondaire (9P - 10P - 11P) utilisent les transports publics pour se rendre au collège de La Planta. La commune finance intégralement les abonnements de bus nécessaires pour ces trajets.



ASSOCIATION DU PASSEPORT VACANCES DE LA RÉGION LAUSANNOISE (APVRL)



L'assemblée générale de l'association, prévue le 12 novembre 2020 à Belmont, s'est déroulée par correspondance en raison de la situation sanitaire.

L'édition 2020 du Passeport vacances de la région lausannoise a dû malheureusement être annulée. Le coût à charge de la commune s'élève malgré tout à CHF 1'099.00.

Le nombre d'activités est en légère baisse et il sera important de le stabiliser voire de l'augmenter pour les années à venir. Le comité souhaite vivement pouvoir maintenir la qualité du Passeport vacances et faire en sorte que chaque enfant puisse participer à un nombre raisonnable d'activités.

Pour cela, les communes ont été invitées à chercher ou organiser de nouvelles activités afin de répondre à la demande en augmentation. Une activité est proposée à St-Sulpice : "Au gré du vent" (cours d'initiation à la voile organisée par le centre nautique de l'UNIL).

Le Passeport vacances c'est aussi de nombreux avantages : transports publics gratuits sur une partie du réseau Mobilis, accès libre aux musées et piscines de la région, 3 places de cinéma gratuites chez les partenaires. Il permet également de participer aux activités de Lausanne-sur-mer.

Tout ceci pour la modique somme de CHF 45.00 par enfant (CHF 40.00 pour les enfants suivants d'une même fratrie) pour un passeport traditionnel avec choix d'activités. Le coût est de CHF 25.00 pour le passeport « Farniente », destiné uniquement aux 13-15 ans qui ne souhaitent pas prendre part à des activités mais leur permet de profiter des avantages énoncés plus haut.



Renseignements complémentaires sur le site : www.apvrl.ch

CONFÉRENCE DES MUNICIPAUX EN CHARGE DES ÉCOLES DE L'OUEST LAUSANNOIS (CMEOL)

La CMEOL regroupe les Conseillers municipaux en charge des écoles des huit communes du district de l'Ouest lausannois. Le Municipal des écoles de la commune de Lausanne, M. Payot, est invité aux séances et il y a à chaque fois participé. Cette assemblée n'a aucun pouvoir décisionnel. Ces échanges réguliers sont surtout informatifs et permettent de débattre de problèmes communs.

Membres au 31.12.2020 :

- M. Jean-Claude **Glardon** (Bussigny)
- M. Alain **Rochat** (Chavannes-près-Renens)
- Mme Michelle **Beaud** (Crissier), Présidente
- M. Antoine **Reymond** (Prilly)
- Mme Pascale **Manzini** (Ecublens)
- Mme Nicole **Catano** (Villars-Ste-Croix)
- Mme Myriam **Romano Malagrifa** (Renens)
- Madame Anne **Merminod** (Saint-Sulpice)

Invité : M. David **Payot** (Lausanne)

En 2020, deux séances ont eu lieu. La première a porté sur le concept 360 et l'avancée des établissements dans ce domaine et la seconde a traité des retombées du COVID : coûts des nettoyages, organisation des activités parascolaires en temps de pandémie.

Durant l'année 2020, les activités liées au projet LIFT ont dû être arrêtées. Elles devraient reprendre en 2021.

JEUNESSE ET SPORTS

PLATEFORME JEUNESSE DE L'OUEST LAUSANNOIS

Drôle d'année pour la Plateforme jeunesse.... Elle avait pourtant bien débuté avec tout d'abord un apéro de Noël, le 16 janvier 2020 et dans une nouvelle formule, permettant à tous les invités traditionnels de cette manifestation d'assister à une conférence et de débattre sur l'engagement des communes pour la jeunesse. Madame Claire Balleys, sociologue, est venue parler de "la place des écrans au sein des familles" et a exposé un point de vue critique et novateur sur cette question, s'éloignant ainsi des idées reçues sur ce sujet.

Puis tout s'est arrêté avec l'arrivée de la pandémie, et toutes les autres rencontres prévues ont dû être annulées au gré des vagues de contagion.

Sur les quatre rencontres planifiées pour les acteurs du Groupe de coordination jeunesse (GCJ), seules deux ont eu lieu, le 16 janvier 2020 au CRAB de Bussigny et le 12 mars 2020 à Carrefour Sud à Prilly. Lors de la rencontre du mois de mars, la thématique de "l'Estime de soi" a été abordée. Cette notion avait été souhaitée par l'ensemble des travailleurs sociaux.

Les projets suivants ont tout de même été organisés et soutenus financièrement :

- 8 février 2020 - Sortie luge et ski à Villars, pour clore cette année de JOJ 2020, avec la participation de 24 jeunes des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Prilly, Renens.
- 19 février 2020 - 12^{ème} Tournoi de Futsal au gymnase de Renens. Plus de 100 jeunes de l'ensemble des communes de l'Ouest ont participé à cet après-midi footballistique. Comme à l'accoutumée, les jeunes se sont défiés en trois catégories, 12-14 ans garçons, 15-17 ans garçons et 12-17 ans filles. Le tournoi a vu la participation d'une équipe de Prélaz (Lausanne).

D'autres activités/projets étaient prévus lors de cette année, mais n'ont pas pu être réalisés :

- J-Ouest-Basket trophy
- Battle de rap
- Cap sur l'Ouest
- Dîner quizz
- Cinéma-débat
- Tournoi de e-sport

L'objectif est de repousser ces projets à l'année 2021.

Par ailleurs, la Plateforme a été sollicitée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) afin de mettre en place un projet pilote portant sur "Le non-recours des jeunes de 14 à 25 ans aux prestations sociales dans l'Ouest lausannois". Ce projet impliquant la Plateforme jeunesse, les communes de l'Ouest lausannois, les deux ARAS présentes dans le district et le groupe coordination jeunesse a pour objectif de "*partir des situations concrètes des jeunes afin d'appréhender leurs difficultés, coordonner les différents acteurs impliqués dans l'insertion des jeunes et proposer une solution adaptée qui puisse répondre aux besoins des jeunes. Il vise à faciliter l'accès aux prestations d'appui social, d'orientation et d'insertion pour les jeunes de 14 à 25 ans en rupture (« décrocheurs sévères ») à travers la mise en place d'une commission*". Ce projet a également dû être gelé en attente d'une amélioration de la situation pandémique.

Pour terminer, il est important de relever que la situation des jeunes dans le district est de plus en plus difficile ; elles-ils souffrent des restrictions sanitaires plus que tout autre groupe de personnes car ils sont à un âge où se rencontrer librement entre pairs dans l'espace public est une nécessité. De plus, les employeurs hésitent à engager des apprentis vu le contexte économique et sanitaire ; beaucoup de nos jeunes ne trouvent donc pas de places d'apprentissage à la sortie de l'école obligatoire. Tout au long de l'année 2021, la Plateforme jeunesse et le GCJ seront particulièrement attentifs à leur santé mentale et affective.



AFFAIRES SOCIALES

ARASOL – Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois

Délégués communaux à l'ARASOL au 31.12.2020 :

Comité de direction :	Mme Theumann Cécile	Municipale
Conseil intercommunal :		
Présidente jusqu'au 31.08.2020	Mme Dubuis Nathalie	Conseillère communale
Présidente au 31.12.2020	Mme Bolkensteyn Arun	
Membres au 31.12.2020	Mme Graetzel Carole	Conseillère communale
	Mme Berner Roxane	Conseillère communale

Dans la mémoire collective, 2020 restera synonyme de pandémie, gestes barrières, distanciation sociale, crise économique et sanitaire. Mais aussi applaudissements pour le personnel médical et tous ceux qui sont restés sur le pont pour que notre société continue à fonctionner.

Dans la mémoire des plus vulnérables, 2020 restera le retour des files d'attente pour l'obtention de produits de première nécessité, la peur de manquer, l'isolement, l'émergence d'une pauvreté cachée, l'exacerbation des inégalités. Mais aussi la solidarité, le don de soi, la réciprocité, l'entraide.

Dans la mémoire de l'ARASOL, 2020 restera l'année des apprentissages réussis :

- Le versement sans retard des prestations financières, alors que toute l'administration fermait ses portes du jour au lendemain. Confinés chez soi, nous avons poursuivi le traitement des dossiers, répondu au téléphone, assuré une permanence pour les urgences, renforcé nos liens avec le réseau social communal.
- L'émergence d'une mobilisation, jamais connue auparavant, en terme de solidarité.
- Un élan de fraternité et d'égalité créant des ponts entre les collaborateurs et la population.

Tous les secteurs de l'ARASOL ont montré une volonté prioritaire : prendre soin les uns des autres.

2020 aura également été marquée par le départ à la retraite d'Olivier Guex, Directeur de l'ARASOL, remplacé par Christophe Millardi dès le 1^{er} septembre.

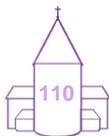
2020 fut une année intense et riche. Par ses enseignements, elle nous permet d'envisager avec confiance le développement de l'ARASOL qui devra faire face à de nouvelles réalités, telles que la généralisation du télétravail et la résolution de nouvelles problématiques sociales.



REVENU D'INSERTION / RI – APPUI SOCIAL

Contrairement aux appréhensions que nous avons, il n'y a pas eu de hausse significative des demandes, que ce soit au niveau des indépendants, des jeunes adultes en difficultés (JAD) ou plus généralement du RI. Cela est principalement dû aux indemnités versées (chômage, APG, RHT) et aux décisions des autorités de les prolonger. Il n'y a donc pas eu d'afflux de dossiers en 2020, les enjeux du CSR ayant surtout consisté à s'organiser pour maintenir nos prestations.

Le nombre des Serpelious bénéficiaires du RI s'est monté à 53 contre 50 en 2019.



AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES DE L'OUEST LAUSANNOIS (AAS)

Les requêtes liées aux prestations complémentaires ont eu tendance à augmenter ; les autres sont restées globalement stables. Tout n'a certes pas été simple durant cette année inédite mais chacun s'est adapté au mieux, en étant même imaginatif. Les rapports avec les partenaires se sont aussi renforcés et les demandes ont abouti, parfois dans des temps « records ».

Le nombre de subsidiés a très légèrement diminué, passant de 486 à 477 personnes, malgré une baisse importante des contacts constatée sur l'Ouest Lausannois (moins 39 %) et une petite hausse des appels de 3 %.

CONFÉRENCE DES MUNICIPALITÉS RESPONSABLES DES AFFAIRES SOCIALES DE L'OUEST LAUSANNOIS

Ces séances se déroulent 4 fois par année. Elles permettent de rencontrer les responsables des associations ou offices régionaux partenaires qui informent les communes de leurs activités. Des associations sont régulièrement invitées à se présenter.

Les sujets évoqués cette année ont eu trait à la réorganisation de la permanence Chômage du Défi avec l'ancien EFRE, le lieu d'implantation et l'organisation de la nouvelle épicerie Caritas, ainsi que le fonctionnement du nouveau service UNITÉ COMMUNE.

PERMANENCE-CHÔMAGE DU DÉFI

Cette permanence met à disposition des citoyens de l'Ouest Lausannois un coaching gratuit pour les aider dans leur recherche d'emploi, en collaboration avec l'ORP.

CARITAS

Les prestations de CARITAS n'étaient plus offertes dans l'Ouest Lausannois depuis l'abandon de la venue du bus CARITAS. L'objectif étant de remplacer ce service par un lieu fixe, relativement central pour servir tous les bénéficiaires de l'Ouest Lausannois. Avec l'appui des municipalités des communes concernées, une épicerie CARITAS a finalement ouvert en avril 2021 à Crissier. Elle est accessible aux personnes en situation de pauvreté ou menacées de l'être.

ACTIONS DE SOUTIEN AUX AÎNÉS LORS DE LA PREMIÈRE PHASE DU CONFINEMENT

Dès la fin de la première semaine de confinement, une équipe de l'administration communale, en charge en temps normal des devoirs surveillés et du réfectoire, a appelé toutes les personnes de plus de 65 ans de la commune, soit presque 800 personnes, avec pour objectif de sonder leurs besoins, de les tenir au courant des prestations mises en place et, en général, de les rassurer et les soutenir pendant cette période très anxiogène.

Ces 800 personnes représentaient 578 résidences, dont environ 200 n'ont pas répondu (on suppose que ce sont des résidences secondaires ou des personnes qui ne veulent en aucun cas être dérangées).

Sur les 368 restantes, seule une centaine ont demandé à être rappelées, hebdomadairement, et moins de la moitié lors du déconfinement. Les services de l'APREMADOL (CMS) ont repris la suite de ces appels de façon bi-mensuelle. Les personnes qui le souhaitaient ont été ajoutées sur la liste du plan canicule.

Parmi ces 100 ménages, 22 ont fait appel à « St-Sulpice contact », essentiellement pour leur courses. Un grand merci à ce groupe de bénévoles qui s'est mis en place extrêmement rapidement pour aider toute personne ne pouvant sortir de chez elle. Cette action a été un bel exemple de solidarité lors de ces semaines difficiles de mars et avril.

Tous notre gratitude va à nos Aînés pour leur compréhension face à une équipe peu formée à cet exercice, mais qui a pris sa tâche à coeur. Cette action a également mis en évidence le fait que ces Serpelious ont été très bien entourés pendant cette période, que ce soit par des voisins, la famille, les proches, que nous remercions à nouveau pour leur solidarité.

APREMADOL – Association pour la Prévention et le Maintien à Domicile dans l'Ouest Lausannois

Depuis début 2020, les charges liées à l'exploitation des soins à domicile ont été reprises par l'État à travers tout le canton. Les communes ont néanmoins gardé un droit de regard sur leur activité, via des rencontres régulières avec le comité composé des municipaux de l'Ouest Lausannois et des conseillers communaux.

Sur l'ensemble du canton, les CMS ont suivi au total 2046 personnes avec un diagnostic COVID-19 positif ou probable. Pour notre région, ce sont 219 personnes qui ont pu rester à domicile alors qu'elles étaient atteintes du virus (93 personnes) ou en quarantaine (126 personnes). Grâce aux professionnels de nos CMS de nombreuses hospitalisations ont ainsi pu être évitées durant cette pandémie.



Dès le début de la pandémie, la plus grande difficulté a été d'obtenir du matériel de protection en suffisance pour le personnel. Après trois semaines complexes, les approvisionnements ont pu être assurés et il a alors été pleinement possible de respecter les normes sanitaires et d'assurer la sécurité du personnel comme celle de l'ensemble des clients.

S'agissant des mesures de protection pour le personnel de nos CMS et de la direction, le télétravail a été instauré pour toutes les fonctions avec une attention particulière pour les collaborateurs vulnérables. Au terme de l'année, nous constatons que le virus n'a touché directement que 37 personnes sur les 313 collaborateurs de l'association ; 84 personnes ont été placées en quarantaine.

Au vu des mesures de confinements prononcées par le Conseil Fédéral, la demande de livraison de repas à domicile a fortement augmenté de 17 % sur l'année. La réactivité de nos partenaires (Fondation des Baumettes et Concordance) a permis de répondre immédiatement aux besoins des clients.

Des contacts ont également été pris avec toutes les autres communes du district pour leur proposer nos services. Pour St-Sulpice, l'APREMADOL a repris le suivi de la campagne d'appels menée par les employés communaux.

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et le corps préfectoral ont mis en place, début avril 2020, une coordination cantonale des solidarités. Ceci afin de soutenir les communes dans leurs besoins d'appui social et d'accompagnement de la population du canton. Depuis le 15 décembre 2020, cette centrale est directement accessible à la population.

Depuis juillet 2020, le CMS d'Ecublens assure la distribution de masques à la population au bénéfice d'une prestation sociale. Sur l'ensemble du dispositif vaudois, ce sont 50 000 boîtes qui ont été distribuées gratuitement en 2020, représentant en moyenne 2 000 boîtes par semaine à 1 000 demandeurs.

Au début de l'automne, une équipe par CMS a été formée pour pratiquer des tests COVID-19. Cette nouvelle prestation a permis à nos clients les plus vulnérables, désireux d'éviter des déplacements dans les centres de dépistages, de se faire détecter à domicile.

La limitation de nos prestations, demandée lors de la 1^{ère} vague COVID-19, a généré une baisse de notre activité de 2.4 % sur l'année 2020.

Heures de prestations	2020	2019	2015	Evolution	
				sur 1 an	sur 5 ans
Évaluations et conseils	11 439	11 902	7 430	-3.9%	+54.0%
Soins infirmiers	27 399	28 359	21 474	-3.4%	+27.6%
Soins de base	58 338	60 853	57 217	-4.1%	+2.0%
Aide à domicile	17 658	19 179	25 870	-7.9%	-31.7%
Autres prestations	16 042	13 804	11 791	+16.2%	+36.1%
Total général	130 876	134 097	123 782	-2.4%	+5.7%

Tiziana Brutto Koller
Directrice

SANTÉ PUBLIQUE

En janvier 2020, le bus des Ligues de la santé s'est une nouvelle fois arrêté à St-Sulpice pour proposer aux Serpelious un dépistage des facteurs de risque des maladies cardiovasculaires.

La commune soutient également l'association Stop suicide par la mise à disposition de dépliants et par le biais d'affiches.

Le plan canicule a été mis à jour pour un éventuel déploiement en été. Il n'a pas été utilisé à cet effet, par contre il a été utile pour poursuivre l'action de suivi des aînés, à la suite de la première vague COVID du printemps 2020.



**FAITES VOTRE BILAN LORS DU PASSAGE
DU BUS SANTÉ DANS VOTRE RÉGION**

TRANSPORT POUR PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

En 2020, la commune a continué à assurer le bien-être de ses citoyens à mobilité réduite en subsidiant 440 courses pour ces personnes via « les chauffeurs bénévoles de l'Ouest lausannois » et « Transport Handicap », respectivement pour $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{4}$ des transports.

La commune enregistrant une baisse de plus de 40 % de ces prestations, on constate que le confinement a découragé ces bénéficiaires, qui ont préféré rester chez eux afin d'éviter les contacts plutôt que se déplacer.

FRANÇAIS EN JEU

Deux cours sont offerts aux personnes domiciliées dans les communes du district de l'Ouest lausannois, l'un destiné à des personnes adultes migrant-e-s, non-francophones, de niveau grand débutant à débutant (niveau A1-A2), l'autre pour des niveaux plus avancés.

COMPLÉMENT DE SERVICE POUR LES OBJETS ENCOMBRANTS

Suite à des demandes de citoyens dans l'incapacité de débarrasser leurs objets encombrants entre chez eux et le trottoir, la commune a mis en place un service de dépannage assuré par des étudiants et coordonné par le Service de la voirie.

1 TULIPE POUR LA VIE

St-Sulpice a renouvelé sa participation à la deuxième édition de l'action « 1 Tulipe pour la VIE » lancée par L'aiMant Rose, association engagée pour un dépistage précoce du cancer du sein.

Cette année, ce ne sont pas moins de 42 communes qui ont participé à cette action. Tout un massif de tulipes roses et blanches a ainsi décoré le parterre du parking de l'Auberge communale, dans le but de susciter l'attention, l'admiration et l'éveil des consciences des passants et de la population à la problématique du cancer du sein.



RÉSEAU 4 S - Solidarité entre Seniors à St-Sulpice

Au 31 décembre 2020, le Comité du Réseau a la composition suivante :

Présidente : Lilly **Bornand**
Vice-président : Bernard **Liechti**
Secrétaire : Antoinette **Bovey Liechti**
Trésorière : Antoinette **Bovey Liechti** (ad intérim)
Membres : Jean-Claude **Brahier**
Alain **Clerc** (délégué de la Municipalité)
François **Giacobino**
Aline **Grenier**
Michel **Racine**

En cette année de pandémie, nos activités se sont vues réduites par la force des choses.

Dès le mois de mars, le Comité a cessé de se rencontrer pour faire des projets suite aux différentes interdictions.

L'atelier informatique a encore continué quelques semaines mais, au vu de l'âge de nos participants et de leurs peurs, plus personne ne l'a suivi. Nous avons à nouveau élaboré un programme pour l'automne, qui a duré quelques semaines.

Quelques activités ont vu le jour ou ont pu être maintenues.

L'atelier d'aquarelle a dû changer de professeure, la personne en charge des cours étant une personne à risque. Cette activité, qui compte toujours 5 participantes pour respecter les règles de l'OFSP, a pu reprendre en janvier 2021 sous la direction vigilante de Madame Chantal Leu.

Un cercle de lecture a vu le jour dès la rentrée de septembre : « La Voix au Chapitre ». Là aussi, le groupe se limite pour l'instant à 5 personnes. Les échanges ont été intéressants et riches.



Association
RESEAU 4S
Solidarité entre Seniors
à Saint-Sulpice

Un groupe de marche : « Les Mille-Pattes » a aussi vu le jour. Au début, nous étions environ 9 participants, mais à cause de l'augmentation des cas, quelques personnes plus vulnérables se sont abstenues de pratiquer cette activité en groupe, ainsi réduite à 5 personnes.

Le Réseau a reçu plusieurs demandes pour créer un groupe de marcheurs plus tranquilles. Il va démarrer après Pâques 2021 et s'appellera : « La ballade des gens heureux ».

Les différents repas ou apéros n'ont pu être organisés, comme d'habitude. C'était regrettable, mais au vu de l'âge de nos membres nous avons été très prudents.

Pendant l'été la situation semblait s'être améliorée et nous avons pu faire l'AG le premier octobre 2020, au foyer paroissial des Pâquis. 50 membres étaient présents, le même nombre de personnes que d'habitude.

L'assemblée a écouté avec intérêt une conférence de Monsieur Maurice Decoppet sur sa vie avec les bateaux du Léman, sa grande passion.

Comme nouveauté en cette année 2020, nous avons édité un programme de nos activités, richement illustré. Il est déposé à l'administration communale, à la droguerie, ainsi que dans divers commerces du village.

Nous essayons d'instaurer une dynamique et de créer plus de solidarité et de convivialité parmi les Seniors de St-Sulpice. C'est très important pour bien des gens esseulés ou nouvellement arrivés dans notre village. En 2020, le nombre de nos membres a augmenté de 20 pour cent. Nous en sommes très heureux.

Avenir des Seniors dans la commune

Il n'existe à ce jour pas de véritable structure d'accueil des Seniors à St-Sulpice. La commune a reçu des propositions de collaboration de Pro Senectute qu'il serait intéressant de considérer avec attention. Comme j'ai compris leur offre, ils ne créent pas d'activités mais aident à leur mise en place éventuelle. Ils gèrent cependant activement « La Table au bistrot », activité actuellement mise en veilleuse.

Pro Senectute propose une offre intéressante mais le Comité du Réseau 4 S est assez limité dans ses possibilités. Il faudrait vraiment que la commune considère avec attention le soin et l'aide qu'elle peut apporter à ses Aînés ; lesquels représentent plus du 20 pour cent de notre population, souvent un fort potentiel économique.

*Lilly Bornand, Présidente
St-Sulpice, le 28 mars 2021*

AJESOL – Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois

L'AJESOL est une association sans but lucratif dont l'objectif est de constituer, gérer et développer un réseau conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) sur le territoire des Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et St-Sulpice.

Les organes de l'association sont l'Assemblée générale, composée des délégués de chaque membre, et le Comité directeur.

Selon les statuts, la Commune de St-Sulpice a droit à 4 délégués, dont un siège au Comité directeur. Ces délégués étaient au 31.12.2020 :

- Mme **Merminod** Anne Municipale, membre du Comité directeur
- M. **Clerc** Alain Syndic
- Mme **Comte** Evelyne Conseillère communale
- Mme **Kaesser-Moser** Alice Conseillère communale



L'année 2020 a été marquée par la pandémie Covid-19 qui a influencé la plupart des actions du comité.



L'accueil de jour des enfants s'est arrêté en même temps que l'école. Il a fallu s'adapter, mettre en application les mesures édictées par l'État, mesures qui ont changé plusieurs fois, suspendre tous les contrats de placement et assurer l'accueil d'urgence.

L'obtention des aides financières des instances cantonales a demandé un fort engagement du personnel administratif, mais cette aide a été précieuse pour les communes.

La reprise des accueils s'est avérée aussi difficile, entre les mesures sanitaires et le volume d'absence inhabituel, mais tout a été fait pour maintenir les structures ouvertes.

Et durant cette année particulière, l'AJESOL a obtenu la reconnaissance de son réseau pour les cinq prochaines années.

NONAGÉNAIRES

13 habitants de la commune nés en 1930 ont fêté leur nonantième anniversaire durant l'année.

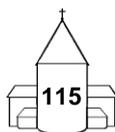
La plupart des visites officielles traditionnelles n'ont malheureusement pas pu avoir lieu par mesure de précaution. Elles ont repris durant quelques mois pendant la période de déconfinement, avec les précautions sanitaires de rigueur. Pour des raisons personnelles ou de santé, seulement deux personnes ont souhaité recevoir une visite à l'occasion de leur jubilé.

Le doyen de la commune au 31.12.2020 est M. Campiche Michel (1922).



SORTIE DES AÎNÉS

La traditionnelle croisière offerte par les Autorités aux Aînés de la commune n'a malheureusement pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire due au COVID-19.



CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Le rapport de gestion démontre que l'action de la Municipalité et le travail de l'Administration s'étendent à des domaines très divers.

La reconnaissance de la Municipalité est acquise à l'Autorité délibérante qui lui a accordé sa confiance tout au long de l'année.

Elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité ainsi que des comptes communaux 2020 et du préavis s'y référant,
- des rapports de la Commission de gestion et des finances,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D É C I D E

1. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2020, ainsi que le bilan tels qu'ils ont été présentés,
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

A. Clerc

Le Secrétaire :

N. Ray



St-Sulpice, le 10 mai 2021



ORGANISMES INTERCOMMUNAUX autres associations et institutions

Les rapports intégraux des associations, organismes et institutions diverses, auxquelles la commune est rattachée en tant que membre ou dont elle fait partie, sont à disposition sur support papier au Secrétariat municipal (www.st-sulpice.ch) ou sur les sites suivants :

Association pour l'accueil de jour des enfants du sud-ouest lausannois (AJESOL).....	www.ajesol.ch/l-ajesol/en-chiffres
Accueil familial de jour	www.st-sulpice.ch
Association du Passeport-Vacances de la Région Lausannoise (APVRL).....	www.apvrl.ch
Association pour la prévention et le maintien à domicile (APREMADOL)	www.apremadol.ch
Association régionale d'action sociale de l'Ouest lausannois (ARASOL).....	www.arasol.ch
Association de Communes Vaudoises (AdCV).....	www.adcv.ch
Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » - PolOuest	www.polouest.ch/rapport-de-gestion-2/
Bureau Intermunicipal.....	www.st-sulpice.ch
CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le Lac Léman).....	www.cgn.ch
Chalet « Les Alouettes » à Morgins.....	www.alouettes-morgins.ch
COH (coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des Hautes Écoles)	www.st-sulpice.ch
Commission intercommunale de la taxe de séjour - FERL.....	www.st-sulpice.ch
Ecorecyclage	www.ecorecyclage.ch
Epura.....	https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/epura.html
ERM Epuration Région Morgienne	www.erm-step.ch
Établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et St-Sulpice.....	www.st-sulpice.ch
Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge	www.st-sulpice.ch
Inspection intercommunale des chantiers (IIC).....	www.iic-ol.ch
Lausanne Région	www.lausanneregion.ch
Mèbre et Sorge—Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge	www.st-sulpice.ch
Organisation Régionale de Protection Civile - Lausanne Ouest (ORPC-ROL).....	www.pcirol.ch
Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois.....	www.st-sulpice.ch
Service de défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne.....	www.st-sulpice.ch
SIL	www.lausanne.ch/vie-pratique/energies-et-eau/services-industriels
Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL)	www.ouest-lausannois.ch
TL	rapportannuel.t-l.ch
Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC)	www.mbc.ch
Union des Communes Vaudoises (UCV)	www.ucv.ch
VALORSA SA.....	www.valorsa.ch

SIGLES ET ACRONYMES

AdCV	Association de communes vaudoises
AJESOL	Association pour l'accueil de jour des enfants du sud-ouest Lausannois
ALSMAD	Association lausannoise pour la santé et le maintien à domicile
APG	Allocation pour perte de gain
APREMADOL	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois
ARAS - ARASOL	Association régionale d'action sociale - de l'Ouest lausannois
ASE	(UAPE)
ASL	Association pour la Sauvegarde du Léman
BI	Bureau intermunicipal
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire
CDAP	Cour de droit administratif et public
CILV	Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud
CIP	Caisse Intercommunale de Pensions
CISTEP	Convention Intercommunale de la Station d'Épuration de Vidy
CMEOL	Conférence des municipaux en charge des écoles
CMS	Centre médico-social
COH	Commission de coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des Hautes Écoles
COPIL	Comité de pilotage
COV	Conservatoire de musique de l'Ouest vaudois
CSM	Centre Sportif de Malley
CSR	Centre social régional
CSSP	Club de plongée de St-Sulpice
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DGE	Direction générale de l'environnement
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DPS	Détachement premiers secours
ECA	Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EPT	Équivalent plein temps
ERM	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne
FERL	Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise
GCJ	Groupe Coordination Jeunesse
GED	Gestion électronique des documents
IIC	Inspection intercommunale des chantiers
JAD	Jeunes adultes en difficulté
J+S	Jeunesse + Sport

LAJE	Loi sur l'accueil de jour de l'enfance
LAMal.....	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LEDP	Loi sur l'exercice des droits politiques
LDCV	Loi sur le droit de cité vaudoise
LN	Loi sur les naturalisations
Lpers.....	Loi sur le personnel
OFCOPOP	Office communal de la population
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORP - ORPOL	Office régional de placement - de l'Ouest lausannois
ORPC - ROL.....	Organisation régionale de protection civile - Région Ouest lausannois
OSP	Orientation scolaire et professionnelle
PA	Plan d'affectation
PALM	Projet agglomération Lausanne-Morges
PC.....	Prestations complémentaires
PCi.....	Protection civile
PDI-OL.....	Plant directeur intercommunal - Ouest Lausannois
PDL.....	Plan directeur localisé
PEP.....	Plan d'extension partiel
PERL	Promotion économique de la région lausannoise
PGEE / PGEEi.....	Plan général d'évacuation des eaux / intercommunal
PPA.....	Plan partiel d'affectation
PQ.....	Plan de quartier
PREE	Plan Régional d'Évacuation des Eaux
RC.....	Route cantonale
RHT	Réduction de l'horaire de travail (indemnités)
RI	Revenu d'insertion
SCRIS.....	Service Cantonal de recherche et d'information statistique (désormais nommé Statistique Vaud)
SDIS	Service de défense incendie et de secours
SDOL.....	Stratégie et développement de l'Ouest lausannois
SDT.....	Service du développement territorial
SIE	Service Intercommunal de l'Électricité
SIL	Services Industriels de Lausanne
STEP	Station d'épuration de Vidy
THV.....	Transport Handicap Vaud
TL.....	Transports publics de la région lausannoise
TO / TC.....	Tirs obligatoires / Tirs en campagne
TPM	Transports publics morgiens
TSP.....	Travailleur social de proximité
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UCV	Union des communes vaudoises
UNP	Union Nautique des Pierrettes
USL.....	Union des Sociétés Locales
VALORSA SA.....	Société pour la gestion des déchets du périmètre Ouest
VIDIS	Vision Intégrée Défense Incendie et Secours



Commune de
St-Sulpice
MUNICIPALITÉ

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU VŒU NUMÉRO 4
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES
RAPPORT DE GESTION 2019

**« FOURNIR UNE LISTE EXHAUSTIVE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET/OU FINANCIER. »**

RÉPONSE AU VŒU N° 4 DE LA COGEFI :

**« FOURNIR UNE LISTE EXHAUSTIVE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET/OU FINANCIER »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Dans son rapport sur l'examen de la gestion 2019, votre commission de gestion et des finances a émis, comme il est d'usage, un certain nombre de vœux adressés à la Municipalité.

La présente réponse concerne le vœu numéro 4 : «*Fournir une liste exhaustive des bâtiments communaux du patrimoine administratif et/ou financier avec les éléments suivants :*

- *Numéro parcelle*
- *Valeur comptable*
- *Valeur ECA (assurance incendie)*
- *Estimation fiscale (avec indication de l'année de l'estimation)*
- *Estimation valeur marché*
- *Surface habitable*
- *Indice d'utilisation du sol actuel*
- *indice d'utilisation du sol maximal permis*
- *Nombre d'entités/logements*
- *Pour chaque entité/logement :*
 - o *nombre de mètres carrés*
 - o *nombre de pièces*
 - o *loyer perçu par mètre carré*
 - o *éléments annexes éventuels, (parking jardin privatif, etc.) »*

2. ÉTAT DE LA SITUATION

La commune de St-Sulpice est propriétaire de plusieurs bâtiments sur son territoire, dont certains à usage mixte, soit d'une part en logements et d'autre part pour abriter les besoins de l'administration ou des services de notre commune.

Le tableau ci-joint ne comprend pas les bâtiments à usages spécifiques ou en attente de détermination de la Municipalité, tels que le collège des Pâquis, le refuge, le bâtiment récemment acquis au Centre 152, l'église, la buvette et les vestiaires du FC St-Sulpice, les WC publics et les stations de relevage ou de pompage des eaux usées.

Pour résumer :

- Centre 138 : bâtiment de voirie avec deux logements et une surface de stockage au 1^{er} étage ;
- Centre 138B : bâtiment de déchèterie ;
- Centre 59 : Complexe du Léman avec l'auberge communale, la salle du Conseil communal et sept logements ;
- Centre 47 : bâtiment protégé abritant la salle de municipalité et le secrétariat municipal ;
- Centre 60 : bâtiment comprenant la réception, l'office de la population, le service technique, le service des bâtiments, la salle des commissions et un logement ;
- Centre 52 : galeries Chamberonne et Venoge, ainsi que cinq logements ;
- Bochet 1 : bâtiment avec huit logements, un abri public, des locaux de stockage pour le SDIS Chamberonne, l'ORPC, la société de gymnastique et deux locaux loués à des privés ;
- Foyer des Pâquis : bâtiment avec une grande salle de 250 à 350 personnes, cuisine, sous-sol avec des petites salles et caves.

Investigations menées sur les immeubles listés sur le document ci-joint

La Municipalité a mandaté une société spécialisée pour établir un rapport sur le Centre 138, le Centre 47, le Centre 60, le Centre 59 et le Bochet 1.

Ces rapports, reçus courant septembre 2020, nous apportent de larges informations sur les immeubles précités.

En sus, une étude menée par une étudiante en architecture pour son travail de Master a été réalisée sur le Bochet 1. Ce rapport nous offre des pistes de valorisation de cet immeuble, pistes sur lesquelles la Municipalité pourrait s'orienter lors de la prochaine législature.

3. SITUATION DÉTAILLÉE POUR CERTAINS IMMEUBLES

Centre 138 - Bâtiment de la voirie

Ce bâtiment est de plus en plus à risque en termes de maintenance, surtout dans la partie construite sur trois niveaux. Les conduites d'eaux claires et d'évacuation des eaux usées, ainsi que le système de production de chaleur sont dans un état de désuétude. Il devient urgent de considérer une relocalisation de la voirie / déchèterie et de se défaire au plus vite de ce bien.

Centre 59 - Complexe du Léman

Construit en 1984, cet immeuble a requis déjà de coûteuses actions de maintenance, soit la rénovation de la cuisine de l'auberge pour un montant de plus d'un demi-million en 2008, le remplacement du système de production de chaleur en 2017 pour un quart de million et l'assainissement eaux claires et eaux usées du pourtour de l'immeuble en 2020.

Nous avons collecté des devis informatifs en 2015 jusqu'en 2018 pour améliorer considérablement l'isolation, sans pour autant atteindre le niveau requis pour l'obtention de subventions cantonales ou fédérales.

Récemment, un conseiller communal, enseignant dans une haute école à Yverdon, nous a demandé que cet immeuble soit listé comme sujet d'amélioration énergétique dans un travail de Master.

Foyer des Pâquis

Cette grande salle est l'unique facilité permettant de recevoir de 250 à 350 personnes, selon la configuration, dans notre commune. De nombreux points faibles ont été identifiés : production de chaleur, isolation, insonorisation, etc. Une restauration sera très difficile tant du point de vue technique que financier.

La prochaine Municipalité devra établir un plan de démolition et de construction d'une nouvelle grande salle répondant aux nécessités de notre population de plus de 5'000 habitants.

Bochet 1 - Logements et abris publics

Les différents rapports reçus vont permettre à la prochaine Municipalité de choisir parmi plusieurs options telles que :

- une division de la parcelle actuelle, en détachant 1'218 m² du côté rue du Centre pour sa mise en valeur par la construction d'un immeuble de 183 m² au sol avec 6 logements, ou par l'octroi d'un droit de superficie pour des logements adaptés ;
- une démolition de l'immeuble et une reconstruction en optimisant l'occupation du sol afin d'offrir 16 à 18 logements, dans la surface de la parcelle actuelle. L'abri public existant devrait toutefois être conservé ;
- l'agrandissement de l'immeuble actuel en ajoutant des m² au sol pour une extension.

4. CONCLUSIONS

Le tableau joint au présent document répond précisément aux demandes adressées dans le vœu 4 de la COGEFI.

Les investigations, effectuées durant l'été 2020 par notre mandataire, ont permis de compléter les informations relatives à la valeur vénale de ces immeubles, dont la bourse a pu prendre acte.

Ces mêmes études vont permettre à la prochaine Municipalité de prendre des options sur la valorisation de ces bâtiments (réalisation, vente et de fixer les priorités, en fonction de la capacité d'investissements futurs.

En final, la Municipalité de la législature 2021 – 2026 aura à prendre des décisions, quant à l'entrée en matière, ou non, sur les objets suivants :

- Relocalisation de la voirie / déchèterie dans de nouveaux espaces avec vente du bâtiment Centre 138, ainsi que des parcelles 191 et 1444, ce qui pourrait financer une partie de la nouvelle construction.
- Isolation des façades, remplacement de l'ensemble des fenêtres - vitrines et autres améliorations énergétiques du Centre 59 (Complexe du Léman). Une estimation avait été faite à plus de CHF 2'000'000.00 en 2017.
- Remplacement du Foyer par une grande salle polyvalente, avec des locaux pour les sociétés locales et par contrat, engagé lors de l'acquisition de cet objet, un bureau et une petite salle pour la paroisse Ecublens / St-Sulpice.
- Exploration des options sur le site du Bochet 1, pour une valorisation du bien communal, à court ou long termes, mais tout en préservant l'abri publique existant.

Les financements de certains investissements pourraient être assurés par la vente de nos patrimoines dormants.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 novembre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


A. Clerc

Le Secrétaire :


N. Ray



St-Sulpice
Immeubles communaux

		St-Sulpice Bâtiments communaux							
Sites	Centre 138 Voirie	1444	Centre 138 Déchèterie	Centre 59 Complexe du Léman Auberge	Centre 60 Adm communale réception	Centre 47 Adm communale Greffe	Centre 52 Espace 52	Bochet 1 Abri publique	Foyer Paroissial
Parcelle n°	191	1444	82	16	181	19	290	314	
Surfaces en m²	992	1000	3183			1043	3831	3848	
Surface habitable en m²	233		621	397	276	520	738	507	
Surface commerciale et industrielle	715		1077			100			
Année de construction	1959	2000	1984	2015	2005	1998	1973	1969	
Nombre d'appartements en location	3	0	7	1	0	5	8	0	
Indice d'utilisation du sol actuel	0.337		0.231	0.275	0.236	PEP Village	0.104		
Indice d'utilisation maximal	0.6		0.6	0.96	0.57	PEP Village	0.45		
Valeur vénale	1'269'000 CHF	590'000 CHF	8'160'000 CHF	2'860'000 CHF	4'476'000 CHF	3'500'000 CHF	5'400'000 CHF	2'270'000	
Estimation fiscale	1'039'000 CHF	R. 138	2'863'000 CHF	Patrimoine adm.	Patrimoine adm.	2'291'000 CHF	691'000 CHF	0 CHF	
Année de l'estimation fiscale	1998		2016			2003	2009		
Valeur ECA	2'542'841	82'500	7'560'929	2'240'900	2'627'073	2'811'200	3'853'011	2'247'954	
Revenus locatifs (2019)	56'000		210'365	31'000	0	125'000	123'000	19'000	
m² en location	352	0	1176	113	0	520	738	370	
Sites	Centre 138 Voirie	Centre 138 Déchèterie	Centre 59 Complexe du Léman Auberge	Centre 60 Adm communale réception	Centre 47 Adm communale Greffe	Centre 52 Espace 52	Bochet 1 Abri publique	Foyer Paroissial	
Imputation interne en CHF	20'000	14'000	20'500	74'000	157'800	14'000	10'000	0	
Usage communal en m²	715	172	799	250	625	100	419	490	
Charges (2019)	50'000	1'000	107'422	57'700	73'000	61'000	41'000	34'000	



Commune de
St-Sulpice
MUNICIPALITÉ

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU VŒU NUMÉRO 5 (TRANSPORTS PUBLICS)
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES
RAPPORT DE GESTION 2019

**« TENIR COMPTE DANS LA PRÉSENTATION DE L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2021
ET PLUS PARTICULIÈREMENT DU POINT D'IMPÔT,
DES ÉCONOMIES POTENTIELLES DÉCOULANT
DU RETOUR DU BUS 701 SUR LA ROUTE CANTONALE »**

RÉPONSE AU VŒU N° 5 DE LA COGEFI :

**« TENIR COMPTE DANS LA PRÉSENTATION DE L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2021
ET PLUS PARTICULIÈREMENT DU POINT D'IMPÔT, DES ÉCONOMIES POTENTIELLES
DÉCOULANT DU RETOUR DU BUS 701 SUR LA ROUTE CANTONALE »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Dans son rapport sur l'examen de la gestion 2019, votre commission de gestion et des finances a émis, comme il est d'usage, un certain nombre de vœux adressés à la Municipalité.

La présente réponse concerne la première partie du vœu numéro 5 : « *Tenir compte dans la présentation de l'arrêté d'imposition 2021 et plus particulièrement du point d'impôt, des économies potentielles découlant du retour du bus 701 sur la route cantonale* ».

2. ÉTAT DE LA SITUATION

Les travaux actuellement en cours sur le tronçon « Tir-Fédéral - Venoge » de la route cantonale 1 (dit « Étape 3 »), va apporter de nombreuses modifications tant pour le trafic automobile que pour la mobilité douce et les transports publics¹.

En particulier, pour les lignes de bus concernant le village de St-Sulpice, les effets sont les suivants :

- la ligne MBC 701, qui transite actuellement par la route du Centre de Saint-Sulpice, circulera entièrement sur la route cantonale dès la fin des travaux de réaménagement, desservant de nouveaux arrêts.
- les lignes tl 31 et 33 utiliseront le nouveau giratoire de Vallaire (au lieu de celui de Denges) pour faire demi-tour au terme de leur parcours.

Ces deux modifications entraînent une diminution du parcours effectué sur le territoire de St-Sulpice et donc, a priori, une diminution du coût à la charge de la commune. La Municipalité a ainsi pris contact avec les deux entreprises concernées pour obtenir une estimation de l'économie prévue dès la fin des travaux.

Ligne 701 des MBC

Selon la réponse reçue des MBC, le changement du tracé de la ligne 701 sur la route cantonale est prévu pour décembre 2021 ; l'impact financier de ce changement ne concernera donc pas l'exercice comptable 2021.

De plus, le contrat qui lie la commune de St-Sulpice aux MBC prévoit une indemnité forfaitaire et non une clé de répartition sur les kilomètres parcourus, comme c'est le cas pour les autres communes concernées ; cette

¹ Pour plus d'informations sur ces changements, nous vous renvoyons au chapitre 3 du préavis 03/19, pages 7 à 16

Enfin, les MBC rendent attentive la Municipalité aux prévisions d'augmentation des prestations prévues sur le réseau d'environ 5 % d'ici à 2022, prévisions qui auront probablement pour effet d'augmenter les coûts répartis entre les communes.

Lignes 31 et 33 des tl

La mise en service du nouveau giratoire de Vallaire permet aux tl d'économiser 930 m de parcours pour la ligne 31 et la ligne 33 à chaque trajet, soit au total pour les 2 lignes, environ 41'400 km sur une année complète dès 2021, selon la réponse reçue des tl.

Cette diminution est estimée, toujours selon les tl, à environ CHF 212'000.00 pour 2021, montant déjà pris en compte dans le budget 2021 et dans les coûts transmis aux communes.

La direction des tl relève cependant qu'une augmentation des indemnités de toutes les communes du réseau d'agglomération est prévisible dès 2021 suite aux évolutions d'offre sur l'entier du réseau et, en particulier avec les nouvelles cadences des lignes 31 et 33 (qui ont un impact direct sur les indemnités payées par St-Sulpice).

3. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité a jugé que l'éventuelle diminution des montants forfaitaires payés par la commune aux deux entreprises de transport public concernées n'aura pas d'impact significatif sur le calcul du point d'impôt ; elle prévoit même que cette économie ne sera que temporelle au vu des projets significatifs d'évolution des réseaux prévus pour ces prochaines années.

Adopté par la Municipalité en séance du 2 novembre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Le Secrétaire :


A. Clerc




N. Ray

Délégué municipal : M. Alain Clerc, syndic



Commune de
St-Sulpice
MUNICIPALITÉ

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ
AUX VŒUX NUMÉROS 5 (RÉFORME POLICIÈRE) ET 6
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES
RAPPORT DE GESTION 2019

« TENIR COMPTE DANS LA PRÉSENTATION DE L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2021 ET PLUS PARTICULIÈREMENT DU POINT D'IMPÔT, DES ÉCONOMIES POTENTIELLES DÉCOULANT [...] DE LA FIN DE LA PARTICIPATION À LA RÉFORME POLICIÈRE »

« ÉVALUER LA POSSIBILITÉ POUR NOTRE COMMUNE DE SORTIR DE POLOUEST. PROPOSER DES OPTIONS CHIFFRÉES DANS CE SENS, AVEC EXPLICATIONS DES ÉVENTUELLES DIFFÉRENCES CONCERNANT LES SERVICES FOURNIS. »

MUNICIPALITÉ DE ST-SULPICE

RÉPONSE AUX VŒUX N^{OS} 5 ET 6 DE LA COGEFI :

« TENIR COMPTE DANS LA PRÉSENTATION DE L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2021 ET PLUS PARTICULIÈREMENT DU POINT D'IMPÔT, DES ÉCONOMIES POTENTIELLES DÉCOULANT [--] DE LA FIN DE LA PARTICIPATION À LA RÉFORME POLICIÈRE »

« ÉVALUER LA POSSIBILITÉ POUR NOTRE COMMUNE DE SORTIR DE POLOUEST. PROPOSER DES OPTIONS CHIFFRÉES DANS CE SENS, AVEC EXPLICATIONS DES ÉVENTUELLES DIFFÉRENCES CONCERNANT LES SERVICES FOURNIS. »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

L'organisation policière vaudoise est régie par la LOPV (Loi sur l'organisation policière vaudoise). Cette organisation est actuellement la suivante :

1. CCS : Conseil Cantonal de Sécurité dont font partie principalement le ou la Conseillère d'État en charge de la Sécurité, le Commandant (Cdt) de la Police Cantonale (POLCANT), le ou la Présidente du Comité de la Conférence Des Polices Vaudoises (CDPV), le ou la Vice-Présidente de la CDPV (toujours le ou la municipale en charge de la Police Municipale de Lausanne – PML) et le ou la Cheffe de l'État-Major de Conduite Cantonal (EMCC)
2. La Police Cantonale Vaudoise appelée POLCANT
 - a. La Police de Sureté (Police cantonale judiciaire)
 - b. La Gendarmerie vaudoise
3. Les Polices municipales / régionales vandoises, appelée POLCOM

La principale mission du CCS est de superviser la Direction Opérationnelle (DO) de la police coordonnée vaudoise. La DO est présidée par le Cdt de la POLCANT, composée du Cdt de la Police Municipale de Lausanne (PML), d'un Cdt des POLCOM. Le Cdt de la Gendarmerie et le Chef de la Sûreté assistent aux délibérations de la DO à titre consultatif.

Dans le canton de Vaud, il faut différencier deux types de communes en matière de prestations policières :

- les Communes Délégatrices (CD) : soit les communes ayant un contrat de prestations de police de proximité avec la Gendarmerie vaudoise,
- les Communes ayant des POLCOM.

Les CD paient une contribution de deux points d'impôt supplémentaires au Canton pour la prestation de la Gendarmerie, en comparaison des communes ayant des POLCOM.

2. LES POLCOM

Les 9 polices municipales sont des corps dont l'organisation diffère fortement de l'une à l'autre, mais qui ont la particularité de dépendre financièrement et politiquement de compétences communales en termes de structure au travers des Conseillers Municipaux en charges de la sécurité. L'opérationnel est de la responsabilité de leurs Commandants (Cdt) respectifs.

Les POLCOM sont subordonnées en ligne directe aux Municipalités concernées en temps normaux, et en petit trait au Cdt de la Police Cantonale.

Cette subordination change lorsque le plan ORCA (Organisation et Coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe) est activé. Les POLCOM rapportent directement au Cdt de la Police Cantonale en termes opérationnels et à l'EMCC en termes de coordination.

Le plan ORCA a été activé entre mars 2020 et fin juin 2020 lors de la 1ère vague du COVID 19 et il a été réactivé le lundi 2 novembre 2020 en présence de la 2^{ème} vague du COVID 19.

Parmi les 9 POLCOM, les corps voisins de St-Sulpice sont :

- **PML** : Police municipale lausannoise. Elle est dirigée, politiquement, par le Conseiller municipal lausannois en charge de la sécurité. Cette police se distance des autres POLCOM, par des compétences judiciaires étendues avec sa division de Police Judiciaire (PJ). Les policiers et civils de la PML sont employés de la ville de Lausanne.
- **PRM** : Police Région Morges, avec un CODIR de 7 membres et un CI, comme organe politique, représentant les 6 communes de l'association. La Municipalité de Morges a une position dominante dans la structure de l'association, lui garantissant 2 municipaux morgiens et la Présidence du CODIR. Les policiers et civils de PRM sont employés de l'association. Une particularité dans cette organisation : la commune de Prévèrenge est l'employeur de ses 3 assistants de police (ASP), uniformé gris et 1 civil, sous la responsabilité directe du Conseiller municipal de Prévèrenge en charge de la sécurité. Ceux-ci gèrent le « 5^{ème} processus » soit la police du commerce, les places de parc, etc., non seulement sur Prévèrenge, mais aussi sur la commune de Denges.

Pour St-Sulpice, nous avons participé à la fondation de l'Association de communes « Sécurité dans l'Ouest Lausannois » en 2007. La Police de l'Ouest Lausannois est gérée par cette association.

- **POL** : Police de l'Ouest Lausannois qui regroupe les 8 communes du district de l'Ouest au sein de l'association : Sécurité dans l'Ouest Lausannois, depuis 2008, représenté au CODIR par leurs 8 Conseillers municipaux et avec un Conseil Intercommunal (CI). Les policiers et civils de la POL sont employés par l'association « Sécurité dans l'Ouest Lausannois ». La POL est l'une des premières POLCOM à avoir été certifiée par le Canton, répondant aux exigences de la LOPV. Actuellement, la POL teste au travers du projet REGIO une mutualisation des ressources POLCANT – POL sur le district de l'Ouest lausannois. Ce projet sera audité en mars 2021 et les résultats seront communiqués, tant au Grand Conseil Vaudois (GC) qu'au Conseil d'État (CE), dont les attentes sont élevées, pour répondre aux diverses motions en cours sur l'organisation policière au Grand Conseil et sur le sujet du coût de la facture policière globale.

3. LE « 5^{ÈME} PROCESSUS »

Sous cette terminologie policière, ce processus traite des services non spécifiquement policiers, exécutés par des assistants de police (ASP) ou des civils, soit :

- Gestion des amendes d'ordre de compétences communales (*parking, littering, etc.*).
- Distribution des Commandements de payer (AP) ou Actes judiciaires (AJ).
- Police du commerce local (PCL).
- Patentes des établissements publiques sur le territoire communal.
- Assistance à la circulation lors de manifestations ou de chantiers.
- Assistance à la POLCOM ou POLCANT lors d'événements accidentels. (*hold-up armé, violences domestiques ou collectives ou événements planifiés*).
- Présence lors des entrées et sorties d'école sur demande municipale.
- Surveillance des bâtiments ou parcs communaux.

4. FORMATION DES AGENTS DE POLICE

Actuellement, tous les agents de police ont été majoritairement (> 50 %) formés à l'Académie de Savatan. Les exceptions sont les agents en provenance d'autres cantons que Vaud, Valais, Genève, Police ferroviaire, Police militaire ou formés dans l'ancien système.

Les ASP sont aussi, en durée réduite, formés à cette académie.

5. RÉFORME POLICIÈRE (RÉPONSE AU VCEU NO 5 PARTIEL)

Sous cette appellation, c'est une contribution financière requise par le Canton des communes ayant ou participant à des associations des POLCOM pour assurer les fonctions de la POLCANT en termes de :

- Délinquances.
- Enquêtes requises par les services judiciaires (Police cantonale de sûreté).
- Accidents de la circulation avec décès sur le site.
- Opérations sécuritaires majeures : manifestations non autorisées.
- Hold-up armé.
- Actions terroristes.

Les activités ci-dessus ne sont pas couvertes par les compétences des POLCOM.

Le coût pour la commune de St-Sulpice est de l'ordre de 500 KCHF par an (soit environ 50 % de montant de sa contribution à la POL), montant lié à la péréquation cantonale.

Actuellement, un groupe de travail entre l'UCV et la CDPV examine plusieurs scénarios à proposer au Canton pour la législature 2022-2027, afin de rendre plus équitable cette contribution entre les communes CD et les communes ayant une POLCOM.

Les communes contribuant à une POLCOM sont nettement défavorisées et elles considèrent que les 2 points d'impôt payés par les CD sont insuffisants au regard des services fournis par la Gendarmerie à ces communes CD. D'autre part, la liaison avec la péréquation ne nous paraît pas en adéquation avec les services requis.

Actuellement, Mme la Conseillère d'État en charge de la Sécurité publique a clairement dit qu'elle ne traiterait pas ce dossier avant 2022...

6. DEVONS-NOUS QUITTER LA POL ET EXAMINER D'AUTRES OPTIONS (RÉPONSE AU VCEU NO 6)

La commune de St-Sulpice a signé la convention avec l'Association pour la Sécurité dans l'Ouest Lausannois en 2009, après acceptation par son Conseil communal en date du 27 juin 2007 (disponible sur le site internet de la POL : <https://www.polouest.ch>).

- Par ces statuts, elle acceptait une délégation de pouvoir qui couvre tous les éléments de police, inclus le « 5^{ème} processus ».
- La possibilité qu'une commune souhaite quitter cette Association n'est pas mentionnée dans les statuts de celle-ci. Seul l'article 38 des dits statuts mentionne la dissolution de l'Association. L'article 37 mentionne les possibilités d'arbitrage.
- Actuellement, tous les éléments du métier de policier sont couverts à St-Sulpice, 7 jours sur 7, et 24/24 heures avec des patrouilles POL, de Police Secours et durant les jours / heures ouvrables par l'Unité Territoriale 2, postée actuellement à Ecublens.
- Le coût de cette prestation de la POL, incluant le « 5^{ème} processus » décrit ci-dessus, est de l'ordre de 1'000 KCHF / par an. De plus ce coût est relativement stable depuis 3 ans.
- La possibilité de faire du « shopping » en contactant les corps PRM ou PML pour éventuellement rejoindre l'un des deux serait contraire, d'une part, aux objectifs cantonaux en matière de gestion des districts et, d'autre part, pas désirable de ces corps, tenant compte des relations complexes districts - canton.
- La possibilité de passer à une commune CD (délégatrice) par une convention avec la Gendarmerie, ne serait pas à l'ordre du jour de la part de la POLCANT, tenant compte du contexte opérationnel du projet REGIO avec la POL.

- Même si le désir du Conseil communal (CC) était de quitter la POL pour rejoindre à terme une convention avec la Gendarmerie, la commune aurait la responsabilité légale de reprendre le « 5^{ème} processus » sous la responsabilité municipale, celui-ci n'étant pas inclus dans les prestations de la POLCANT. Le coût de ce processus pour St-Sulpice est estimé comme suit :

o 2 ASP uniformés	190 KCHF / an
o 1 Personnel civil (Amendes, AP, AJ, PCL etc.)	110 KCHF / an
o 1 Véhicule fourgon (75 KCHF / 5 ans + Carb)	20 KCHF / an
o Bureau 30 M2 à 240.- CJHF /m2 / an	7 KCHF / an
o Matériel de signalisation (estimation)	10 KCHF / an
o Formation (Savatan 2*33KCHF / 5 ans)	13 KCHF / an
o Divers	20 KCHF / an
o Soit un total estimé	370 KCHF / an

Soit > 35 % de notre contribution à la POL.

En sus, nous devrions payer 2 points d'impôt supplémentaire pour une prestation cantonale dont un groupe de travail UCV-COPV conteste la sous-estimation de la contribution des CD.

Le montant estimé 370 KCHF n'inclut pas le coût salarié supplémentaire des ressources de l'administration en transversal, soit : le Service des finances pour la gestion et encaissement des amendes communales, le Secrétariat municipal pour la gestion administrative de ce processus et le Service des ressources humaines.

7. CONCLUSION

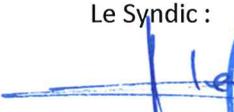
Au vu de cette investigation sur de possibles options de prestations policières et de la situation actuelle, la Municipalité considère que la délégation des compétences de police (inclus le « 5^{ème} processus ») à l'association « Sécurité dans l'Ouest Lausannois », 13 ans après son acceptation par le CC de St-Sulpice en 2007 et la Municipalité de l'époque, reste, en l'état, la meilleure solution de prestations de police de proximité pour la commune dans l'agglomération que représente le district de l'Ouest lausannois.

D'autre part, les coûts de la POL sont relativement stabilisés et les solutions alternatives (exemple : commune délégatrice) ne semblent pas induire de diminution de coûts, voire peut-être même leur augmentation, tenant compte des négociations futures entre le groupe de travail « facture policière » UCV / CDPV avec le Canton sur la facture « police coordonnée ».

A la suite des récentes expériences des opérations ORCA (sous-entendu, identique à celle de REGIO dans l'Ouest lausannois) durant la période COVID 19, il n'est pas exclu qu'une nouvelle révision de l'organisation policière voit le jour durant la prochaine législature cantonale 2022-2027. Celle-ci pourrait aboutir à un compromis entre la Police Unique, refusée par le peuple vaudois en son temps, et la Police de proximité requise par les agglomérations répondant à la situation sécuritaire actuelle. Ceci d'autant plus que les policiers issus de l'Académie de Savatan, depuis plus de 11 ans, reçoivent la même formation pour entrer dans POLCANT ou POLCOM. La différence des compétences attribuées par le Canton à ces corps pourrait être « gommée » à l'horizon 2027.

Adopté par la Municipalité en séance du 9 novembre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

A. Clerc  N. Ray

The official seal of the Municipality of St-Sulpice is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield is surrounded by the text 'MUNICIPALITÉ DE ST-SULPICE' and 'CANTON DE VAUD'. Below the shield, the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' are inscribed.



Commune de
St-Sulpice
MUNICIPALITÉ

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU VŒU NUMÉRO 7
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES
RAPPORT DE GESTION 2019

**« FOURNIR UNE LISTE DES OBLIGATIONS LÉGALES CONTRAIGNANTES POUR
LA COMMUNE DANS LE CADRE DU PARASCOLAIRE, AVEC RÉFÉRENCES
AUX DISPOSITIONS LÉGALES IMPOSANT DIFFÉRENTES OBLIGATIONS »**

RÉPONSE AU VŒU N° 7 DE LA COGEFI :

**« FOURNIR UNE LISTE DES OBLIGATIONS LÉGALES CONTRAIGNANTES POUR
LA COMMUNE DANS LE CADRE DU PARASCOLAIRE, AVEC RÉFÉRENCES
AUX DISPOSITIONS LÉGALES IMPOSANT DIFFÉRENTES OBLIGATIONS »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Dans son rapport sur l'examen de la gestion 2019, votre commission de gestion et des finances a émis, comme il est d'usage, un certain nombre de vœux adressés à la Municipalité.

La présente réponse concerne le vœu numéro 7 : « *fournir une liste des obligations légales contraignantes pour la commune dans le cadre du parascolaire, avec références aux dispositions légales imposant différentes obligations* ».

2. DISPOSITIONS LÉGALES

Les différentes bases légales suivantes s'appliquent dans le cadre de l'accueil de jour parascolaire¹ :

- l'ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfants (OPE) précise que le placement d'enfants hors du foyer familial est soumis à autorisation et à surveillance (art. 1 OPE) ;
- la Constitution vaudoise prévoit l'école à journée continue (art. 63a Cst) ;
- la Loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) décline les différentes autorités compétentes et leurs missions ;
- le Règlement d'application de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (RLAJE) articule la mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants ;
- enfin, les Directives cantonales de l'accueil collectif parascolaire primaire des enfants et leurs référentiels de compétences, précisent les mesures pratiques permettant de mettre en œuvre un accueil de qualité, hors du temps scolaire, pour les enfants suivant un enseignement primaire.

¹ Rappel : l'accueil parascolaire couvre l'accueil des enfants de 4 à 12 ans (parascolaire primaire), puis de 12 à 15 ans (parascolaire secondaire) ; cet accueil peut être collectif (UAPE ou APEMS) ou privé (AFJ).

L'accueil des enfants jusqu'à leur entrée à l'école (0-4 ans) fait partie du domaine du préscolaire et n'est pas traité dans la présente réponse car ne faisant pas partie de la demande initiale.

L'obligation fondamentale pour les communes se trouve à l'art. 4a LAJE :

1. Les communes organisent un accueil collectif parascolaire primaire selon les modalités suivantes :

a. pour les enfants scolarisés de la 1^{ère} à la 4^{ème} primaire : un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi ;

b. pour les enfants scolarisés en 5^{ème} et 6^{ème} année primaire, un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi, y compris le mercredi après-midi en cas de besoins avérés ;

c. pour les enfants scolarisés en 7^{ème} et 8^{ème} année primaire : un accueil doit être organisé au moins durant la pause de midi et l'après-midi, à l'exception du mercredi après-midi.

2. Pour l'accueil parascolaire secondaire, les communes organisent un accueil surveillé durant la pause de midi.

Il est admis que de la 5^{ème} à la 8^{ème}, les élèves peuvent être accueillis en réfectoire durant la pause de midi.

La loi ne fixe ni le nombre de groupes, ni l'obligation d'accueillir tous les enfants. Une commune pourrait se contenter d'avoir un groupe de 12 enfants de la 1^{ère} à la 4^{ème} année, un groupe de 15 enfants pour les 5^{ème} et 6^{ème} années et un groupe de 18 enfants pour les 7^{ème} et les 8^{ème} années.

En revanche, les directives spécifient, à l'article 2, les taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis, à savoir :

Pour les enfants de la 1^{ère} à la 4^{ème} primaire :

- 1 professionnel présent pour 1 à 12 enfants
- 1 professionnel présent et 1 APE présent pour 13 à 24 enfants présents,
- 2 professionnels présents et 1 APE présent pour 25 à 36 enfants présents,
- 2 professionnels présents et 2 APE présents pour 37 à 48 enfants présents,
- 3 professionnels présents et 2 APE présents pour 49 à 60 enfants présents,

et ainsi de suite.

Pour les enfants en 5^{ème} et 6^{ème} primaire :

- 1 professionnel présent pour 1 à 15 enfants
- 1 professionnel présent et 1 APE présent pour 16 à 30 enfants présents,
- 2 professionnels présents et 1 APE présent pour 31 à 45 enfants présents,
- 2 professionnels présents et 2 APE présents pour 46 à 60 enfants présents,

et ainsi de suite.

Pour les enfants en 7^{ème} et 8^{ème} primaire :

- 1 professionnel présent pour 1 à 18 enfants
- 1 professionnel présent et 1 APE présent pour 19 à 36 enfants présents,
- 2 professionnels présents et 1 APE présent pour 37 à 55 enfants présents,
- 2 professionnels présents et 2 APE présents pour 56 à 90 enfants présents,

et ainsi de suite.

3. SITUATION ACTUELLE DANS LA COMMUNE

Les enfants de la 1^{ère} à la 4^{ème} année primaire sont accueillis à l'UAPE le matin, à midi et l'après-midi. Les locaux permettent d'accueillir 60 enfants. L'UAPE est complète tous les jours, à midi et l'après-midi. Cette année, 19 familles se sont retrouvées sans solution de garde et 14 avec une solution partielle.

De la 5^{ème} à la 8^{ème} année, les élèves mangent au réfectoire et ont des activités surveillées. La salle de gym est mise à leur disposition. Depuis 2017, il a fallu organiser deux services pour mieux répondre à la demande croissante des parents.

Seuls quelques élèves de 5^{ème} sont accueillis à l'UAPE.

La commune ne répond pas à l'obligation qui lui est faite d'organiser un accueil pour les élèves de la 5^{ème} à la 8^{ème} année l'après-midi. Le délai pour le faire est le 31 décembre 2021. Il a aussi été convenu avec la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) qu'un accueil parascolaire des 7^{ème} et 8^{ème} années pour le réseau suffisait à court terme. La commune d'Ecublens a ouvert un groupe de 7-8^{ème} à la rentrée 2020.

4. CONCLUSION

Beaucoup de familles se sont installées à St-Sulpice. Ce sont des familles avec un bon revenu, qui paient des impôts en conséquence et qui ont aussi des besoins de garde d'enfants. Les tarifs pour la garde d'enfants dépendent du revenu des parents. À St-Sulpice, beaucoup de familles sont au tarif maximum. Lorsque les deux parents ont une activité salariale, ce sont aussi des rentrées fiscales plus importantes pour la commune.

La commune de St-Sulpice étant membre d'un réseau d'accueil de jour, la FAJE lui verse 30 % de la masse salariale éducative. Durant l'année 2019, la FAJE lui a versé CHF 120'080.00 et la contribution des parents s'est élevée à CHF 601'959.00.

L'UAPE a coûté à la commune CHF 107'810.00 en 2019 et CHF 120'960.00 en 2018. Ces chiffres varient d'année en année selon le revenu des parents. On observe que la participation des parents est toujours élevée. À St-Sulpice, la part communale s'élève à 31.55 %, la part parentale à 48.02 %. À Ecublens, la part communale s'élève à 41.23 % et celle des parents à 38 %. Et à Chavannes, la part communale est de 40.88 % et celle des parents de 38.47 %. Quant à la part versée par la FAJE, elle est d'environ 21 % dans chaque commune.

Adopté par la Municipalité en séance du 2 novembre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



A. Clerc



Le Secrétaire :



N. Ray

Déléguée municipale : Mme Anne Merminod

Annexe : barème pour l'accueil parascolaire



Association
pour l'Accueil de Jour
des Enfants
du Sud-Ouest Lausannois



Tarif de l'accueil parascolaire dès le 1er janvier 2018

Revenu déterminant annuel en francs jusqu'à...	Tarif horaire	Revenu déterminant annuel en francs jusqu'à...	Tarif horaire	Revenu déterminant annuel en francs jusqu'à...	Tarif horaire	Revenu déterminant annuel en francs jusqu'à...	Tarif horaire
36'000.-	Fr. 1.30	75'600.-	Fr. 3.95	115'200.-	Fr. 7.08	154'800.-	Fr. 9.52
37'200.-	Fr. 1.34	76'800.-	Fr. 4.05	116'400.-	Fr. 7.16	156'000.-	Fr. 9.59
38'400.-	Fr. 1.39	78'000.-	Fr. 4.16	117'600.-	Fr. 7.23	157'200.-	Fr. 9.67
39'600.-	Fr. 1.43	79'200.-	Fr. 4.27	118'800.-	Fr. 7.31	158'400.-	Fr. 9.74
40'800.-	Fr. 1.48	80'400.-	Fr. 4.37	120'000.-	Fr. 7.38	159'600.-	Fr. 9.81
42'000.-	Fr. 1.52	81'600.-	Fr. 4.49	121'200.-	Fr. 7.45	160'800.-	Fr. 9.88
43'200.-	Fr. 1.56	82'800.-	Fr. 4.60	122'400.-	Fr. 7.52	162'000.-	Fr. 9.96
44'400.-	Fr. 1.61	84'000.-	Fr. 4.71	123'600.-	Fr. 7.60	163'200.-	Fr. 10.03
45'600.-	Fr. 1.65	85'200.-	Fr. 4.82	124'800.-	Fr. 7.67	164'400.-	Fr. 10.11
46'800.-	Fr. 1.69	86'400.-	Fr. 4.94	126'000.-	Fr. 7.75	165'600.-	Fr. 10.18
48'000.-	Fr. 1.74	87'600.-	Fr. 5.05	127'200.-	Fr. 7.82	166'800.-	Fr. 10.26
49'200.-	Fr. 1.91	88'800.-	Fr. 5.17	128'400.-	Fr. 7.90	168'000.-	Fr. 10.33
50'400.-	Fr. 1.89	90'000.-	Fr. 5.25	129'600.-	Fr. 7.97	169'200.-	Fr. 10.40
51'600.-	Fr. 1.98	91'200.-	Fr. 5.41	130'800.-	Fr. 8.04	170'400.-	Fr. 10.47
52'800.-	Fr. 2.07	92'400.-	Fr. 5.53	132'000.-	Fr. 8.11	171'600.-	Fr. 10.55
54'000.-	Fr. 2.15	93'600.-	Fr. 5.35	133'200.-	Fr. 8.19	172'800.-	Fr. 10.62
55'200.-	Fr. 2.24	94'800.-	Fr. 5.78	134'400.-	Fr. 8.26	174'000.-	Fr. 10.70
56'400.-	Fr. 2.33	96'000.-	Fr. 5.90	135'600.-	Fr. 8.34	175'200.-	Fr. 10.77
57'600.-	Fr. 2.41	97'200.-	Fr. 5.98	136'800.-	Fr. 8.41	176'400.-	Fr. 10.85
58'800.-	Fr. 2.51	98'400.-	Fr. 6.05	138'000.-	Fr. 8.49	177'600.-	Fr. 10.92
60'000.-	Fr. 2.60	99'600.-	Fr. 6.13	139'200.-	Fr. 8.56	178'800.-	Fr. 10.99
61'200.-	Fr. 2.70	100'800.-	Fr. 6.20	140'400.-	Fr. 8.63	180'000.-	Fr. 11.06
62'400.-	Fr. 2.79	102'000.-	Fr. 6.27	141'600.-	Fr. 8.70	181'200.-	Fr. 11.14
63'600.-	Fr. 2.90	103'200.-	Fr. 6.34	142'800.-	Fr. 8.78	182'400.-	Fr. 11.21
64'800.-	Fr. 3.00	104'400.-	Fr. 6.42	144'000.-	Fr. 8.85	183'600.-	Fr. 11.29
66'000.-	Fr. 3.11	105'600.-	Fr. 6.49	145'200.-	Fr. 8.93	184'800.-	Fr. 11.36
67'200.-	Fr. 3.21	106'800.-	Fr. 6.57	146'400.-	Fr. 9.00	186'000.-	Fr. 11.44
68'400.-	Fr. 3.31	108'000.-	Fr. 6.64	147'600.-	Fr. 9.08	187'200.-	Fr. 11.51
69'600.-	Fr. 3.42	109'200.-	Fr. 6.72	148'800.-	Fr. 9.15	188'400.-	Fr. 11.58
70'800.-	Fr. 3.53	110'400.-	Fr. 6.79	150'000.-	Fr. 9.22	189'600.-	Fr. 11.65
72'000.-	Fr. 3.64	111'600.-	Fr. 6.86	151'200.-	Fr. 9.29	190'800.-	Fr. 11.73
73'200.-	Fr. 3.75	112'800.-	Fr. 6.93	152'400.-	Fr. 9.37	192'000.-	Fr. 11.80
74'400.-	Fr. 3.84	114'000.-	Fr. 7.01	153'600.-	Fr. 9.44	Dès 192'001.-	Fr. 11.80

Adopté lors de l'assemblée générale du 23 novembre 2017



Commune de
St-Sulpice
MUNICIPALITÉ

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU VŒUX NUMÉROS 8 et 9
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES
RAPPORT DE GESTION 2019

**« SIMULER ET CHIFFRER L'IMPACT SUR LES FINANCES DE NOTRE COMMUNE,
DE CHACUNE DES TROIS OPTIONS DE PÉRÉQUATION EN DISCUSSION
ENTRE LES ASSOCIATIONS DE COMMUNES (UCV, ADCV) ET LE CANTON. »**

**« RECHERCHER, PAR TOUS LES MOYENS À NOTRE DISPOSITION,
DE CONVAINCRE LE PLUS DE COMMUNES POSSIBLES DE SOUTENIR
LA SOLUTION QUI NOUS SERAIT LA PLUS FAVORABLE. »**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SULPICE

RÉPONSE AUX VŒUX N^{OS} 8 ET 9 DE LA COGEFI :

**« SIMULER ET CHIFFRER L'IMPACT SUR LES FINANCES DE NOTRE COMMUNE,
DE CHACUNE DES TROIS OPTIONS DE PÉRÉQUATION EN DISCUSSION
ENTRE LES ASSOCIATIONS DE COMMUNES (UCV, ADCV) ET LE CANTON. »
ET « RECHERCHER, PAR TOUS LES MOYENS À NOTRE DISPOSITION, DE CONVAINCRE LE PLUS
DE COMMUNES POSSIBLES DE SOUTENIR LA SOLUTION QUI NOUS SERAIT LA PLUS FAVORABLE.»**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Dans son rapport sur l'examen de la gestion 2019, votre commission de gestion et des finances a émis, comme il est d'usage, un certain nombre de vœux adressés à la Municipalité.

La présente réponse concerne les vœux numéros 8 et 9 : « *Simuler et chiffrer l'impact sur les finances de notre commune de chacun des trois options de péréquation en discussion entre les associations de communes (UCV, AdCV) et le Canton* » et « *Rechercher, par tous les moyens à notre disposition, de convaincre le plus de communes possibles de soutenir la solution qui nous serait la plus favorable* ».

2. CALENDRIER DES OPTIONS EN DISCUSSION

En 2020, dans le domaine de la péréquation, la Municipalité rappelle le calendrier des évènements :

- Le 29 mai, le vœu n°8 a été déposé par la COGEFI via son rapport sur l'examen de la gestion 2019.
- Le 17 juin, lors de la séance du Conseil communal, une présentation a été faite sur la facture sociale, première étape des négociations sur la réforme de la péréquation intercommunale entre les associations de communes et l'État. Celle-ci a explicité les 3 variantes qui étaient discutées, et pourquoi seule celle défendue par l'UCV restait en lice¹. Les 2 premières variantes avaient en effet fait l'objet d'analyses chiffrées par une commission technique et avaient montré que plus de 240 communes, respectivement 72 % de la population, seraient désavantagées, ce qui a conduit le Conseil d'État à ne pas entrer en matière sur ces 2 propositions.
- Le 3 juillet, l'AdCV annonce sa décision de quitter la table des négociations avec le Canton sur le sujet de la facture sociale.
- Le 25 août, un accord UCV -État a été trouvé et communiqué, sur la base des termes suivants :
 - o un rééquilibrage progressif, puis pérenne, de CHF 150 mio à l'avantage des communes,
 - o une feuille de route pour l'engagement de discussions sur les réformes de la péréquation intercommunale et le financement de la facture policière, ainsi que sur la question d'un mécanisme de maîtrise des finances communales,
 - o une reprise par l'État des charges des régions d'action sociale comprises aujourd'hui dans la participation à la cohésion sociale.

¹ Présentation jointe en annexe du présent document.

- Le 17 septembre, cet accord a été ratifié lors de l'Assemblée générale de l'UCV par 75 % des communes présentes. Sans résoudre toutes les difficultés financières des communes, ce compromis a constitué un premier pas nécessaire pour aborder la réforme du système péréquatif.

Dès lors, seule la proposition avalisée par l'UCV reste d'actualité dans le cadre de cet accord, celui-ci devant encore être validé par le Grand Conseil d'ici la fin de l'année.

L'impact de cette proposition a été chiffré et exposé dans le chapitre 3 du préavis 16/20 concernant l'arrêté d'imposition pour 2021 ; nous vous renvoyons à ce document pour plus d'informations.

3. PROMOTION DE LA SOLUTION LA PLUS FAVORABLE

Concernant la promotion de cette solution, la Municipalité a décidé de soutenir la résolution lors de l'assemblée générale de l'UCV le 17 septembre. C'est effectivement à cette occasion qu'ont été réunies le plus de communes possibles à même de soutenir cette proposition, même si cette dernière ne semble pas totalement optimale à la Municipalité.

Parallèlement, la Municipalité a participé (et continuera de le faire jusqu'à nouvel avis) aux assemblées générales de l'AdCV, afin de rechercher d'autres moyens à disposition pour influencer le nouveau modèle péréquatif.

La Municipalité reste également attentive au développement d'une initiative populaire « SOS Communes » qui demande que le canton reprenne à sa charge l'entier de la facture sociale. Cette initiative reste populaire et ne fait pas l'objet de soutien de la part de la Municipalité, ce qui irait à l'encontre du point 8 du protocole d'accord qui stipule que les parties signataires s'engagent à ne pas revenir sur les éléments du présent protocole d'accord et que l'UCV s'engage à ne pas soutenir d'interventions parlementaires en ce sens.

Finalement, une autre initiative se développe actuellement sous la forme d'un recours à la CDAP, initié par quelques communes, contre le décompte de la facture sociale 2019 et contre les acomptes 2021, recours qui a peu de chances d'aboutir, ayant déjà été rejeté par 2 fois dans le passé lors de la mise sur pied du système péréquatif vaudois. À noter que les intérêts de retard de 4 % à payer si le recours n'aboutissait pas s'élèveraient à environ CHF 372'000 .00 de charges annuelles supplémentaires pour la commune.

4. CONCLUSION

Ce sujet restant d'actualité, la Municipalité continue ses investigations pour trouver d'autres solutions, si celles-ci devaient se présenter.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 novembre 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Le Secrétaire :


A. Clerc


N. Ray

The seal is circular with a blue border. Inside, it features a coat of arms with a crown on top. The text 'MUNICIPALITÉ' is at the top, 'CANTON DE VAUD' is on the left, 'LIBERTÉ ET PAIX' is at the bottom, and 'EST-SULPICE' is at the very bottom.

Déléguée municipale : Mme Cécile Theumann

COMMUNE



DE
SAINT-SULPICE

MUNICIPALITÉ

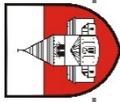
Réforme de la péréquation Etat des lieux

Cécile Theumann



Principes de base

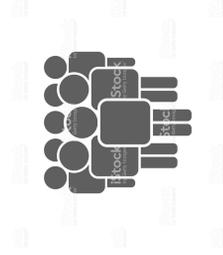
1. Le système péréquatif découle de la répartition des tâches entre le Canton et les communes
2. Certains services publics doivent être comparables en terme de qualité et quantité sur tout le territoire cantonal
3. Ces prestations recouvrent les domaines suivants:
 - L'école obligatoire
 - Les transports
 - L'ordre public
 - L'aide sociale



Éléments à réformer

Les composantes de la Péréquation sont:

1. La Péréquation directe (horizontale)



2. La Réforme policière



3. La Péréquation indirecte (verticale) ou facture sociale (péréquation, dépenses conjoncturelles, écrêtement)

L'objectif de la réforme vise le système péréquatif dans sa globalité

- La facture sociale est la 1^{ère} étape des négociations entre le Canton et les communes

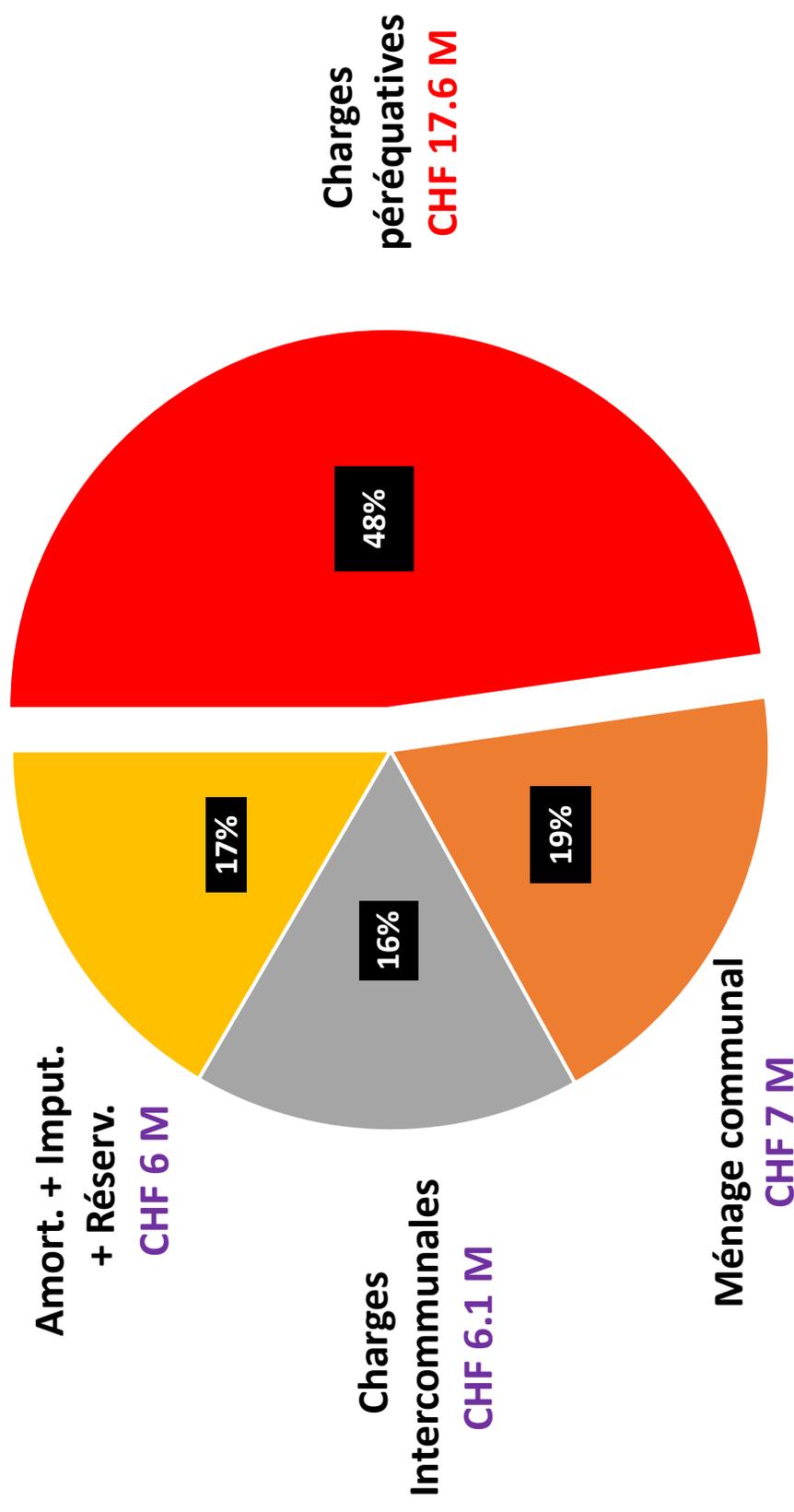


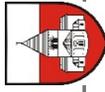
«la solidarité entre les communes devra perdurer!» (B. Mettraux)



L'impact des charges péréquatives à St-Sulpice

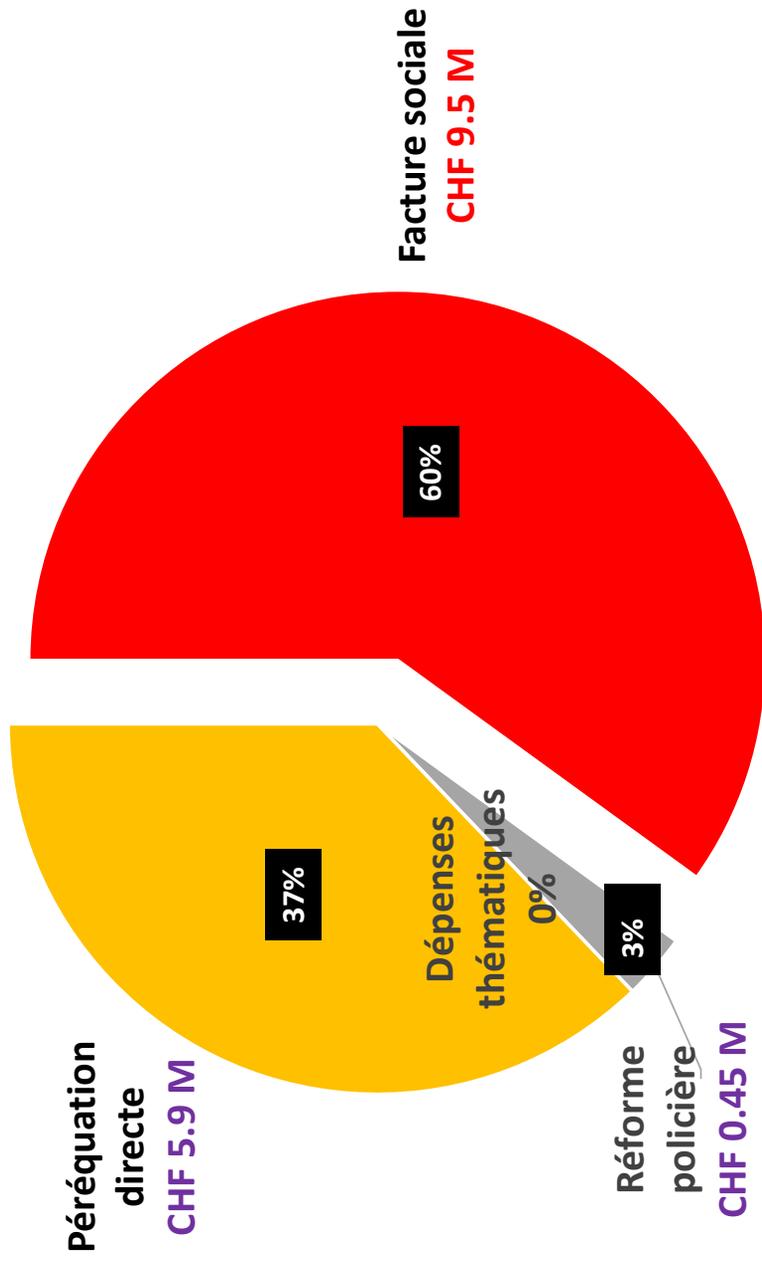
Charges de fonctionnement
36 M en 2019

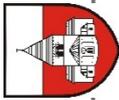




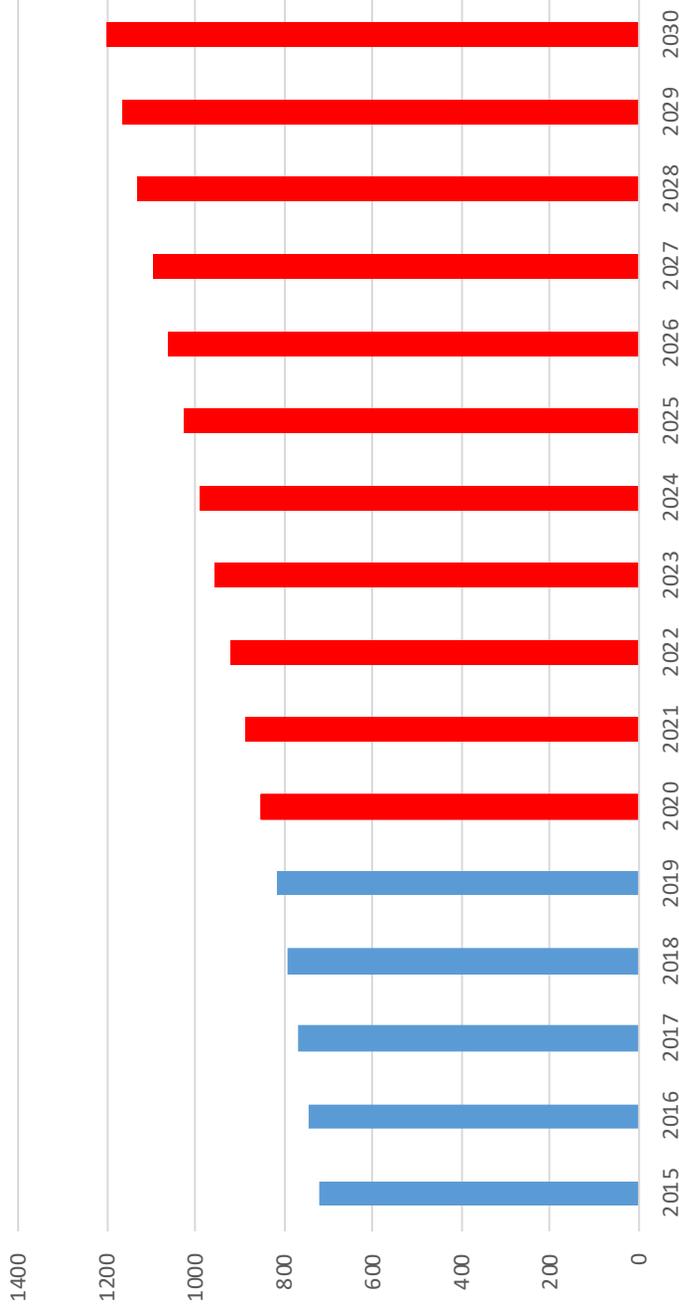
La Péréquation à St-Sulpice

Péréquation
15.9 M en 2019

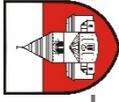




Evolution et projection de la facture sociale pour les Communes

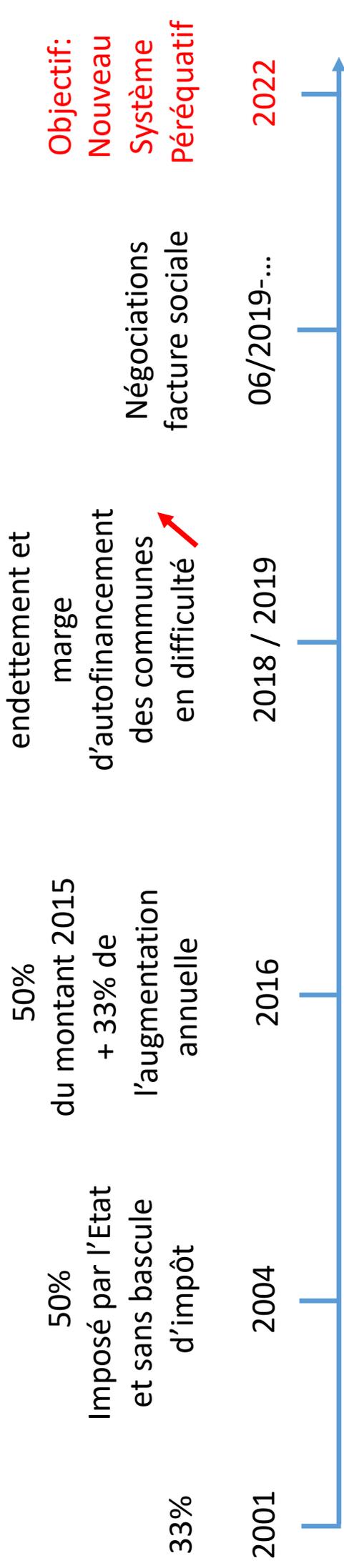


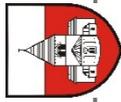
- Augmentation moyenne de **4%** par année
- Montants pour St-Sulpice: (sans aucun changement)
 1. 2015: CHF 7.3 M
 2. 2019: CHF 9.5 M
 3. 2025: **CHF 11.8 M**
 4. 2030: **CHF 13.8 M**



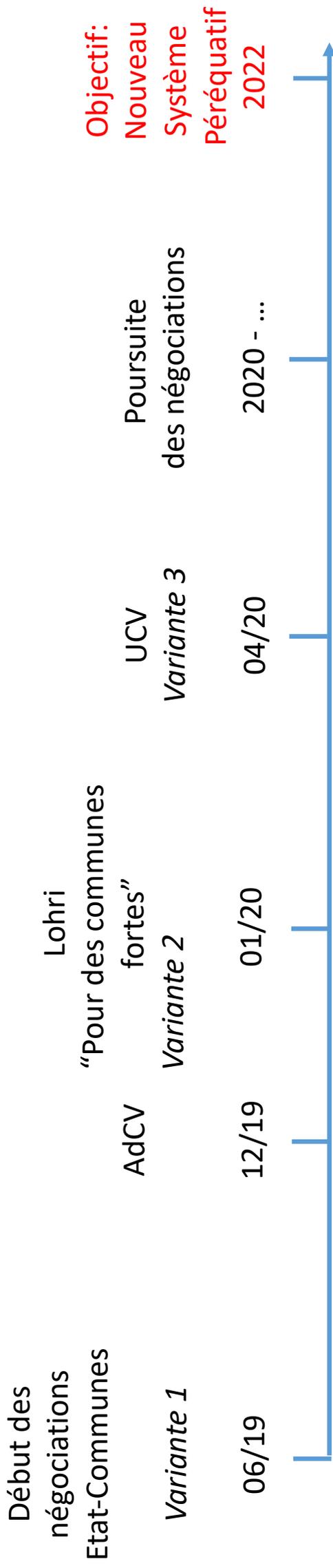
Evolution de la répartition de la facture sociale entre le Canton et les communes

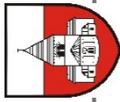
Part à la charge des Communes





Calendrier des négociations





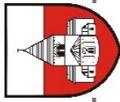
Variante 1: Transfert total et Bascule totale

- Mécanisme proposé

1. Transférer au canton la totalité de la part communale à la facture sociale de CHF 8250 mios (2020)
2. Accompagner d'une bascule d'impôt partielle de 25 points

- La mise en place de cette variante

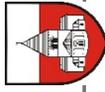
1.  désavantagerait 240 communes = 72% de la population
2.  avantagerait 69 communes (incl. St-Sulpice) = 28% de la population



Variante 2 (Lohri) «Pour des communes fortes»

Mécanisme proposé pour les 2 sous-variantes

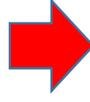
1. Transférer au canton la totalité de la part communale à la facture sociale de CHF 825 mio (2020)
 2. Accompagner d'une bascule partielle de 16.7 ou 20 points
 3. Prélèvement plus élevé par le canton sur les impôts conjoncturels
- La mise en place de cette variante
 1.  désavantagerait 248 ou 251 communes = 80% ou 81% de la population
 2.  avantagerait 61 ou 58 communes (incl. St-Sulpice) = 20 ou 19% de la population



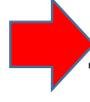
Conclusion Variantes 1 et 2

Q. 1,2 & 3

1. Impacts négatifs importants entre communes

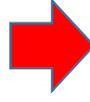


Pour maintenir la solidarité actuelle, il faudrait mettre en place des mesures compensatoires conséquentes

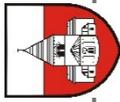


Ce qui biaiserait totalement le nouveau système péréquatif

2. Aucun rééquilibrage financier proposé entre le Canton et les communes, ni au niveau de la dynamique des charges



Pas d'amélioration de la situation financière des communes



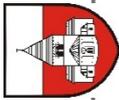
Variante 3: Rééquilibrage Canton-Communes

Objectifs

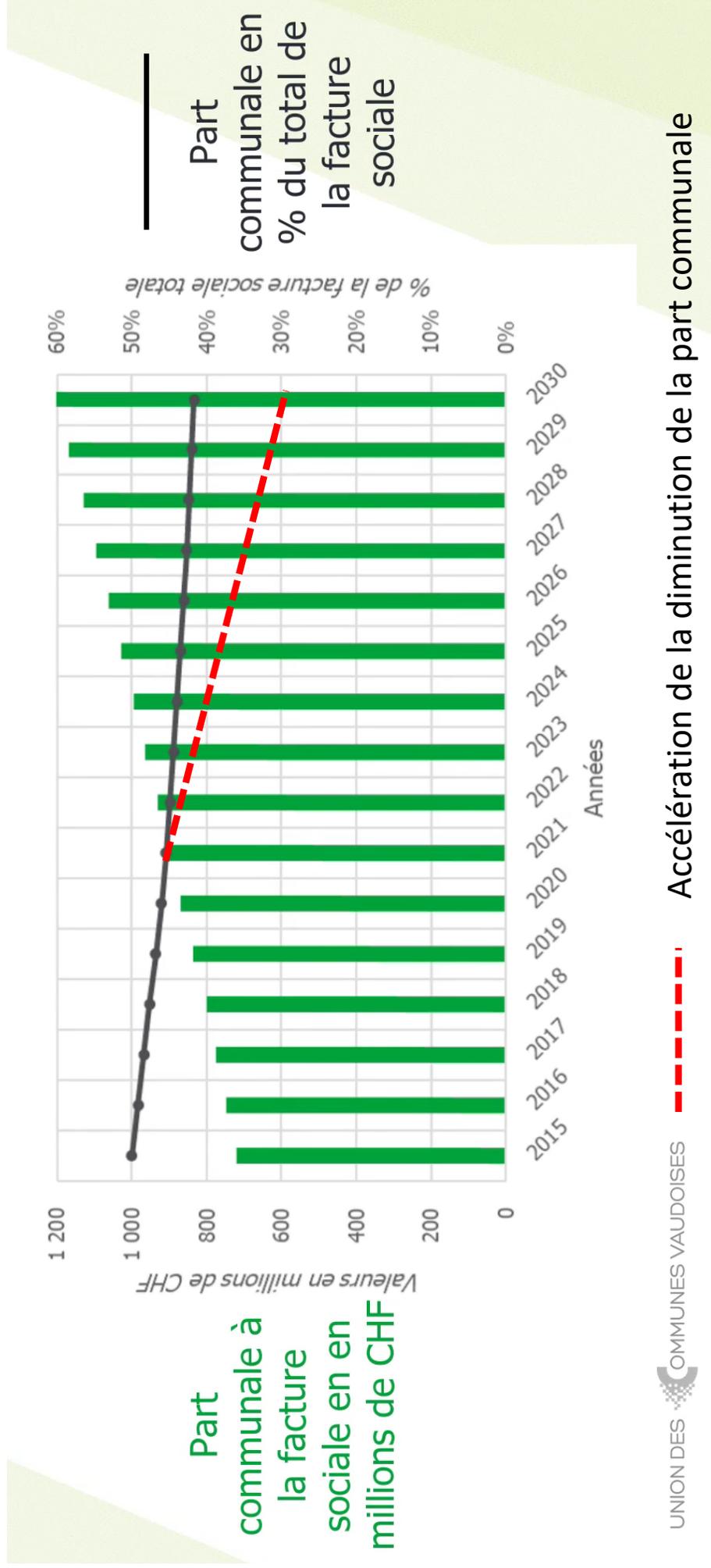
1. Redéfinir la répartition financière de la facture sociale entre le Canton et les communes, dans la **durée**, proportionnée aux budgets communaux
2. Assurer un rééquilibrage financier entre le Canton et les communes

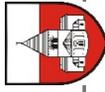
Mécanisme proposé par l'UCV

1. Accélérer la diminution de la part communale en tendant vers la situation initiale de 33%, soit immédiatement, soit par pallier
2. Pas de bascule d'impôt ce qui permet d'alléger financièrement les communes pour qu'elles puissent investir correctement et diminuer leur endettement



Diminution de la part communale





Impact des étudiants sur la Péréquation

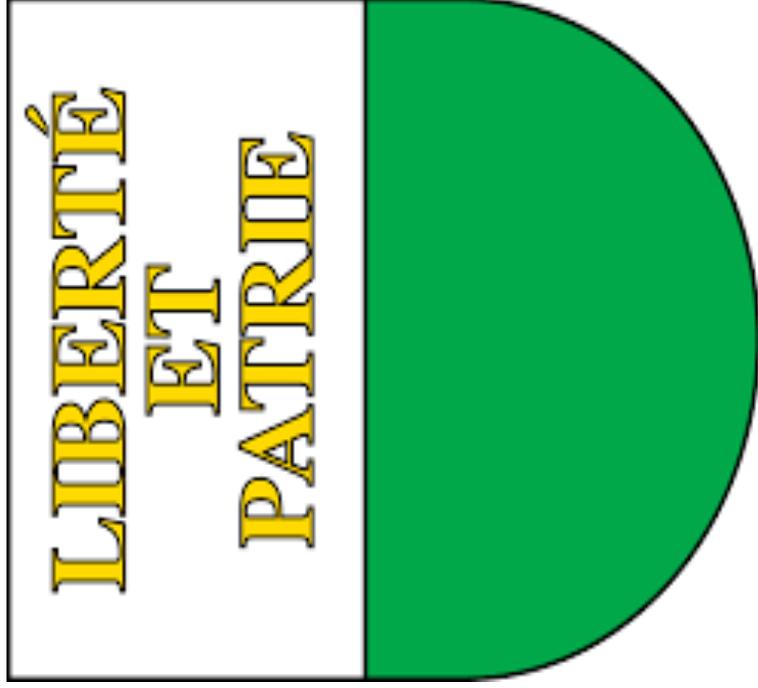
665 étudiants (tous ne sont pas inscrits) au 31.12.2019 Q.7

- Seuls 532 inclus dans Statistiques Vaud et font partie du calcul de la Péréquation
 - 158 sont des contribuables avec une capacité contributive minimale
 - Les autres sont sujets à la taxe de séjour ou au bénéfice d'une bourse
- Sans eux, la péréquation totale augmenterait de CHF 900'000.-
=> L'impact de ces étudiants sur la Péréquation est **positive**
- La Péréquation coûte CHF 3'370.- /Serpeliou
- St-Sulpice économise CHF 1'630.- /étudiant



Organes représentatifs

Q. 4



309 communes

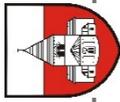


UNION DES COMMUNES
VAUDOISES

91% des communes / 282



23% des communes / 71



Que fait St-Sulpice face à cette réforme

Q. 4, 5 6

1. Nous soutenons les alternatives discutées, soit actuellement celle préconisée par l'UCV. L'importance de la faîtière fera la différence face au Conseil d'Etat!
2. L'estimation précise de la péréquation permet d'éviter des surprises dans les comptes.
2019 est la première année où la différence entre les acomptes et les comptes est de 1%.
3. Nous faisons partie de l'Arasol, et à travers son CODIR, influençons les décisions budgétaires
4. Nous suivons les négociations et rencontrerons Mme Luisier le 27 octobre 2020. Nous vous tiendrons au courant



Commune de
St-Sulpice

MUNICIPALITÉ

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AUX VŒUX NUMÉROS 10 et 11
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES
RAPPORT DE GESTION 2019

« ÉVALUER LA POSSIBILITÉ DE SORTIR DU FERL ET D'UTILISER LA TAXE DE SÉJOUR DE LA MANIÈRE LA PLUS AVANTAGEUSE POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNE DU TOURISME/COMMUNICATION/SITE WEB/ ETC., EN CONFORMITÉ AVEC LES RÈGLES CONCERNANT L'USAGE DU PRODUIT DE LA TAXE. »

« PROPOSER DES OPTIONS CHIFFRÉES. »

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SULPICE

RÉPONSE AUX VŒUX N^{OS} 10 ET 11 DE LA COGEFI :

**« ÉVALUER LA POSSIBILITÉ DE SORTIR DU FERL ET D'UTILISER LA TAXE DE SÉJOUR DE LA MANIÈRE LA PLUS AVANTAGEUSE POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNE DU TOURISME/COMMUNICATION/SITE WEB/ ETC., EN CONFORMITÉ AVEC LES RÈGLES CONCERNANT L'USAGE DU PRODUIT DE LA TAXE. »
ET « PROPOSER DES OPTIONS CHIFFRÉES. »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Dans son rapport sur l'examen de la gestion 2019, votre commission de gestion et des finances a émis, comme il est d'usage, un certain nombre de vœux adressés à la Municipalité.

La présente réponse concerne les vœux numéro 10 et 11 : *« évaluer la possibilité de sortir du FERL et d'utiliser la taxe de séjour de la manière la plus avantageuse pour le développement interne du tourisme / communication / site web / etc., en conformité avec les règles concernant l'usage du produit de la taxe »* et *« proposer des options chiffrées »*.

2. ÉTAT DES LIEUX DES PRODUITS ET CHARGES AU SEIN DU FERL EN 2018

Pour rappel, le FERL est le Fonds pour l'Équipement touristique de la Région Lausannoise se. Les communes suivantes en font partie : Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Lutry, Pully, Romanel-sur-Lausanne et St-Sulpice. Le but de cette entente est de définir et de coordonner des actions visant le développement touristique des communes membres, de gérer le Fonds pour l'Équipement touristique de la Région Lausannoise et de contribuer à financer tout ou partie des charges liées à des projets en relation avec le tourisme.

De nouvelles communes demandent à y entrer. Il s'agit des communes de Belmont-sur-Lausanne, d'Epalinges, de Renens et de Prilly.

Les produits du FERL sont issus de la perception de taxes de séjour au niveau communal régulée par le Règlement intercommunal sur la taxe de séjour. En effet, ledit règlement précise que 30 % du montant du produit de la taxe de séjour est acquis à la société de développement ou à l'office du tourisme de la commune, 20 % à Lausanne Tourisme, et 50 % au FERL.

Diagramme de la contribution de chaque commune au FERL en 2018.

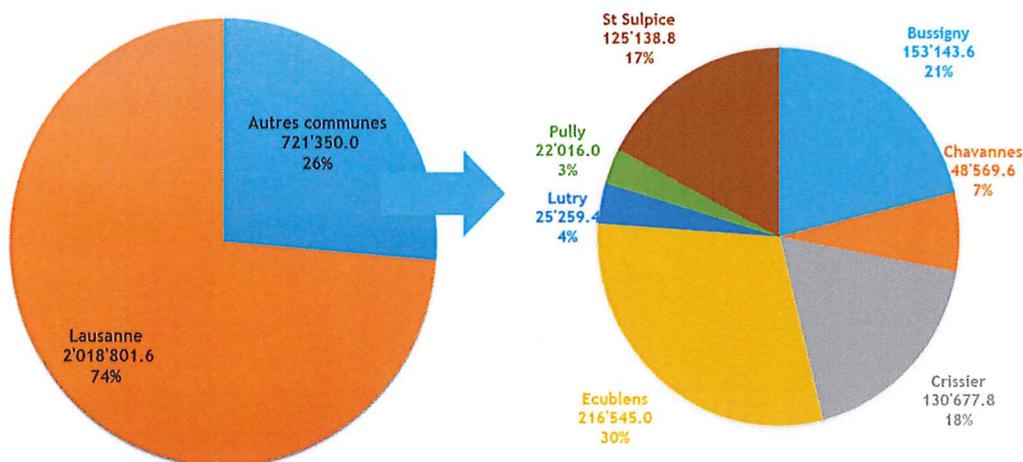
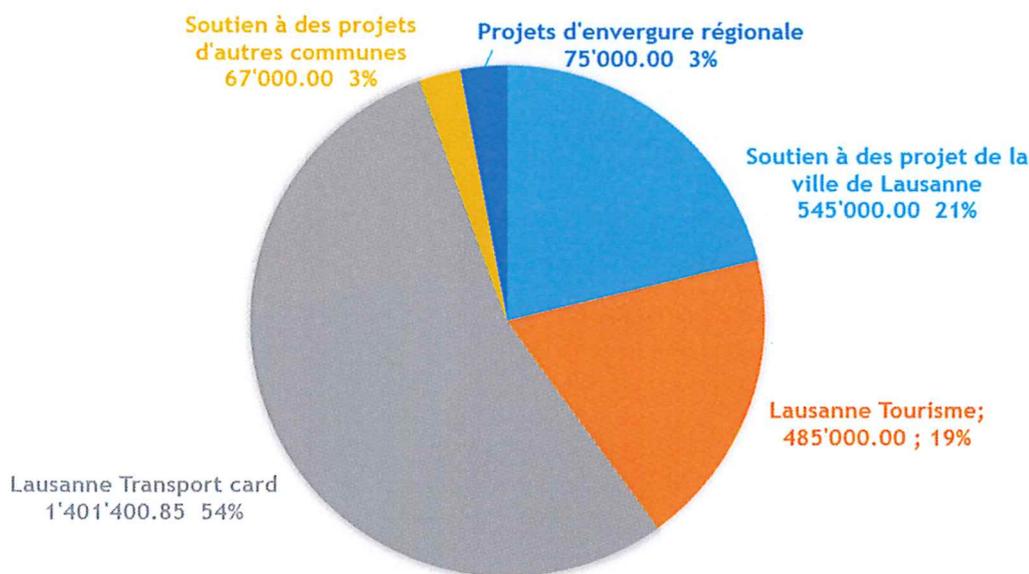


Diagramme de la répartition des charges du FERL en 2018



La contribution de St-Sulpice représente 4 % du budget annuel du FERL, contre 74 % injecté par la Ville de Lausanne. En retour, nous constatons que 40 % des fonds du FERL sont alloués au soutien des projets de la ville de Lausanne contre 3 % pour les projets d'autres communes.

En outre, le projet de la « *Lausanne Transport Card* » représente 54 % du budget annuel global du FERL pour 479'000 cartes distribuées en 2018. Les projets d'envergure régionale représentent 3 % du budget. Ce sont des projets qui bénéficient à toutes les communes de région Lausanne, par exemple les JOJ 2020.

La commune de St-Sulpice a demandé et obtenu le soutien du FERL pour l'exposition rétrospective sur Weibel en 2014 et pour la fête de la musique en 2017. Les communes membres du FERL restent attentives à soutenir aussi les projets communaux plus petits.

3. LAUSANNE TOURISME

Chaque année, les communes du FERL reversent 20 % du produit de leur taxe de séjour à Lausanne Tourisme (environ CHF 300'000.00 / an). En sus de cela, le FERL lui alloue près de 20 % de son budget annuel, soit CHF 485'000.00 en 2018. À titre indicatif, le budget annuel du Lausanne Tourisme avoisine les 7 mio / année.

Le rôle de Lausanne Tourisme est principalement de faire la promotion de la région lausannoise par le biais de campagnes marketing :

- Magazine du Lausanne Tourisme : *The Lausanner*
- Adhésion au *Lausanne Great Wine Capital*
- Campagne pour développer les « *Fam trips* »¹

La relation avec Lausanne Tourisme n'est pas clairement définie. Des contacts sont pris avec le directeur de Lausanne Tourisme, Monsieur Steve Pasche. Une première séance a eu lieu en août 2020.

Une rencontre aura lieu dès que les conditions sanitaires le permettent avec Monsieur Pasche et le Président de la SDD pour sélectionner quelques événements à St-Sulpice et en faire la promotion à Lausanne Tourisme.

Il faut noter que le tourisme souffre énormément de la situation actuelle lié à la pandémie du COVID-19.

4. SCÉNARIOS DE SORTIE DU FERL

Une sortie du FERL implique que la Municipalité donne son préavis 6 mois à l'avance (selon l'art. 15 du règlement de l'Entente intercommunale Communauté touristique de la région Lausannoise).

La commune devra alors se doter de son propre règlement sur la taxe de séjour (art. 3Bis LICom), sachant que les taxes de séjour perçues ne peuvent être allouées qu'à des « dépenses profitant à l'ensemble des touristes. » (art. 3Bis, LICom).

Il faudra également trouver un substitut à la *Lausanne Transport Card* qui donne accès à de nombreux avantages : transports publics, musées gratuits ou à prix réduits, etc.

Sur la base du budget 2020, le produit de la taxe de séjour s'élève à CHF 280'000.00 par an. Une sortie du FERL permettrait une économie de CHF 196'000.00, mais ce montant devra dans tous les cas être affecté au tourisme.

Un travail est en cours pour faciliter l'encaissement de cette taxe de séjour auprès des étudiants. Pour le moment, cela demande un lourd travail administratif (envoi des factures, envoi des rappels, etc.).

Première option : sortir du FERL et réallouer les ressources en interne, afin de gérer le tourisme et les animations via un office du tourisme en ligne en partenariat avec une commission tourisme et/ou la SDD.

- Coûts en ressources humaines : 1 EPT CHF 100'000.00 (salaire annuel et charges sociales)
- Coûts Promotion tourisme et Marketing : CHF 10'000.00

Ces coûts seraient fixes. En revanche, la somme reversée au FERL varie chaque année. En 2017, nous avons versé CHF 147'460.00 et en 2019, CHF 181'127.00. Les taxes de séjour que la commune encaisse varient donc.

Seconde option : continuer à faire partie du FERL en renforçant la collaboration avec la SDD pour faire des demandes de subventions au FERL, renforcer les contacts avec Lausanne Tourisme.

¹ Accueillir des professionnels du voyage qui feront ensuite la promotion de la région au travers de packages etc.

5. SYNTHÈSE DE LA SITUATION DU TOURISME À ST-SULPICE

Comme énoncé ci-dessus, la Commune est face à deux difficultés : une stratégie tourisme encore peu définie et un manque de ressources humaines.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Recettes excédentaires issues du produit de la taxe de séjour.- Un tourisme d'affaire et une grande proportion d'étudiants qui garantissent une régularité au niveau des recettes sur la taxe de séjour.- Une société de développement (SDD) dynamique.- Un fonds tourisme disponible pour lancer des projets.- Des contacts avec Lausanne Tourisme qui s'intensifient	<ul style="list-style-type: none">- Difficulté au niveau de la facturation des taxes de séjour, notamment vis-à-vis des étudiants.- Stratégie tourisme au niveau communal encore peu définie.- Imbrication au sein du FERL : coûts annuels importants et retour sur investissement non mesurable.- Peu de collaboration avec d'autres communes.- Manque en ressources humaines qui rend difficile l'organisation de projets.

Situation du fonds de réserve lié au tourisme dans notre commune

Fonds tourisme :

Solde au 31.12.2019	357'758.06
Prélèvement 2020 selon budget	-45'600.00
Solde prévisible 31.12.2020	312'158.06
Prélèvement 2021 selon budget	-97'400.00
Solde prévisible 31.12.2021	214'758.06

6. CONCLUSION

Une sortie du FERL implique des ressources humaines supplémentaires pour organiser des événements. Ces frais seraient pérennes.

Actuellement, des projets sont organisés et dépendent aussi de la situation sanitaire. Le travail avec Lausanne Tourisme va s'intensifier pour faire connaître ces événements et mieux les promouvoir à l'extérieur.

Sortir du FERL n'est pas une bonne idée pour les raisons suivantes :

- il ne serait plus possible d'offrir la « Lausanne Transport Card » aux visiteurs ; les coûts pour la remplacer sont difficilement calculables;
- une perte de nuitées liées au tourisme académique est prévisible, difficile cependant à chiffrer sur la durée, les organisateurs préférant recommander les hôtels des communes membres du FERL;
- des ressources humaines supplémentaires seraient nécessaires pour organiser des événements culturels ou sportifs ; il faudrait prévoir un EPT pour ce poste et l'on ne disposerait plus du soutien de Lausanne Tourisme pour en assurer une partie de la promotion.

En restant dans le FERL, la commune peut faire connaître certains de ses événements auprès de Lausanne Tourisme tout en profitant du rayonnement de Lausanne. Des restaurateurs de la commune travaillent aussi avec Lausanne Tourisme.

Encore aujourd'hui, la Municipalité n'a pas une stratégie claire en matière de tourisme. C'est un des projets à mettre en place lors de la prochaine législature. Toutefois, depuis 2018, le fonds lié au tourisme est mieux utilisé : fête du premier août, fête du village, spectacles de rue, animations pour les enfants, etc. Le fonds a également été sollicité pour l'installation des engins de fitness et le sera encore pour le renouvellement de la place de jeux du Russel. Un projet de remplacement des orgues de l'église de St-Sulpice, soutenu par la paroisse protestante, existe toujours, il peine à se concrétiser en raison des exigences des monuments historiques.

Le travail se poursuit, au niveau communal, dans la création de nouveaux événements. Parallèlement, les communes du FERL s'investissent dans l'élaboration d'une nouvelle taxe de séjour.

Actuellement, sans stratégie bien définie, la Municipalité recommande de rester dans le FERL.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 novembre 2020

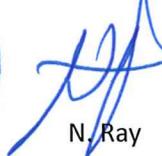
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Le Secrétaire :


A. Clerc


The seal is circular with a blue border containing the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'DE ST-SULPICE' at the bottom. Inside the border, there is a central emblem featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures. Below the shield, the words 'LIBERTE ET PATRIE' are written. The seal is partially overlaid by the signature of A. Clerc.


N. Ray

Déléguée municipale : Mme Anne Merminod